

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Autres cultes (1598 - 1985)

Wynants, Paul

Publication date:
1991

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 1991, *Autres cultes (1598 - 1985): Deutschland, Nederlands Limburg*. Répertoire Meuse - Moselle, vol. XV, vol. 2.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



Répertoires
Meuse-Moselle

XV

Martine PARET et Paul WYNANTS
(Facultés Universitaires N.D. de la Paix, Namur)

Autres cultes (1598-1985)

TOME II

Deutschland - Nederlands Limburg

SA 8719/15

FACULTES
UNIVERSITAIRES
N.-D. DE LA PAIX
NAMUR

Bibliothèque

SA
8719/15



Répertoires
Meuse-Moselle

*A M. Coijal,
amicalement,*

P. Wynants

J. Lau

XV

Martine PARET et Paul WYNANTS
(Facultés Universitaires N.D. de la Paix, Namur)

Autres cultes (1598-1985)

TOME II

Deutschland - Nederlands Limburg

337383
LBS 7769684

MEUSE-MOSELLE

Atlas historique (1 : 500.000*)

Ont déjà paru, vingt-trois planches en couleur (70 x 54 cm),
sur les soixante prévues. Elles sont expédiées sous tube.

1. *Situation générale en 1976.*
2. *Partage des eaux (2e éd.).*
3. *Relief (2e éd.).*
4. *Sol et Sous-sol.*
5. *Évolution politique et administrative 1814-1973.*
6. *Organisation administrative française 1802.*
7. *Situation politique et administrative en janvier 1790.*
8. *Évolution des diocèses de 1801 à 1975.*
9. *Évolution des chemins de fer 1837-1975.*
10. *Électricité 1975 (production et transport).*
11. *Organisation politique et judiciaire en 1718.*
12. *Organisation ecclésiastique et institutions religieuses en 1515.*
13. *Organisation de l'Église catholique en 1789.*
14. *Le Pays duché de Luxembourg et comté de Chiny vers 1525.*
15. *Expansion du Royaume de France XIIIe-XVIIIe s.*
16. *Organisation politique en 1621.*
17. *Influence de quelques grandes Maisons en 1518.*
18. *Dialectes populaires vers 1850.*
19. *Eaux et Forêts.*
20. *Tourisme, monuments, musées.*
21. *Foudroyantes offensives blindées 1940-1945.*
22. *Première guerre mondiale.*
23. *Cultes protestants et israélite. Communautés reconnues (1985) et antécédents.*

Répertoires (23 x 15,5 cm)

Quinze fascicules imprimés.

- | | |
|---|---|
| I. C.-J. JOSET, | <i>Nomenclature des communes françaises, 1802-1975.</i> |
| II. C.-J. JOSET, | <i>Évolution des chemins de fer, 1830-1975.</i> |
| III. C.-J. JOSET, | <i>Institutions religieuses sous l'ancien régime.</i> |
| IV. P. WYNANTS, | <i>Religieuses 1801-1975, t.I.</i> |
| V. J. GENNART, | <i>Diocèse de Namur. Paroisses et édifices du culte 1808-1979.</i> |
| VI. C.-J. JOSET, | <i>Répertoire, par diocèses et doyennés, des paroisses en 1789.</i> |
| VII. M. BONNEVIE et
J.-M. COLLIGNON, | <i>Évolution des communes du Benelux 1802-1975.</i> |
| VIII. P. WYNANTS, | <i>Religieuses 1801-1975, t.II.</i> |
| IX. (COLLECTIF), | <i>Nomenclature des localités allemandes 1970.</i> |
| X. P. WYNANTS, | <i>Pays duché de Luxembourg et comté de Chiny vers 1525.</i> |
| XI. P. WYNANTS, | <i>Expansion du Royaume de France (XIIIe-XVIIIe s.).</i> |
| XII. P. WYNANTS, | <i>Influence de quelques grandes Maisons en avril 1518.</i> |
| XIII. P. WYNANTS, | <i>Autres cultes (1598-1985), t.I.</i> |
| XIV. C.-J. JOSET, | <i>1930-1949, contexte et commentaire.</i> |
| XV. M. PARET et
P. WYNANTS | <i>Autres cultes (1598-1985), t.II.</i> |

INTRODUCTION

Le présent volume est consacré aux « cultes non-catholiques » dans les territoires allemands et néerlandais couverts par l'*Atlas historique Meuse-Moselle*. Il fait suite au *Répertoire XIII* de la même collection, qui traite une matière identique pour la France, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg¹. Il s'intègre à la série des publications que la Fondation consacre à l'histoire religieuse, aux périodes moderne et contemporaine².

L'aire allemande retenue par *Meuse-Moselle* correspond à la frange occidentale de la RFA. Elle est bornée par les frontières avec les Pays-Bas, la Belgique, le Grand-Duché et la France. Deux coordonnées astronomiques — le 7^e degré de longitude Est Gr. et le 50° 51' de latitude Nord — en constituent les limites orientale et septentrionale. À l'Est, la zone étudiée ne dépasse guère la ligne qui réunit Saarbrücken à la courbe du Rhin proche de Wesseling. La métropole de Köln et le sillon rhénan n'y figurent donc pas³.

La minime portion du Nederlands Limburg couverte par les travaux de la Fondation est comprise entre les frontières avec la Belgique et l'Allemagne. Le 50° 51' de latitude Nord en constitue également la limite septentrionale. Maastricht y est la seule agglomération importante⁴.

Le regroupement des parties allemande et néerlandaise, dans ce second tome, se fonde sur des raisons historiques. À plusieurs reprises, en effet, les régions concernées ont — en partie ou en tout — connu une évolution similaire en matière de cultes. À d'autres époques, des situations foncièrement différentes n'ont pas em-

¹ P. WYNANTS, *Autres cultes (1598-1985)*, t.I, France - Belgique - Grand-Duché (Répertoires Meuse-Moselle, XIII), Namur, 1986.

² Le Père C.-J. JOSET lui a consacré trois planches de l'*Atlas historique Meuse-Moselle* :
C. 6, *Organisation ecclésiastique et institutions religieuses en 1515* (Provinces ecclésiastiques, diocèses, archidiaconés, doyennés et établissements religieux), Namur, 1975;
C. 13, *Organisation de l'Église catholique en 1789* (Provinces ecclésiastiques, diocèses, archidiaconés, doyennés et paroisses), Namur, 1981;
C. 11, *Évolution des diocèses de 1801 à 1975*, Namur, 1978.
À ces cartes s'ajoutent cinq *Répertoires* :
R. III, C.-J. JOSET, *Institutions religieuses sous l'ancien régime*, Namur, 1980;
R. VI, ID., *Répertoire, par diocèses et doyennés, des paroisses en 1789*, Namur, 1980;
R. V, J. GENNART, *Diocèse de Namur. Paroisses et édifices du culte 1808-1979*, Namur, 1980;
R. IV et VIII, P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, t.I et II, Namur, 1981-1982.

³ Cfr J.-M. COLLIGNON, M. KERKHOFS-BONNEVIE et P. WYNANTS, *Nomenclature des localités allemandes, 1970* (Répertoires Meuse-Moselle, IX), Namur, 1982. Voir en particulier l'*Introduction* de ce volume, rédigée par C.-J. JOSET.

⁴ Cfr M. KERKHOFS-BONNEVIE et J.-M. COLLIGNON, *Évolution des communes du Benelux 1801-1975* (Répertoires Meuse-Moselle, VII), Namur, 1982, pp. 47-48.

pêché les collaborations, de part et d'autre de la frontière séparant aujourd'hui le Nederlands Limburg du Nordrhein-Westfalen.

Sous l'Ancien Régime, en effet, dans les Provinces-Unies comme dans maintes principautés allemandes, le *protestantisme* a été favorisé, mais aussi étroitement contrôlé par le pouvoir politique. Il s'est développé avec des fortunes diverses, selon les périodes et les régions. Sa confrontation avec le catholicisme a parfois laissé des traces durables, telle la pratique du *simultaneum*. Dans les terres allemandes et néerlandaises de l'espace *Meuse-Moselle*, la Révolution française a instauré la liberté confessionnelle, bientôt entravée par des excès anticléricaux. Le régime concordataire napoléonien, basé sur l'encadrement des principaux cultes par l'État, y a pris pied, en ce compris pour les luthériens et les réformés. Au fil du temps, l'état que représentait la tutelle du pouvoir politique, encore très forte après 1815, s'est progressivement desserré. Toutefois, la reconnaissance des confessions réformée, luthérienne ou évangélique s'est perpétuée. La prise en charge par l'État des traitements et pensions versés aux pasteurs de ces Églises s'est maintenue jusqu'en 1983 aux Pays-Bas, jusqu'à nos jours en Allemagne.

Dans les parties allemande et néerlandaise de *Meuse-Moselle*, le *judaïsme* a toujours été fort minoritaire. Il a néanmoins donné naissance à d'assez nombreuses communautés, dont quelques-unes — Maastricht et surtout Trier — ont connu jadis un rayonnement non négligeable. Dans les deux pays, ces implantations juives ont été frappées de plein fouet par le génocide accompli par les nazis, de sorte que maints petits sanctuaires israélites n'existent plus à présent.

La limite politique, qui sépare le Limbourg néerlandais de l'actuel *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie, n'a jamais été étanche. De part et d'autre, les populations ont noué des contacts, échangé des biens, utilisé des dialectes similaires ou proches. C'est pourquoi, à certaines périodes, les protestants d'Aachen, Burtscheid et Vaals ont entretenu des relations privilégiées : pour peu qu'un culte ait été entravé aux marches d'un État, ses adhérents n'ont pas hésité à franchir régulièrement la frontière, pour suivre les services organisés par des voisins accueillants. La situation politique et les transformations économiques ont également alimenté une « émigration réciproque », éphémère ou durable. Ainsi s'expliquent, par exemple, la présence de communautés réformées néerlandaises en territoire allemand ou encore certaines implantations luthériennes en Nederlands Limburg.

Ces contacts germano-néerlandais n'excluent pas les rapports avec les communautés protestantes — ou juives, pour le culte israélite — de Belgique, du Grand-Duché et de France. L'appartenance à une même principauté, sous l'Ancien Régime, l'intégration à une même circonscription religieuse, avant ou après 1815, les déplacements de frontières consécutifs aux guerres et aux traités, les migrations, les communautés de langue et de foi sont, avec d'autres facteurs sans doute, à l'origine d'échanges ou d'influences réciproques.

De tels liens ne manquent pas de poser problème lors de la conception d'un répertoire couvrant près de quatre siècles, publié de surcroît en deux tomes parais-

sant à cinq ans d'intervalle. Ainsi, dans quel volume ou partie de volume classer les églises et communautés implantées dans des territoires disputés ou soumis à des souverainetés successives ?

Pour résoudre les difficultés de ce genre, un critère simple, mais discutable, a été retenu. Chaque paroisse, église ou communauté figure dans l'aperçu consacré au territoire (principauté, État), auquel elle a appartenu le plus durablement depuis la fin du XVI^e siècle. C'est pourquoi des paroisses réformées du Nederlands Limburg sont, pour la période de l'Ancien Régime, intégrées au chapitre relatif aux Provinces-Unies (tome II), bien qu'elles n'aient été définitivement placées sous l'autorité des États Généraux que depuis 1648 ou 1661, selon les cas. De même, le protestantisme eupénois est évoqué dans l'aperçu consacré aux Pays-Bas, puis à la Belgique (tome I), malgré un siècle d'administration prussienne, puis allemande. Les attaches de cette région avec le duché de Limbourg, sous l'Ancien Régime, avec le royaume de Belgique, à la suite du traité de Versailles, justifient un tel traitement.

Si pareil critère de classement s'avère globalement satisfaisant, il n'en soulève pas moins certains problèmes, pour quelques cas particuliers. Où classer, par exemple, la communauté luthérienne de Schleiden ? Sous l'Ancien Régime, elle est en terre luxembourgeoise (Pays-Bas), mais, depuis 1815, elle est sous autorité allemande... Vu le caractère durable de ces deux appartenances successives, il a été décidé d'intégrer l'église de Schleiden au tome I (chapitre Pays-Bas) pour la période antérieure à l'occupation française, et au tome II (chapitre Allemagne), pour les XIX^e-XX^e siècles. Dans tous les cas similaires, une note infra-paginale renvoie le lecteur du second volume vers le premier, s'il souhaite reconstituer une évolution envisagée séparément par nos soins.

Il n'a été dérogé aux principes de classement évoqués ci-dessus que pour les lacunes ou omissions constatées après la publication du tome premier. Ces données manquantes figurent nécessairement dans le second volume, mais sous la mention explicite d'« *addenda* au tome I ».

Plus encore que leur répartition, la sélection des données peut prêter à discussion. À quel stade arrêter le répertoire, vu la multiplication des obédiences, courants et dissidences ? Comme pour l'étude des « autres cultes » en Belgique, au Grand-Duché et en France, le panorama que nous proposons est délibérément incomplet. La perspective privilégiée dans les deux volumes est, rappelons-le, l'attitude des pouvoirs publics envers les confessions dites « minoritaires ».

Pour les deux derniers siècles, le terrain peut être balisé aisément : la reconnaissance des communautés par l'État, avec prise en charge par ce dernier des traitements et pensions versés aux ministres des cultes⁵, est un critère commode, même s'il paraît quelquefois assez artificiel. Protestants, israélites ou autres, les grou-

⁵ Pour les Israélites allemands, la reconnaissance étatique, avec l'octroi du statut de *Körperschaft mit öffentlichen Rechten* et le versement de subsides pour la construction de sanctuaires.

pements religieux non « agréés » par les pouvoirs publics n'ont pas été retenus, pour la période contemporaine⁶.

Pour l'Ancien Régime, le nombre restreint des communautés existantes et l'attitude parfois floue des autorités imposent moins de discernement, d'autant que certaines associations, non « agréées » aux XVIIe-XVIIIe siècles, jouissent par la suite d'un statut officiel. Dès lors, pour cette seule période, l'on a pris en compte non seulement les communautés explicitement reconnues, mais aussi celles qui étaient purement tolérées ou volontairement « oubliées » par les gouvernants.

Il n'empêche que ce dernier critère, plus souple, risque d'être trop lâche pour les Israélites d'Allemagne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Maintes petites communautés juives organisent alors des services religieux, dans des oratoires privés ou dans des pièces d'habitations particulières. Les repérer et les retenir toutes aurait exigé des recherches sans commune mesure avec les ambitions de la Fondation *Meuse-Moselle* : proposer une vue d'ensemble cohérente, mais sélective. Les écarter toutes aurait conduit à un autre résultat dommageable : négliger les antécédents de véritables synagogues, reconnues à la période contemporaine. Pour éviter ces deux obstacles, il a été décidé d'énumérer brièvement les groupements de ce type, même restreints, pourvu qu'ils soient signalés dans la littérature⁷, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. De la sorte, les communautés appelées à se développer, aux XIXe-XXe siècles, peuvent figurer dans l'inventaire, avec leurs rétroactes. Les autres, qui n'ont pas prospéré à la période contemporaine, sont citées à titre purement exemplatif. Tout travail du genre implique une certaine part d'arbitraire. Le présent volume ne fait pas exception à la règle, loin s'en faut.

Autre choix, qui peut prêter à discussion ou à controverse : la place réservée dans ce volume à la période nationale-socialiste. D'aucuns pourraient s'en étonner, compte tenu des objectifs de coopération scientifique internationale annoncés par *Meuse-Moselle*. Dans notre esprit, l'importance à accorder aux événements de 1933-1945 ne doit être la manifestation ni d'un *a priori* idéologique, ni de sentiments — qu'ils soient de sympathie ou de méfiance — envers quelque peuple que ce soit. Dans le cas présent, elle découle d'un double constat : d'une part, l'impossibilité d'appréhender la position des différentes confessions religieuses, dans l'Allemagne des dernières décennies, sans référence aux tenants et aboutissants du *Kirchenkampf* et du génocide du peuple juif ; d'autre part, l'espace qu'occupe le nazisme, non seulement dans l'historiographie allemande des dernières années, mais aussi dans les débats qui, récemment encore, ont agité les milieux intellectuels de ce pays. De là à confondre la partie et le tout, à vouloir appréhender toute l'histoire de nos voisins à la lumière des faits des années 1933-1945, il y a évidemment un pas que nous re-

⁶ Les seules exceptions concernent quelques communautés protestantes de Maastricht, parce qu'elles sont mentionnées dans l'aperçu relatif à l'Ancien Régime ou connaissent une situation originale. Pour éviter toute confusion avec les églises reconnues, les données en question ont été réunies en un *addendum*.

⁷ Cfr la bibliographie, en fin de volume.

fusions de franchir : les généralisations abusives et les anachronismes n'ont pas droit de cité en histoire.

Cette dernière n'en demeure pas moins difficile à écrire. Dans pareille entreprise, nous avons buté sur de multiples obstacles, qui expliquent en partie les inévitables lacunes et insuffisances de la présente publication. Les phénomènes étudiés sont instables, mouvants et complexes. La documentation accessible est parfois incomplète ou imprécise. Pour le culte israélite surtout, de nombreux témoins et témoignages ont à jamais disparu. Le genre que constitue un répertoire implique aussi des contraintes et des limitations : le caractère répétitif des notices, y compris au plan de la forme, est assurément l'une d'elles. Enfin, un certain nombre de dénominations étrangères ne pouvaient être aisément traduites ou auraient vu leur sens courant altéré par une transposition en français. Ainsi s'explique la fréquence de termes allemands et néerlandais sous la plume des auteurs⁸.

L'ouvrage est construit de la même manière que le tome I, dont il est la suite. La première partie est consacrée aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Les cultes protestants (luthérien, réformé, mennonite...) et israélite y sont présentés en chapitres distincts. Chacun de ceux-ci se subdivise en autant de sections qu'il y a de territoires où ces confessions sont établies. Pour chaque État ou principauté, l'aperçu comprend une présentation de la politique menée par les pouvoirs publics envers le culte considéré, puis une liste des communautés, dans l'ordre alphabétique des localités.

La seconde partie a trait à la période contemporaine. Elle se répartit en deux chapitres, qui correspondent aux seuls cultes « non-catholiques » salariés ou subsidiés par l'État dans l'espace étudié : les cultes protestants et le culte israélite. Chaque chapitre se divise, lui aussi, en deux sections, soit une par entité territoriale examinée : Allemagne et Nederlands Limburg. Toute section comprend à nouveau une présentation de la politique cultuelle, suivie d'un inventaire des communautés locales reconnues par les pouvoirs publics. Un bref commentaire de la planche *Cultes protestants et israélite* (*Atlas historique Meuse-Moselle*, carte 23), une orientation bibliographique et un index des noms de lieux clôturent le volume.

Pareille entreprise n'aurait pu aboutir sans de multiples collaborations. Nous remercions de leur aide Messieurs Schutgens et Ramakers (Stadsbibliotheek Maas-tricht, Documentatiecentrum Limburg), le Père W.A.J. Munier, le Prof. Dr. H.W. Herrmann (Landesarchiv Saarbrücken), le Dr. M. van Rey (Stadtarchiv Bonn) et Monsieur Th. Becker, ainsi que le Dr. G. Franz (Stadtbibliothek Trier). Notre reconnaissance s'adresse tout particulièrement à Monsieur J.-M. Collignon (Unité Meuse-Moselle), qui a dactylographié une bonne part du manuscrit. Nous exprimons toute notre gratitude au Père Joset, fondateur et pionnier de *Meuse-Moselle*, qui ne nous a jamais ménagé ses conseils et ses encouragements.

⁸ Signalons que dans ce répertoire, le terme « Église » - avec majuscule - s'applique à l'ensemble des fidèles d'une même communion ou à une *Landeskirche* allemande. Le mot « église » - avec minuscule - désigne une communauté protestante locale ou régionale, soit l'équivalent d'une « paroisse ».

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

A. CULTES PROTESTANTS

1. ALLEMAGNE

1.1. LA RÉFORME ET LE PROTESTANTISME

La Réforme protestante en Allemagne est initiée par Martin Luther en 1517. Elle conduit à la création de l'Église luthérienne, qui devient la religion officielle de nombreux États allemands. Le protestantisme se diffuse rapidement dans toute l'Allemagne, entraînant une profonde transformation sociale et culturelle.

PREMIÈRE PARTIE : ANCIEN RÉGIME

À l'époque de l'Ancien Régime, le protestantisme est souvent considéré comme une religion de minorité. Cependant, dans certains États allemands, il devient la religion dominante. Cette situation entraîne des tensions avec le catholicisme et le pouvoir royal. Les protestants jouent un rôle important dans le développement économique et éducatif de leur pays.

Le protestantisme en Allemagne est caractérisé par une forte dévotion personnelle et une participation active à la vie communautaire. Les pasteurs jouent un rôle central dans la vie des paroisses. Le protestantisme contribue à la formation d'une identité nationale allemande.

En conclusion, le protestantisme en Allemagne a eu une influence majeure sur l'histoire du pays. Il a façonné la culture, la société et la politique allemandes. Son héritage est toujours visible dans la structure de l'Église et dans les traditions locales.

PREMIERE PARTIE : ANCIEN RÉGIME

ca
pa
de
ca
pa
ro
ca
pa
ré

g
e
te
ti
p
l'
p
e
d
n

C
ti
s
c
d
Il
fo
la

th
c
p

A. CULTES PROTESTANTS

I. ALLEMAGNE

1. LA RÉFORME AU XVI^E SIÈCLE

Martin Luther (1483-1546), un moine augustin ému par la sclérose de l'Église catholique, commence à enseigner ses doctrines personnelles dès 1516. La campagne des indulgences lui donne l'occasion de manifester son indignation : à la veille de la Toussaint 1517, il affiche ses quatre-vingt-quinze thèses à la porte de l'église castrale de Wittenberg. Obligé de se justifier, le religieux refuse toute rétractation. Il professe des idées de plus en plus incompatibles avec l'enseignement de l'Église romaine, qu'il attaque ouvertement dans trois ouvrages publiés en 1520. Il est condamné le 15-6 de la même année, par la bulle *Exsurge Domine*, puis excommunié par le pape (3-1-1521). Cité à la diète de Worms, Luther refuse à nouveau de se rétracter. Il est mis au ban de l'Empire.

Le réformateur échappe à l'arrestation, sans doute aussi à l'exécution capitale, grâce à la protection de l'électeur Frédéric de Saxe. Il se réfugie à Wartburg, où il entreprend sa traduction de la Bible en langue allemande. Après être rentré à Wittenberg (1524), Luther commence à organiser son Église, abolissant maintes pratiques catholiques. Des princes, en nombre croissant, se rallient à sa cause, parfois par conviction, souvent aussi pour séculariser les biens du clergé et s'affirmer face à l'empereur Charles Quint. Des villes, en lutte avec leur évêque, prennent également part au mouvement. Luther cautionne leur attitude, dénonçant les troubles et les exactions commises lors de la guerre des Paysans. Il préconise une Église d'État, dont la direction serait confiée aux princes territoriaux (1525). Le destin du luthéranisme est désormais lié à l'histoire politique de l'Allemagne.

À la première diète de Speyer (1526), Ferdinand de Habsbourg, « vicaire » de Charles Quint, doit reconnaître le *ius reformandi* aux États de l'Empire. Dans la pratique, toutefois, ce droit n'est pas vraiment libéralisé. La Réforme continue néanmoins sa progression. La seconde diète veut supprimer les concessions antérieures, suscitant la « protestation » solennelle des villes et princes luthériens (25-4-1529). Le chef de file de ce dernier mouvement tente vainement d'éviter la rupture avec l'empereur. Il approuve les expressions modérées de la Confession d'Augsburg, déclaration de foi en vingt-huit articles rédigée par son ami Melanchthon et lue devant la diète de la ville (25-6-1530). Il s'oppose fermement à toute réunion avec les catholiques.

Charles Quint est décidé à réprimer le protestantisme. Pour faire front, les luthériens se coalisent en ligue de Schmalkalden (1530). Absorbé par ses campagnes contre François Ier, l'empereur doit différer sa lutte contre « l'hérésie », qui se propage plus largement encore. Lorsqu'il passe à l'action, la guerre (1546-1555) ne lui permet

pas de l'emporter. La paix d'Augsburg est finalement signée le 25-9-1555. Elle est promulguée le 3-10 de la même année.

Cette paix, conclue entre Ferdinand Ier et les électeurs germaniques, consomme la division religieuse de l'Allemagne. Elle laisse à chaque prince laïc le droit de choisir entre le catholicisme et le luthéranisme, mais aussi d'imposer sa religion aux sujets de ses États. Les territoires séculiers — duchés, comtés, seigneuries ou villes — pourront être ou devenir luthériens en toute sécurité juridique. Les prélats qui embrasseront la Réforme devront renoncer à leurs bénéfices. Les pouvoirs religieux ainsi conférés aux princes mènent à la constitution d'Églises territoriales, directement placées sous leur autorité. Celles-ci se maintiennent généralement jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

La diffusion du calvinisme, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, accentue encore l'émiettement religieux. Elle est favorisée par l'immigration en provenance des Pays-Bas, où les réformés sont durement réprimés par les autorités. Ne pouvant se prévaloir de la paix d'Augsburg, les calvinistes s'installent dans les États où les princes pratiquent une certaine tolérance, plus tard aussi à la périphérie de l'Allemagne, sur des territoires occupés par les Provinces-Unies.

Le synode d'Emden (1571) organise les églises réformées, jusqu'alors assez isolées. Représentés aux côtés des Néerlandais, les Allemands y sont regroupés en quatre classes, dont celle de Köln est la seule qui nous intéresse ici. Persécutés durant les dernières décennies du XVI^e siècle¹, ils maintiennent des liens étroits avec l'Église des Pays-Bas, jusqu'à ce que la mort du dernier duc de Jülich-Berg (1609) ouvre la voie à leur reconnaissance officielle dans ces deux principautés. Ils l'obtiendront définitivement, mais non sans peine, en 1672.

Le courant anabaptiste, aboutissement extrême du mouvement lancé par les réformateurs, est également représenté dans la partie de l'Allemagne étudiée par *Meuse-Moselle*. Son radicalisme révolutionnaire est source de désordres, réprimés durement par les princes protestants et les évêques catholiques. Après la chute de Münster (1535), ses adeptes s'engagent dans une voie plus modérée. Ils pratiquent leur culte dans la clandestinité, profitant des périodes d'accalmie pour se manifester au grand jour, avant d'être à nouveau persécutés. Luthériens et réformés leur refusent tout appui.

2. DIVERSITÉ DES POLITIQUES RELIGIEUSES

La fragmentation des territoires allemands compris dans *Meuse-Moselle* est à l'origine de politiques ecclésiastiques très différentes.

L'électorat de Köln est assurément un bastion catholique, après que les tentatives de réforme, menées par Hermann von Wied (1543-1547) et Gebhard Truchsess

¹ Sauf à Aachen (1580-1598).

von Waldburg (1582-1583), aient été vouées à l'échec². À l'exception de leur dernier représentant, plus tolérant, les princes-évêques de la famille de Bavière (1583-1794) se montrent les gardiens intraitables de l'orthodoxie romaine.

L'électorat de Trier connaît, lui aussi, une percée calviniste (1559), à l'initiative de Caspar Olevian. Le prince-évêque Jean VI von der Leyen y met fin par la répression. Malgré les expulsions et les conversions forcées au catholicisme, des cultes protestants demeurent organisés en secret, dans des maisons particulières. Il faut vingt-cinq ans pour extirper la religion réformée de la ville de Trier. Durant plus de deux siècles, aucune communauté protestante organisée n'est admise dans l'électorat. La prohibition est étendue à l'abbaye de Prüm, incorporée à la mense épiscopale en 1576. L'Édit de Tolérance, publié par Clément-Wenceslas de Saxe (3-12-1784), est fort restrictif et vient trop tard. Seuls des commerçants et des fabricants peuvent s'en prévaloir, mais sans jouir des droits civils et de l'accès aux fonctions officielles, ni pouvoir ériger des sanctuaires publics. Avec les troubles causés par la Révolution française, cette tolérance, déjà fort limitée, se réduit comme une peau de chagrin.

Les duchés de Lorraine et de Luxembourg demeurent catholiques. Ils apparaissent même comme des centres de la Contre-Réforme. Les rares communautés protestantes qui y sont représentées sont persécutées³. Dans *Meuse-Moselle*, seules les églises luthériennes de Schleiden et Kirschseiffen⁴ jouissent d'un culte public, après l'Édit de Tolérance de Joseph II.

Les territoires de l'*Atlas Meuse-Moselle* où la Réforme s'implante durablement ne sont donc pas légion. Avant 1575, le luthéranisme s'établit, sous la conduite des princes, à la bordure orientale de l'espace étudié : dans le comté de Veldenz (1523), la *Wild- und Rheingrafschaft* (1555) et le comté de Sponheim (*Hintere Grafschaft*, 1557). Il est ensuite introduit, au Sud, dans les comtés de Saarbrücken et Ottweiler (1575). Épisodiquement, il prend pied à Houverath, dans le comté de Blankenheim (1580). La Confession d'Augsbourg accède, enfin, à la liberté de culte dans la ville impériale d'Aachen (1583), où elle est réprimée par la suite, ainsi que dans les duchés de Jülich et Berg (1609/1672).

Dans la partie allemande de *Meuse-Moselle*, le calvinisme ne se rencontre qu'au Nord et au Sud. Temporairement, il jouit de la liberté de culte à Aachen (1583)

² Dans la zone *Meuse-Moselle*, ces tentatives donnent naissance à des communautés réformées qui n'existent plus à la fin du XVI^e siècle, point de départ du présent répertoire. Une prédication évangélique serait ainsi attestée, dès 1543, à Buschhoven, localité où Hermann von Wied va chasser. Dès 1571-1574, une communauté protestante se constitue à Miel-Müggenhausen-Kuchenheim, avec pasteurs cités en 1579 et 1582. Sa dislocation est précipitée par la chute de Gebhard Truchsess et par le rétablissement du catholicisme, sous l'égide d'Ernest de Bavière (1583). À Zülpich, une partie de la bourgeoisie est également réformée sous le gouvernement des deux archevêques protestants. Une disposition de 1592 ordonne que les non-catholiques soient expulsés de la ville. Il n'en est plus question par la suite.

³ Sur l'église lorraine d'Eppelborn, cfr t.I, p. 33.

⁴ À leur propos, cfr t.I, pp. 44-48. Pour l'Ancien Régime, Schleiden et Kirschseiffen ne seront pas reprises dans la liste des églises publiées *infra*, vu leur appartenance au Luxembourg.

et dans la terre de Burtscheid (1632). Il s'introduit, avec l'assentiment des princes, dans quelques points du comté de Saarbrücken (1604, 1618, 1743). Les duchés de Jülich et Berg, où il peut s'organiser depuis 1609, définitivement à partir de 1672, constituent son principal point d'ancrage. Pour leur part, les mennonites, de tendance anabaptiste⁵, trouvent refuge à Einruhr.

3. VILLE IMPÉRIALE D'AACHEN

Aachen est une ville libre d'Empire. Les premiers signes d'une pénétration protestante y remontent à 1524. Au cours des années 1540-1550, les partisans de la Réforme deviennent plus nombreux, avec l'arrivée de réfugiés étrangers. En 1555, la cité opte pour le catholicisme comme religion d'État. L'afflux d'immigrés, en provenance des Pays-Bas, permet bientôt la constitution de véritables communautés dissidentes (1558-1559).

Dans les années 1570, celles-ci sont au nombre de cinq. La première est réformée allemande. Elle regroupe des autochtones et des exilés. La seconde est réformée wallonne et composée de réfugiés. La troisième est réformée néerlandaise. Originaire de Maastricht, qu'il lui a fallu quitter en 1569, à la suite de la répression menée par le duc d'Albe, elle séjourne à Aachen jusqu'aux alentours de 1576. La quatrième est luthérienne. Elle réunit surtout des émigrés anversois. La cinquième est mennonite. Elle se rattache au mouvement anabaptiste, dont la présence est signalée dans la ville dès 1532-1533. Depuis 1571, les calvinistes d'Aachen relèvent de l'Église des Pays-Bas sous la Croix, classe de Köln. Les cultes, encore clandestins, se tiennent dans des maisons particulières.

L'influence des protestants se développe peu à peu. Aachen demeure un refuge pour les persécutés des Pays-Bas, du duché de Jülich et de l'électorat de Köln. Réformés et luthériens y donnent le ton entre 1580 et 1598 : ils représentent environ les trois cinquièmes de la population. Dès 1581, le magistrat se scinde en deux entités distinctes : l'une est catholique et l'autre protestante, avec double élection de bourgmestres. Le 9-1-1583, l'exercice de cultes évangéliques est officiellement permis par les autorités locales. Les mennonites, avec lesquels réformés et luthériens refusent tout lien, sont simplement tolérés. Les gouvernements catholiques du voisinage — l'empereur, le gouverneur espagnol du Limbourg, le prince-évêque de Liège, l'abbé de Kornelimünster et le duc de Jülich — tentent de rétablir la prépondérance romaine. Sans résultat : les protestants tiennent bon.

Le parti catholique finit cependant par l'emporter (1598). Rodolphe II met la ville « rebelle » au ban de l'Empire. Le magistrat protestant est déposé. L'administration communale est exclusivement confiée aux partisans de l'Église romaine. Les « cultes hérétiques » sont à nouveau interdits. Leurs maisons de prière sont fermées. Les pas-

⁵ Les mennonites appartiennent à un courant anabaptiste organisé, au XVI^e siècle, par Menno Simons (1496-1561), un ecclésiastique de Frise, et ses compagnons.

teurs sont expulsés. Maintes familles réformées et luthériennes prennent le chemin de l'exil. Des édits de bannissement s'abattent sur les mennonites. En 1601, un mois leur est laissé pour faire baptiser leurs enfants comme catholiques. La plupart d'entre eux quittent alors Aachen pour Burtscheid. Malgré la répression, les autres communautés tentent, vaille que vaille, de survivre dans la clandestinité.

Le duc de Jülich meurt en 1609. Deux prétendants, de confession protestante, prennent rang pour lui succéder. À la faveur des circonstances, réformés et luthériens d'Aachen relèvent la tête. En 1611, le magistrat interdit aux premiers d'assister aux offices de Vorweiden, aux seconds de se rendre au culte à Stolberg. Il en résulte une véritable émeute. Un magistrat, presque exclusivement protestant, s'empare du pouvoir. Les maisons de prière sont rouvertes. Un pasteur reprend le culte réformé allemand. Le synode provincial de Jülich érige Aachen en chef-lieu de classe.

La prééminence évangélique dure à peine deux ans. Son protecteur, le comte palatin de Neuburg, passe au catholicisme en 1613. L'empereur Matthias, l'électeur de Köln et la couronne d'Espagne unissent leurs efforts pour rétablir un magistrat catholique. La répression sévit à nouveau à partir de 1614. Spinola occupe la ville, logeant ses troupes chez les dissidents. Une commission impériale d'inquisition est formée en 1616. Peines de mort, bannissements et confiscations de biens frappent réformés, luthériens et mennonites, dont les cultes sont interdits. Les partisans de la Réforme sont exclus du gouvernement de la cité et des métiers. Beaucoup s'exilent. D'autres optent pour la clandestinité, allant suivre les cultes à Vorweiden et Stolberg, plus tard aussi à Burtscheid et Vaals.

La répression dure près de deux siècles, avec des temps forts et des assouplissements. Trois communautés évangéliques se perpétuent sous la Croix : la première est réformée allemande, la seconde réformée wallonne et la troisième luthérienne. En 1632, Burtscheid passe sous la « protection » des Provinces-Unies. Les protestants du lieu obtiennent la liberté de culte (1633). Les réformés allemands d'Aachen s'unissent à eux, pour y établir un pasteur. Les calvinistes wallons utilisent le même sanctuaire. Les luthériens s'assemblent aussi dans la localité. Le retrait des États Généraux (1636) ramène cependant le *statu quo ante*.

Le traité de Münster (1648) ne modifie pas la situation d'Aachen. Toutefois les Provinces-Unies, qui contrôlent désormais la localité frontalière de Vaals, y permettent l'exercice public des cultes protestants. Comme celles d'Eupen et de Burtscheid, les communautés réformées et luthérienne d'Aachen y tiennent leurs offices. Les mennonites de la ville, qui forment une seule église avec leurs coreligionnaires de Burtscheid et Vaals, font de même. Des services clandestins se poursuivent néanmoins dans la cité, à l'intention de ceux qui ne peuvent franchir la frontière.

La guerre de 1672-1678 empêche la fréquentation des cultes à Vaals. En 1674-1675, un projet, visant à ériger un temple à Schönforst, sur le territoire de Jülich, est voué à l'échec. Temporairement, les protestants d'Aachen s'assemblent dans la demeure d'un noble, à Schönau, près de Richterich.

Les États Généraux reprennent Burtscheid à la faveur de la guerre de Succession d'Espagne. En 1706, la liberté de culte est rétablie dans la localité. Les réformés

qui y sont implantés forment un seul consistoire, avec leurs coreligionnaires d'Aachen. Ils reprennent la construction de leur sanctuaire, interrompue en 1636. Les luthériens et les calvinistes wallons projettent également d'y ériger un temple. Pour parer à toute éventualité, les liens avec Vaals sont cependant maintenus. Pendant la guerre ou peu après celle-ci, les réformés d'Aachen s'intègrent à la classe de Maastricht, des Pays d'Outremeuse et du comté de Vroenhoven, elle-même rattachée au synode de Gueldre.

Le traité d'Utrecht (1713) enlève Burtscheid aux Provinces-Unies. Dès 1714, les cultes protestants y sont à nouveau interdits. De cette date et jusqu'au début du XIXe siècle, réformés, luthériens et mennonites d'Aachen s'assemblent à Vaals. En 1787, les autorités leur refusent encore le droit de bourgeoisie, l'admission aux métiers, la permission d'exercer publiquement leurs cultes et de tenir des écoles. À l'inverse de leurs coreligionnaires de Köln, les protestants de la ville ne peuvent se doter d'un temple. Ils accéderont à la liberté religieuse sous la domination napoléonienne.

4. COMTÉ DE BLANKENHEIM

Au XVIe siècle, la Maison de Manderscheid entretient des liens avec le luthéranisme. Ceux-ci sont plus ou moins durables selon les branches.

Sous Thierry V (1551-1560) et surtout pendant le règne de Thierry VI (1560-1593), la Confession d'Augsburg effectue une percée spectaculaire dans les possessions de la branche de Schleiden. De petites communautés se forment, çà et là, dans les seigneuries de Manderscheid, Kasselburg, Kerpen, Kronenburg et Schleiden⁶. L'élan est cependant brisé à l'extrême fin du XVIe siècle (1593). Philippe de La Marck, qui s'empare d'une large portion de l'héritage, et les Habsbourg d'Espagne, agissant comme ducs de Luxembourg, animent une Contre-Réforme vigoureuse⁷.

Dans la branche de Gerolstein, le comte Hans-Gérard (1548-1611) n'est pas exempt de sympathie pour la cause luthérienne. Au cours des dernières décennies de son existence, les signes d'attachement au catholicisme semblent néanmoins l'emporter. Son fils Charles fait pencher la balance en faveur de la Contre-Réforme.

La branche de Kail adopte également une attitude fluctuante. Quelques-uns de ses représentants sont épisodiquement accusés d'« hérésie ». Certaines de ces affirmations demeurent sujettes à caution. D'autres au contraire, bien étudiées par P. Neu, prouvent que le luthéranisme a quand même pris pied à Oberkail au cours de la seconde moitié du XVIe siècle. Toutefois ce mouvement n'est pas durable. Il cesse apparemment avec la mort de la comtesse Anna (1590).

⁶ En 1585, des pasteurs sont cités à Schleiden, Ahrdorf, Kronenburg, Üxheim, Dockweiler, Laufeld, Dahlheim, Ormont, Udenbreth et Uedelhoven.

⁷ Sur le destin des communautés luthériennes de Schleiden et Kirschseiffen, cfr t.I, pp. 44-48.

Les seules traces de luthéranisme qui subsistent au début du XVII^e siècle émanent de la branche de Blankenheim. Le comte Hermann (1548-1604) ne fait guère étalage de ses convictions religieuses. Il a cependant d'évidentes inclinations pour la Confession d'Augsburg, mais sans rupture avec le catholicisme. Sa politique modérée permet la coexistence des deux confessions. La fondation d'une église, située à Houverath, lui est généralement attribuée. La communauté disparaît probablement avec son successeur, Arnold II, qui n'éprouve aucune sympathie pour la Réforme. Des services luthériens pourraient être célébrés ultérieurement à la cour de Blankenheim⁸, au temps du comte Salentin-Ernest (1644-1694). On n'a toutefois aucune certitude à cet égard.

Église :

HOUVERATH

La localité forme une petite enclave de Blankenheim, aux confins du duché de Jülich et de l'électorat de Köln⁹. Divers auteurs, dont MM. Becker, Günther et Kaufmann, considèrent qu'elle est probablement luthérienne, de 1580 à 1611. Sans démentir formellement cette version, M. Neu l'accueille avec des réserves.

Selon une tradition orale, difficilement vérifiable, la Confession d'Augsburg serait introduite à Houverath par le comte Hermann de Manderscheid-Blankenheim, conformément à une promesse faite auparavant à son épouse, de religion luthérienne. Un pasteur y serait actif de 1580 à 1611, date de rétablissement du catholicisme sous l'égide du comte Arnold II. La messe y serait à nouveau célébrée à partir du 8-4-1611. Le processus de reconquête catholique y prendrait près de deux siècles.

5. TERRE DE BURTSCHIED

Possession d'une abbaye cistercienne, Burtscheid est une terre immédiate d'Empire. Une communauté réformée allemande s'y constitue en 1571. Elle demeure liée à celle d'Aachen, puis accède à l'autonomie lorsque le protestantisme est réprimé dans la ville voisine (1598). Elle relève initialement de l'Église sous la Croix, classe de Köln.

À la suite des persécutions dont ils sont les victimes à Aachen (1598 et 1601), des mennonites se fixent également à Burtscheid, au début du XVII^e siècle. Ils y sont plus ou moins tolérés par l'abbesse, en raison de leur apport économique.

Les États Généraux occupent la région en 1632. Ils y établissent la liberté de culte. Les réformés d'Aachen et de Burtscheid unissent alors leurs forces, pour ap-

⁸ C'est pourquoi le pasteur de Gemünd s'intitule aussi « prédicateur à la cour de Blankenheim ». Le comte Salentin-Ernest a épousé successivement deux luthériennes, ce qui pourrait expliquer cette situation.

⁹ Cfr *Organisation politique en 1621 (Atlas Meuse-Moselle, planche 16)*, Namur, 1984.

peler un pasteur d'expression allemande. Ce dernier préside une première assemblée le 11-10-1633. Les services se tiennent initialement dans une maison particulière. Avec l'appui des Provinces-Unies, la construction d'un temple est décidée. La première pierre de l'édifice est posée le 17-5-1634. Les travaux sont interrompus lorsque les Hollandais doivent évacuer la localité (1635).

La restauration catholique, voulue par l'empereur, commence en 1636. Un décret, en date du 25-8 de la même année, ordonne la destruction du temple de Burtscheid, encore inachevé. Cette injonction n'est pas exécutée. Interdit, le culte réformé subsiste dans la clandestinité. À partir de 1648, les fidèles assistent aux services tenus à Vaals, sous la protection des États Généraux. Les mennonites de Burtscheid-Aachen forment une seule communauté avec leurs coreligionnaires de Vaals. Ils organisent aussi leurs offices dans cette dernière localité.

Les Provinces-Unies reprennent Burtscheid pendant la guerre de Succession d'Espagne. La liberté de culte y est rétablie en 1706. Un premier service réformé a lieu dans une habitation privée, le 5-9 de cette même année. La construction du temple, interrompue en 1636, reprend aussitôt. Le sanctuaire est consacré le 28-8-1707. À partir de 1709, les calvinistes de Burtscheid s'intègrent à la classe de Maastricht, des Pays d'Outremeuse et du comté de Vroenhoven, elle-même rattachée au synode de Gueldre.

Le traité d'Utrecht restaure le *statu quo ante* à Burtscheid. Les offices protestants sont supprimés. En août 1713, le temple est abattu par ordre des autorités. La présence de pasteurs et maîtres d'école non-catholiques est interdite dans la localité. À nouveau, les « dissidents » vont suivre les cultes à Vaals. Leurs espoirs d'accéder à la liberté religieuse et de pouvoir bâtir un nouveau sanctuaire sont déçus en 1782.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, réformés et mennonites de Burtscheid-Aachen demeurent liés à leurs coreligionnaires de Vaals. La seconde communauté connaît cependant un déclin progressif. Après avoir disposé d'un ministre jusqu'en 1776, elle est prise en charge par les pasteurs de Krefeld qui, deux fois l'an, tiennent une assemblée à Aachen. Vers 1800, elle ne compte plus que deux ménages.

6. DUCHÉS DE JÜLICH ET DE BERG

Les idées nouvelles commencent à pénétrer dans les duchés de Jülich et de Berg¹⁰ vers le premier quart du XVI^e siècle. Dès 1525, on y fait état de mesures prises contre les doctrines de Luther. Le duc Jean III (1521-1539) promeut une réforme catholique modérée, conforme aux vues des humanistes, notamment d'Érasme d'Amsterdam. Il s'agit, certes, de renforcer son contrôle sur l'organisation ecclésiastique et de mettre fin aux abus du clergé, mais sans mesures radicales, ni rupture avec le passé. Cette politique n'empêche pas la pénétration protestante.

¹⁰ Nous n'évoquerons guère les autres possessions de la famille ducale, situées en dehors de Meuse-Moselle.

Au début de son gouvernement, le duc Guillaume (1539-1592), éclairé par ses conseillers, ne considère pas les luthériens comme des adversaires religieux. Sans doute le pouvoir réprime-t-il les courants réputés « extrémistes », comme les anabaptistes et les calvinistes. Il s'engage même envers Charles Quint à préserver la religion catholique (traité de Venlo, 1543). En réalité, ses sympathies pour le luthéranisme sont avérées, mais sa politique demeure longtemps irrésolue. Elle n'implique nul rejet de l'Église romaine. Faute d'attitude claire de sa part, les doctrines nouvelles continuent à se diffuser. Les paroisses qui passent à la Confession d'Augsburg sont de plus en plus nombreuses.

Les années 1560 et suivantes se caractérisent par une polarisation des tensions confessionnelles. À partir des Pays-Bas, le calvinisme commence à s'implanter à Jülich-Berg. La répression menée par le duc d'Albe (1567-1573) accentue le mouvement d'immigration. Au même moment, la politique princière prend une orientation nettement plus confessionnelle, dans le sens catholique. Cet engagement se renforce sous l'influence de l'entourage ducal, à la faveur des maladies qui accablent Guillaume et son fils. Cependant, la Contre-Réforme est partiellement inefficace. Dans la clandestinité, luthériens et réformés¹¹ s'organisent sans discontinuer. Les anabaptistes (menonites) et autres « sectaires » demeurent présents dans les duchés, mais ils sont plus durement touchés par la répression (1597-1598).

Le duc Jean-Guillaume meurt sans héritier mâle le 25-3-1609. Ses possessions sont riches et peuplées. S'étendant de la Meuse inférieure au Rhin et à la Ruhr, elles occupent une position stratégique de première importance. Quiconque les dirige est maître du cours du Rhin, à l'endroit où le fleuve pénètre dans les Provinces-Unies. Il contrôle aussi la voie qui, par la Gueldre, conduit aux Pays-Bas catholiques. On comprend, dès lors, que la dévolution de ces terres excite les convoitises. Elle met aussi en branle les chancelleries, au point de menacer la paix en Europe.

Jean-Guillaume avait quatre sœurs. Leurs maris, fils ou gendres se mettent sur les rangs, en vue de succéder au défunt. D'autres prétendants, fondant leurs droits sur des ascendants communs, se lancent dans la course. Soucieux de préserver le catholicisme à Jülich-Kleve-Berg, l'empereur Rodolphe II en personne s'intéresse de près à la succession. Deux candidats influents dominent bientôt le débat : le prince électeur Jean-Sigismond de Brandebourg, au nom de sa femme, dont la mère est la sœur aînée du dernier duc, et le comte palatin Philippe-Louis de Neuburg, comme époux de la seconde sœur du défunt. L'un et l'autre sont de confession luthérienne. Il n'en faut pas davantage pour que la dévolution des duchés se mue en véritable imbroglio. Faute de solution juridique, seul un règlement politique peut y mettre un terme.

¹¹ Au synode d'Emden (1571) est constituée la classe de Köln de l'Église Réformée des Pays-Bas. Elle englobe les communautés disséminées entre la Meuse et le Rhin, notamment dans les duchés de Jülich et de Berg, l'électorat de Köln, le duché de Limbourg, les villes d'Aachen, Köln et Maastricht. Les églises comprises entre Düren, Linnich et Aachen sont regroupées dans le quartier de Düren : ce dernier réunit, outre Düren, Stolberg, Eschweiler, Dürwiss, Euchen, Vorweiden, ainsi que d'autres communautés extérieures à *Meuse-Moselle*.

Peu à peu, en effet, le problème s'internationalise. L'empereur, Rome, l'Espagne et les Pays-Bas espagnols ne veulent pas d'un héritier lié à l'Union évangélique. Les États Généraux attendent un prince protestant. De son côté, Henri IV souhaite tenir les Habsbourg à l'écart de la région. On s'affaire donc de toutes parts.

Dix jours après la mort du duc de Jülich, un mandataire du margrave de Brandebourg paraît à Kleve et Düsseldorf, pour prendre possession du pays. Le comte palatin de Neuburg réplique en envoyant son fils aîné, Wolfgang-Guillaume, à Jülich-Berg, pour s'assurer une part substantielle de l'héritage. Comme l'empereur se montre menaçant, le duo Brandenburg-Neuburg conclut un traité à Dortmund (10-6-1609), en vue d'installer un condominium provisoire sur les duchés¹².

Les deux parties s'engagent à respecter les coutumes du pays. Elles garantissent ainsi le *statu quo* confessionnel, tant pour l'exercice public du culte que pour l'usage des sanctuaires. Catholiques et protestants — ceux-ci sont désignés comme « autres religions chrétiennes » — peuvent en bénéficier. Rejetant le principe *cujus regio, ejus religio*, les princes reconnaissent aussi la liberté de conscience de leurs sujets (14 et 21-7-1609). Plus que la manifestation d'une tolérance religieuse, ces décisions sont le résultat d'une fiction politique : les deux prétendants feignent l'union, alors que chacun d'eux revendique l'entièreté de l'héritage. Il y aura ultérieurement bien des controverses sur la portée à donner à l'accord de 1609, d'autant que certaines de ses clauses manquent de clarté.

Pour sa part, Rodolphe II considère le traité de Dortmund comme nul et non avenue. Il se résout à placer les duchés sous séquestre. Des troupes sont envoyées à Jülich sous la direction de son frère, l'archiduc Léopold. Un gouvernement impérial se fixe dans la ville. Soutenus par la Ligue catholique, les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche font cause commune contre la France, les États Généraux, l'Angleterre et l'Union évangélique, qui appuient les deux autres prétendants. Ainsi s'esquissent les coalitions internationales que l'on retrouvera pendant la guerre de Trente Ans.

L'assassinat de Henri IV (1610), qui survient à la veille d'une expédition contre les Impériaux, écarte temporairement le risque d'une conflagration européenne. Le margrave de Brandebourg et le comte palatin de Neuburg entreprennent le siège de Jülich. Maurice de Nassau leur amène des renforts hollandais. Des troupes françaises, nettement moins importantes que prévu, viennent grossir les rangs des coalisés. Jülich doit capituler (1-9-1610). Les prétendants luthériens reprennent possession de la ville, de la forteresse et du pays.

À la faveur de la liberté religieuse, les protestants intensifient leurs activités. Des communautés, jusqu'alors clandestines, apparaissent au grand jour. D'autres, précédemment « recatholicisées », passent à nouveau à la Réforme. De 1609 à 1614, les

¹² Cette procédure laissera des traces durables. Pendant des décennies, faute de partage « définitif », puis d'accord sur la politique religieuse, la position des églises protestantes ne sera pas réglée par des lois, mais par des traités conclus entre les deux princes. Chacun d'eux veillera à protéger ses coreligionnaires dans les territoires gouvernés par son compétiteur.

calvinistes tiennent des cultes dans soixante-cinq villes et villages, ainsi que dans vingt maisons nobles du duché de Jülich. Dans le même temps, plusieurs communautés de la Confession d'Augsburg se créent ou se reconstituent. Les calvinistes de Berg (6-7-1610), de Jülich (17-8) et de Kleve (5-10) se réunissent en synodes particuliers. Bientôt, un premier synode général de l'Église Réformée, telle qu'elle est implantée dans les trois principautés, s'assemble à Duisburg. Ce corps s'organise en communautés, classes¹³, synodes provinciaux et synode général. Les luthériens font de même : un synode est convoqué les 20 et 21-8-1612 pour Berg, le 12-9 pour Jülich. Des inspecteurs ecclésiastiques y sont désignés¹⁴. À la différence de ce qui se produit dans d'autres principautés, les églises des deux duchés ne sont pas créées de toutes pièces par les princes territoriaux, mais se constituent de leur propre mouvement.

Les relations entre les co-princes se détériorent progressivement, Wolfgang-Guillaume de Neuburg se méfie de son partenaire. Il se rapproche des catholiques. À la suite de son mariage avec une princesse de Bavière, il se range du côté de l'Église romaine, en privé dès 1613, publiquement le 14-5-1614. Jean-Sigismond de Brandenburg opte pour le calvinisme (18-12-1613). La rupture est consommée entre les deux anciens alliés. Le catholique veut à tout prix conserver la situation telle qu'elle était en 1609, à la mort du dernier duc. Le réformé, au contraire, souhaite l'instauration d'un culte public pour toutes les confessions, dans les localités de Jülich, Berg, Kleve et autres possessions convoitées. Inévitables, les affrontements militaires reprennent de plus belle. Du fait des coalitions, la paix européenne est à nouveau menacée.

La médiation franco-britannique permet d'éviter la conflagration. Par le traité de Xanten (12-11-1614), le condominium est aboli au profit d'un partage provisoire. Le comte palatin Wolfgang-Guillaume de Neuburg, qui vient de succéder à son père, reçoit l'administration des duchés de Jülich et Berg, tandis que le prince électeur Jean-Sigismond de Brandenburg obtient Kleve, Mark et Ravensberg. Les clauses religieuses de 1609 sont globalement confirmées par cet accord. Bientôt, cependant, de nouvelles contestations opposent les deux princes sur le sort à réserver aux changements confessionnels introduits depuis lors.

Dès 1614-1615, des incursions espagnoles mettent fin à l'existence de communautés réformées, comme celles de Münstereifel et Wachendorf. La guerre de Trente Ans (1618-1648) se combine à la reprise de la lutte pour l'héritage de Jülich-Kleve. Wolfgang-Guillaume de Neuburg tente de pratiquer une politique de neutralité. Il ne peut, cependant, empêcher que des troupes étrangères déferlent dans ses posses-

¹³ La classe de Mülheim — une des quatre composantes du synode provincial de Berg — comprend l'église de Lülisdorf. Les autres communautés réformées de la zone *Meuse-Moselle*, notamment Düren, Eschweiler (avec Dürwiss), Euskirchen, Flamersheim-Grossbüllesheim, Gemünd, Münstereifel, Roetgen, Stolberg et Vorweiden, ressortissent au synode provincial de Jülich, classe de la même ville (première classe).

¹⁴ Dans *Meuse-Moselle*, les communautés luthériennes du pays de Jülich relèvent de l'*Unterbergische Inspektion*. Elles s'intégreront à la classe de Jülich (1704).

sions et y sèment la ruine. Les occupations militaires espagnoles provoquent la disparition ou le passage à la clandestinité d'églises luthériennes et réformées, telles Lülldorf et Monschau (1622-1623). Des communautés calvinistes, notamment à Düren, Eschweiler et Euskirchen, subissent des persécutions.

À la faveur des circonstances, le comte palatin de Neuburg mène une politique de vigoureuse Contre-Réforme. Le 3-11-1625, il jette l'interdit sur tous les prédicateurs et enseignants non-catholiques de ses duchés. Le 5-7-1627, il prohibe l'exercice, clandestin ou public, des cultes protestants dans les villes, villages et maisons nobles de ses possessions. Quelques mois plus tard, l'église luthérienne de Düren est supprimée. En 1628-1629, les derniers pasteurs calvinistes en activité sont expulsés. Jusqu'en 1629, environ, quatre-vingts communautés réformées sont anéanties, à Jülich-Berg, sous la pression du pouvoir.

Le 9-3-1629, un nouvel accord est conclu entre Neuburg et Brandenburg, avec confirmation l'année suivante. Au plan confessionnel, il reprend les clauses de Xanten, prévoyant en outre la suppression de tous les changements religieux introduits depuis 1609. Peu après, Frédéric-Guillaume de Brandenburg en conteste la validité. De son côté, Wolfgang-Guillaume de Neuburg tient au clichage de la situation confessionnelle, telle qu'elle était à l'ouverture de la succession. Le contentieux traîne en longueur. La lutte reprend de plus belle, sans qu'une issue puisse se dégager.

La ruine économique et le déséquilibre des finances publiques incitent Wolfgang-Guillaume de Neuburg à lâcher du lest. Il autorise ainsi des industriels et artisans protestants à s'établir dans ses États. Le 8-4-1647 à Düsseldorf, il signe un nouveau traité avec son compétiteur. L'accord doit durer dix ans. En matière d'*exercitium religionis, tam publicum quam privatum*, il prévoit que l'année 1612 servira de point de référence. Les deux parties acceptent le compromis, qui s'avère en fin de compte assez favorable aux protestants : à la date convenue, la plupart de leurs communautés avaient déjà vu le jour.

L'application du traité exige, cependant, de nouvelles négociations. Celles-ci sont vouées à l'échec. Frédéric-Guillaume de Brandenburg fait, en effet, marche arrière, exigeant une liberté de culte plus large. Pour sa part, Wolfgang-Guillaume de Neuburg se rallie aux clauses religieuses des paix de Münster et Osnabrück (1648). Celles-ci prévoient le clichage de la situation confessionnelle, telle qu'elle se présentait en 1624, année infiniment moins favorable aux protestants, frappés par les occupations espagnoles des mois antérieurs. La controverse est sans issue. Elle se perpétue, des années durant, les coups de force et les mesures de répression alternant avec les médiations vaines et les tractations sans résultat. Philippe-Guillaume de Neuburg succède à son père en 1653. Le blocage continue.

Peu à peu, les deux parties se rendent compte que le recours à la violence ne mène à rien : leurs différends politico-religieux ne peuvent se résoudre que par une négociation entre les princes concernés, sans médiation impériale, ni immixtion des puissances européennes. Le traité de Kleve, signé le 9-9-1666 ne règle pas tous les problèmes. Certes, les duchés de Jülich et Berg sont définitivement attribués aux

Pfalz-Neuburg, tandis que Kleve, Mark et Ravensberg demeurent aux mains des Brandebourgeois. Pour l'octroi du *publicum religionis exercitium* aux minorités de Jülich-Berg, l'année 1624 est admise comme date de référence, avec quelques exceptions cependant. Encore faut-il s'accorder sur les modalités concrètes et sur la procédure de l'opération.

Après de longues discussions, le traité de Cölln an der Spree (26-4-1672) résout enfin les dernières difficultés. Dans les duchés de Jülich et de Berg — les seuls qui nous intéressent ici — 1624 demeure bel et bien la date de référence : les communautés réformées et luthériennes, qui avaient un culte public à cette époque, pourront seules le poursuivre ou le restaurer. Des commissions mixtes sillonneront le pays et interrogeront les habitants, pour recueillir des informations sur la situation antérieure. La plupart des églises de Jülich-Berg situées dans la zone *Meuse-Moselle* sont reconnues au cours des mois suivants : c'est le cas pour les luthériens de Düren, Gemünd, Kinzweiler, Menzerath, Stolberg, Zweifall, et les réformés de Düren, Eschweiler, Gemünd, Stolberg, Vorweiden. De plus, le culte calviniste peut être tenu publiquement dans les maisons nobles de Bollheim, Dürwiss, Flamersheim, Grossbüllesheim, Ludendorf et Sievernich.

Les accords conclus entre les deux parties reconnaissent aux protestants le droit de bâtir un temple, d'installer un pasteur, d'ériger un presbytère et une école dans les localités de plein exercice. Les ministres réformés et luthériens jouissent du même statut que le clergé catholique. Toute pression sur les consciences est interdite. La population évangélique bénéficie de la même protection et des mêmes droits que les fidèles de l'Église romaine. Quelques problèmes concrets sont encore réglés au cours des années suivantes. Les communautés luthériennes de Zweifall et Menzerath peuvent ainsi construire ou achever leur temple (1682-1683).

Philippe-Guillaume de Neuburg et ses successeurs respectent les termes du traité jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Après l'extinction de la branche palatine de Neuburg, les duchés sont gouvernés par Charles-Théodore de Pfalz-Sulzbach (1742-1794). Ce dernier se montre tolérant envers les protestants. Il les autorise à bâtir des temples, parfois même à créer de nouvelles paroisses, en échange de dons ou avantages concédés à ses coreligionnaires. Comme les ducs de Jülich et de Berg demeurent catholiques, ils n'assument pas la direction des églises réformées et luthériennes, qui s'organisent en dehors de leur tutelle. Au plan ecclésiastique, les deux principautés conservent cette spécificité jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Églises ¹⁵ :

1) BERESCHIED BEI DREIBORN : RÉFORMÉS

Selon Fabricius, un pasteur réformé est présent dans la localité en 1609-1610. Une petite communauté calviniste, vraisemblablement constituée de ré-

¹⁵ Toutes les églises citées ci-dessous sont situées dans le duché de Jülich, sauf Lülsdorf (duché de Berg).

fugiés d'Aachen, y est attestée en 1617-1621. Son desservant prend également Gemünd en charge. L'existence de ce foyer réduit est temporaire.

2) BOLLHEIM ET EICKS : RÉFORMÉS

Eicks est une seigneurie aux mains de la famille von Syberg depuis 1570. En 1641, il est prouvé qu'une prédication évangélique s'y tient, sans interruption, « depuis environ huit décennies ». Des cultes publics ont lieu aussi au château de Bollheim, où le protestantisme est établi par la famille von Hompesch, vers 1596. Ils sont assurés par un pasteur, établi à demeure à partir de 1618. Les deux communautés sont apparemment jumelées lorsqu'en 1639, elles bénéficient conjointement d'une donation. Selon Fabricius, le traité du 26-4-1672 consacre l'existence d'un culte public à Bollheim. En fait, celui-ci s'interrompt lorsque les Hompesch adhèrent au catholicisme, soit avant 1662. En 1732, Eicks ne compte plus qu'une seule famille protestante, de confession luthérienne.

3) DREIBORN : LUTHÉRIENS

Selon Fabricius et Kaufmann, le seigneur du lieu, adhérant à la Confession d'Augsburg, fait tenir des prêches en son château à la fin du XVI^e siècle. Il semble qu'un culte public soit exercé, en 1609-1614, dans cette maison noble. D'autres auteurs (dont von Schannat-Baersch) le font remonter à la guerre de Trente Ans. Un pasteur luthérien est encore attesté à Gilen bei Dreibern en 1650, année durant laquelle il quitte son poste. Il n'en est plus question par la suite.

4) DÜREN : RÉFORMÉS

Un prédicateur protestant est actif à Düren dès 1528. Deux ans plus tard, le duc de Jülich ordonne à son lieutenant de sévir contre les dissidents de la ville. Ceux-ci continuent, cependant, à se multiplier. La quasi totalité du conseil municipal est protestante lorsqu'en 1543, durant la guerre de Gueldre, Charles Quint prend la cité, puis la détruit. La répression s'abat sur les calvinistes au cours des décennies ultérieures. Leur communauté est alors réduite à la clandestinité.

L'immigration de réfugiés (1567-1570), pourchassés dans les Pays-Bas, renforce la présence réformée à Düren. Cet afflux rend la distinction des confessions protestantes beaucoup plus nette. Au synode d'Emden (1571), les calvinistes de Düren sont rattachés à la province allemande, quartier de Jülich, de l'Église sous la Croix. Leur église englobe de nombreuses localités : Langerwehe (avec communauté citée en 1582), Eschweiler, Bardenberg (avec communauté citée en 1578), Weiden, Tetz et Wehr (ces deux dernières hors *Meuse-Moselle*), Aachen et ses environs, Warden (hors *Meuse-Moselle*), Nideggen, Echtz, Hambach et Aldenhoven (ces deux dernières hors *Meuse-Moselle*), ainsi que les maisons nobles de Verken (hors *Meuse-Moselle*), Merode, Merödgen, Paland, Pesch et Pattern (ces deux dernières hors *Meuse-Moselle*). Elle est représentée au synode de Randerath (1572), où la confession de foi de l'Église des Pays-Bas est lue en langue allemande et souscrite par les délégués des différentes communautés. Le synode suivant (1573) spécifie que les calvinistes de Düren seront confiés au desservant

de Köln. En fait, ils sont pris en charge par des pasteurs itinérants qui, à partir de la cité, rayonnent vers d'autres lieux.

En 1585, les autorités veulent expulser les protestants de Düren. La mesure n'est pas exécutée, à l'intervention de nobles influents. Une menace similaire pèse sur la communauté vers 1588. Peu après, cependant, la Réforme progresse à nouveau dans la ville. Cette dernière reçoit un pasteur en 1592. La répression s'abat à nouveau sur la communauté cinq ans plus tard. À la mort du dernier duc de Jülich (1609), les prétendants à sa succession accordent la liberté de culte dans la principauté. À la Noël suivante, les réformés de Düren tiennent publiquement un premier service, dans une demeure. En 1610, ils reçoivent pour sanctuaire la halle aux viandes, récemment rebâtie.

Les communautés d'Eschweiler et de Stolberg se séparent de la communauté-mère, pour devenir indépendantes (1612). Le pasteur de Düren est expulsé par la garnison espagnole, le 26-8-1614, mais il est bientôt remplacé. L'église réformée subit de nouvelles persécutions entre 1620 et 1628. Le droit de bourgeoisie est refusé à ses membres (1620). Les vitres du temple sont brisées (1621). Le culte est perturbé par les militaires (1624). Une Contre-Réforme vigoureuse commence avec l'arrivée des Jésuites. Le pasteur est finalement expulsé (1628). Privée de temple, la communauté doit tenir ses services dans des habitations particulières, ce qui lui vaut de nouvelles sanctions. De 1628 à 1644, elle est prise en charge par des desservants extérieurs, venant notamment de Stolberg, Gemünd et Euskirchen.

La présence d'une garnison de Hesse, dans les années 1640, permet le rétablissement du culte à Düren (1642), avec reprise temporaire de l'ancien temple, à nouveau perdu en 1644. Cinq ans plus tard, les réformés rachètent l'édifice à la ville (9-4-1649). Ils en font leur sanctuaire, qui sera utilisé jusqu'en 1844. La communauté calviniste est reconnue, avec culte public, en 1672. Elle se perpétue sans encombre jusqu'à l'occupation française. Elle ressortit à la première classe du synode provincial de Jülich.

5) DÜREN : LUTHÉRIENS

La présence de luthériens à Düren est attestée à la fin du XVI^e siècle. Les premiers jalons sont posés, semble-t-il, vers 1587. Le groupe est cependant trop faible pour jouir de l'indépendance : il est desservi par le pasteur de Stolberg, peut-être aussi par son confrère de Zweifall.

La communauté se constitue officiellement en 1609. Elle tient un premier culte à l'hôtel de ville, le jour de Noël. La cité lui assigne un bâtiment pour ses services. Elle reçoit un pasteur propre en 1611. Un de ses successeurs est expulsé en 1628, après interdiction du culte par le comte de Neuburg et dissolution de l'église par les autorités. De 1628 à 1744, les luthériens de Düren sont pris en charge par des ministres extérieurs (Stolberg, Jülich, Zweifall).

Le droit au culte public leur est théoriquement reconnu en 1673, mais ils ne récupèrent pas leur temple. Les services se tiennent dans des bâtiments

loués. La communauté luthérienne de Düren est à nouveau dotée d'un pasteur propre à partir du 19-11-1744. Le 14-5-1773, alors qu'elle compte 93 fidèles, le duc de Jülich l'autorise à bâtir un sanctuaire. Commencé l'année suivante, l'édifice est consacré le 14-12-1779. L'église relève de l'*Unterbergische Inspektion*, première classe (classe de Jülich).

6) ESCHWEILER : RÉFORMÉS

À Eschweiler et Dürwiss, des familles protestantes sont attestées dans la seconde moitié du XVI^e siècle, apparemment dès 1573. Elles sont prises en charge par l'unique pasteur, qui dessert alors le vaste quartier de Düren. Ce dernier comprend notamment Eschweiler, Stolberg, Jülich (hors *Meuse-Moselle*) et le pays d'alentour. Düren obtient un pasteur propre en 1592. Le ministre itinérant continue à se charger des autres communautés établies dans la région. Stolberg et Eschweiler se détachent de Düren en 1612. Jusqu'en 1675, les deux localités sont confiées à un même desservant. Initialement, ce dernier tient les cultes dans une habitation particulière, à Eschweiler, et dans des demeures seigneuriales, à Dürwiss. Il s'occupe également des services dans les maisons nobles de Lürken, Pattern, Pesch (ces trois dernières hors *Meuse-Moselle*), Röthgen et Paland, ainsi que des réformés de Weisweiler.

Le développement de la communauté est bientôt entravé par les troupes ennemies (1614), par une interdiction ducale (depuis 1628) et par des persécutions (1635-1646). Les familles nobles soutiennent les restes de l'église d'Eschweiler, réduits à la clandestinité. Les fidèles se réunissent, à partir de 1646, dans une habitation particulière. Les services sont assurés par le pasteur de Stolberg, toutes les quatre ou cinq semaines seulement. C'est pourquoi les familles von Drimborn, Paland, Pesch et Pattern se séparent d'Eschweiler.

L'église du lieu obtient la reconnaissance de son *publicum religionis exercitium* en 1672. Bien qu'elle ne compte plus que 21 familles en son centre, 2 à Röthgen et 5 à Röhe, elle se dote d'un pasteur propre en 1675. Ses liens avec Stolberg se trouvent ainsi rompus. La construction d'un temple s'avère irréalisable : le 4-10-1678, les troupes de Louis XIV réduisent la localité en cendres, contraignant son ministre à la fuite. De 1681 à 1696, les services sont assurés par le pasteur de Vorweiden, puis un nouveau desservant est appelé sur place. Durant un siècle, les cultes se tiennent à l'étage du presbytère.

Avec l'aide de coreligionnaires de Hollande, d'Aachen, de Köln et de Frankfurt, la communauté d'Eschweiler bâtit enfin un temple, consacré le 1-5-1788. Elle relève du synode provincial de Jülich, seconde (1611), puis première classe.

7) EUSKIRCHEN : RÉFORMÉS

Une petite communauté réformée pourrait exister à Euskirchen, dès la fin du XVI^e siècle. Un pasteur, précédemment établi à Wachendorf et à Grossbüllesheim, y est attesté à partir de 1611. Deux autres ministres lui succèdent, en 1616 et 1618. L'église relève du synode provincial de Jülich, première classe.

Comme celle de Münstereifel, la communauté d'Euskirchen se plaint, en 1615, des persécutions menées par les Espagnols, qui entravent le culte. Des documents ultérieurs (1667) prouvent l'existence d'un *publicum exercitium reformatae religionis* dans la ville, en 1624. Le dernier pasteur connu est expulsé en 1628. Les guerres de succession de Jülich-Kleve et de Trente Ans font dépérir l'église d'Euskirchen. Aucun poste pastoral n'y est mentionné en 1647. En 1670, le protestantisme a disparu dans la cité. Le culte n'est pas rétabli après la pacification religieuse de 1666-1672.

8) FLAMERSHEIM, GROSSBÜLLESHEIM, LUDENDORF ET SIEVERNICH : RÉFORMÉS

La famille von Quadt zu Landskron est longtemps propriétaire des châteaux de Ludendorf, Flamersheim et Grossbüllesheim. Elle est à l'origine de petites communautés réformées qui, aux XVIIe-XVIIIe siècles, formeront une seule entité pastorale.

Dans le courant du XVIe siècle, des prédications protestantes sont attestées à Ludendorf et en d'autres lieux du voisinage (Buschhoven dès 1543, Miel en 1571, Müggenhausen-Kuchenheim en 1574). Bientôt, la famille von Quadt organise des cultes pour les protestants des environs, à Flamersheim et Grossbüllesheim. Ces débuts modestes sont suivis d'une expansion après 1609, date de la mort du dernier duc de Jülich. Un pasteur, cité en 1610, prend en charge la desserte de divers lieux de culte, changeant régulièrement de résidence pour échapper aux persécutions. Il tient des services à Flamersheim, Grossbüllesheim, puis aussi à Ludendorf et à la demeure noble de Sievernich. Il relève du synode provincial de Jülich, première classe.

La Contre-Réforme, avec la répression qui l'accompagne, fait sentir ses effets. Au milieu du XVIIe siècle, les protestants de la région sont temporairement pris en charge par les pasteurs de Gemünd et d'Oberwinter (hors *Meuse-Moselle*). Ils ont à nouveau leur propre desservant à partir de 1665. Le traité du 26-4-1672 consacre l'existence officielle de ces petites communautés. Le culte public peut être célébré à Flamersheim, Grossbüllesheim, ainsi que dans les maisons nobles de Sievernich et Ludendorf (où quarante personnes y assistent vers 1670). Il s'interrompt à Ludendorf, probablement lorsque le château passe à une famille catholique, les Calenberg (1773). Il se perpétue dans les trois autres lieux. Au début du XVIIIe siècle, Flamersheim compte 50 à 70 protestants. Grossbüllesheim en a environ 40, plus 10 dans la dépendance de Sievernich. Leur pasteur commun réside à Flamersheim. Les services se tiennent dans les châteaux de ces localités.

En 1717, Grossbüllesheim (avec Sievernich) se constitue en paroisse distincte, dotée d'un ministre propre, par décision de la famille von Quadt, qui souhaite assurer une meilleure desserte de la localité. Les cultes ont lieu dans une salle du château, puis, à partir de 1776, au presbytère. Dès 1759, un temple est en construction à Flamersheim. Maints obstacles en retardent la mise en service. Cette église et celle de Grossbüllesheim sont prises en charge par un même

pasteur à partir du 12-6-1797. La fusion s'explique par la détresse financière de la seconde communauté, privée du soutien de la nouvelle famille seigneuriale, de confession catholique.

9) GEMÜND : RÉFORMÉS.

La prédication évangélique est probablement introduite à Gemünd par les protestants de Schleiden. L'année 1609 est ordinairement retenue pour situer la fondation de la communauté réformée, dont la constitution est cependant progressive. Vers 1610, la localité compte quatre ou cinq ménages calvinistes. Au début, les pasteurs pratiquent un ministère itinérant : résidant à Gemünd, ils desservent les disséminés du voisinage. Les cultes sont célébrés régulièrement dans une maison particulière.

Les calvinistes de Gemünd relèvent du synode provincial de Jülich, première classe. Leur circonscription paroissiale est très étendue, aussi longtemps que les protestants sont réprimés dans le comté de Schleiden, les seigneuries de Kronenburg, Reifferscheid, Blankenheim et Jünkerath. L'église de Gemünd subsiste seule dans la région lorsque les communautés d'Aachen, Düren, Schleiden, Monschau et Euskirchen sont touchées par la Contre-Réforme. Bientôt, cependant, ses fidèles doivent se cacher, à la suite des persécutions déclenchées par le seigneur de Dreibern et de l'interdit lancé contre eux par l'archevêque de Köln. En 1650, leur pasteur doit se réfugier temporairement à Flamersheim, puis à Stolberg.

Les traités religieux de 1666 et 1672 mènent à une amélioration de la situation : la liberté de culte public est reconnue aux réformés de Gemünd. La communauté subsiste à la fin de l'Ancien Régime.

10) GEMÜND : LUTHÉRIENS

Une présence luthérienne est attestée à Gemünd aux alentours de 1610. La communauté est formée en 1619, lorsque le pasteur de Schleiden, fuyant l'hostilité du comte Ernest de La Marck, se réfugie dans la localité. De 1619 à 1786, Gemünd fait office de centre luthérien pour le comté de Schleiden. Au XVII^e siècle, les pasteurs successifs desservent aussi, par intervalles, d'autres territoires où la Confession d'Augsburg est réprimée : ainsi les seigneuries de Reifferscheid et de Dreibern, les paroisses de Menzerath et de Monschau. Les cultes ont lieu dans des maisons particulières.

Par suite de la situation politique, le ministère pastoral est entravé à partir de 1622. Jusqu'en 1655, les luthériens de Gemünd doivent faire appel aux pasteurs de Jülich et de Stolberg pour les services religieux. L'exercice public du culte leur est reconnu en 1672, avec leurs coreligionnaires de Menzerath. Un temple est bâti en 1753. Vingt ans plus tard, la communauté compte 153 fidèles. Elle s'affaiblit lors de la reconstitution officielle des églises luthériennes à Schleiden et Kirschseiffen. Elle subsiste à la fin de l'Ancien Régime. L'église luthérienne de Gemünd relève de l'*Unterbergische Inspektion*, classe de Jülich.

11) KINZWEILER : LUTHÉRIENS

Le culte luthérien est établi en 1619, par les comtes von Waldeck et repris par le pasteur de Jülich. Jusqu'en 1628, il se célèbre à l'église paroissiale, vouée au *simultaneum*, par la suite au château. Deux pasteurs, spécialement désignés pour la localité, sont cités en 1641 et 1644. En 1648, Kinzweiler et Engelsdorf (hors *Meuse-Moselle*) sont prises en charge par un même desservant. L'exercice public du culte y est reconnu en 1673. Il se maintient au château à chaque changement de propriétaire, même lors de la vente de la seigneurie à l'électeur palatin (1747). Il ne se prolonge pas au-delà du XVIII^e siècle.

12) KOMMERSCHIEDT BEI SCHMIDT : RÉFORMÉS

Selon Fabricius et Scheibler, une communauté calviniste est attestée dans la localité en 1617. Elle est prise en charge, jusqu'en 1621, par le pasteur de Zweifall. Les réformés de divers lieux, dont Heimbach et Nideggen, en relèvent pour un temps. Il n'y a plus de desservant à Kommerscheidt depuis 1622, moment auquel se déclenchent les persécutions, suivies d'un passage à la clandestinité. Les fidèles se rattachent à l'église calviniste de Gemünd vers 1652.

13) LÜLSDORF : RÉFORMÉS

Une communauté réformée, avec exercice public du culte, est attestée à Lülisdorf de 1611 à 1623. Sa constitution suit le développement du protestantisme dans les duchés de Jülich, Kleve et Berg, qui commence en 1609. L'église de Lülisdorf relève de la classe de Mülheim am Rhein, synode provincial de Berg. Son existence prend fin avec l'invasion espagnole. La communauté est alors privée de son temple et démantelée par la répression. Elle ne parvient pas à se reconstituer par la suite.

14) MENZERATH — IMGENBROICH : LUTHÉRIENS

Les protestants de la région partagent le destin difficile de leurs coreligionnaires de Monschau. Comme eux, ils sont longtemps pris en charge par des pasteurs extérieurs, notamment par ceux de Gemünd (1656-1709). Menzerath est le seul lieu de culte autorisé en 1673, alors que la plupart des fidèles résident à Monschau et Imgenbroich. Un temple y est consacré le 15-8-1683. Il est desservi par le pasteur de Gemünd, jusqu'à la nomination d'un ministre propre à la paroisse (1709). En 1773, la communauté compte 408 âmes. L'église de Monschau se reconstitue en 1787, par détachement de Menzerath, dont Imgenbroich demeure une dépendance. Les luthériens de la région ressortissent à l'*Unterbergische Inspektion*, classe de Jülich.

15) MONSCHAU : LUTHÉRIENS

Avant 1600, de petites communautés luthériennes se forment dans la région, notamment à Monschau, Höfen, Kalterherberg et Kesternich. Elles disparaissent durant les persécutions. La ville de Monschau constitue peu à peu un point de rassemblement pour les protestants sous la Croix. L'année 1597 est

parfois citée comme date de fondation d'une véritable église. Les fidèles se réunissent dans des maisons particulières et dans une grange, au village voisin de Menzerath. Ils ne possèdent pas de temple.

La situation des protestants s'améliore temporairement, lorsque le duché de Jülich passe aux mains des Brandenburg et Pfalz-Neuburg. Un pasteur est cité à Monschau dès 1609. Les co-seigneurs assignent aux luthériens la *Schlosskapelle* de Monschau, comme lieu de culte. En 1613, la communauté en perd l'usage au profit des réformés, après le passage du margrave de Brandenburg au calvinisme. La Contre-Réforme commence avec l'entrée des Espagnols dans le pays (1622). Les fidèles, réduits à la clandestinité, sont pris en charge par des pasteurs extérieurs, notamment par le ministre de Gemünd.

Après la pacification des luttes religieuses (1672), les protestants de la région sollicitent le droit au culte public. En 1673, celui-ci est accordé à la communauté de Menzerath, où le pasteur de Gemünd consacre un temple luthérien, le 15-8-1683. La plupart des fidèles, toujours desservis à partir de Gemünd, habitent cependant Monschau et Imgenbroich.

En 1709, Menzerath devient le véritable point d'ancrage de la communauté, avec l'installation d'un pasteur sur place. Le 4-1-1787, le duc Charles-Théodore de Pfalz-Sulzbach autorise la construction d'un temple à Monschau, qui forme bientôt une église indépendante, avec un desservant propre. Le sanctuaire est commencé le 25-7-1787, consacré le 16-8-1789. La nouvelle paroisse relève de l'*Unterbergische Inspektion*, classe de Jülich.

16) MONSCHAU : RÉFORMÉS

Au début du XVIIe siècle, la présence de réfugiés calvinistes, provenant notamment d'Aachen, est attestée à Monschau. Ces protestants s'organisent à la faveur du passage du duché de Jülich aux mains du margrave de Brandenburg et de l'électeur palatin de Neuburg (1609). On connaît les noms de quatre ministres qui, en 1614, 1615, 1618 et 1619, prennent successivement la communauté en charge. En 1613, celle-ci obtient la *Schlosskapelle*, accordée précédemment aux luthériens, pour y tenir ses cultes. La conversion du margrave de Brandenburg au calvinisme est à l'origine de ce transfert.

Les réformés sont réduits à la clandestinité par la Contre-Réforme, qui sévit à partir de 1622. La *Schlosskapelle* est alors rendue aux catholiques. Faute d'exercice public du culte en 1624, les calvinistes ne peuvent le rétablir en 1672. À la faveur de la pacification religieuse, ils s'agrègent à l'église de Gemünd.

17) MÜNSTEREIFEL : RÉFORMÉS

En 1611, un pasteur tente d'organiser la petite communauté réformée de Münstereifel. Celle-ci relève du synode provincial de Jülich, première classe. Elle compterait cinquante membres au début du XVIIe siècle. Son desservant se heurte immédiatement à la résistance des catholiques. Conformément au droit du pays, le gouvernement du duché estime que les calvinistes ne peuvent être

troublés dans l'exercice public de leur culte. Le répit est cependant de courte durée.

La maison du pasteur est vendue, de sorte que l'intéressé se trouve privé de logement. Vers 1614, les Espagnols l'expulsent de la ville. Le synode provincial de Jülich vient en aide au desservant au cours des années suivantes, mais ce dernier doit bientôt quitter la région. En 1615, la communauté subit de nouvelles persécutions : la garnison espagnole empêche le culte, si bien que le temple est fermé.

La population de Münstereifel est ballottée entre les occupants durant la guerre de succession de Jülich-Kleve, puis pendant la guerre de Trente Ans. Il est possible que le culte réformé y soit rétabli épisodiquement, sous la protection de troupes protestantes. Installés dans la cité en 1625, les Jésuites le combattent sans merci. La communauté disparaît, semble-t-il, avant 1647. Les droits au culte public, qu'elle possédait encore en 1624, ne sont pas rétablis en 1666-1672.

18) ROETGEN : RÉFORMÉS

Au début du XVIII^e siècle, vers 1707, des habitants de Roetgen commencent à adhérer à la Réforme. À partir de 1724, ils s'intègrent à l'église calviniste de Stolberg. Malgré les persécutions, ils sont 60 à y faire profession de foi réformée, huit ans plus tard. En 1738, deux habitants de Roetgen deviennent anciens de l'église de Stolberg, avec pour mission d'organiser leur propre communauté. Celle-ci compte 24 ménages l'année suivante. On y dénombre 198 fidèles (45 ménages) en 1755, puis 273 (58 familles) en 1779.

Jusqu'en 1778, les protestants de Roetgen font partie de l'église de Stolberg. Le 15-9 de cette année, le duc Charles-Théodore de Pfalz-Sulzbach les autorise à former une paroisse indépendante, avec culte public. En contrepartie, les catholiques d'Isselburg (pays de Kleve, hors *Meuse-Moselle*) obtiennent la permission de se doter d'une église. Un premier pasteur s'établit bientôt à Roetgen (1779). Il préside à l'édification d'un temple, consacré le 24-10-1782. La communauté, effectivement indépendante depuis le 15-11-1778, relève du synode provincial de Jülich, première classe. Elle subsiste à la fin du XVIII^e siècle.

19) STOLBERG : RÉFORMÉS

Les premières traces de la Réforme à Stolberg (1524) pourraient concerner des anabaptistes. Des protestants d'Aachen, pratiquant l'artisanat du cuivre, viennent s'établir dans la région. Du synode d'Emden (1571) à 1611, les calvinistes des environs (Stolberg, Düren, Eschweiler, Dürwiss, Hehlrath) forment un seul quartier, avec Düren pour centre, relevant initialement de la classe de Köln sous la Croix. À Stolberg, les réformés bénéficient de la tolérance de Johann von Efferen (1552-1606), seigneur du lieu, de confession luthérienne. Les cultes se tiennent dans un immeuble privé, mis à la disposition de la communauté par son propriétaire. Jusqu'en 1612, ils sont assurés par le pasteur de Düren.

Depuis cette date, les calvinistes de Stolberg, réunis en église autonome, ont leur propre desservant qui, jusqu'en 1675, prend également en charge Eschweiler, Dürwiss et Hehrath. Ils ressortissent au synode provincial de Jülich, seconde (1611), puis première classe. Ils souffrent des pillages causés par la guerre de Trente Ans. En 1617, ils édifient un temple de bois sur le *Finkenbergr*, sans que le seigneur du lieu, Thierry von Efferen zu Sechtem, y mette obstacle.

Son successeur, Charles-Ferdinand von Frentz, autorise la construction d'un sanctuaire en dur (1650). La réalisation du projet est cependant différée. Elle doit commencer en 1669, mais l'opposition de la famille seigneuriale, de confession catholique, puis des difficultés financières reportent les échéances. Finalement, la bâtisse n'est achevée qu'en 1725. Le droit au culte public est reconnu aux calvinistes de Stolberg depuis 1672. Durant une bonne partie du XVIIIe siècle, les réformés de Roetgen relèvent de la paroisse, dont ils se séparent en 1778. Un second poste pastoral est établi en 1722. La communauté subsiste à la fin du XVIIIe siècle.

20) STOLBERG : LUTHÉRIENS

Les premières traces de la Réforme à Stolberg remonteraient à 1524, mais les personnes concernées pourraient être anabaptistes. La famille seigneuriale von Efferen manifeste de la sympathie pour les nouvelles doctrines avant 1550. Elle revient temporairement au catholicisme, sous la pression impériale. Une communauté luthérienne voit le jour à la fin du XVIe siècle. Elle bénéficie du soutien de Johann von Efferen, bien disposé envers la Confession d'Augsburg. Dès 1592, elle est dotée d'un pasteur. De cette date à 1608, elle utilise la chapelle du château pour ses cultes. Par la suite, elle les tient dans un local inapproprié.

La mort de J. von Efferen (1606) et le passage de sa veuve au catholicisme modifient la situation. L'église luthérienne de Stolberg est cependant dotée d'un nouveau desservant par le comte palatin Wolfgang-Guillaume de Neuburg (1611).

Par la suite, la famille von Efferen zu Sechtem renoue avec la tolérance envers ses sujets luthériens. La liberté religieuse qu'elle leur reconnaît est également mise à profit par d'autres protestants, persécutés dans leur contrée d'origine. Le 3-3-1647, les fidèles de la Confession d'Augsburg sont autorisés à bâtir un temple, appelé *Vogelsangkirche* et consacré le 28-5-1648. Les luthériens d'Aachen, des princes protestants et des villes impériales de la même communion contribuent au financement des travaux, que n'entrave pas Jean-Guillaume de Pfalz-Neuburg, duc de Jülich. L'*exercitium publicum* du culte luthérien est reconnu à Stolberg en 1673. Comptant 197 fidèles en 1773, la communauté subsiste à la fin de l'Ancien Régime. Elle relève de l'*Unterbergische Inspektion*, classe de Jülich.

21) VORWEIDEN : RÉFORMÉS

Une communauté calviniste est attestée dans la localité dès 1572. Elle relève de la classe de Köln. L'année suivante, une décision synodale manifeste que

des réformés sont établis à Euchen, depuis un certain temps déjà. Ces petits noyaux protestants sont confiés initialement au pasteur de Düren, sans que des cultes réguliers puissent être organisés.

Un pasteur réside à Vorweiden à partir de 1610. L'église locale relève du synode provincial de Jülich, seconde (1611), puis première classe. Son ministre dessert également la paroisse voisine de Lürken (hors *Meuse-Moselle*). Son champ d'apostolat couvre ainsi Vorweiden, Euchen, Bardenberg, Laurensberg, Warden, Langweiler, Höngen et Lürken (ces quatre dernières localités étant situées hors *Meuse-Moselle*). Les cultes se tiennent à Vorweiden, dans des maisons privées, puis dans un oratoire, ainsi qu'à Euchen et Lürken. Ils sont suivis par les protestants d'Aachen et de Weiden, lorsque ceux-ci sont persécutés dans la cité impériale.

En 1622, les Espagnols privent les réformés de la chapelle d'Euchen. Durant la répression déclenchée par le comte palatin de Neuburg (milieu du XVII^e siècle), Vorweiden est desservie par des pasteurs résidant à l'extérieur, notamment à Jülich. À partir de 1661, la communauté dispose à nouveau de son propre ministre. Le droit à l'exercice public du culte lui est reconnu en 1672. Les guerres de Louis XIV obligent, cependant, son pasteur à se réfugier pour un temps à Aachen. L'église subsiste à la fin du XVIII^e siècle.

22) WACHENDORF : RÉFORMÉS

À la fin du XVI^e siècle, une petite communauté réformée se constitue dans la localité, sous l'égide du seigneur, Marsilius von Palant. De 1590 à 1610, elle est dotée d'un pasteur, qui exerce également son ministère à Gemünd et Euskirchen. L'intéressé s'établit ensuite à Grossbüllesheim (1610), puis à Euskirchen (1611). Depuis lors, Wachendorf n'a plus, apparemment, de desservant propre, ni le rang d'église. Les calvinistes y perdent l'usage du sanctuaire paroissial lors de l'invasion espagnole de 1615.

23) ZWEIFALL : RÉFORMÉS

La présence de réformés à Zweifall est attestée au début du XVII^e siècle. Certains d'entre eux sont des calvinistes originaires d'Aachen, réfugiés dans la localité à la suite des persécutions (vers 1600) et devenus maîtres de forges. Ils sont dotés d'un pasteur (1611-1622), qui exerce également un ministère itinérant à Düren, Monschau, Kesternich, Kommerscheidt et Vorweiden. Leur prépondérance dans la localité dure environ douze ans. Ils y ont une chapelle, dont ils perdent l'usage en 1622, lorsque les Espagnols l'attribuent aux catholiques. Leur ministre doit fuir. La trace d'une communauté calviniste organisée se perd sous l'influence de la Contre-Réforme.

24) ZWEIFALL : LUTHÉRIENS

La communauté luthérienne de Zweifall est antérieure à 1600. Selon certaines sources, les adhérents à la Confession d'Augsbourg y auraient un sanctuaire vers le milieu du XVI^e siècle. Cette assertion paraît douteuse. Fabricius, Bendel

et Scheibler, pour leur part, situent les débuts effectifs du luthéranisme aux alentours de 1575. Les origines de cette église ne sont pas dues à une initiative du pouvoir politique, mais à l'adhésion spontanée des habitants. Son développement est favorisé par la richesse de certains fidèles et par la collaboration de maîtres de forges, de confession réformée qui, venant d'Aachen, se réfugient dans la localité. La petite communauté est desservie par des pasteurs itinérants ou venant de l'extérieur. Les cultes se tiennent dans une « chapelle », qui n'est peut-être, au début, qu'une pièce d'habitation particulière. L'affirmation de Rosenkranz, selon laquelle il s'agirait de l'ancien sanctuaire, cité au milieu du XVI^e siècle et pris ensuite par les réformés (1613 à 1622), ne semble pas exacte.

Durant de longues années, le comte palatin Wolfgang-Guillaume de Neuburg, duc de Jülich, persécute les protestants de Zweifall. Souvent privés de pasteur, ceux-ci sont desservis par la communauté voisine de Stolberg. Le ministre qu'ils établissent sur place, en 1662, est expulsé par les agents du pouvoir politique. Leur oratoire, situé à l'étage du presbytère, est alors fermé par ordre des autorités, qui interdisent toute activité religieuse non-catholique. En 1673, les luthériens de Zweifall se font reconnaître le droit à l'exercice public du culte. Durant quelques années, ils souffrent encore de la malveillance du clergé romain, à laquelle le gouvernement met fin. En 1683, la communauté commence l'édification d'un petit temple, consacré l'année suivante, le deuxième samedi après la Trinité. Depuis 1681, elle dispose d'un pasteur établi à demeure. Relevant de l'*Unterbergische Inspektion*, classe de Jülich, elle compte 171 fidèles en 1773.

7. COMTÉS DE SAARBRÜCKEN ET D'OTTWEILER.

Dans les comtés de Saarbrücken et d'Ottweiler, la Réforme commence à se diffuser sous les règnes de Philippe II (1545-1554) et Jean IV (1545-1574) de Nassau. Ces deux princes demeurent attachés à l'Église catholique. Ils sont, cependant, assez ouverts pour tolérer les doctrines nouvelles. Si la prédication luthérienne s'intensifie à partir de 1568-1569, la Confession d'Augsburg n'est pas encore religion d'État. Situé à l'extrême périphérie du monde luthérien, le comté de Saarbrücken est entouré de principautés fermement attachées à la cause romaine : ainsi l'électorat de Trier, les duchés de Luxembourg et de Lorraine, l'évêché de Metz.

Jean IV meurt sans descendant légitime. Albert (1574-1593) et Philippe III (1574-1602) de Nassau-Weilburg lui succèdent, respectivement à Ottweiler et Saarbrücken. Tous deux introduisent officiellement la Confession d'Augsburg dans leur principauté (1575). La Réforme n'est cependant pas imposée par ordonnance ou par décret : les comtes donnent sans doute leurs ordres oralement. Toujours est-il que leur administration place le clergé devant une alternative : adopter la nouvelle religion ou émigrer. Certains desservants, dont ceux de Gersweiler, Sankt Arnual et Sankt Johann, adhèrent au luthéranisme. D'autres s'y refusent et démissionnent, notamment à Kölln, Uchtelfangen, Völklingen, probablement aussi à Heusweiler. Ils sont remplacés par des pasteurs. Quelques-uns, dont le curé de Dirmingen, ne sont pas repris dans le clergé luthérien, pour formation insuffisante. Le curé catholique de Saarwellingen de-

meure en fonction, mais décède quelques mois plus tard. Des paroisses — dont Eiweiler, Wahlschied, peut-être aussi Malstatt et Reisweiler — demeurent sans titulaires.

En 1575, la pénétration luthérienne est fort inégale selon les régions. La Confession d'Augsburg peut certes s'appuyer sur des implantations anciennes, comme Sankt Arnual, Sankt Johann et Saarbrücken. Dans maintes localités, les ordres comtaux ratifient une évolution en cours depuis deux décennies. Pour d'autres, au contraire, le passage au luthéranisme résulte de leur incorporation à la nouvelle église territoriale. Dans l'Ouest du comté de Saarbrücken, qui — au plan ecclésiastique — appartient au diocèse de Trier, l'influence protestante demeure limitée. Tous les postes pastoraux n'y sont même pas pourvus. Il faut de longues années pour que la population des zones frontalières, proches des États catholiques, se laisse gagner à la nouvelle religion.

Peu avant leur avènement, Albert et Philippe III de Nassau-Weilburg publient un nouveau règlement ecclésiastique, en date du 1-8-1574. Ce document fixe les bases organisationnelles et les règles de conduite qui s'appliqueront dans leur *Landeskirche*. En 1575, son champ d'application est étendu aux possessions de Saarbrücken et d'Ottweiler. L'orientation générale est d'observance modérée. Elle devrait permettre la tolérance des luthériens envers les réformés.

Réfugiés huguenots pour la plupart, ces derniers se sont implantés dans certains villages du comté de Saarwerden (hors *Meuse-Moselle*). Ils prennent également pied dans le comté de Saarbrücken, notamment à Ludweiler (1604), plus tard aussi à Wilhelmsbrunn (1618). Comme ils sont attachés à leur langue, à leurs coutumes et à leur foi, cette présence suscite des réactions négatives. En 1607, les pasteurs de la Confession d'Augsburg prient le comte Louis de Nassau (1602-1627) d'éloigner les ministres réformés et de les remplacer par des luthériens connaissant le français, sinon immédiatement, du moins au décès des desservants calvinistes. Dans l'intervalle, ces derniers ne devraient plus être rétribués sur fonds publics.

Malgré les pressions, le comte tient bon. Il repousse les exigences luthériennes, conservant sa protection aux immigrants. Un accord en dix-huit points, conclu en 1622, règle les rapports entre les deux confessions. Les réformés voient leur liberté de culte confirmée. En contrepartie, le comte leur impose le respect de normes précises, qui manifestent son souci d'ériger une église réformée autonome, contrôlée par son administration et préservée des ingérences étrangères. C'est pourquoi les calvinistes ne peuvent quitter le territoire de la principauté. Il est interdit à leurs pasteurs de fréquenter les synodes tenus à l'étranger et de convoquer en assemblée, sur le territoire du comté, des confrères venant de l'extérieur. Dans tous leurs actes religieux, les ministres réformés doivent se conformer aux règlements ecclésiastiques édictés par les Nassau.

Vainement, les calvinistes tentent de faire modifier l'accord, sur l'un ou l'autre point de liturgie (1623). Ils ratifient finalement le document, qui permet la coexistence pacifique des deux confessions protestantes. Le comte Guillaume-Louis de Nassau et ses successeurs gardent la même attitude bienveillante à leur égard.

Conformément à la paix d'Augsburg (1555), les catholiques qui refusent de changer de confession doivent émigrer. À moins qu'ils n'habitent dans un village réformé doté de privilèges, ceux qui restent professent obligatoirement la religion luthérienne. Seuls les habitants des villages relevant de l'abbaye de Wadgassen peuvent librement pratiquer le culte romain, en vertu d'un règlement particulier.

En fait, le catholicisme reste bien implanté à la périphérie du comté de Saarbrücken. De sérieuses difficultés se posent ainsi à Uchtelfangen, où s'entrecroisent les souverainetés des comtes de Nassau, des ducs de Lorraine et de la famille de Löwenstein. Elles sont réglées par un accord tripartite, conclu en 1613 et ratifié huit ans plus tard : le *simultaneum* est établi dans la paroisse. Des traces d'attachement au culte romain subsistent à Saarwellingen, en 1613, et à Schwalbach, en 1617. Jusqu'à cette date, la religion catholique est pratiquée à Überherrn, où la Confession d'Augsburg est finalement imposée par le comte. Une autre localité du Warndt, Roseln, fait problème : malgré l'interdit du curé de Forbach, les pasteurs de Völklingen y prêchent jusqu'en 1631, année au cours de laquelle un desservant catholique est installé par les Lorrains. La création de nouveaux villages, par essartement, permet de remédier peu à peu à cette situation.

Le règne du comte Guillaume-Louis (1627-1640) est marqué par la guerre de Trente Ans. Au départ, les Nassau-Saarbrücken n'entrent pas dans l'Union évangélique, animée par l'électeur palatin : ils se contentent de sceller une alliance défensive avec elle. Il n'en faut pas davantage pour que la soldatesque et le pillage s'abattent sur la région, où règnent la peste et la faim. Après avoir pris le parti de l'alliance franco-suédoise contre la Sainte Ligue, le comte doit fuir devant les Impériaux, pour se réfugier à Metz (15-7-1635), où il meurt cinq ans plus tard. Ses biens sont saisis et placés sous séquestre. Le pays est ravagé, la population décimée. L'administration ecclésiastique luthérienne est anéantie. De nombreux temples sont détruits. La plupart des pasteurs quittent le territoire. Durement frappé, le protestantisme ne succombe pas.

Les traités de Münster et d'Osnabrück (1648) prévoient la restitution de leurs possessions aux Nassau. Comme la France et la Lorraine convoitent encore la Sarre, il faut attendre de longues années pour qu'une paix véritable se rétablisse. L'église luthérienne de Saarbrücken et d'Ottweiler se relève peu à peu. Pour repeupler les deux comtés, les Nassau font appel à des immigrants catholiques et luthériens. Malgré les efforts déployés pour les attirer à la Réforme, certains nouveaux venus demeurent fidèles au culte romain. Une nouvelle menace point bientôt à l'horizon : la progression de l'influence française, vecteur de la Contre-Réforme.

Louis XIV se lance, en effet, dans une politique d'annexion. Le 8-7-1680, la Chambre de Réunion, siégeant à Metz, laisse quarante jours à la comtesse Éléonore-Claire de Nassau pour faire hommage à l'évêque de Metz des château, bourg et comté de Saarbrücken, avec leurs dépendances. Une décision similaire est prise, le 11-7, pour les ville et seigneurie d'Ottweiler. Force est de reconnaître la souveraineté

française. Une Province de la Sarre est ainsi constituée, avec l'intendant Antoine Bergeron de la Goupillière à sa tête. La reconquête catholique commence.

Le roi de France appuie les tentatives de l'évêque messin, visant à rétablir le culte romain au mépris des clauses confessionnelles des traités antérieurs. Le catholicisme est ainsi réintroduit à Sankt Johann, dès le 30-5-1680. Il peut ensuite être pratiqué librement dans le comté. Toute prédication luthérienne cesse définitivement à Eiweiler, Reisweiler, Saarwellingen et Schwalbach, où la pénétration protestante était encore superficielle. Les avant-postes de la Réforme en Warndt (Grossrosseln, Nassweiler, Überherrn, Wilhelmsbrunn) sont perdus pour longtemps. L'église réformée de Ludweiler est emportée dans la tourmente qui suit la Révocation de l'Édit de Nantes.

Le 21-12-1684, l'intendant de la Goupillière impose une nouvelle réglementation sur les lieux de culte : dans les localités comptant deux sanctuaires, le plus petit sera attribué aux catholiques; celles qui en ont un seul connaîtront le régime du *simultaneum*. Saarbrücken et Sankt Johann sont considérées comme formant une même ville, pour que le temple de la seconde soit attribué à la seule religion romaine. Le *simultaneum* est établi à Heusweiler, Kölln et Völklingen.

La paix de Rijswijk (1697) retire à la France toute souveraineté sur Saarbrücken et Ottweiler. Les Nassau sont intégralement rétablis dans leurs droits. Les communautés catholiques, nées dans la foulée des Réunions, peuvent cependant se maintenir : l'article IV du traité leur garantit la liberté de culte et le *statu quo* pour l'utilisation des sanctuaires. Ainsi sont reconnus *de iure* tous les changements introduits au plan confessionnel, entre 1680 et 1697. Une tentative, visant à instaurer le *simultaneum* à Sankt Johann, est rapidement vouée à l'échec (1698). Le comte Frédéric-Louis (Ottweiler, 1690-1728 et Saarbrücken, 1723-1728) peut, cependant, faire construire ou reconstruire des temples.

À la mort de ce prince, Saarbrücken et Ottweiler passent à la branche de Nassau-Usingen. Par l'édit du 9-5-1743, le comte Guillaume-Henri (1741-1768) accorde la liberté de culte aux dix familles réformées venant d'Alsace et du Palatinat, établies à Saarbrücken et Sankt Johann. Il leur octroie également la permission de bâtir un temple, bientôt connu sous le nom de *Friedenskirche*. Le même prince et son successeur, Louis de Nassau (1768-1793), dotent Saarbrücken d'un nouveau sanctuaire luthérien, la *Ludwigskirche*, érigée de 1762 à 1775.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les comtés de Saarbrücken et Ottweiler gardent la Confession d'Augsburg comme religion d'État. Louis de Nassau garantit explicitement la pérennité de cette situation en 1779, lors du mariage du prince héritier avec une catholique. Cependant, la périphérie Ouest et Sud-Ouest du comté de Saarbrücken demeure majoritairement catholique : le protestantisme n'a jamais pu s'y implanter en profondeur, permettant à la Contre-Réforme de marquer des points. Des territoires, dépeuplés lors des guerres du XVII^e siècle, sont également sous l'influence de la religion romaine, qui s'y établit par immigration. Les rapports de forces sont identiques dans les villages précédemment lorrains, acquis par échanges au XVIII^e siècle.

En 1764, l'*Oberamt* de Saarbrücken compte 50,1% de luthériens. Les catholiques y représentent 43,9% de la population, les réformés 5,6%, les Israélites 0,4%. Au sein de l'*Oberamt* d'Ottweiler, dont seule une petite portion est couverte par *Meuse-Moselle*, les luthériens demeurent majoritaires à Dirmingen. Les dénombremments de 1741 et 1760 font, par contre, apparaître une évolution à Uchtelfangen : la Confession d'Augsburg, d'abord prépondérante, est légèrement supplantée par le culte catholique.

Églises ¹⁶ :

1) ALT-SAARBRÜCKEN : LUTHÉRIENS

La prédication luthérienne s'exerce dans la ville dès 1568. En 1575, le clergé local passe à la Confession d'Augsburg. Au XVII^e siècle, les cultes se tiennent à la *Schlosskirche*, rebâtie en 1602, consacrée en 1615 et réparée après incendie en 1667. À la suite des dispositions prises, au temps des Réunions, par le baron de la Goupillière, intendant français de la Province de la Sarre, l'édifice sert de sanctuaire commun aux protestants de Saarbrücken et de Sankt Johann. Il en est ainsi jusqu'en 1727, année au cours de laquelle les seconds jouissent à nouveau de leur propre temple. Sous les règnes de Guillaume-Henri et Louis de Nassau-Saarbrücken (1762-1775), un lieu de culte, connu sous le nom de *Ludwigskirche*, est édifié en plus de l'ancienne église, devenue trop petite. Il est inauguré le 25-8-1775. Au XVIII^e siècle, la communauté compte trois ou quatre pasteurs. Consistoire : Saarbrücken. Inspection : Saarbrücken.

2) ALT-SAARBRÜCKEN : RÉFORMÉS

Par ordonnance du 9-5-1743, Guillaume-Henri de Nassau-Saarbrücken octroie le libre exercice de leur religion à dix familles calvinistes, qui ont émigré d'Alsace et du Palatinat, pour s'établir à Saarbrücken et Sankt Johann. Le prince leur fait construire un temple, appelé *Friedenskirche*, affecté à sa destination en 1746 et solennellement inauguré en 1751. Sous la Révolution française, l'édifice sera transformé en Temple de la Vertu.

3) DIRMINGEN : LUTHÉRIENS

Sous la pression du comte de Nassau-Saarbrücken et malgré la résistance du curé, bientôt démis, la paroisse passe à la Confession d'Augsburg en 1575. La communauté d'Uchtelfangen en relève depuis 1621. Au temps des Réunions, durant la guerre, le curé catholique d'Ottweiler célèbre la messe à Dirmingen. Il n'a plus accès à la localité après 1697. En 1731, la communauté compte 235 âmes. Un nouveau temple est consacré dans la paroisse le 6-11-1746. Consistoire : Ottweiler.

¹⁶ Toutes les églises citées ci-dessous sont implantées dans le comté de Saarbrücken, sauf celles de Dirmingen et Uchtelfangen, situées dans le comté d'Ottweiler.

4) EIWEILER : LUTHÉRIENS

Le protestantisme est introduit à Eiweiler en 1575. Toutefois, le clergé catholique y demeure en place jusqu'en 1581, année au cours de laquelle arrive un pasteur de la Confession d'Augsbourg. Le culte luthérien y est assuré durant une bonne partie du XVII^e siècle. Il cesse au temps des Réunions, lorsque les catholiques reprennent possession de l'église paroissiale. La paix de Rijswijck (1697) ne modifie pas cette situation. Par la suite, les protestants d'Eiweiler ressortissent à la paroisse de Heusweiler (consistoire de Saarbrücken, inspection de Sankt Johann).

5) GERSWEILER : LUTHÉRIENS

Le desservant de Gersweiler se rallie à la Réforme dès 1573. À partir de l'introduction officielle de la Confession d'Augsbourg dans le comté (1575), Gersweiler est, avec Aschbach et Ottenhausen, filiale de la paroisse de Malstatt. Des services bimensuels sont organisés en sa chapelle, trop éloignée au gré des fidèles habitant les autres localités. C'est pourquoi l'édifice est abandonné en 1615, puis affecté à une autre destination. Il est remplacé par un temple mieux situé, érigé en 1617-1618. Les cultes y sont assurés par le pasteur de Malstatt, puis, à cause des ravages causés par la guerre de Trente Ans, par ses confrères de Sankt Johann et Dudweiler.

Gersweiler est à nouveau desservie par le pasteur de Malstatt de 1714 à 1718. À cette date et pour vingt ans, la localité forme une paroisse indépendante, dotée d'un ministre propre, avec Ottenhausen, Stangenmühle, Krughütte et Klarenthal. Elle redevient filiale de l'église de Malstatt en 1738. Son temple, qui tombe en ruine, est reconstruit à partir de 1783. Le nouvel édifice est inauguré le 17-9-1784. Consistoire : Saarbrücken. Inspection : Sankt Johann.

6) GROSSROSSELN-NASSWEILER-ÜBERHERRN : LUTHÉRIENS

La localité de Grossrosseln devient protestante peu après l'instauration de la Confession d'Augsbourg dans le comté. Depuis 1576, elle est prise en charge par le pasteur de Völklingen, qui dessert également les luthériens d'Überherrn et l'Hôpital.

Par lettre de fondation du 4-6-1604, le comte Louis de Nassau-Saarbrücken autorise des réfugiés à se fixer dans les bois du Warndt. Ainsi naît, en 1606, la localité de Nassweiler, qui devient un centre de gravité protestant dans la région. En 1621, Nassweiler obtient son propre pasteur, qui, trois ans plus tard, dessert également Überherrn-l'Hôpital comme filiale.

En 1625, le ministre se fixe à Überherrn, qui devient ainsi la localité principale de la circonscription. Le temple, consacré le 16-10-1631 à Nassweiler, est anéanti par la guerre en 1635. À Grossrosseln, les pasteurs de Völklingen desservent la filiale jusqu'à ce qu'un prêtre catholique y soit installé par les Lorrains (1631). À Nassweiler comme à Überherrn, le protestantisme organisé disparaît

au temps des Réunions (1684). Une communauté luthérienne se reformera plus tard à Karlsbrunn ¹⁷.

7) HEUSWEILER : LUTHÉRIENS

La réforme est introduite dans la localité en 1575. En 1627 et 1635, la communauté souffre du passage des troupes impériales. À la suite de la guerre, elle est administrée par le pasteur de Sankt Johann, de 1659 à 1680. Au temps des Réunions, le *simultaneum* est accordé aux catholiques (1684). Confirmé par le traité de Rijswijck (1697), il se maintient durant le dernier siècle de l'Ancien Régime et même au-delà. Les villages protestants des environs relèvent de Heusweiler : ainsi Wahlschied-Holz (sauf de 1668 à 1680), plus tard aussi Eiweiler, Knorscheid, depuis 1743 également Dilsburg et Bietschied. La grande nef du sanctuaire est rénovée en 1719. Le temple de Wahlschied-Holz est reconstruit en 1731. Consistoire : Saarbrücken. Inspection : Sankt Johann.

8) KARLSBRUNN : LUTHÉRIENS

Le village naît en 1718, à partir d'une forge établie par le comte Charles-Louis de Nassau. Une communauté de la Confession d'Augsburg s'y constitue en 1724. Elle est initialement desservie par un ministre de Saarbrücken et, durant vingt ans, célèbre ses cultes dans des maisons particulières. Elle obtient son premier pasteur en 1743. L'année suivante, elle est érigée en paroisse, avec oratoire à l'étage du presbytère. Sa circonscription s'étend sur la quasi totalité du Warndt, à l'exclusion de Ludweiler. Le poste pastoral est supprimé en 1794. Consistoire et inspection de Saarbrücken.

9) KÖLLN : LUTHÉRIENS

En 1575, la Réforme est imposée à Kölln par le comte de Saarbrücken, malgré la résistance de l'abbé de Wadgassen, qui refuse de présenter un luthérien au poste pastoral. Le desservant de la Confession d'Augsburg est nommé en 1576. Il se charge initialement d'une quinzaine de villages de la Köllertal. Le temple subit des dommages au cours de la guerre de Trente Ans (1632), puis est remis en état vers 1651. De 1634 à 1741, le poste pastoral de Kölln est réuni à celui de Völklingen ou, occasionnellement, à celui de Heusweiler. Au temps des Réunions, les catholiques reprennent l'église paroissiale (23-4-1685).

Avec la paix de Rijswijck (1697), les luthériens récupèrent leurs droits, mais ils doivent s'accommoder du *simultaneum* jusqu'en 1898. Le temple est rénové en 1732. Le poste pastoral de Kölln est rétabli neuf ans plus tard. Les localités de Dilsburg (1699) et de Bietschied sont retirées de la paroisse, pour être incorporées à la communauté de Heusweiler. Consistoire : Saarbrücken. Inspection : Sankt Johann.

¹⁷ Cfr *infra*, paroisse de Karlsbrunn.

10) LUDWEILER : RÉFORMÉS

Le village naît en 1604, avec l'arrivée de douze familles de huguenots français, réfugiés dans le comté. Par la charte de fondation du 8-6-1604, Louis II de Nassau les autorise à bâtir un temple, à pratiquer leur religion dans leur langue et à appeler un pasteur. Les droits de la communauté seront confirmés par les princes successifs, les 10-1-1609, 26-10-1729 et 21-9-1747.

Un temple est bâti à Ludweiler en 1604-1605. Largement dépeuplée à partir de 1635, la localité souffre de la guerre de Trente Ans, qui dévaste le pays. Elle reprend vie avant 1660 et réédifie son sanctuaire. Des huguenots français viennent à nouveau y chercher asile.

La politique des Réunions est suivie par la Révocation de l'Édit de Nantes. Les troupes françaises incendient le temple de Ludweiler (novembre 1685) et y interdisent le culte réformé. Le pasteur calviniste est chassé de la localité. Les fidèles se réunissent alors secrètement sur les ruines de leur sanctuaire ou se rendent à Zweibrücken pour les grandes cérémonies religieuses. Ces agissements sont formellement interdits par les Français, le 28-10-1686. Pareille défense n'empêche pas les cultes clandestins de se perpétuer.

En 1720, un nouveau pasteur calviniste se fixe à Ludweiler, avec l'autorisation comtale. Un temple est reconstruit. Les services sont parfois suivis par des fidèles du Pays messin, notamment de Courcelles-Chaussy, de Lorraine, mais aussi — du moins jusqu'en 1743 — de Saarbrücken et de Sankt Johann. À partir de 1738, ils sont organisés, en alternance régulière, en langues française et allemande. Rénové en 1762, le temple est délabré deux décennies plus tard. L'édifice est reconstruit à partir de 1786 et consacré le 4-2-1787. Les luthériens établis sur place relèvent de la paroisse de Völklingen.

11) MALSTATT : LUTHÉRIENS

La paroisse devient protestante en 1575, avec Gersweiler pour filiale. Très éprouvée par la guerre de Trente Ans, la communauté voit son pasteur fuir en 1627 et 1635, de sorte qu'elle doit suivre les cultes à Sankt Johann. Incapable de rétribuer un ministre, elle est encore desservie ultérieurement par les pasteurs de Sankt Johann (1695-1714) et Dudweiler (1673-1679 et 1714-1738). Son temple est incendié à l'automne 1641, remis en état par la suite, puis encore en 1732. L'église de Malstatt jouit d'un desservant fixé dans la localité à partir de 1739. Consistoire : Saarbrücken. Inspection : Sankt Johann.

12) REISWEILER : LUTHÉRIENS

En 1591, un pasteur protestant est appelé sur place par le comte de Nassau-Saarbrücken. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la paroisse demeure purement luthérienne. En 1657, les catholiques sont à nouveau en possession de l'église principale, tandis que les membres de la Confession d'Augsburg utilisent le temple qu'ils ont bâti. La communauté disparaît, semble-t-il, au temps des Réunions (vers 1683).

13) SAARWELLINGEN : LUTHÉRIENS

Le comte de Nassau-Saarbrücken installe un pasteur luthérien dans la localité, le 13-9-1576. Un ministre y demeure en fonction jusqu'en 1674-1675. Il en est chassé par la Contre-Réforme, l'évêque de Metz revendiquant la paroisse avec l'appui de Louis XIV. Le village est alors regagné au catholicisme par les prémontrés de Wadgassen. La « reconquête » par le culte romain est achevée dès 1686. Le protestantisme ne renaîtra à Saarwellingen qu'au XIXe siècle.

14) SANKT ARNUAL : LUTHÉRIENS

Une présence protestante est attestée au sein du chapitre de Sankt Arnuall au moins depuis 1554, mais elle est réprimée par les comtes de Nassau-Saarbrücken, encore catholiques à cette époque. L'institution est dissoute en 1569, ce qui n'empêche nullement la prédication luthérienne de se propager. Officiellement, la paroisse passe à la Confession d'Augsburg en 1575. Elle demeure telle durant tout l'Ancien Régime. Elle ne compte alors qu'un seul poste pastoral. Consistoire et inspection : Saarbrücken.

15) SANKT JOHANN : LUTHÉRIENS

La prédication luthérienne y commence en 1569. La paroisse est officiellement protestante depuis 1575. Durant les guerres de Louis XIV, les fidèles de Saarbrücken, ville incendiée en 1677, vont suivre le culte à Sankt Johann, dont le desservant administre également Malstatt. Au temps des Réunions, qui se soldent finalement par l'expulsion du pasteur (1686), les Français considèrent que Saarbrücken et Sankt Johann forment une seule ville. Le plus petit des deux sanctuaires, établi dans la seconde localité, est attribué exclusivement aux catholiques (1684), après avoir été soumis au *simultaneum* (1680-1684). Les fidèles de la Confession d'Augsburg doivent alors fréquenter la *Schlosskirche* de Saarbrücken. Le traité de Rijswijck (1697) confirme cette situation. Une tentative, visant à restaurer le *simultaneum*, échoue en 1698.

En 1725-1727, un nouveau temple — appelé *Alte Kirche* par la suite — est construit à Sankt Johann, sous l'égide de Frédéric-Louis de Nassau. La première pierre est posée le 4-4-1725. L'édifice est consacré le 24-6-1727. La paroisse est dotée d'un second poste pastoral depuis 1714. Consistoire : Saarbrücken. Inspection : Sankt Johann.

16) SCHWALBACH : LUTHÉRIENS

La Confession d'Augsburg est introduite à Schwalbach en 1575, par le comte de Nassau-Saarbrücken. Initialement, la localité est desservie par le pasteur de Völklingen, puis par son confrère de Saarwellingen. Un ministre y est établi durant le premier quart du XVIIe siècle. En 1624, tous les habitants sont luthériens. Un demi-siècle plus tard, le village fait partie de la zone revendiquée par l'évêque de Metz, soutenu par Louis XIV. En 1683, le pasteur de Kölln ne peut venir s'établir à Schwalbach, du fait de la Contre-Réforme. C'est pourquoi la prédication y cesse, tandis que la « reconquête » catholique est menée par

l'abbaye de Wadgassen. En 1739, le village ne compte plus que deux familles luthériennes, qui suivent les cultes à Kölln.

17) UCHTELFANGEN : LUTHÉRIENS

La paroisse passe à la Confession d'Augsburg après le retrait du curé (1576-1577). Les autres co-seigneurs du lieu — les ducs de Lorraine et la famille de Löwenstein — y rétablissent un desservant catholique vers 1600. Comme ce dernier utilise le même sanctuaire que le pasteur, des difficultés surviennent entre les deux cultes. Elles sont réglées par la convention du 6-10-1613, ratifiée huit ans plus tard. L'église du lieu est vouée au *simultaneum*, mais ni le curé, ni le pasteur ne peuvent résider à Uchtelfangen. La communauté luthérienne est, dès lors, incorporée à la paroisse de Dirmingen.

Comme les tensions confessionnelles se perpétuent, l'église commune est agrandie en 1735 (consécration le 10-2-1736), puis probablement détruite par les Français durant la guerre de succession de Pologne. Un temple, attribué cette fois aux seuls protestants, est bâti sous l'égide des Nassau, à partir de 1770. Sa consécration (15-3-1772) marque la fin du *simultaneum*. Consistoire : Ottweiler.

18) VÖLKLINGEN : LUTHÉRIENS

En 1575, la Réforme est introduite dans la localité par le comte de Saarbrücken. Un premier pasteur luthérien s'y établit l'année suivante. Il prend en charge d'autres communautés, dont celles de Grossrosseln et Schwalbach. La population de Völklingen est très éprouvée par la guerre de Trente Ans. Le poste pastoral demeure vacant de 1635 à 1647. À la faveur des Réunions, le culte catholique est rétabli dans la paroisse. Le *simultaneum*, imposé le 17-12-1684, est maintenu par le traité de Rijswijck (1697). Il est pratiqué jusqu'en 1848. Un nouveau sanctuaire est bâti en 1716. Consistoire : Saarbrücken. Inspection : Sankt Johann.

19) WILHELMSBRUNN : RÉFORMÉS

Village fondé en 1618, par des émigrés français de confession calviniste. Une communauté réformée s'y maintient depuis cette époque et jusqu'aux Réunions. Elle est supprimée par l'administration française en 1686. La localité est alors « catholicisée ».

8. COMTÉ DE SPONHEIM ¹⁸

Le comté de Sponheim est un condominium des comtes palatins de Simmern et des margraves de Baden-Baden. La pénétration luthérienne commence sous le gouvernement de Jean II de Simmern. Si ce dernier reste officiellement catholique,

¹⁸ Il s'agit ici de la *Hintere Grafschaft*, dont une toute petite partie est comprise dans *Meuse-Moselle*. La *Vordere Grafschaft*, située sur l'autre rive du Rhin, est extérieure à la zone étudiée.

son fils Frédéric II (1557-1576) est un partisan convaincu de la Réforme. Dès le 16-7-1557, il manifeste son intention de ne plus autoriser la messe et « autres abus » dans la principauté. À la fin août de la même année, il y introduit le règlement luthérien de l'électeur palatin Otto-Henri. À la Noël 1557, la Cène doit être célébrée, dans toutes les églises, selon le rite évangélique. Le margrave de Baden, qui exerce le condominium avec Frédéric, lui laisse l'initiative en matière religieuse.

Accédant à la dignité électorale (1559), Frédéric cède ses droits sur le comté de Sponheim à deux membres de la ligne palatine de Zweibrücken : Georges-Hans de Veldenz et Wolfgang de Zweibrücken. Sept ans plus tard, le premier se désiste au profit du second, qui gouverne la principauté avec le margrave de Baden. Wolfgang poursuit la réformation du comté. Il y introduit le règlement ecclésiastique de Zweibrücken et nomme le pasteur de Trarbach comme surintendant.

Durant plusieurs décennies – sauf pendant l'intérim de Georges-Frédéric de Baden-Durlach (1605-1622) – le comté reste gouverné en condominium par des comtes palatins luthériens et des margraves de Baden-Baden catholiques. En matière confessionnelle, les seconds laissent le champ libre aux premiers, qui dirigent seuls les affaires ecclésiastiques. En 1591-1593, la *Hintere Grafschaft* Sponheim est divisée en deux inspections ecclésiastiques, avec sièges à Trarbach et Birkenfeld. La guerre de Trente Ans n'épargne pas la région, qui subit passages de troupes et destructions

Le traité de Münster confirme le monopole luthérien dans la principauté. Vainement, le margrave de Baden tente d'y obtenir le *simultaneum* (1653). Un consistoire est créé à Trarbach en 1672. Les Réunions de Louis XIV et la paix de Rijswijk (1697) modifient les données du problème : jouissant désormais du *simultaneum*, les catholiques établissent quelques paroisses dans le comté.

En 1734, le comte palatin Christian III réunit la principauté de Zweibrücken à ses autres possessions. Depuis lors, les communautés luthériennes de Sponheim ressortissent au consistoire supérieur de Zweibrücken, auquel est subordonné celui de Trarbach, maintenu jusqu'en 1776. Le pays est désormais divisé en trois classes ou inspections : Trarbach, Birkenfeld et Kastellaun.

En 1755, le comte palatin Christian IV passe au catholicisme, tandis que les margraves de Baden-Baden cèdent la place à la lignée des Baden-Durlach, qui devient évangélique. On envisage de retirer la direction de l'église luthérienne de Sponheim à la première Maison, pour la confier à la seconde. Le partage du comté (10-10-1776), qui met fin au régime du condominium, règle la question. Depuis lors, la petite frange comprise dans *Meuse-Moselle* est gouvernée exclusivement par les Baden-Durlach, adhérent à la Confession d'Augsbourg. Elle ressortit à la *Badische Landeskirche*, consistoire de Karlsruhe, surintendance de Birkenfeld.

Église :

ZÜSCH : LUTHÉRIENS

La seigneurie est tenue par la famille von Hunolstein. Son histoire est assez obscure entre ses deux destructions de 1504 et 1635. La date à laquelle la Confes-

sion d'Augsburg est introduite a été longtemps problématique. Selon Mertens et Rosenkranz, ce changement serait l'œuvre de Jean VI von Hunolstein. Vers 1561, ce dernier répondrait ainsi aux sollicitations des comtes de Sponheim. Dans cette hypothèse, le luthéranisme disparaîtrait de Züschen en 1635, lors de la destruction du village par les troupes de Gallas, avant de refaire surface cinquante-neuf ans plus tard.

Pauly récuse cette version des faits, étayée par de simples suppositions. À l'en croire, il n'y aurait pas de communauté protestante à Züschen avant l'extrême fin du XVIIe siècle.

W. Petto, qui a réexaminé le dossier, ne partage pas ce point de vue. Ses conclusions emportent l'adhésion. Après sa destruction en 1504, le village de Züschen demeure inhabité durant plusieurs décennies. Il se repeuple progressivement, sous l'impulsion de Jean VI von Hunolstein († en 1579) ou de sa veuve. Des indications fragmentaires, mais sûres, prouvent qu'une paroisse luthérienne y existe en 1624. Si elle ne peut être datée avec précision, l'introduction du luthéranisme semble antérieure à 1600.

Le village est détruit en 1635. Des habitants s'y fixent à nouveau dans les années 1670. Les tout premiers sont luthériens. Ils se rattachent à la paroisse de Sötern. La plupart des nouveaux arrivants sont cependant catholiques. Vers 1694, le seigneur du lieu, jusqu'alors tolérant envers la confession romaine, rétablit le monopole protestant. Officiellement, il incorpore Züschen à la paroisse luthérienne de Sötern, obligeant ses sujets à y faire baptiser et confirmer leurs enfants. Les familles réfractaires doivent renoncer à leurs biens.

La situation se modifie peu après, lorsqu'un maître de forges catholique s'établit à Züschen. Avec ses ouvriers de la même confession, il est autorisé à pratiquer sa religion dans la chapelle de Schmelz (1696). Les autres habitants ne peuvent se rendre à ces cultes. En 1724, la localité est érigée en paroisse luthérienne autonome. La même année, un nouveau temple est érigé sur les ruines de l'ancien sanctuaire. Faute de ressources et de fidèles en nombre suffisant, la communauté protestante de Züschen est cependant desservie par les pasteurs de Sötern, Birkenfeld, puis Thalfang.

De 1734 à 1750, le village est placé sous le séquestre de l'électeur de Trier. Ce dernier favorise les catholiques, mais sans leur accorder de monopole confessionnel, ni leur faire bâtir un nouveau sanctuaire. Après le retour de Züschen aux Zweibrücken et aux Baden, cette dernière revendication est émise par les catholiques. Le pasteur luthérien, nommé sur place en 1759, s'y oppose et défend les intérêts de sa communion.

Il s'ensuit une âpre lutte confessionnelle. Celle-ci se perpétue après le partage de la *Hintere Grafschaft* Sponheim et l'attribution de l'*Amt* de Birkenfeld aux Baden-Durlach. Sous l'égide de ces derniers, un accord est conclu en 1780 : sans nuire aux protestants, les catholiques sont autorisés à bâtir une nouvelle chapelle à Züschen. La communauté luthérienne relève du consistoire de Trarbach, puis de Karlsruhe, surintendance de Birkenfeld.

9. COMTÉ DE VELDENZ

À l'extinction de la famille de Veldenz, la principauté passe aux mains des Pfalz-Zweibrücken (1444). Le comte palatin Ruprecht commence à y introduire la Confession d'Augsburg dès 1523. En 1543, la principauté est dotée d'inspections particulières, avec sièges à Lauterecken et Veldenz. Elle cesse d'observer le règlement ecclésiastique de Zweibrücken, pour recevoir le sien, publié à Lützelstein par Georges-Hans de Pfalz-Veldenz (1574).

À la faveur de la guerre de Trente Ans, l'électeur de Trier lance un mouvement de Contre-Réforme (1627-1648). Il rétablit temporairement le catholicisme dans la principauté. Dès 1648, cependant, le comte Léopold-Louis y remet en vigueur la Confession d'Augsburg. Au temps des Réunions, menées par Louis XIV, une ordonnance prise par l'intendant français de la Goupillière (21-12-1684) favorise à nouveau la pénétration catholique. Elle permet d'établir le *simultaneum* dans des bastions luthériens, comme Dusemond (Brauneberg) et Veldenz. L'usage de sanctuaires communs se perpétue par la suite, conformément aux clauses religieuses du traité de Rijswijck (1697).

La ligne de Pfalz-Veldenz s'éteint en 1694. La succession est longuement disputée entre l'électeur palatin (Kurpfalz) et le comte palatin de Birkenfeld (Pfalz-Birkenfeld). Le premier occupe le territoire de Veldenz, sans égards pour les prétentions du second. Un accord, conclu en 1733, ratifie cette politique du fait accompli. Depuis lors, les communautés luthériennes de la région relèvent, comme inspection de Veldenz, de l'église du Kurpfalz.

Église :

DUSEMOND (Brauneberg) : LUTHÉRIENS

Église luthérienne, puis filiale de la paroisse de Mülheim an der Mosel. La Confession d'Augsburg y est établie en 1523, par le comte palatin Ruprecht. La communauté relève d'abord du consistoire de Zweibrücken, puis, à partir de 1543, de l'inspection de Veldenz. Les catholiques abandonnent la localité, pour fonder Neufilzen, sur un territoire voisin relevant de l'électorat de Trier.

La religion romaine est temporairement réintroduite à Dusemond à la faveur de la guerre de Trente Ans (1627). Le luthéranisme y est intégralement rétabli en 1649. Le *simultaneum* est imposé le 13-5-1685 par l'administration française. Il est maintenu par la suite, conformément au traité de Rijswijck. L'église paroissiale est rénovée en 1775-1776, par les comtes de Manderscheid et de Pfalz. Depuis lors, les catholiques en possèdent les deux tiers, les luthériens un tiers¹⁹. L'édifice est consacré le 30-11-1777.

¹⁹ La situation demeure telle aux XIXe-XXe siècles. Comme Brauneberg est alors une simple filiale de la paroisse (reconnue) de Mülheim, dont le siège ne figure pas dans la zone *Meuse-Moselle*, il n'en sera plus question dans la seconde partie du répertoire.

10. WILD- UND RHEINGRAFSCHAFT

Depuis 1533, Dhronneck et ses environs font partie des terres attribuées aux *Wild- und Rheingrafen*, ligne de Kyrburg. Sans que la dynastie comtale s'affiche ouvertement comme luthérienne ou encadre la Réforme d'une organisation officielle, la Confession d'Augsburg se répand peu à peu dans la contrée. Un synode, convoqué à Kirn par l'archevêque de Mainz (1550), manifeste le net recul des catholiques : le clergé est peu nombreux dans la principauté ; sa doctrine, comme sa liturgie, diffèrent de celles en vigueur dans l'Église romaine.

Les *Wild- und Rheingrafen* épousent ouvertement la cause protestante après la paix d'Augsburg (25-9-1555). C'est alors que le luthéranisme est officiellement introduit dans la principauté. Jusqu'en 1681, l'*Amt* de Dhronneck est administré par la ligne de Kyrburg et les branches qui en sont issues. Il passe ensuite à celle de Mörchingen (1681-1688).

Très vite, les *Wild- und Rheingrafen* des différentes branches s'entendent sur l'organisation ecclésiastique du comté. Ce dernier est doté d'un surintendant, chargé de l'inspection. Un consistoire, siégeant à Kirn, est également constitué. Une instruction générale, élaborée entre 1558 et 1606, esquisse les principes qui doivent régir son activité. En raison des troubles politiques et militaires, on ignore combien de temps cette instance a réellement fonctionné. Un règlement ecclésiastique est élaboré, le 20-5-1588, pour les territoires de la principauté. La surveillance de l'église et des revenus ecclésiastiques est, cependant, laissée à chaque seigneur, qui peut prendre ses dispositions particulières.

La mort du comte Jean X de Mörchingen (1688), dernier représentant de la ligne régnante, ouvre une grave crise successorale, qui dure de longues années. Durant celle-ci, trois branches des *Wild- und Rheingrafen* élaborent un nouveau règlement ecclésiastique (1693), qui s'applique à l'ensemble du comté jusqu'au début du XIXe siècle. Le pasteur de Kirn y dirige l'administration luthérienne.

Les tensions entre héritiers coïncident avec la fin de l'occupation française. Les différents prétendants s'entendent sur les dispositions à prendre en matière religieuse, au départ des troupes de Louis XIV. La famille de Salm, de confession catholique, défend les intérêts de la religion romaine, tandis que les *Rheingrafen* soutiennent le parti luthérien. La transaction, signée le 16-6-1696, stipule que « pour tout ce qui touche à l'état de la religion, les églises et les écoles dans tout le Rhingraviat », la situation sera réglée conformément à la paix de Westphalie (1648) et au traité qui clôturera la guerre en cours.

L'exécution de ce compromis pose problème. D'une part, le traité de Münster prévoit, en effet, le rétablissement des positions confessionnelles, telles qu'elles étaient en 1624, soit à une époque où les catholiques étaient en situation de faiblesse dans la principauté. Or depuis ce temps, à la faveur de l'occupation française, la religion romaine a établi de nouvelles communautés. D'autre part, celles-ci sont protégées conformément au traité de Rijswijck (1697) : dans les localités rendues à leurs

précédents détenteurs, la religion catholique doit demeurer en l'état où elle se trouve lors de la signature de la nouvelle paix.

Selon que sont privilégiées les clauses de Münster ou celles de Rijswijck, les positions confessionnelles diffèrent sensiblement. Profitant des difficultés successorales, le prince de Salm impose, par la force, la solution la plus favorable aux catholiques : non seulement leurs communautés se maintiendront, mais elles jouiront aussi du *simultaneum* dans les localités où elles n'avaient précédemment aucun culte public, pas même sous l'occupation française. Les autres prétendants à l'héritage de Jean X s'accommodent du fait accompli.

Le partage du comté intervient définitivement le 21-11-1701 : la région de Dhronacken — la seule qui nous intéresse ici — est attribuée à la ligne de Grumbach, de confession luthérienne. Celle-ci la conserve jusqu'à la conquête française. Elle y maintient le *statu quo* religieux, tel qu'il est depuis l'extrême fin du XVIIe siècle. Un consistoire luthérien, dont les compétences s'étendent à l'ensemble de la *Wild- und Rheingrafschaft*, est créé à Kirn, le 6-6-1763.

Église :

THALFANG : LUTHÉRIENS

Le desservant catholique de Thalfang meurt en 1564. Sans égards pour les droits exercés par l'abbesse de Löwenbrücken et l'abbé de Sankt Maximin, le *Wild- und Rheingraf* Otto (ligne de Kyrburg) le remplace par un pasteur luthérien. La Confession d'Augsburg est ainsi introduite dans la localité.

Le contentieux avec l'Église romaine est réglé le 4-8-1572. Le comte Otto reconnaît le droit de présentation des deux abbayes. Toutefois, aussi longtemps que la paix d'Augsburg sera d'application, les candidats présentés par leurs soins devront être de confession luthérienne. Vingt ans plus tard, l'abbé de Sankt Maximin renonce à cette prérogative au profit du comte. Le différend resurgit, cependant, par la suite. La plus haute juridiction impériale tranche le litige, en 1740 : elle reconnaît au *Rheingraf* le *ius nominandi et praesentandi*, à l'abbé le *ius collationis*.

La population catholique baisse fortement à Thalfang après l'introduction du luthéranisme. Les protestants occupent l'église et les chapelles qui en dépendent (Dhronacken, Immert, Rorodt, Deuselbach). Au XVIIe siècle, ces annexes sont confiées à un second desservant, qui est également responsable de l'école paroissiale.

Au lendemain de l'occupation française, le prince de Salm impose, par la force, une interprétation des clauses religieuses de Rijswijck très favorable aux catholiques : alors que ceux-ci n'y sont pas présents de 1564 à 1690 environ, ils obtiennent le *simultaneum* à Thalfang. Ce dernier est établi le 4-9-1698. Il permet à la confession romaine d'utiliser l'église paroissiale pour ses offices dominicaux, aux fêtes, pour les baptêmes, mariages et funérailles. Pareille situation se perpétue aux XVIIIe et XIXe siècles. En 1780, la localité ne compte que dix familles catholiques.

11. ADDENDUM AU TOME I : COMTÉ DE SCHLEIDEN ²⁰

EINRUHR : MENNONITES

Au XVI^e siècle, des anabaptistes s'implantent dans l'*Amt* de Monschau, principalement dans la région de Simmerath-Kesternich-Rurberg-Dedenborn. En 1554, le gouvernement y dénombre, selon Forsthoff, près de cent mennonites. Frappés par la répression, beaucoup cherchent asile en d'autres lieux. Les archives de Düsseldorf conservent une autre liste de 85 fidèles, avec indication des biens qui leur sont confisqués vers 1600. À la suite des persécutions, certains d'entre eux quittent le duché de Jülich, pour chercher un refuge à Einruhr, dans le comté de Schleiden. Leur communauté y existe encore en 1711. Des quêtes sont alors organisées à Aachen, Middelburg et Amsterdam, en faveur des « Frères du pays de Monschau », établis à Einruhr. Longtemps, ceux-ci entretiennent des liens étroits avec la communauté mennonite de Krefeld. Dans les années 1790, ils s'agrègent à l'église réformée de Gemünd.

²⁰ Cfr t.I, pp. 46-48.

II. NEDERLANDS LIMBURG

1. LES ÉGLISES ET L'ÉTAT DANS LES PROVINCES-UNIES

L'absolutisme et l'intransigeance religieuse de Philippe II ont des répercussions fâcheuses dans les Pays-Bas espagnols¹. Ils incitent l'opposition nationale à faire cause commune avec la Réforme. Farnèse exploite les craintes des provinces méridionales devant l'expansion du protestantisme. Le Sud reste loyaliste et catholique. En 1579, il forme l'Union d'Arras. Les sept provinces du Nord, dominées par les calvinistes, constituent l'Union d'Utrecht. Les Pays-Bas se disloquent en deux blocs antagonistes.

Les Provinces-Unies s'érigent en État. Elles forment une confédération républicaine, au sein de laquelle chaque entité préexistante conserve une large autonomie. La cohésion de l'ensemble est assurée par l'hégémonie de la bourgeoisie, enrichie par le commerce et la banque. Elle repose également sur la prépondérance de la Hollande, la plus prospère et la plus dynamique des régions associées. Ces liens n'empêchent nullement les luttes d'influence entre le parti orangiste, favorable à un renforcement du pouvoir central au profit de la maison d'Orange-Nassau, et le parti des États, défenseur à la fois de la tradition républicaine et de l'autonomie provinciale.

Dès l'origine, l'Église Réformée revendique une large indépendance dans sa sphère. Sous le régime espagnol, en effet, les protestants ont souffert de l'union du trône et de l'autel, pratiquée par les « papistes ». Leurs inclinations doivent cependant s'effacer devant les faits. La séparation des Églises et de l'État n'a pas cours dans l'Europe du XVI^e siècle. Dans les Provinces-Unies, elle est d'autant plus difficile à réaliser que politique et religion se sont imbriquées au cours de la lutte contre le pouvoir catholique. Enfin, pour assurer le rayonnement de leur communion, diffuser leurs principes et combattre les « fausses doctrines », les calvinistes ne peuvent se passer du soutien des autorités civiles. Ces dernières ne se contentent pas de leur prêter main-forte. En conférant à l'Église Réformée le statut d'unique confession reconnue, elles s'arrogent la faculté d'intervenir fréquemment dans les affaires ecclésiastiques. La collaboration se mue en tutelle.

Le pouvoir civil se fait représenter dans les diverses instances du calvinisme néerlandais, où ses agents se comportent en commissaires politiques. Il renforce peu à peu sa mainmise sur la nomination des pasteurs. Au nom de l'autonomie provinciale, l'élaboration d'un règlement ecclésiastique général, commun à tous les calvi-

¹ Rappelons que la région Maastricht-Vaals — seule zone néerlandaise étudiée par *Meuse-Moselle* — relève en grande partie des Pays-Bas espagnols avant 1648. Sur la politique religieuse menée dans les Pays-Bas, cfr t.I, pp. 35-41.

nistes des Provinces-Unies, est empêchée. Il en sera de même, après 1619, pour la convocation de synodes nationaux. Officiellement « privilégiée », l'Église Réformée est de plus en plus encadrée par les structures étatiques.

Avant 1600, les relations interconfessionnelles sont loin d'être aussi harmonieuses que le laissent entendre les déclarations d'intentions. Certes, l'Union d'Utrecht (1579) garantit la liberté de conscience, mais celle-ci n'implique nullement le droit de pratiquer publiquement une religion non-calviniste. L'Union laisse aussi à chaque province la faculté de régler ses affaires ecclésiastiques, mais la tolérance n'y prévaut guère : les réformés intransigeants donnent le ton. Dans les faits, les catholiques, les luthériens et les mennonites² voient leur liberté d'action fortement entravée, quelquefois même complètement annihilée par des persécutions. Il en est ainsi durant les premières décennies.

Au début du XVII^e siècle, les Provinces-Unies sont traversées par divers courants antagonistes. Comme précédemment, les « religieux », partisans d'une large autonomie de l'Église Réformée, s'opposent aux « politiques », favorables à la prééminence des pouvoirs publics. De vives tensions dressent l'une contre l'autre deux tendances calvinistes : les arminiens (ou remontrants) et les gomaristes³. Ces heurts se compliquent par leurs imbrications dans la rivalité qui met aux prises le *Stathouder*, Maurice de Nassau, et le Grand Pensionnaire Oldenbarnevelt. Le synode national de Dordrecht (1618-1619) consacre la défaite des remontrants, condamnés au silence ou à l'exil. Par contre-coup, le contrôle étatique sur l'Église calviniste s'accroît encore.

L'esprit de conciliation l'emporte, toutefois, au lendemain du synode, point de référence constant dans l'histoire réformée néerlandaise. La marge de manoeuvre laissée aux mennonites, purement tolérés, s'accroît au fil du temps. Les luthériens⁴, encore réprimés après 1619, jouissent d'une liberté d'action de plus en plus large, dès les années 1640. S'ils peuvent assez souvent tenir des cultes publics, ils rencontrent encore des difficultés dans la création de communautés nouvelles, dont celle de Maastricht. Les dernières tracasseries cessent à partir de 1689. Après la mort de Maurice de Nassau (1625), l'État tempère son hostilité envers les remontrants, qui

² Membres d'un courant anabaptiste organisé, au XVI^e siècle, par Menno Simons (1496-1561), un ecclésiastique de Frise, et ses compagnons.

³ Les disciples du théologien J. Arminius sont appelés arminiens ou remontrants, à cause de la *Remontrance* qu'ils adressent, en 1610, aux États de Hollande. Leurs adversaires, disciples de F. Gomarus, également professeur à l'université de Leiden, sont connus sous les noms de gomaristes ou de contre-remontrants, à la suite de leur *Contre-Remontrance* en faveur du maintien de l'orthodoxie (1611). Le noeud de la controverse est la doctrine de la prédestination : Arminius soutient que les bienfaits de la grâce sont offerts à tous, alors que Gomarus défend les thèses calvinistes classiques.

⁴ Les communautés luthériennes des Provinces-Unies sont initialement formées d'une majorité de réfugiés, en provenance des Pays-Bas méridionaux. L'élément allemand y est plus important dans le courant du XVII^e siècle. Les synodes de 1605 et 1614 permettent de renforcer leurs liens réciproques. L'assemblée de 1614 décide la création d'un consistoire général, dont les prérogatives passent graduellement, dans les faits, au consistoire d'Amsterdam, qui préside aux destinées de l'église la plus forte et la plus riche. Le synode de 1614 est également à l'origine de la *Fraterniteit*. Cette union, dominée par Amsterdam, rassemble, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les communautés luthériennes des Provinces-Unies. Elle connaît une dissidence éphémère en 1698.

commencent à s'organiser au grand jour. Les sectes elles-mêmes bénéficient de la tolérance relative qui prévaut à l'égard des minorités non-catholiques.

Cet assouplissement de fait va de pair avec le maintien des dispositions restrictives, adoptées jadis envers les autres confessions. Ainsi, lors de leur Grande Assemblée Nationale de 1651, les États Généraux se déclarent attachés « à la conservation de la vraie religion chrétienne réformée ». Ils manifestent leur hostilité à la fondation, par les « sectes » (en ce compris les luthériens), de nouvelles églises sur les territoires où elles n'ont pas été autorisées. Ils érigent officiellement la République en fédération réformée. En réalité, l'écart se creuse entre un discours ferme et une pratique libérale. La consolidation du calvinisme va de pair avec l'établissement d'un certain pluralisme confessionnel. Les persécutés pour motifs de conscience ne s'en tiennent d'ailleurs pas aux apparences : ils cherchent souvent refuge dans les Provinces-Unies, qui deviennent ainsi leur terre d'asile.

Vers 1700, plus de la moitié de la population néerlandaise adhère au protestantisme. La *Publieke Kerk* (réformée) en est la branche principale. Par l'intermédiaire des fonctionnaires, son emprise se fait sentir jusque dans les régions à dominante catholique. Avant 1795, elle demeure la seule confession officiellement reconnue par l'État. Ce dernier lui assure protection, aide matérielle, édifices du culte, influence dans l'éducation et la bienfaisance. En contrepartie, il ne se prive pas d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques. Les pasteurs, rétribués par les pouvoirs publics, se montrent fort respectueux des autorités. Comme par le passé, celles-ci empêchent la convocation de synodes nationaux⁵ et contrôlent étroitement les assemblées provinciales. Au XVIII^e siècle, des voix, de plus en plus nombreuses, se font entendre pour critiquer cette organisation rigide, avec les privilèges et la sujétion qui en découlent.

Les confessions minoritaires jouissent d'une liberté d'action d'autant plus large que leur apport économique n'est pas négligeable. Dès le dernier quart du XVII^e siècle, les luthériens tirent parti des relations diplomatiques, établies par des États de leur communion avec les Provinces-Unies, pour consolider leur position. La poursuite de l'immigration, principalement allemande, leur permet de fonder de nouvelles communautés. L'intégration culturelle et sociale des fidèles va cependant croissant, conférant à l'Église de la Confession d'Augsburg un caractère plus « néerlandais »⁶. Dominée par les notables d'Amsterdam⁷, celle-ci est essentiellement implantée dans les villes.

Les remontrants forment des groupes restreints, constitués surtout dans les cités de Hollande, parmi les couches supérieures de la population. L'hostilité de l'Église établie à leur égard diminue avec le temps. Les mennonites sont représentés

⁵ Aucun synode général ne peut être réuni de 1619 à 1814.

⁶ Maastricht et, plus encore, Vaals font exception à la règle. L'élément allemand y demeure prépondérant aux XVII-XVIII siècles, et même au-delà.

⁷ La prééminence amstellodamoise est d'autant plus nette, au XVIII^e siècle, que la *Fraterniteit* et les synodes entrent en léthargie.

essentiellement en Hollande du Nord, en Frise et à Groningen, dans les villes comme dans les campagnes. Ils connaissent maintes luttes intestines, parfois suivies de scissions.

Les courants intellectuels du XVIII^e siècle font sentir leur influence sur la théologie protestante, à des degrés divers selon les obédiences et les tendances. En règle générale, les réformés se montrent de plus en plus tolérants, incitant l'État à faire preuve de bienveillance envers les « cultes dissidents ». La philosophie des Lumières recueille un succès certain chez les luthériens, où se constitue, cependant, un courant orthodoxe, qui fait scission en 1791 : ainsi naît, à Amsterdam, le groupe des luthériens rétablis. La tendance au rationalisme est également contrée par le développement du méthodisme et du piétisme, qui réhabilitent le sentiment. Le Réveil du XIX^e siècle viendra s'abreuver à ces sources.

Les événements de 1785-1787, avec l'éviction, puis le rétablissement de Guillaume V, illustrent l'imbrication du politique et du religieux. Si les réformés de la vieille école et les luthériens orthodoxes défendent la cause orangiste, d'autres protestants se rangent résolument aux côtés des patriotes. L'invasion française de 1794-1795 met fin à l'indépendance des Provinces-Unies. Elle conduit à l'abolition du statut privilégié, conféré jadis à l'Église Réformée.

2. LE SYNODE WALLON DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

Dès les premières heures de la Réforme, les idées nouvelles se répandent dans les Dix-sept Provinces. Durement persécutés, les protestants s'y organisent en églises clandestines. Un de leurs ministres, Guy de Brès, rédige à leur intention une confession de foi en langue française (1561). Cette *Confessio Belgica* est adoptée ensuite par l'ensemble des églises réformées établies aux Pays-Bas. La répression entraîne l'exil de nombreux calvinistes, qui cherchent refuge à l'étranger. Durant les guerres menées par le prince d'Orange, ils émigrent du Sud vers les régions contrôlées par les réformés, où ils fondent des églises francophones. La première d'entre elles voit officiellement le jour en 1574, à Middelburg.

L'Église Réformée des Pays-Bas s'organise au cours des dernières décennies du XVI^e siècle. Lors de l'assemblée de Wesel (3-11-1568), elle se dote d'une ébauche de constitution. Le premier synode national, tenu à Emden (4 au 14-10-1571), adopte une triple répartition ecclésiastique : il distingue « les églises du Pays-Bas à l'Ouest de la Principauté de Liège, les églises en Angleterre, les églises en Allemagne, en Frise orientale et aux Pays-Bas à l'Est de la Principauté ». Avec leurs coreligionnaires de Köln, d'Aachen, de Limbourg et du pays de Jülich, les réformés de Maastricht font partie de la seconde classe de la troisième entité.

Dès ce moment, les difficultés engendrées par l'usage de deux langues et par l'immigration, en provenance des provinces méridionales, militent en faveur d'une adaptation des cadres préexistants. La restructuration est proposée lors du synode wallon, tenu à Dordrecht en 1578. L'assemblée y adopte la résolution suivante :

« La Compagnie, ayant considéré les difficultés qui se présentent ordinairement quand, en la distinction des Classes, les frères Ministres de l'Église flamande sont joints avec ceux des Églises wallonnes, trouve bon que les Ministres wallons assemblent leurs Classes entre eux et les dits frères des Églises flamandes aussi entre eux, lequel conseil ils ont avisé de communiquer aux dits frères des Églises flamandes, étant assemblés en leur synode, par ceux qui sont députés de cette Compagnie pour s'y trouver ».

Appelés à se prononcer sur cette proposition, les députés « flamands » en reconnaissent le bien fondé. L'article 46 de leur résolution précise les conditions du nouveau régime. Établissant les droits des deux parties, elle en fixe l'étendue et les limites comme suit :

« D'autant qu'aux Pays-Bas, on use de deux langues, à savoir bas-allemande et française, il a été trouvé bon que les Églises tiendront leurs Consistoires, Classes et Synodes particuliers distinctement selon leurs langues; et si les Églises de l'une des langues trouvent expédient d'assembler tous leurs Synodes particuliers, cela leur sera libre, toutefois à condition de ne rien changer en ce qui concerne les cérémonies et la discipline ecclésiastique et autres affaires d'importance résolues en ce Synode. Et s'il advient qu'il semble être besoin de quelque changement, il se fera au Synode national de deux langues ».

Cette décision est confirmée par les synodes nationaux de Middelburg (1581), Den Haag (1586) et Dordrecht (1618-1619). L'Église Réformée des Pays-Bas compte ainsi deux branches distinctes, rattachées à un même tronc.

La Hollande et la Zélande ne sont pas les seules provinces à accueillir des réfugiés wallons. Bientôt, on en trouve un peu partout dans les Pays-Bas du Nord. Souvent ce sont les magistrats locaux qui demandent la création d'églises au synode wallon. Désireux d'assurer le développement économique de leur cité, ils portent secours aux exilés, leur procurant des temples et des pasteurs. Quarante-trois communautés voient ainsi le jour, quelques-unes pour peu de temps.

La vie des églises wallonnes est intimement liée aux destinées du pays. Leur extension se ressent fortement des événements politiques : tantôt elles en souffrent, tantôt elles en tirent avantage. Ces fluctuations sont particulièrement ressenties dans les régions frontalières, comme Maastricht et les Pays d'Outremerse.

L'influence du Refuge huguenot est considérable sur le destin du synode wallon. Vingt-six églises attachées à ce corps sont encore debout sur le territoire de la République, à l'approche de la Révocation de l'Édit de Nantes. La plupart manquent, cependant, de pasteurs. Avec la promulgation de l'Édit de Fontainebleau (1685), un grand nombre de protestants français — de cinquante à soixante-quinze mille, selon les estimations — cherchent asile dans les Provinces-Unies, où les autorités leur accordent secours et facilités d'établissement, puis leur octroient la naturalisation hollandaise. Avant la fin du siècle, ils y fondent une trentaine de nouvelles églises, dont la grande majorité adhère au synode. Ils sont accompagnés d'un tel nombre de pasteurs — deux cents dès avril 1686 — que tous ne trouvent pas à s'employer immédiatement.

Grâce à cet apport, les Wallons connaissent, au XVIII^e siècle, une vie ecclésiastique et spirituelle très intense. Leur influence déborde largement les milieux où ils sont traditionnellement représentés. Peu à peu, cependant, l'intégration à la société hollandaise prévaut chez les descendants d'immigrés. Elle entraîne, à terme, leur ralliement au calvinisme de langue néerlandaise. Les églises wallonnes connaissent alors un recul progressif : de soixante-deux en 1688, leur nombre passe à quarante-neuf en 1773, puis à trente-deux vingt ans plus tard.

3. À MAASTRICHT ET DANS LES PAYS D'OUTREMEUSE

Avant 1632, la ville de Maastricht est soumise au condominium des princes-évêques de Liège et des rois d'Espagne, agissant comme ducs de Brabant. Au plan ecclésiastique, elle relève du diocèse de Liège. Au XVII^e siècle, ses habitants se répartissent, entre les deux « nationalités », dans la proportion de trois Brabançons pour un Liégeois. La co-seigneurie n'en demeure pas moins paritaire et indivise. De leur côté, les Pays d'Outremeuse⁸ ressortissent exclusivement à la couronne d'Espagne.

Des dissidences religieuses se manifestent à Maastricht dès 1527-1529. Après 1530, une percée anabaptiste y est rapidement contenue. À deux reprises, le calvinisme tente de conquérir une position de force dans la cité. Son influence est brisée par les répressions de 1567-1579. La réaction catholique s'intensifie à partir de 1580. La Réforme se perpétue, cependant, dans la clandestinité. Elle demeure encore discrète lorsque l'attitude des autorités s'assouplit quelque peu, à la suite de la Trêve de Douze Ans (1609-1621).

Le prince Frédéric-Henri d'Orange prend Maastricht le 22-8-1632, vingt jours après que le comté de Vroenhof soit tombé aux mains des Provinces-Unies. Le condominium est maintenu dans la cité, mais le roi d'Espagne cède la place à une nouvelle puissance. À l'avenir, la ville relèvera à la fois du prince-évêque de Liège, de confession catholique, et des Provinces-Unies calvinistes. Les partisans de la religion romaine conservent la liberté de culte, mais perdent leur monopole confessionnel. Pour la première fois, les calvinistes obtiennent l'égalité des droits en matière religieuse. Deux églises, Saint-Jacques et Saint-Hilaire, sont mises à leur disposition pour y tenir des services. Deux pasteurs — l'un de langue française, l'autre de langue néerlandaise — sont nommés par les États Généraux. Maastricht voit donc coexister les deux cultes, officiellement reconnus. À partir de 1635, les membres « brabançons » du magistrat sont choisis exclusivement parmi les calvinistes, tandis que leurs homologues liégeois demeurent catholiques.

Dès cette époque, la Généralité place le calvinisme de la cité mosane sous tutelle. Tout agent des États Généraux doit professer la religion réformée. Le pouvoir

⁸ Nous considérons, dans cet aperçu, les territoires attribués aux Provinces-Unies en 1648-1661 et tenus par elles jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les localités conservées par l'Espagne en 1648-1661 ou rétrocédées à l'empereur d'Autriche en 1785 ont été prises en compte dans le t.I, sous la rubrique *Pays-Bas*.

politique décide du financement des églises, de la nomination et de la rétribution des pasteurs, de l'augmentation éventuelle de leur nombre. Le contrôle de l'État est d'autant plus pesant que deux co-seigneurs, de religion différente, président aux destinées de la ville. Au début, la garnison fournit d'ailleurs aux églises réformées la majorité de leurs fidèles. Durant plusieurs années, les calvinistes déplorent, cependant, la timidité dont le pouvoir politique fait preuve dans son soutien. Ils regrettent en particulier la modicité et le versement tardif des sommes octroyées à leurs ministres, l'exiguïté de leurs lieux de culte et la « mansuétude » des autorités envers l'Église romaine.

Après la prise de Limbourg, les pays de Dalhem, Valkenburg et 's Hertogenrade sont également tombés aux mains des Provinces-Unies. Ces dernières y maintiennent l'exercice public de la religion catholique. De son côté, le synode des églises wallonnes prend des dispositions pour y organiser le culte réformé. Dès le 16-9-1632, il charge une délégation de nouer des contacts avec les États Généraux à cet effet. Il décide aussi d'écrire, dans le même but, au prince d'Orange. Il désigne, enfin, des pasteurs et des proposants, en vue de pourvoir aux nouveaux postes qui seraient créés. Des communautés calvinistes sont fondées dans diverses localités, dont Wilre et Eijsden. Le synode de 's Hertogenbosch (7 au 10-9-1633) les réunit en une « classe des églises de Maastricht et Outre-Meuse », relevant du synode wallon⁹. L'église néerlandaise de la cité mosane dépend, pour sa part, des États Généraux, puis, à partir du 5-4-1640, du synode de Gueldre.

Dans les Pays d'Outre-meuse, les rapports interconfessionnels sont régis par la résolution des États Généraux du 15-4-1633. Lorsqu'elles possèdent deux-sanctuaires, les localités divisées au plan religieux doivent affecter l'un au culte catholique et l'autre aux services protestants. Celles qui disposent d'un seul édifice sont tenues d'y établir le *simultaneum*. À la suite de vicissitudes politiques, ces décisions ne sont pas exécutées d'emblée en tous lieux. Elles ne sont parfois appliquées qu'après 1661. En Nederlands Limburg, pareil système se généralise de manière stable à partir de 1680¹⁰.

Limbourg est reprise par les Espagnols le 2-11-1635. Les États Généraux conservent seulement Maastricht et le comté de Vroenhof. Le protestantisme retourne à la clandestinité dans les Pays d'Outre-meuse, reconquis par les armées du Roi Catholique. À peine constituée, la classe de Maastricht et Outre-meuse se disloque. Le traité de Münster (30-1-1648) met fin à la guerre entre l'Espagne et les Provinces-Unies. La première reconnaît la souveraineté des secondes sur Maastricht — sous réserve du maintien de la part liégeoise — et sur Vroenhof. Les Pays d'Ou-

⁹ À l'origine, cette classe est composée des églises de Maastricht, Limbourg, Hodimont, Petit-Rechain, Herve, Charneux, Soiron, Grand-Rechain, Dalhem, Wilre, Eijsden, Eupen, Valkenburg et 's Hertogenrade (ces deux dernières étant hors *Meuse-Moselle*). La plupart de ces communautés sont présentes dans le t.I, pp. 41-48. Celles du Nederlands Limburg figureront seules dans le répertoire dressé *infra*.

¹⁰ Lieux concernés dans la zone *Meuse-Moselle* : Eijsden (pays de Valkenburg), Gulpen (pays de 's Hertogenrade), Dalhem, Blégny, Hodimont, Olne (pays de Dalhem).

treuseuse ne sont définitivement partagés qu'après délimitation par une chambre mi-parties.

À la requête du conseil presbytéral de Maastricht (7-11-1648), les États Généraux nomment de nouveaux pasteurs pour les communautés néerlandophones de Valkenburg, 's Hertogenrade, Heerlen, Eijsden, ainsi que pour les églises wallonne et allemande de Vaals. Une classe de Maastricht, des Pays d'Outremerse et du comté de Vroenhof se reconstitue l'année suivante. Elle tient sa première réunion le 20-7-1649. Neuf ans plus tôt, les États Généraux avaient décidé son rattachement au synode de Gueldre (résolution du 5-4-1640). Cette incorporation devient effective en 1651, avec Maastricht comme « chef-lieu » de la neuvième classe (ou troisième classe de la Généralité). L'église luthérienne de la ville mosane, constituée en 1641-1642, obtient l'autorisation de louer un lieu de réunion en 1659. Applicable dans les Pays de Généralité, le *Echtreglement* du 18-3-1656 spécifie que la publication des bans et le mariage doivent se dérouler devant les représentants de la seule Église calviniste, sans la moindre intervention du clergé catholique.

La situation précaire des réformés dans les Pays d'Outremerse s'éclaircit à la suite du traité de partage (Den Haag, 26-12-1661), ratifié en 1663. Les États Généraux obtiennent entre autres la ville et le château de Dalhem, avec leurs appartenances, les bans, seigneuries et villages d'Olne, Trembleur, Bombaye, Feneur, Oost et Cadier, ainsi qu'Eijsden (pays de Valkenburg), Gulpen et Vaals (pays de 's Hertogenrade). Les agents publics doivent y être recrutés parmi les adhérents de la « vraie religion chrétienne réformée ». Comme 's Hertogenrade est octroyée à l'Espagne, son pasteur est transféré à Gulpen (1663). Le partage de la région entre des souverains de religion différente entraîne l'extension du *simultaneum*. Malgré les inévitables chicanes, une certaine tolérance mutuelle prévaut peu à peu. Les territoires attribués aux Provinces-Unies ne connaissent d'ailleurs pas de véritable « protestantisation ». Des cultes luthériens se tiennent à Vaals depuis 1669. En 1670, la classe de Maastricht réunit dix-huit pasteurs.

Bientôt, la guerre reprend de plus belle. Maastricht capitule devant l'armée de Louis XIV, le 30-6-1673. Les réformés de la ville conservent la liberté de culte. Pour la première fois, celle-ci est même étendue officiellement aux luthériens. Les calvinistes perdent, cependant, l'usage de la plupart de leurs temples, rendus aux catholiques. Leurs pasteurs ne sont plus rétribués par l'État. La garnison des Provinces-Unies doit également quitter la cité mosane, privant les églises protestantes d'un grand nombre de fidèles.

Dans les territoires d'Outremerse précédemment attribués aux États Généraux, le *simultaneum* est aboli durant l'occupation française (1673-1678). Réformés et luthériens ne peuvent exercer leur culte que dans les localités où ils possèdent un ou plusieurs temples en propre. Les services continuent ainsi à Vaals. Ils sont interrompus dans les communautés voisines. Il n'est pas pourvu aux postes pastoraux déclarés vacants. Les ministres protestants ne sont plus payés par les pouvoirs publics. La classe de Maastricht et des Pays d'Outremerse est coupée du synode de Gueldre, auquel elle se rattache à nouveau le 16-1-1680.

Le traité de Nijmegen (10-8-1678) rétablit la situation antérieure à 1673. Les Français quittent Maastricht le 6-11 de la même année. Les pasteurs encore en activité dans la région obtiennent de Guillaume III d'Orange la nomination de onze ministres, à l'intention des églises privées de desservants. Les sanctuaires pris par les catholiques, à la faveur de l'occupation française, sont restitués aux protestants. Le *simultaneum* est restauré dans les localités où il avait été aboli.

Après la Révocation de l'Édit de Nantes, Maastricht devient une terre d'asile pour les protestants sedanais et messins. La classe dont elle est le centre se maintient sans difficulté majeure, jusqu'à la fin de la République des Provinces-Unies. Elle englobe les communautés réformées d'Eupen (1704), de Burtscheid (1709), d'Aachen (pendant ou peu après la guerre de Succession d'Espagne) et de Namur (1726). En 1768, elle compte dix-neuf pasteurs, dont cinq à Maastricht, un à Eijsden, Gulpen, Vaals et Wilre in den Vroenhof. Les ministres francophones de Maastricht, au nombre de trois, relèvent, avec leur confrère de Vaals, du synode wallon. Il en est de même pour les desservants des églises situées sur les territoires rétrocédés à l'empereur d'Autriche en 1785¹¹. Les communautés luthériennes de Maastricht et de Vaals sont placées sous l'autorité du consistoire d'Amsterdam, qui préside aux destinées des églises de la Confession d'Augsburg dans l'ensemble des Provinces-Unies. Le poids allemand y demeure prépondérant.

4. LES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES EN NEDERLANDS LIMBURG¹²

1) EIJSDEN : RÉFORMÉS NÉERLANDAIS

Pays d'Outremeuse (Valkenburg). Localité cédée aux Provinces-Unies en 1661. La présence réformée à Eijsden remonte probablement à 1632, lorsque les États Généraux s'emparent une première fois de la région. Un pasteur y est nommé dès 1633, sans doute en mai ou en juin. Il dessert aussi les fidèles disséminés à Argenteau, Aubel, Moelingen, 's Gravenvoeren et Sint-Martens-Voeren. L'église paroissiale (*H. Christina*) est soumise au *simultaneum* jusqu'en 1635. La reconquête espagnole met fin à l'existence de cette première implantation. Le poste pastoral d'Eijsden demeure vacant durant treize ans.

Un nouveau desservant arrive dans la localité le 22-11-1648. L'église paroissiale connaît une seconde période de *simultaneum* entre 1649 et 1663. L'incertitude de l'avenir politique (1648-1661) ne favorise guère l'expansion du protestantisme. Lorsque commencent ses registres (1656), l'église d'Eijsden n'en est pas moins organisée, avec ministre et consistoire. Elle relève du synode de Gueldre, classe de Maastricht et des Pays d'Outremeuse. Elle compte 54 membres, auxquels s'ajoutent 22 autres fidèles jusqu'en 1671. Certains d'entre eux sont des bateliers, en contact fréquent avec la Hollande. La plupart sont des

¹¹ Dalhem, Blégny, Olne, Hodimont, Limbourg. À leur propos, cfr t.I, pp. 41-45.

¹² Comme le statut politique des localités a une grande influence sur leur évolution religieuse, il sera mentionné en premier lieu dans les brèves notices publiées *infra*.

fonctionnaires ou des militaires au service des États Généraux. Ils forment une petite minorité privilégiée, dans un village en grande partie catholique.

De 1663 à 1672, l'église paroissiale d'Eijsden est réservée aux services réformés, pour lesquels son intérieur est adapté. Le culte protestant est entravé durant l'occupation française : de 1672 à 1678 au moins, les catholiques disposent seuls du sanctuaire. Le *simultaneum* est rétabli après le départ des Français. Le nombre de membres attachés à l'église d'Eijsden connaît de grosses fluctuations : ils sont 29 en 1678, 51 en 1700, puis 23 en 1716 et 1730. La communauté subsiste à la fin du XVIIIe siècle.

2) EIJSDEN : LUTHÉRIENS

Pays d'Outremeuse (Valkenburg). Localité cédée aux Provinces-Unies en 1661. La présence de militaires étrangers, attachés à la garnison de Maastricht (Suédois, Allemands, Suisses), et l'immigration d'ouvriers allemands, attirés par l'expansion industrielle (dernier quart du XVIIIe siècle), donnent naissance à une petite communauté luthérienne, attestée dans les décennies précédant immédiatement l'invasion française de 1794. Elle tient ses services à l'église paroissiale, soumise au *simultaneum*. Elle reconnaît l'autorité du consistoire d'Amsterdam.

3) EIJSDEN : RÉFORMÉS WALLONS

Pays d'Outremeuse (Valkenburg). Localité cédée aux Provinces-Unies en 1661. Par le traité de Fontainebleau (1785), les Provinces-Unies rétrocèdent une partie des Pays d'Outremeuse à l'Autriche. Les réformés qui y étaient établis cherchent, pour la plupart, asile sur le sol néerlandais. Certains d'entre eux, originaires notamment de Dalhem, se fixent à Eijsden, avec un pasteur. Ils utilisent également l'église paroissiale pour leurs cultes. Réunis en synode, les députés des églises wallonnes admettent cette communauté en leur corps, avec l'autorisation du Conseil d'État. L'église wallonne d'Eijsden est emportée par la conquête française : en 1795, elle est considérée comme éteinte.

4) GULPEN : RÉFORMÉS NÉERLANDAIS

Pays d'Outremeuse ('s Hertogenrade). Localité attribuée aux Provinces-Unies en 1661. Une église réformée néerlandaise y voit le jour en 1663, lorsque le pasteur de 's Hertogenrade (poste créé en 1648) vient s'établir à Gulpen, après restitution à l'Espagne du lieu où il était en fonction (traité de Den Haag, 1661). La communauté est mentionnée dans un rapport du synode de Gueldre, avec 22 membres, en 1667. Après avoir joui du *simultaneum* (1663-1673), elle en perd le bénéfice durant l'occupation française (1673-1678), puis en use à nouveau par la suite. Elle subsiste à la fin du XVIIIe siècle.

5) MAASTRICHT : RÉFORMÉS WALLONS

Jusqu'en 1632, la ville est un condominium des princes-évêques de Liège et des rois d'Espagne, comme ducs de Brabant. Ces derniers renoncent à leur souveraineté en faveur des Provinces-Unies par le traité de Münster (1648).

Une communauté réformée wallonne voit le jour à Maastricht au XVI^e siècle. Elle est citée à l'article 10 des actes du synode d'Emden (4-10-1571), avec celles de Köln, Aachen, Limbourg et autres du pays de Jülich, qui ressortissent à la même classe. La Pacification de Gent (1576) semble d'abord renforcer la position du protestantisme dans la cité. La prise de la ville par Farnèse (1579) place, cependant, la communauté sous la Croix. Elle demeure clandestine aussi longtemps que les co-seigneurs pourchassent les protestants.

Un prédicateur est peut-être appelé à Maastricht, pour peu de temps, au début de la Trêve de Douze Ans (1609). La liberté religieuse n'est cependant assurée qu'après la prise de la ville par Frédéric-Henri d'Orange-Nassau (22-8-1632). L'acte de capitulation stipule que les protestants pourront exercer librement leur culte dans la cité. Il leur octroie deux églises, dont la chapelle Saint-Hilaire, destinée aux Wallons, avec prêches en langue française. Le synode de Vlissingen (15/17-9-1632) se préoccupe de « pourvoir aux moyens d'établir une église à Maastricht et autre part s'il échet ». Bientôt la communauté wallonne reçoit un premier pasteur.

Elle bénéficie rapidement d'un afflux de fidèles, à cause des persécutions menées contre les protestants du pays de Liège. Elle obtient alors un second pasteur, qui dessert aussi Dalhem. La chapelle Saint-Hilaire ne suffit plus. Les Wallons utilisent le temple de la communauté néerlandaise, en alternance avec elle (1633), puis le magistrat leur cède l'église des Jésuites, dite Crèvecoeur, malgré l'opposition du prince-évêque de Liège (1642). Ils perdent ce sanctuaire en 1673, après la prise de la ville par les troupes de Louis XIV. Durant cinq années, les réformés wallons, leurs coreligionnaires néerlandais et les luthériens utilisent, à tour de rôle, l'église Sainte-Catherine.

Après la paix de Nijmegen (1678), la communauté wallonne reprend possession de l'église des Jésuites puis, en 1680, de la chapelle Saint-Hilaire. À la suite de l'arrivée des huguenots, chassés par la Révocation de l'Édit de Nantes, elle connaît un essor impressionnant. Le magistrat accorde alors au consistoire l'usage temporaire d'un lieu de culte supplémentaire, l'église du Saint-Esprit, en *simultaneum* avec les catholiques.

Ce développement incite les Wallons à se doter d'un lieu de culte plus approprié. Avec l'autorisation du Conseil d'État (21-10-1730), grâce à des subsides des États Généraux et au produit de collectes, ils bâtissent un nouvel édifice remplaçant la chapelle Saint-Hilaire. Ce temple est dédié le 6-12-1733. Il demeure, jusqu'à nos jours, le coeur de la communauté. Celle-ci compte trois pasteurs en 1734.

Comme les autres réformés de la ville, les Wallons obtiennent le *statu quo* religieux de Maurice de Saxe, à la tête des occupants français (1748). Peu après, une nouvelle immigration de huguenots persécutés porte le nombre de fidèles au chiffre le plus élevé que leur église ait jamais connu. Celle-ci se maintient sans difficulté majeure jusqu'à la période révolutionnaire. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, elle relève du synode wallon.

6) MAASTRICHT : RÉFORMÉS NÉERLANDAIS

Condominium des princes-évêques de Liège et des rois d'Espagne, comme ducs de Brabant. Ces derniers cèdent leurs droits aux Provinces-Unies par le traité de Münster (1648).

Les débuts de la Réforme à Maastricht ont été rappelés précédemment. Une communauté calviniste de langue néerlandaise voit officiellement le jour après la prise de la ville par Frédéric-Henri de Nassau (1632). L'acte de capitulation lui concède le droit d'exercer publiquement le culte. Il lui attribue la chapelle Saint-Jacques qui, rapidement, s'avère trop petite. En lieu et place de ce sanctuaire, les réformés néerlandais obtiennent l'église Saint-Mathieu, puis aussi l'église Saint-Jean (1634). La première est utilisée en alternance avec la communauté wallonne (1633-1642), ensuite par les Néerlandais seuls (1642-1673).

Après la prise de Maastricht par les armées de Louis XIV, la communauté perd ses deux lieux de culte (octobre 1673). Elle doit tenir ses services à Sainte-Catherine, en alternance avec les Wallons et les luthériens. Après la signature du traité de Nijmegen (1678), les États Généraux reprennent possession de la cité. Dès le mois de novembre, les Néerlandais récupèrent leurs deux temples. L'église Saint-Mathieu est restaurée par leurs soins en 1769, l'église Saint-Jean en 1713 et 1774. Durant les XVII^e et XVIII^e siècles, les militaires occupent une grande place au sein de la communauté. Celle-ci bénéficie du *statu quo* religieux durant la guerre de Succession d'Autriche, lorsque Maastricht est tenue par les troupes de Maurice de Saxe (1748). Elle subsiste à la veille de l'annexion française. Elle ressortit à l'Église Réformée des Pays-Bas, synode de Gueldre, classe de Maastricht et des Pays d'Outremeuse.

7) MAASTRICHT : LUTHÉRIENS

Condominium des princes-évêques de Liège et des rois d'Espagne, comme ducs de Brabant. Ces derniers cèdent leurs droits aux Provinces-Unies par le traité de Münster (1648).

Des luthériens, pour la plupart soldats de la garnison, sont établis à Maastricht dès 1641-1642. Ils ne peuvent exercer publiquement leur culte : l'acte de capitulation de la ville (1632) réserve ce droit aux réformés et aux catholiques. Les demandes qu'ils adressent aux États Généraux, pour obtenir une permission analogue, demeurent sans suite : la communauté doit se réunir, plus ou moins clandestinement, dans une maison particulière. Toute tentative visant à modifier la situation se heurte à une résistance réformée et à des interventions énergiques du pouvoir politique (1641-1644). Le 3-1-1651, les États Généraux rappellent l'interdiction du culte luthérien dans la cité.

La communauté reçoit régulièrement un pasteur d'Aachen, à partir de 1646. L'intéressé se fixe à Maastricht en août 1650. Peu à peu, le sort de son église commence à s'améliorer. Le 23-11-1659, l'autorité politique ferme les yeux lorsque les luthériens louent un local comme sanctuaire fixe. Ils bénéficient aussi du soutien du *Wild- und Rheingraf*, gouverneur de la cité. Après la prise de la

ville par les Français (1673), ils reçoivent les mêmes droits que les autres protestants. Ils tiennent alors leurs services à l'église Saint-Mathieu, puis à Sainte-Catherine, en alternance avec les communautés réformées. Cependant, ils perdent ce droit après la paix de Nijmegen (1678).

Soutenue par le gouverneur, Georges-Frédéric, prince de Waldeck et comte de Culemborg, l'église de la Confession d'Augsburg tire argument de la présence, dans la place, de deux régiments luthériens pour revendiquer un sanctuaire. Desservis par l'aumônier de la garnison, civils et militaires tiennent provisoirement leurs cultes au siège du gouvernement, puis à l'église du Saint-Esprit, en *simultaneum* avec les catholiques. Ils rêvent, toutefois, de se doter de leur propre temple.

L'autorisation en est demandée aux États Généraux le 16-6-1682. Elle est obtenue le 12-12 suivant, malgré les protestations des réformés. L'édifice est construit à partir du 5-4-1684 et inauguré le 29-10 suivant. Les charges de la bâtisse sont couvertes par les contributions des fidèles, les dons, les collectes et un subside de l'administration communale. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la communauté réunit des civils et des militaires, desservis par un même pasteur d'origine allemande. Elle entretient des rapports fréquents avec les luthériens de Stolberg et connaît une grande prospérité pendant les décennies antérieures à l'annexion française. Comme la plupart des églises luthériennes des Provinces-Unies, elle est placée sous l'autorité du consistoire d'Amsterdam, considéré comme *praesidiale gemeente*.

8) MAASTRICHT : AUTRES AUMÔNERIES MILITAIRES

Comme place forte, Maastricht est une importante ville de garnison. Aux XVIIe-XVIIIe siècles, des soldats protestants de nationalités étrangères (Anglais, Écossais, Suisses, régiments de Hesse, etc...), ayant leurs propres aumôniers militaires, tiennent des cultes dans les temples de la cité.

Une communauté presbytérienne anglo-écossaise, dotée d'un pasteur, se forme en 1656. Une partie du traitement versé au ministre est procurée par les États Généraux. Les cultes ont lieu dans le temple de l'église wallonne. Le desservant presbytérien rentre en Grande-Bretagne en 1662. Peu après, la communauté anglo-écossaise cesse d'exister, avec le retrait des troupes britanniques.

Au XVIIIe siècle, Maastricht possède également une aumônerie militaire protestante pour le régiment des Suisses ou des Grisons, dont les titulaires se succèdent régulièrement, jusqu'en 1792. Les services se déroulent à l'église Saint-Mathieu.

9) MAASTRICHT – VAALS : MENNONITES

Maastricht est un condominium des princes-évêques de Liège et des rois d'Espagne, comme ducs de Brabant. Ceux-ci cèdent leurs droits aux Provinces-Unies par le traité de Münster (1648). Vaals fait partie des Pays d'Outremeuse ('s Hertogenrade) et est cédée aux Provinces-Unies en 1661.

Persécutés dans le duché de Jülich, des mennonites fuient leur patrie pour se réfugier à Maastricht. La date de leur arrivée reste discutée : elle se situe aux alentours de 1652 selon certains auteurs, en 1654-1655 selon d'autres travaux. La communauté mène une existence clandestine, mais connue de la classe (réformée) de Maastricht, qui l'évoque explicitement en août 1661. Elle se dote d'une organisation interne dès avant 1670 et se renforce, en 1694, avec l'arrivée de nouveaux réfugiés.

D'autres mennonites, persécutés à Aachen et dans le duché de Jülich, se fixent également à Burtscheid. Avec leurs coreligionnaires d'Aachen et de Vaals, ils forment une seule église. « Combinées », les deux communautés de Maastricht et Vaals établissent leur temple commun dans la seconde localité, où l'édifice est cité en 1740. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le culte y est toléré par les États Généraux.

Au début du XVIII^e siècle, les mennonites de la région ont un même desservant, rétribué par les communautés. Les ministres successifs habitent à Burtscheid (1740), puis à Maastricht (1768). Ce déménagement n'est pas accepté par les fidèles de Vaals-Burtscheid-Aachen, qui font sécession et s'organisent en église indépendante. La scission est bientôt fatale à la communauté de Vaals, qui ne parvient pas à trouver un desservant. En 1793, elle est considérée comme éteinte. En 1800, elle ne compte plus que deux ménages. L'église de Maastricht par contre, demeure en activité. Elle est, cependant, privée de pasteur deux ans plus tard.

10) VAALS : RÉFORMÉS WALLONS ¹³

Pays d'Outremeuse ('s Hertogenrade). Localité cédée aux Provinces-Unies en 1661. Réfugiés à Aachen, des réformés wallons y subissent des poursuites. Ils tiennent leurs services à Burtscheid, puis à Vaals (depuis 1649), où ils se joignent à des coreligionnaires établis sur place. Les États Généraux leur donnent un pasteur de langue française, un lecteur et un marguillier payés par l'État. Jusqu'en 1682, la communauté relève du synode de Gueldre, classe de Maastricht et des Pays d'Outremeuse. Par résolution du 4-11-1682, les États Généraux la placent sous l'autorité du synode wallon.

L'église wallonne de Vaals tient ses offices dans une grange, aménagée en temple avec l'assentiment de la classe de Maastricht (9-8-1667). De 1673 à 1678, l'édifice abrite également les services des réformés allemands, privés de leur sanctuaire sous l'occupation française.

Dépourvue de pasteur à partir de 1794, la communauté est considérée comme « éteinte » deux ans plus tard. Le 9-11-1801, ses derniers représentants partagent ses biens entre les églises réformées allemandes de Vaals et de Burtscheid. Le temple est finalement vendu en 1837 et transformé en boulangerie.

¹³ Nous remercions le Père W.A.J. Munier des renseignements qu'il nous a aimablement transmis sur les églises de Vaals.

11) VAALS : RÉFORMÉS ALLEMANDS ET NÉERLANDAIS

Pays d'Outremeuse ('s Hertogenrade). Localité cédée aux Provinces-Unies en 1661. L'église réformée allemande de Vaals, dont la liste des membres commence dès 1624, se constitue définitivement au lendemain du traité de Münster (1648), sous la protection des États Généraux, qui lui accordent le droit de tenir publiquement des cultes. Comme l'église wallonne de la localité, elle est créée par des réfugiés. Son pasteur, venant d'Aachen, est nommé en 1649 avec l'assentiment de l'autorité politique. De cette date à 1672, la communauté occupe l'église paroissiale, d'abord en *simultaneum* avec les catholiques (1649-1663), puis seule (1663-1672). Organisés en langue allemande, ses offices sont suivis par des fidèles d'Aachen, Burtscheid et Eupen.

Rapidement, le sanctuaire réformé s'avère trop petit. Le projet de bâtir un temple plus grand est conçu en 1666. La construction débute à partir du 26-9-1669, avec l'aide des États Généraux. Elle est achevée en 1671. Le sanctuaire est inauguré le 10-4-1672. Les catholiques s'en emparent le 22-8-1673, à la faveur de l'occupation française. Les réformés allemands en reprennent possession le 27-6-1680.

Au XVIII^e siècle, les communautés étrangères persécutées continuent à célébrer leurs cultes dans la localité. Ainsi, en 1713, les ministres d'Aachen, Vaals et Burtscheid se succèdent au temple, à tour de rôle. Le pasteur d'Eupen se joint à eux en 1716. Peu à peu, cependant, le calvinisme se répand dans la population autochtone. La communauté subsiste à la fin du XVIII^e siècle.

12) VAALS : LUTHÉRIENS ALLEMANDS

Pays d'Outremeuse ('s Hertogenrade). Localité cédée aux Provinces-Unies en 1661. Dès le début du XVII^e siècle, des luthériens allemands se réunissent occasionnellement dans la localité frontalière de Vaals. Parmi eux se trouvent des fidèles issus des églises d'Aachen et de Burtscheid, réprimés dans leur patrie. Cette communauté, dite « d'Aachen et de Maastricht », est formellement attestée en 1645.

Le traité de Münster (1648), qui fait passer Vaals dans la mouvance des Provinces-Unies, permet d'accentuer cette pratique. En 1663, des luthériens sollicitent des États Généraux l'autorisation de créer à Vaals une communauté de la Confession d'Augsburg, à laquelle se rattacheraiient des fidèles d'Aachen. Sans résultat. Six ans plus tard, une requête analogue est adressée au *stathouder* des Pays de Dalhem et de 's Hertogenrade, avec plus de succès cette fois.

Purement toléré, le culte luthérien s'organise régulièrement à Vaals à partir du 25-7-1669. Les services se tiennent successivement dans une maison particulière, puis dans une grange précédemment utilisée par les réformés wallons, enfin au Kupferhof, dans un immeuble acheté, comme presbytère, en 1695. L'assistance aux offices est fort suivie. La construction d'un véritable temple s'avère nécessaire. La première pierre de l'édifice est posée le 12-4-1736. Le sanctuaire est consacré le 1-12-1737. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le culte s'y tient en langue allemande, de manière assez discrète.

13) WILRE IN DEN VROENHOF (= WOLDER) : RÉFORMÉS NÉERLANDAIS

Localité du comté de Vroenhof (duché de Brabant), conquise en 1632 par les Provinces-Unies. La souveraineté des États Généraux est confirmée par les traités de Münster (1648) et de Fontainebleau (1785).

Le village de Wilre ne compte pas une seule famille réformée lorsqu'il passe aux mains des États Généraux (2-8-1632). Il n'en reçoit pas moins un pasteur, nommé le 23-5-1633 et rétribué par le receveur de Vroenhof. Ce ministre se réfugie à Sittard, puis à Geleen, lors du retour des troupes espagnoles (1635). Après leur retrait, il reprend son ministère à Wilre. Suite à la paix de Westphalie (1648), le culte catholique est interdit dans la localité, dont l'église est fermée jusqu'à l'occupation française (1673-1678).

Durant cette dernière période, le village est privé de pasteur. De 1678 à 1681, les services protestants y reprennent : ils sont assurés par un ministre de Maastricht. À partir de 1681, les desservants réformés se succèdent régulièrement à Wilre. Ils relèvent du synode de Gueldre, classe de Maastricht. L'église du lieu est soumise depuis lors au régime du *simultaneum*. Elle est restaurée en 1774. Le pasteur de Wilre se réfugie à Maastricht en 1794, où il meurt quatre ans plus tard. Le dernier service calviniste se déroule dans la localité le 4-11-1798.

Bien qu'il soit doté d'une église réformée de 1632 à 1798, le village ne compte plus qu'une très petite communauté protestante résidant sur place : trois à quatre ménages, tout au plus. De 1648 à 1794, on n'y enregistre que trente-neuf baptêmes. En 1792, les dénombremens officiels relèvent huit fidèles, en plus des familles du pasteur et de l'instituteur. Ce nombre descend à six en 1793 et 1795. L'église de Wilre disparaît définitivement durant l'occupation française.

B. CULTES ISRAËLITE

I. ALLEMAGNE

L'évolution du culte israélite en Allemagne résulte de flux communs à l'ensemble des territoires qui forment à présent ce pays. Selon les régions, elle présente aussi des traits spécifiques, dus au morcellement politique, au poids variable des réalités économiques, aux rapports de forces entre les confessions religieuses, aux particularismes culturels.

1. LES JUIFS EN ALLEMAGNE : VUE D'ENSEMBLE

Les premiers Juifs s'installent en Allemagne à la suite de la conquête romaine, semble-t-il. L'existence de communautés est attestée aux IV^e-V^e siècles dans quelques villes rhénanes, dont Köln (321). Les discriminations envers les Israélites suivent l'adoption du christianisme comme religion d'État : elles commencent sous le règne de Constantin (306-337), se poursuivent avec Théodose, Honorius et Valentinien III (379-455).

À la période franque, les Juifs occupent une position économique favorable, grâce à leurs relations commerciales avec l'Orient. Toutefois, dès les VI^e-VII^e siècles, des dispositions inspirées par les Conciles leur confèrent une condition inférieure. À cette même époque, des conversions forcées sont imposées à plusieurs reprises, si l'on en croit la tradition.

Sous le règne de Louis le Pieux (814-840) apparaît une première forme temporaire de *Königsschutz* : protection de la vie et de l'honneur des bénéficiaires, de leurs biens et de l'exercice de leur religion, avec liberté d'activité économique et de négoce, mais aussi exemption de certains droits. En contrepartie, le souverain prélève un dixième des gains commerciaux réalisés par les Juifs. Mal vue des autorités ecclésiastiques, cette pratique est abandonnée au cours des règnes suivants, de sorte que le statut juridique des Israélites devient incertain.

Pendant la période othonienne, les communautés juives d'Allemagne connaissent une existence paisible. Les évêques, impliqués dans le système de l'Église impériale, s'intéressent à leur présence, afin de stimuler la croissance économique dans les territoires dont ils ont la charge. Les grandes cités épiscopales de Rhénanie deviennent des foyers d'implantation israélite : les communautés s'y concentrent dans quelques quartiers, dotées de leurs particularités religieuses et de leur propre droit.

En 1090, l'empereur Henri IV (1056-1106) renoue avec la pratique des *Schutzprivilegien* au profit des Juifs de Worms et de Speyer. Cependant, l'arrivée des Croisés en Rhénanie (1096) se solde par des persécutions violentes, avec assassinats et baptêmes forcés. Le retour de l'empereur, jusqu'alors retenu par son conflit avec

le pape en Italie, ramène la sécurité. Anéanties ou fort éprouvées, les communautés israélites reprennent vie. Elles sont à nouveau menacées pendant la croisade de 1146-1147. La protection de l'empereur et des princes leur permet, néanmoins, de limiter les pertes.

Avec la restauration du pouvoir central, la dépendance des Juifs envers la monarchie s'accroît. En 1157, Frédéric Ier Barberousse (1152-1190) confirme le privilège des Israélites de Worms et l'octroie aux communautés d'autres villes. Le *Judenregal*, considéré comme une prérogative impériale, est une source de revenus appréciables pour le souverain. En 1236, Frédéric II (1212-1250) étend le privilège de 1157 à tous les Israélites d'Allemagne : ces derniers forment un groupe spécifique, avec le statut de *servi camerae*; ils jouissent d'une protection particulière, moyennant des prélèvements financiers de plus en plus lourds.

Les derniers empereurs de la Maison de Hohenstaufen commencent à céder le *Judenregal* à des vassaux ou l'engagent, pour se procurer des ressources. À mesure que décline le pouvoir central, les prérogatives monarchiques envers les Juifs sont de plus en plus disputées par les forces autonomistes, qui en convoitent les revenus. Graduellement, les princes, mais aussi des seigneurs et des villes, parviennent à s'en emparer. Lourdemment taxés par des autorités concurrentes, les Israélites n'ont souvent d'autre alternative que de pratiquer le prêt à intérêt sur une plus grande échelle.

L'endettement et la concurrence entre marchands alimentent l'antisémitisme, que renforcent les préjugés religieux, mais aussi les oppositions entre métiers et patriarcat, force dont les Juifs sont accusés d'être les alliés. L'angoisse provoquée par l'épidémie de peste noire (1348-1349) porte ces tensions à leur paroxysme. Il en résulte un gigantesque pogrome : les Israélites sont massacrés par milliers; leurs maisons et synagogues sont pillées; leurs biens sont confisqués. En Rhénanie, la grande majorité des communautés est exterminée ou frappée d'expulsion.

Après les tueries du milieu du XIV^e siècle, des villes rhénanes rappellent des Juifs, pour faire face à leurs besoins d'argent. Elles subordonnent leur retour à des conditions draconiennes, qui aggravent leur position juridique, économique et sociale. Le droit d'établissement n'est pas général, mais restreint à un petit nombre de personnes. Il est limité à une durée réduite, au-delà de laquelle peut intervenir une nouvelle expulsion. Il est concédé moyennant finances. Les bénéficiaires ne peuvent choisir le lieu de leur résidence. Ils sont enfermés dans des ghettos et séparés du reste de la population. Il leur est interdit de posséder des biens fonciers. Comme précédemment, l'accès aux métiers et aux gildes leur est fermé. À ces restrictions s'ajoutent d'autres discriminations, symboliques ou réelles. Au XV^e siècle, des principautés, tel l'électorat de Trier (1418), et des villes, comme celle de Köln (1424), ne reculent pas devant un bannissement général. Largement exclu de ses centres traditionnels et fort appauvri, le judaïsme allemand est, en grande partie, formé de petites communautés rurales.

À partir de la fin du XVI^e siècle, les expulsions, qui nuisent aux intérêts fiscaux des princes, cèdent le pas à une forme de « territorialisme », fondé sur un arsenal

législatif strict. Les principautés constituent désormais le cadre de la vie juive au sein du *Reich*. Dans chaque État, c'est du *Landesherr* que dépend le sort des Israélites, régi de manière minutieuse par des ordonnances (*Judenordnungen*).

Aux termes de ces dispositions, seuls les Juifs munis d'un sauf-conduit (*Geleit*), général ou particulier, obtenu pour une durée limitée et moyennant le versement d'un *Schutzgeld*, peuvent séjourner sur le territoire. Un *numerus clausus* fixe leur nombre. Les bénéficiaires doivent justifier de revenus suffisants, pour pouvoir payer les taxes et redevances levées sur eux et sur leur famille, faute de quoi ils risquent le bannissement. « Protégés » par le prince et par ses agents, ils n'en demeurent pas moins traités comme une minorité étrangère, dotée d'un statut inférieur à celui des chrétiens. Dans les domaines les plus divers, ils subissent restrictions et discriminations : circulation des personnes, élection du domicile, activités professionnelles, transactions commerciales, acquisitions immobilières, prestation de serment... Les Juifs de passage sont souvent astreints au versement du *Leibzoll* ou « droit de pied fourchu », qui frappe le bétail au franchissement des frontières. Quant aux mendiants et aux Israélites pauvres, ils sont soigneusement tenus à l'écart du territoire. Dans la pratique, cependant, les princes appliquent les ordonnances avec une rigueur variable : plus que toute autre considération, les appétits financiers guident leur attitude, qui s'avère parfois foncièrement opportuniste.

Désireux d'améliorer la perception des impôts et le respect des *Judenordnungen*, les princes s'efforcent d'imposer aux Juifs une organisation centralisée, qui se substitue aux anciennes autonomies locales. À leur initiative ou sous leur surveillance se forme, dans la plupart des États, une *Landjudenschaft*, qui reprend l'essentiel des compétences exercées jusqu'alors par les communautés particulières. Ce corps est encadré par des autorités supérieures. Parmi celles-ci figure généralement un *Landrabbiner* : chef spirituel des Israélites de la principauté et président du tribunal qui juge leurs conflits internes, ce rabbin est nommé par le prince, sur présentation d'une liste de candidats établie par les communautés. À mesure que s'affirme la centralisation, l'autorité de ce dirigeant religieux tend à se renforcer. À intervalles fixes, les chefs de familles juives d'une principauté se réunissent en *jüdischer Landtag*, pour se répartir les contributions selon leurs revenus, élire les organes de la *Landjudenschaft* et adopter les règlements nécessaires au bien commun. Cette organisation se perpétue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Souvent, les petites communautés locales tiennent leurs services religieux dans des salles de prière ou dans des pièces de maisons particulières. Celles qui disposent de synagogues s'en servent également pour loger leur personnel et y établir leur école. Seules les communautés les plus nombreuses et les plus fortunées peuvent édifier des bâtiments exclusivement destinés au culte et à l'enseignement du Talmud. Elles sont exceptionnelles dans la partie allemande de *Meuse-Moselle*.

Ni la Renaissance, ni la Réforme n'ont fait reculer les préjugés envers les Juifs. L'*Aufklärung* est le premier mouvement à développer des vues nouvelles en la matière. Ses partisans mettent l'accent sur la raison, la liberté et la dignité humaine. Ils préconisent l'égalité de traitement pour les minorités religieuses, mais postulent que

ces dernières doivent préalablement s'assimiler, en renonçant à leurs usages « superstitieux » et à leur mentalité de ghetto. Dans les territoires allemands, W. Dohm, G.E. Lessing et M. Mendelssohn sont les figures de proue de ce courant. Toutefois, sur la rive gauche du Rhin, l'Émancipation des Israélites n'est pas due à l'action de ces *Aufklärer*, ni à « l'effort d'éducation » progressif qu'ils recommandent. Elle se réalise d'un seul coup, avec l'occupation de la région par les armées de la Révolution française.

2. VILLE IMPÉRIALE D'AACHEN

Des Juifs sont établis à Aachen dès la période carolingienne, durant laquelle la ville voit ses échanges prospérer. Leur implantation s'accroît vraisemblablement au XI^e siècle, lorsque Frédéric Barberousse favorise le développement commercial de l'agglomération. La communauté est mentionnée pour la première fois en 1241 dans une liste fiscale. Le montant alors payé laisse supposer qu'elle n'est pas des plus importantes. La *Judengasse* est citée au XIII^e siècle (*platea judeorum*, 1280). Après 1300, la présence d'Israélites à Aachen est probable, mais non certaine.

Au milieu du XIV^e siècle, l'empereur Charles IV engage les droits que le *Reich* détient dans la ville, notamment le conduit des Juifs. Pendant plusieurs siècles, le bénéficiaire de cette opération — le duc de Jülich — a, dès lors, une influence non négligeable sur l'établissement d'Israélites dans la cité. En 1667, dans des conventions passées avec ce prince, la *Reichsstadt* promet de ne pas accorder de sauf-conduits à des Juifs pendant vingt ans, puis durant trente-six ans. Elle fait de même en 1733, pour une durée de trente-six ans. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, Aachen est, de ce fait, dépourvue d'une véritable communauté de Juifs résidents. Les corps des Israélites qui y décèdent sont même emmenés à l'extérieur de la ville.

3. CONFINS DES COMTÉ DE BLANKENHEIM, DUCHÉ DE JÜLICH ET DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Depuis le Moyen Âge, une présence juive est attestée aux alentours de Schleiden. Des Israélites sont cités à Blankenheim et Heimbach en 1349, à l'occasion des persécutions liées à l'épidémie de peste noire. Il faut attendre la seconde moitié du XVII^e siècle pour qu'une communauté religieuse organisée se forme aux confins des trois principautés. Ses membres se fixent entre autres à Bleibuir et Mechernich (comté de Blankenheim, *partim* pour la seconde localité), Gemünd et Kall (duché de Jülich), Hellenthal et Schleiden (duché de Luxembourg), ainsi que dans la seigneurie de Reifferscheid (immédiate d'Empire). Dans ces différentes localités se tiennent des assemblées de fidèles, dès que le nombre de participants requis par la Loi est atteint. C'est le cas notamment à Blumenthal-Hellenthal, Gemünd, Kall et Bleibuir.

4. DUCHÉS DE JÜLICH ET DE BERG

Une présence juive est attestée dans la première de ces principautés dès le XIIIe siècle. En 1227, le comte Guillaume IV est autorisé à recevoir des Israélites sur son territoire et à les taxer. La ville de Düren figure, en 1241, sur une liste fiscale reprenant les localités où existent de telles communautés. D'autres implantations sont citées au XIVE siècle, en particulier à Euskirchen et Münstereifel. Elles sont durement touchées par les persécutions de 1349, mais elles se reconstituent par la suite.

Par une ordonnance de police de 1554, le duc de Jülich interdit l'établissement de Juifs dans ses possessions. Le texte en question peut cependant recevoir plusieurs interprétations : certains auteurs pensent qu'il implique le départ de toute la population israélite résidant dans le pays; d'autres estiment, au contraire, que la mesure s'adresse surtout aux autorités inférieures, afin de leur rappeler que l'admission de Juifs sur le territoire est une compétence exclusive du prince. L'expulsion de tous les Israélites est décidée le 8-8-1595 : elle doit intervenir immédiatement pour ceux qui n'ont pas de sauf-conduit, dans les six mois pour ceux qui en jouissent. Un délai supplémentaire de deux mois leur est laissé, le 19-2-1596, afin qu'ils vident les lieux. Toutefois, il semble que ce bannissement n'ait pas été réellement mis à exécution. Une autre ordonnance de police de 1608 prohibe à nouveau tout séjour de Juifs dans les deux principautés, apparemment sans résultat.

En 1636, les Israélites de Jülich-Berg obtiennent la concession d'un sauf-conduit général, pour une durée de douze ans. Leurs implantations se multiplient à partir de 1648, moyennant versement de sommes importantes, sous la forme de taxes annuelles (1652). Ceux qui ne jouissent pas d'une autorisation délivrée par l'autorité politique ne peuvent demeurer dans le pays. Pareille interdiction est réitérée, en 1659, par le *Pfalzgraf* Philippe-Guillaume, qui défend, en outre, tout commerce et tout trafic aux Juifs privés de sauf-conduit, dans les *Unterrherrschaften* de ses possessions.

Le 28-1-1671, le *Pfalzgraf* Philippe-Guillaume, en désaccord avec la communauté juive sur les conditions auxquelles il lui accorderait sa protection, intime l'ordre à tous les Israélites de quitter les territoires de Jülich et de Berg dans les six mois, sous peine de confiscation de biens. Après avoir ainsi forcé ses interlocuteurs à se conformer à ses vues, le prince concède, le 27-5 de la même année, un nouveau « permis de séjour », pour six années, mais avec un *numerus clausus* théorique de 60 familles, lequel n'est finalement pas respecté. Cette mesure est prorogée en 1689, pour seize ans, cette fois au profit de 189 ménages. D'autres reconductions sont concédées ultérieurement par Frédéric-Guillaume Ier (1720, 1733) et par Frédéric II (1747, 1763), moyennant paiement de sommes considérables, levées par les Juifs et réparties entre eux¹.

Pour contrôler l'implantation des Israélites dans les duchés, il est prescrit aux autorités, depuis 1752, d'établir un relevé des familles dotées ou non d'une autori-

¹ En 1763, 215 familles sont concernées, en ce compris celles qui résident dans les *Unterrherrschaften* et les parties engagées des duchés.

sation de séjour. Il leur faut aussi dresser une statistique annuelle sur la croissance, l'immigration et l'émigration de la population juive. À partir de 1747, les Israélites munis d'un sauf-conduit sont exemptés de la taxe discriminatoire appelée *Leibzoll*. Depuis 1763, un *Rekognitions-geld* doit être versé au prince en diverses circonstances : naissance d'un enfant mâle, décès d'un adulte (de sexe masculin avant 1779, sans distinction de sexe depuis lors). Une disposition du 18-2-1785 stipule que les Juifs dépourvus de sauf-conduit ou d'autorisation de transit sont, par le fait même, considérés comme mendiants ou vagabonds. Ils doivent être chassés à coups de bâton. Cette prescription est strictement appliquée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il faut attendre la conquête française pour que les charges financières, lourdes et discriminatoires, qui pesaient sur les Juifs soient abrogées.

Jusqu'en 1704, le rabbin de l'électorat de Köln dessert également les communautés de Jülich-Berg. Depuis 1706, ces dernières élisent leur propre rabbin, qui réside à Düsseldorf. Les Israélites de la région établissent des sanctuaires dans diverses localités. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut signaler l'existence de lieux de culte dans quelques agglomérations de la zone *Meuse-Moselle*² :

- Düren : une *Juddenschol auf dem Veemarkt* est évoquée dans les coutumes en usage avant 1600; aux XVIIe et XVIIIe siècles, les Juifs de la ville ont un oratoire dans une maison particulière.
- Euskirchen : un oratoire est attesté *am Markt*, dans une habitation privée, à partir de 1779.
- Münstereifel : une synagogue est établie dans une demeure particulière depuis 1660.
- Weisweiler : la communauté utilise peut-être une salle de prière avant 1760; à cette date, elle érige une synagogue, avec l'autorisation du comte von Hatzfeld-Weisweiler.

5. ÉLECTORAT DE KÖLN

Les Juifs vivent en paix dans l'électorat de Köln jusqu'à la première croisade (1096-1099), qui débouche sur des conversions forcées et des massacres. Par la suite, moyennant finances, ils sont placés sous la protection de l'empereur, que relaient l'archevêque et la ville de Köln. Ces derniers s'opposent, à plusieurs reprises, au sujet des droits sur la population israélite. Une implantation juive est attestée à Brühl au tournant des XIIe et XIIIe siècles, à Lechenich et Zülpich au XIIIe siècle, à Rheinbach au XIVe siècle.

Lors de l'épidémie de peste noire (1349), les Israélites font l'objet d'une persécution violente. Pour échapper à la torture et à l'assassinat, ceux de Köln sont, pour

² Sur les cultes organisés à Gemünd et Kall, cfr *supra*, confins des comté de Blankenheim, duchés de Jülich et de Luxembourg. Aux XVIIe-XVIIIe siècles, une présence juive est également signalée — entre autres localités — à Drove, Embken, Eschweiler, Frauenberg, Grossbüllesheim, Gürzenich, Langerwehe, Sinzenich, Untermaubach, Wesseling et Wisskirchen.

la plupart, acculés au suicide. Les autres petites communautés sont expulsées ou décimées. Des Juifs réapparaissent dans l'électorat à partir de 1359. Ils reviennent à Brühl vers 1369 et à Köln en 1372. Leur présence est à nouveau signalée à Zülpich en 1375.

En 1424, la ville de Köln, qu'un conflit de juridiction oppose à l'archevêque, décide d'expulser les Juifs de son territoire. Finalement, un accord conclu avec l'électeur, la même année, prévoit que les Israélites ne seront plus admis dans la cité, dix ans après le décès du premier d'entre eux, si ce n'est sous la conduite d'un agent municipal et contre payement. De la mise en œuvre de cette disposition jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, Köln n'a plus de communauté juive. Après cette expulsion, les Israélites de Deutz, rejoints par leurs coreligionnaires de Köln et Neuss, forment la communauté la plus importante de l'électorat. Leur rabbin porte le titre de *Land-rabbiner von Köln*. En 1586, en raison de l'insécurité, le siège de ce rabbinat est transféré à Bonn.

En 1599, l'électeur Ernest de Bavière (1583-1612) promulgue une première *Judenordnung*. Celle-ci dispose que, sous peine de confiscation de biens, les Juifs ne peuvent entrer et habiter dans la principauté s'ils ne jouissent pas d'un sauf-conduit, obtenu moyennant finances. Ils ne sont pas autorisés à vivre sous le même toit que des chrétiens. Ils doivent se comporter paisiblement et se garder de perturber les offices catholiques. Ils n'ont pas le droit de posséder des biens immobiliers, ni d'accéder aux métiers et aux gildes. Hormis la verrerie et la vente de viande pour leurs propres besoins, l'artisanat et le commerce leur sont fermés. Ces Israélites ne peuvent prêter d'argent que sur gages. Si, pour eux, le temps des persécutions est révolu, de lourdes discriminations économiques et sociales subsistent encore. En 1612, l'interdiction de résider dans la principauté sans sauf-conduit délivré par l'archevêque ou par le chapitre cathédral est étendue aux *Unterrherrschaften*.

En 1614, Ferdinand de Bavière (1612-1650) publie à son tour une *Judenordnung*, renouvelée quatre ans plus tard. Maximilien-Henri (1650-1688), son successeur, fait de même en 1686, pour l'électorat de Köln et le duché de Westphalie. Joseph-Clément (1688-1723), également membre de la Maison de Bavière, systématise les documents antérieurs pour élaborer son ordonnance sur les Juifs de 1700. Réitérée en 1747, cette dernière est applicable en *Kurköln* durant tout le XVIIIe siècle.

Aux termes de ce texte normatif, aucun Israélite ne peut s'arrêter, ni s'établir dans la principauté s'il est dépourvu de *Geleit*, sous peine de confiscation de biens et de sanction sévère. Le sauf-conduit, délivré à un nombre limité de personnes, s'obtient moyennant finances, sur présentation d'un certificat de moralité signé par les dirigeants de la communauté. Les bénéficiaires doivent remplir des conditions de fortune, afin de pouvoir se fixer dans une ville ou un village de la principauté. Ils sont astreints au versement d'un tribut, pour le renouvellement du « permis de séjour » tous les douze ans, mais aussi au payement d'une taxe annuelle et d'autres droits, réguliers et occasionnels. En contrepartie, ils jouissent de la protection du prince et de ses agents, sur tout le territoire de l'électorat.

L'ordonnance de 1700 interdit aux Juifs de cohabiter avec des chrétiens et de fixer leur résidence à proximité immédiate d'une église. Elle prohibe l'ouverture des magasins et des fenêtres, ainsi que les sorties en rue aux jours de procession ou de fête religieuse. Sans pouvoir tenir de boutiques, les Israélites assurent leur subsistance en vendant des bijoux, de l'or, de l'argenterie, du vin, des chevaux, bovins, ovins et « autres viandes », de la laine et des vieux vêtements. Sur les marchés, ils sont soumis à des règlements particuliers, pour ne pas « léser les marchands chrétiens ». Sauf autorisation spéciale donnée par l'électeur, ils n'ont pas le droit de posséder de biens immobiliers, ni de propriétés foncières.

Pour contrôler le nombre de résidents israélites dans la principauté, l'électeur Joseph-Clément de Bavière exige qu'une liste de ces personnes soit établie chaque année, par ville, village ou endroit. Cette tâche est confiée aux fonctionnaires et aux pouvoirs subordonnés. Une telle politique permet aussi au prince de percevoir aisément les contributions prélevées sur ces mêmes habitants.

En 1764, l'électeur Maximilien-Frédéric von Königsegg (1761-1784) ordonne à la communauté juive d'établir un relevé de tous ses membres dotés de sauf-conduit, qui se trouvent dans la principauté et la ville de Bonn. Remise au prince au début de 1765, cette liste comporte près de deux cents noms de chefs de famille³. Les villes de Bonn et Deutz sont alors les principaux lieux d'implantation. Dans la zone *Meuse-Moselle*, d'autres résidents sont signalés à Blatzheim, Brühl, Glehn, Gymnich, Kessenich, Lechenich, Rheinbach et Zülpich. Un inventaire de biens possédés par des Israélites, établi en 1774, en signale en outre à Bornheim, Friesheim et Meckenheim⁴.

Le « recensement » de 1764 s'explique par le projet, cher à l'électeur de Köln, de publier une ordonnance plus restrictive sur la présence de Juifs dans le territoire, afin d'apaiser les inquiétudes de certains citoyens devant la croissance de la communauté. Ce dessein n'aboutit pas. Pour freiner l'augmentation des effectifs, le pouvoir politique utilise d'autres moyens : dans les villes, assignations à résidence dans un quartier clos ne pouvant accueillir qu'un nombre limité d'individus; dans les seigneuries, interdiction d'accepter ceux qui sont dépourvus de sauf-conduit; répression du vagabondage des Israélites étrangers; latitude donnée aux autorités d'accepter ou de refuser la transmission des « permis de séjour » aux enfants mariés.

Ces dispositions n'empêchent nullement l'immigration clandestine. Vers 1780, le tiers des familles juives établies dans l'électorat n'est probablement pas doté du *Geleit* requis. C'est pourquoi l'archevêque Max-François d'Autriche (1784-1801) ordonne, en 1787, d'appliquer plus strictement l'ordonnance de 1700. Il faut attendre l'occupation française pour que le sort des Israélites s'améliore sensiblement dans la

³ On s'accorde à considérer ce chiffre comme inférieur à la réalité. Pour limiter leurs charges fiscales, à répartir sur l'ensemble de la communauté de l'électorat, les Juifs n'ont pas intérêt à révéler l'importance exacte de leurs effectifs.

⁴ Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la présence de Juifs est également attestée, entre autres localités, à Flammersheim, Heimerzheim, Kirchheim, Schweinheim, Vernich et Weilerswist.

région.
la ville

organisé
l'existe
Meuse
- Flar
d'ur
- Gyn
ouv
- Kuc
une
- Lec
- Rhe
- Zül
il e
sch
utili

L
en effe
sembl
certain
organ

raine
en 17
1778
la Fra
ville c

1693.
dans
douze

⁵ Cett

région. C'est en 1802 seulement qu'une communauté organisée se reconstitue dans la ville de Köln.

Dès qu'ils atteignent le nombre de fidèles imposé par la Loi religieuse, les Juifs organisent des assemblées de prière. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut signaler l'existence, certaine ou probable, de sanctuaires dans quelques localités de la zone *Meuse-Moselle* :

- Flamersheim : au XVIII^e siècle, les fidèles de Flamersheim et Kirchheim disposent d'un oratoire, établi dans une maison particulière de la première localité.
- Gymnich : une *Judenschule*, à laquelle est peut-être joint un lieu de prière, est ouverte en 1749.
- Kuchenheim : en 1768, les Juifs de l'*Amt* de Hardt reçoivent la permission d'établir une *Judenschule* dans la localité; une synagogue y est adjointe.
- Lechenich : au XVII^e siècle, il existe un oratoire dans une habitation privée.
- Rheinbach : un oratoire est attesté depuis 1770 environ.
- Zulpich : la synagogue, assez ancienne, pourrait exister au XIV^e siècle. En 1602, il est précisé qu'elle est établie, depuis un temps immémorial, *am kleinen Gäschen hinter dem Lumparterhaus und Markt*. Citée en 1717, elle semble encore utilisée au début du XIX^e siècle.

6. ABBAYE DE KORNELIMÜNSTER

La présence de Juifs à Kornelimünster est attestée à la fin du XVII^e siècle. C'est en effet, en 1694 que l'abbé Goswin von Gevertzhan accorde un sauf-conduit — vraisemblablement le premier — à un Israélite. En 1775, plusieurs familles juives sont certainement établies sur le territoire de l'abbaye. Toutefois, on ne sait rien de leur organisation en matière religieuse.

7. CONDOMINIUM DE MERZIG-SAARGAU

Depuis 1368, la seigneurie de Merzig-Saargau est un condominium de la Lorraine et de l'électorat de Trier. Les droits lorrains sont repris par la France, *de facto* en 1738 et *de iure* en 1766. La terre commune est partagée par le traité du 1-7-1778 : la rive gauche de la Sarre, avec notamment Hilbringen, relève désormais de la France seule, tandis que la pleine souveraineté sur la rive droite, en ce compris la ville de Merzig, échoit à l'électeur de Trier.

La présence de Juifs est attestée à Merzig dès 1652, à Hilbringen à partir de 1693. En 1768, on dénombre cinq familles israélites dans la première localité, trois dans la seconde. Vers 1770, Merzig, Hilbringen et Brotdorf⁵ comptent ensemble douze ménages juifs, soit cinquante à soixante personnes.

⁵ Cette localité ressortit au duché de Lorraine (cfr *infra*).

Ce nombre restreint ne permet pas l'émergence d'une véritable organisation religieuse aux XVIIe-XVIIIe siècles. Les autorités ne laissent d'ailleurs guère de marge de manœuvre aux non-catholiques. Un jugement du 5-12-1729 condamne ainsi Moyses Hannau, de Merzig, avec six coreligionnaires de la même ville et de Hilbringen. Le premier nommé est accusé d'avoir bâti une petite synagogue particulière derrière son habitation, ses amis de l'avoir fréquentée. Ce sanctuaire est détruit, tandis que les objets de culte sont confisqués.

Une certaine tolérance prévaut, cependant, au cours des années 1770. Un demi-siècle environ après la fermeture de la première synagogue, un nouveau sanctuaire est établi à l'étage d'une maison particulière, propriété de la communauté. L'école juive s'y tient également en 1832.

8. COMTÉ DE SAARBRÜCKEN

Longtemps, le comté de Saarbrücken ne possède aucune législation sur les Juifs. Ceux-ci, il est vrai, n'y résident qu'en petit nombre, à partir du début du XVIIIe siècle seulement. En 1764, la principauté compte 63 Israélites, dont 56 dans le seul *Oberamt* de Saarbrücken.

À aucun moment, sous l'Ancien Régime, les Juifs du comté ne forment une véritable communauté reconnue par le pouvoir civil. Pendant des décennies, leur statut juridique est fixé par des sauf-conduits délivrés individuellement. Ceux-ci définissent leurs fonctions, droits et devoirs, comme simples particuliers. Ils leur imposent un comportement paisible, probe et irréprochable. Ils leur interdisent de traiter des affaires, les dimanches et jours de fête. Ces permis de séjour autorisent généralement les bénéficiaires à posséder une maison avec jardin et deux journaux de terre, à exercer le commerce du bétail et à vendre d'autres marchandises. Ils les exemptent du « droit de pied fourchu », dans les *Oberämter* de Saarbrücken et Ottweiler, ainsi que des taxes seigneuriales et de bourgeoisie. En contrepartie, les personnes concernées doivent payer aux autorités une somme annuelle de quinze florins.

Faute de dispositions réglant la vie communautaire, les princes de Nassau et leur administration interviennent peu dans les affaires intérieures du judaïsme. Aucune loi n'interdit la célébration du culte. Ce dernier doit néanmoins se tenir au domicile de particuliers, car il n'est pas question non plus d'ériger une synagogue dans la principauté. Les Juifs peuvent engager un rabbin, qu'ils payent à leurs frais. Au cas où n'est pas atteint le nombre de fidèles requis pour une cérémonie religieuse, le gouvernement autorise l'entrée de Juifs étrangers, sans paiement de taxes personnelles et pour la durée du service.

À dire vrai, cette réserve du pouvoir est moins le fruit d'une tolérance consciente que d'une profonde indifférence pour la situation des Israélites, encore peu nombreux. L'attitude des princes change d'ailleurs lorsque la question présente un intérêt économique et financier.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, période au cours de laquelle la présence juive se renforce quelque peu, diverses ordonnances sont publiées par Guillaume-Henri et Louis de Nassau (1746, 1753, 1764, 1765, 1772, 1776). Elles visent à contrôler davantage⁶ les relations d'affaires nouées par les Israélites avec des chrétiens, en particulier les opérations de prêt à intérêt. Elles règlent la publicité à donner aux emprunts de ce type, limitent le montant des sommes en question et précisent les échéances de remboursement. Le but annoncé par le pouvoir est la protection de la population contre des abus, notamment l'usure. Parce qu'elles ne tiennent guère compte des nécessités économiques, ces dispositions sont parfois contestées par ceux-là mêmes qu'elles prétendent mettre à l'abri. C'est pourquoi elles se modifient l'une l'autre, de manière plutôt incohérente. Elles n'empêchent pas certains Israélites d'investir dans l'industrie naissante, en particulier dans la métallurgie.

Quoi qu'il en soit, les Juifs de Saarbrücken voient leur situation se dégrader en juillet 1776. Ils exercent, en effet, une concurrence dont les autres marchands de la ville prennent ombrage. Moyennant cinquante louis d'or, le prince se déclare disposé à ne recevoir aucun nouveau Juif dans la cité. Il faut lui verser vingt-cinq louis de plus pour que les résidents établis sur place soient également expulsés, par ordonnance du 8-7 de cette même année. À la veille de la Révolution française, la principauté est le seul territoire de l'actuelle Sarre à procéder de la sorte.

Le prince Louis de Nassau limite, cependant, la portée de cette mesure apparemment radicale. D'une part, l'interdit de séjour ne s'applique qu'à Saarbrücken et aux localités des environs, que l'on peut atteindre endéans les deux heures. Il n'est pas exécutoire dans le reste de la principauté, où des Juifs continuent à être reçus⁷. D'autre part, les Israélites implantés en dehors du périmètre prohibé peuvent venir commercer à Saarbrücken et Sankt Johann, moyennant les paiements d'usage. Sous prétexte de satisfaire les revendications des marchands chrétiens, le prince réalise, en fait, une véritable opération financière : aux soixante-quinze louis d'or versés par la bourgeoisie de Saarbrücken viennent s'ajouter les taxes prélevées sur les négociants juifs de passage. L'expulsion, mais aussi les clauses qui en limitent la portée, sont dictées par des considérations d'intérêt.

Assez arbitraire, cette politique n'est pas favorable à la population israélite, à laquelle elle n'est pas non plus systématiquement hostile. Ceux qu'elle frappe sont trop peu influents pour en infléchir le cours. De surcroît, ils ne peuvent compter sur l'appui de personne pour être traités de façon équitable.

Sous l'influence du mouvement d'Émancipation, le prince Louis de Nassau-Saarbrücken supprime, le 18-6-1793, la taxe discriminatoire (*Leibzoll*) perçue sur les Juifs, au franchissement des ponts de la Sarre. Peu après, son pouvoir est balayé par les armées de la République voisine. Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour qu'à la

⁶ Un certain contrôle a été établi précédemment par une ordonnance de la princesse Charlotte-Amélie (27-2-1732) qui, non confirmée, a dû être republiée par son fils le 23-1-1740.

⁷ Selon K. Hoppstädter, les possessions des Nassau-Saarbrücken comptent encore 210 Juifs en 1788 : 158 résident dans l'*Oberamt* d'Ottweiler et 52 dans l'*Amt* de Jüngerheim.

faveur de l'occupation française, des commerçants Juifs s'installent à nouveau à Saarbrücken et Sankt Johann.

9. SEIGNEURIE DE SAARWELLINGEN

La seigneurie de Saarwellingen est une terre immédiate d'Empire, dont la haute justice est tenue par les seuls Créhange depuis 1659. À la fin de l'Ancien Régime, les comtes de Wied-Runkel en sont les détenteurs.

Au XVIII^e siècle, la localité compte un nombre assez élevé de Juifs, dont l'établissement n'est nullement entravé. Selon K. Hoppstädter, les Israélites forment une communauté particulière depuis 1763. Cette dernière compte vingt familles en 1775-1776, vingt-cinq ménages en 1781. Comme l'effectif minimal requis pour former une communauté de prière — dix mâles de plus de treize ans — est largement dépassé, il n'est pas exclu qu'un oratoire soit établi, dès cette époque, dans une habitation particulière.

À Saarwellingen, les Juifs n'ont à craindre ni expulsion, ni *numerus clausus*. La politique libérale menée par les seigneurs n'est pas dépourvue d'arrière-pensées financières : en 1763, les Israélites du lieu payent cinq cents livres de redevances. En contrepartie, ils sont protégés de tout arbitraire. C'est pourquoi les autorités accueillent avec bienveillance une demande de modération fiscale : les taxes dues par les Juifs sont finalement réduites à quatre cents livres et mieux réparties. De même, la réglementation sur le commerce avec les chrétiens, assez stricte au début (1756), est fortement tempérée à la requête des intéressés. Les Israélites de la localité obtiennent sans difficulté les permis de séjour demandés et vivent dans une certaine quiétude⁸.

10. ÉLECTORAT DE TRIER

La présence de Juifs à Trier, à la fin de l'Antiquité, n'est attestée par aucun document écrit. Seule l'archéologie donne quelques indications à cet égard. Une lampe à huile du IV^e siècle, portant le dessin d'un chandelier à sept branches, a été découverte en 1901. Le *Landesmuseum* possède aussi, dans ses collections, des caricatures en terre cuite à nez crochu, que le rabbin Altmann a identifiées comme des représentations de Juifs (1931). Il en a tiré argument pour faire remonter aux alentours de l'an 320 la première implantation israélite dans la cité. Plus récemment (1982-1985), deux sceaux de plombs, sur lesquels figurent des chandeliers à sept branches, ont été découverts à l'occasion de fouilles. Ces pièces datent de la fin du IV^e siècle (367-394), au plus tard du Ve siècle (394-470). Elles pourraient indiquer

⁸ Quelques Israélites disséminés sont signalés, à la fin de l'Ancien Régime, dans la seigneurie immédiate d'Empire de Hüttersdorf et dans celle de Nalbach. Ils sont cependant trop peu nombreux pour y constituer des communautés de prière, avec sanctuaires.

qu'avec Köln, Trier est une des villes allemandes où la présence juive est la plus ancienne, sans qu'on puisse, cependant, les considérer comme des preuves déterminantes.

Il n'y a pas, semble-t-il, de continuité entre les indices du IV^e siècle et le ghetto médiéval. Comme d'autres centres commerciaux, la cité mosellane est, au Moyen Âge, un centre d'implantation israélite. Une communauté y vit dans un quartier spécifique, qui apparaît probablement dans la deuxième moitié du Xe siècle. La première mention écrite d'une telle présence se rapporte à des événements peu vraisemblables, qui auraient eu lieu en 1066, à la fin de l'épiscopat d'Eberhard.

À la Pentecôte de 1096, les Juifs de Trier n'échappent pas à la vague de pogromes déclenchée à l'occasion de la première croisade. Profitant de l'absence de l'archevêque Egilbert, leurs ennemis font irruption dans la maison où les rouleaux de la Thora avaient été portés. Ils endommagent les objets de culte. Il n'est pas douteux qu'à cette époque, les Israélites aient leur synagogue dans la ville. Sous la pression des Croisés, Egilbert doit leur livrer quelques Juifs, qui sont assassinés. La plupart des autres se laissent baptiser pour échapper au massacre. Peu après, la grande majorité des survivants revient à son ancienne religion.

De 1096 à 1349, les Juifs échappent aux persécutions. Au titre de *Kammerknechte (servi camerae)*, ils sont protégés par les archevêques : le *Liber annalium iurium archiepiscopi et ecclesiae Trevirensis* (vers 1220) est le premier témoignage attestant leur soumission à la *Rechtshoheit* de ces princes ecclésiastiques. La communauté juive de la ville, organisée en corps de droit public, atteint son apogée sous le gouvernement de Baudouin de Luxembourg (1307-1354). Le ghetto compte alors une soixantaine d'immeubles. Il abrite environ trois cents âmes. Ses habitants mettent leur expérience financière et leurs possibilités de crédit au service des gouvernants.

À Trier, une *Judenstrasse* est citée dès le début du XIII^e siècle. Un acte de 1235 évoque l'existence, dans la ville, de *scholae iudeorum*. Une mention de 1331 — *ad synagogam seu scolam iudeorum* — montre qu'il s'agit bien de sanctuaires. Des documents du XIV^e siècle — en particulier un bail de 1360 — permettent de distinguer la synagogue principale (*Juden schole* ou *grosse Juden schole*) de la synagogue des femmes (*Frauwen schole* ou *cleyne Juden schoile*). En fait, les deux immeubles sont contigus. Depuis 1327, la présence régulière de Juifs est également attestée à Saarb. Cette ville est alors, avec Trier, la seule où il en est ainsi, dans la partie de l'électorat ici étudiée.

L'épidémie de peste, qui sévit à partir de 1348, est faussement attribuée aux Juifs. Dès août 1349, ceux-ci sont pourchassés, voire assassinés, à Trier comme dans d'autres villes d'Allemagne. Contrairement à ce qui s'était produit en 1096, la population locale participe activement au pogrome. La prospérité du ghetto s'en trouve brisée. Les survivants quittent la ville. En 1358-1360, les immeubles qui abritaient les deux synagogues sont loués à des chrétiens.

Après quelques années (1353-1354), de rares Juifs reviennent à Trier. Ils sont un peu plus nombreux à partir de 1362. Vers 1370-1380, leur ancien quartier connaît

à nouveau une certaine activité. La protection assurée par l'électeur et la ville est alors limitée à vingt-cinq familles, mais la moitié seulement de ce nombre serait atteinte de 1362 à 1418. Trier perd, il est vrai, son rang de résidence archiépiscopale. Cette situation rejaillit directement sur les Juifs, dont le destin dépend étroitement du bon vouloir du prince. Leur condition juridique, nettement moins favorable que dans le passé, est aussi de nature à décourager d'éventuels arrivants : soumis corps et biens à l'*Erzbischof*, ils verraient leur liberté personnelle considérablement restreinte en matière de domicile, de propriété, d'héritage et même de mariage. Enfin, ils seraient cantonnés dans une seule activité économique — le prêt à intérêt ou sur gages — qui les exposerait à la mauvaise volonté de leurs créanciers. À la fin du XIVe et au début du XVe siècle, peu nombreux sont les Juifs qui résident encore dans la cité.

Après son élection (13-10-1418), au plus tard juste après sa consécration (12-3-1419), le prince-électeur Otto von Ziegenhain (1418-1430) porte un coup fatal aux Israélites de l'électorat, en décrétant leur expulsion. Les victimes de cette mesure sont expropriées; elles doivent renoncer, au profit de l'archevêque, à tous leurs biens mobiliers et immobiliers, même aux gages et aux créances qu'elles détiennent. Pour près de deux siècles, toute présence israélite cesse, en principe, dans les villes de la principauté.

Les Juifs cherchent alors refuge dans des localités du voisinage, non soumises à la juridiction de l'électeur. Ils s'établissent ainsi dans des terres ecclésiastiques : possessions des abbayes St Irminen (Aach), St Marien (Butzweiler), St Maximin (Schweich, peut-être aussi Oberemmel, Fell, Longuich, Detzem), voire localités du duché du Luxembourg (Wiltigen, Wasserliesch, Langsur, Ralingen, Edingen, ...). D'autres pourraient aussi avoir trouvé asile dans des villes plus éloignées, comme Aachen, Metz ou Köln. En outre, selon J. Jacobs, le bannissement de 1418 ne serait pas exécuté partout à la lettre. C'est pourquoi des Israélites seraient cités, plus tard, à Klüsserath, Könen, Leiwien, Osann, Monzel, Filzen et Kordel.

Un siècle plus tard, quelques familles juives viennent s'établir dans d'autres villages de l'électorat. Elles en sont rapidement expulsées. Le 1-7-1561, l'archevêque Jean VI von der Leyen (1556-1567) interdit tout séjour d'Israélites dans la principauté. De cette proscription sont exceptés 23 familles en 1563, 20 ménages en 1570, établis pour la plupart près de Koblenz. En fait, après quelques années, des Juifs sont signalés à la périphérie de Trier : ainsi à Sankt Barbara (depuis 1563), à Zurlauben (avant 1571) et à Euren (en 1570). À plusieurs reprises (1582, 1583, 1589, 1592), Jean VII von Schönenberg (1581-1599) prononce un nouveau bannissement général. Quelques Israélites parviennent à contourner cet ordre : en 1592, ils sont cités notamment à Fell et Leiwien. En 1593, le *Statutenbuch* de la ville de Trier y permet théoriquement l'établissement de Juifs, mais à des conditions fort restrictives, notamment avec interdiction de tenir des synagogues à domicile et dans les lieux publics.

Le 18-11-1597, l'électeur, soucieux de remédier aux difficultés économiques et financières de sa principauté, autorise, par dérogation, une compagnie juive de commerce à implanter des comptoirs à Trier et à Koblenz. Le projet se heurte à une

vive résistance de la part des marchands autochtones. Bientôt, il est voué à l'échec. Il ouvre cependant la voie au rétablissement des Israélites dans la cité des Trévières, qui s'opère sous le gouvernement de Lothar de Metternich (1599-1623). Les premiers arrivants sont cités dès 1620. En 1639, on dénombre, dans la ville, sept chefs de famille fixés à demeure et munis d'un sauf-conduit. Sept autres, également dotés d'un permis de séjour, résident à Schweich, Longuich, Leiwen et Wittlich. Enfin, huit Israélites, établis sans titre dans l'électorat, devront quitter le territoire, à moins de payer la somme requise par l'administration. La communauté de Trier compte 82 membres en 1656, 166 en 1689, moment auquel elle atteint son apogée des XVIIe-XVIIIe siècles. Elle ne vit plus en ghetto, mais dans certaines rues, parmi la population chrétienne. Des Israélites sont également signalés à Saarburg (1651, 1663), Schweich, Mehring, Klüsserath et d'autres localités (1663). Au XVIIe siècle, certains élisent aussi leur domicile à Wittlich.

Au plan religieux, tous les Israélites de l'électorat forment une seule communauté. Celle-ci englobe les deux juiveries de Trier et Koblenz, mais aussi les coreligionnaires installés dans diverses petites villes ou villages. Depuis 1555 environ, elle est dotée d'un rabbin, établi d'abord à Koblenz, puis autorisé à résider aussi à Trier, depuis 1679. En 1708-1714, un second rabbinat est créé pour le *Niederstift*, avec siège à Koblenz. Du XVIIe jusqu'au début du XIXe siècle, de nombreux ascendants de Karl Marx exercent une telle charge à Trier. Ils assurent le culte, l'enseignement religieux et le contrôle de l'abattage rituel. En première instance, ils jugent les différends internes à la communauté, selon le droit juif.

À Trier comme dans le reste de l'électorat, les Juifs sont protégés par le prince, qui prélève sur eux des impôts considérables. L'antisémitisme ouvert ou latent, leurs spécificités religieuses, leurs activités économiques et leur statut juridique inférieur les isolent *de facto* du reste de la population. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, ils sont privés du droit de bourgeoisie et exclus des corporations. Leurs seuls moyens de subsistance — parfois entravés — sont le prêt à intérêt et le commerce (bétail, produits agricoles, ferraille, épices). De septembre 1675 à mars 1676, ils subissent une persécution sanglante avec meurtres, pillages et profanation des rouleaux de la Thora à la synagogue, elle-même endommagée.

À plusieurs reprises, les princes-électeurs de Trier publient des ordonnances réglant la position juridique et la conduite des Juifs. Ainsi procèdent Lothar de Metternich (1618), Philippe-Christophe de Sötern (1624), Charles-Gaspard von der Leyen (1657), Jean-Hugo d'Orsbeck (1681), François-Louis de Pfalz-Neuburg (1719, 1723). En fait, la plupart d'entre eux reprennent, presque littéralement, la *Judenordnung* de 1618.

Ces divers documents montrent combien la « protection » de la population israélite est liée aux rentrées fiscales qu'elle procure. Ils manifestent aussi la défiance des autorités envers la pratique de l'usure. Ils sont, enfin, révélateurs de la volonté princière d'éviter l'accroissement de la population juive dans la principauté, parfois même de la réduire. Ainsi, en 1723, un *numerus clausus* de 165 familles est fixé pour l'ensemble de l'électorat. Tout nouvel arrivant doit obtenir préalablement un sauf-

conduit délivré par le prince. Cette autorisation est subordonnée à la possession d'un patrimoine minimum de quatre à cinq cents *Reichstaler*. Celui qui ne détient plus ce montant ou ne paie pas régulièrement les taxes doit quitter le territoire. Ces dispositions restrictives bloquent d'autant plus l'augmentation des effectifs que les enfants mariés ne peuvent demeurer longtemps dans la maison de leurs parents. À ces mesures s'en ajoutent d'autres, dont le caractère discriminatoire est évident : interdiction de cohabiter avec des chrétiens, de résider à moins de quatre maisons d'une église, d'ouvrir les magasins, portes et fenêtres aux grandes fêtes chrétiennes ou lors de processions, de se montrer en rue à ces occasions, etc...

La *Ceremonial-Verordnung der Judenschaft im Erzstift Trier*, élaborée entre 1691 et 1717, règle la vie juive au plan interne. Elle prévoit que les délégués des communautés élisent douze administrateurs, soit cinq pour le *Oberstift* et sept pour le *Niederstift*. Elle régit le paiement des taxes dues par les Israélites. Aux rabbins, elle confie la tenue des services religieux, le respect des prescriptions rituelles, la surveillance des boucheries *casher* et les fonctions de juges en première instance.

À Trier, les idées de l'*Aufklärung* commencent à se diffuser dès les années 1740-1750. Elles touchent surtout l'université et une partie de la cour. L'électeur Clément-Wenceslas de Saxe (1768-1801) se fait le promoteur de la tolérance religieuse. Le mouvement régresse, cependant, à la fin du siècle. Dans la principauté, le sort des Juifs demeure inchangé jusqu'à l'invasion française, bien que l'ordonnance de 1723 semble peu à peu appliquée avec moins de rigueur.

Au XVIII^e siècle, la synagogue de Trier n'est plus située dans l'ancien ghetto, mais *in der Weberbach*, soit dans le quartier où sont groupés la plupart des Israélites de la ville. Elle est endommagée lors de troubles en 1731. D'abord établie dans un immeuble loué, elle passe — après résiliation du bail (1757) — dans un bâtiment voisin spécialement acheté à cet effet (1761). Elle y demeure jusqu'en 1859, date de son transfert *auf dem Zuckerberg*.

Dans le reste de l'électorat, les petites communautés ne peuvent se doter de véritables sanctuaires : le caractère révocable des « permis de séjour » et l'interdiction d'acquérir des biens immobiliers dissuadent les fidèles de bâtir des oratoires dignes de ce nom. Selon toute vraisemblance, les Juifs disséminés se réunissent pour prier, lorsqu'ils le peuvent, dans l'habitation particulière de l'un d'eux. On possède cependant fort peu d'indications à cet égard.

11. WILD- UND RHEINGRAFSCHAFT

L'*Amt* de Dhroncken est attribué par partage à la ligne de Grumbach, depuis 1701. C'est, semble-t-il, après cette date que les premiers Juifs se fixent dans la région. Ils bénéficient de sauf-conduits délivrés par le comte. En 1788, douze *Schutzjuden* vivent, avec leur famille, dans la circonscription : ils sont sept à Thalfang, deux à Dhroncken et à Talling, un seul à Bäsch. Ces différents ménages réunissent soixante-huit personnes. La plupart se sont établis sur place entre 1750 et 1770. Les

famili
assés
qu'ei

a) S

parti
doté
quel
ou d
israé
truite

rents
Cett
pend
du r
visio
d'anc
égale

les n
L'adr
nuire

ner à
nent
croît
Parle
des t
se d
liens
vices
pous

⁹ À l
en
pré
les
¹⁰ Cfr

familles juives de l'*Amt* de Dhronacken sont suffisamment nombreuses pour tenir des assemblées de prière. À Thalfang, une véritable synagogue n'est cependant bâtie qu'en 1822⁹.

12. ADDENDUM AU TOME I¹⁰

a) Saarlouis (Royaume de France)

Saarlouis est une ville fortifiée en 1680. Avec ses environs immédiats, elle fait partie des Trois-Évêchés jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Dès l'origine, la cité est dotée de privilèges, qui doivent attirer de la population : ainsi les étrangers, « de quelque nation qu'ils soient », peuvent s'y fixer pour pratiquer le commerce de gros ou de détail. Aucune disposition n'exclut les Juifs de pareil avantage. Trois familles israélites élisent donc leur domicile à Saarlouis. Elles proviennent de la localité détruite de Wallerfangen.

Les marchands chrétiens perçoivent leurs concitoyens juifs comme des concurrents. Pour préserver leurs intérêts économiques, ils tentent d'obtenir leur expulsion. Cette mesure est prononcée par ordre du roi de France, le 26-7-1710. Elle est cependant de courte durée : en 1715, le Conseil de régence, à la demande du lieutenant du roi, autorise deux familles israélites à se fixer dans la cité, à la condition d'approvisionner la garnison en viande, à meilleur compte que les autres bouchers. La qualité d'anciens habitants de Wallerfangen, dont peuvent se prévaloir les intéressés, justifie également la levée de l'interdit.

Les Juifs s'acquittent de leurs devoirs à la satisfaction des autorités. En 1737, les marchands de Saarlouis tentent à nouveau d'obtenir leur expulsion, sans résultat. L'administration provinciale des Trois-Évêchés interdit même aux autres bouchers de nuire, de quelque façon que ce soit, aux Israélites et à leur négoce.

En 1767, un édit permet l'acquisition de brevets de maîtrise, sans la subordonner à des conditions d'appartenance confessionnelle. Des Juifs de Saarlouis obtiennent ces titres en 1768 et 1769, tandis que le nombre de leurs coreligionnaires s'accroît au début des années 1770. En 1776, les marchands de la cité demandent au Parlement de Metz de retirer les brevets ainsi délivrés et de prononcer l'expulsion des familles concernées, à l'exception des deux ménages autorisés en 1715. Les Juifs se défendent jusque devant le Conseil d'État, siégeant à Paris. Ils font valoir leurs liens de parenté avec les premières familles admises dans la ville, ainsi que les services rendus à la société. Finalement, la plainte des négociants chrétiens est repoussée. Selon K. Hoppstädter, la cité compte alors plus de quinze ménages juifs.

⁹ À la fin du XIXe siècle, les demandes des Israélites de Thalfang, tendant à ériger leur communauté en *Synagogengemeinde*, conformément à la loi de 1847, sont repoussées par les autorités, sous prétexte que les moyens financiers sont insuffisants. C'est pourquoi Thalfang ne figure pas parmi les *Synagogengemeinden* présentées dans la seconde partie du présent répertoire.

¹⁰ Cfr t.I, pp. 54-55 et 57-60, où les données figurant ci-dessus auraient dû être intégrées.

Au plan religieux, les Israélites de Saarlouis ne forment pas à proprement parler une communauté : ils se rattachent à celle de Metz, où réside le rabbin qui les dessert. Après avoir acquis un terrain pour y ouvrir un cimetière (1755), ils se dotent d'un sanctuaire. Cette salle de prière, citée comme « synagogue » dans la minute d'une plainte de 1780, est établie dans une habitation particulière. En 1828, on assure qu'elle existe déjà « depuis de longues années ».

b) Duché de Lorraine

Selon K. Hoppstädter, la présence de Juifs à Brotdorf, en lisière du condominium de Merzig-Saargau, serait attestée aux alentours de 1700. En 1768, la localité compte trois familles israélites. Au XVIII^e siècle, la petite communauté aurait sa salle de prière, établie dans une maison privée.

1.
de R
au c
La p
d'une
raélit

situé
tionn
c'est
plus
du X

Unie
taine
attitu
ni po
çaise
politi

gistr
ville
tratic
s'app
autre
ne p
le b
Brab
tenu

peu

¹ Co
ten
l'er

II. NEDERLANDS LIMBURG

1. LES JUIFS À MAASTRICHT ET DANS LES PAYS D'OUTREMEUSE¹

Aux XIIe-XIIIe siècles, de nombreux Juifs habitent dans les villes de Brabant et de Rhénanie. Quelques décennies plus tard, ils s'établissent à Maastricht, ville située au croisement de l'axe mosan et de la voie commerciale unissant Köln à la Flandre. La première mention de la communauté remonte à 1295. Vers 1300, celle-ci dispose d'une synagogue, fermée avant 1377. Elle constitue la plus ancienne implantation israélite sur le territoire actuel des Pays-Bas.

La disparition de cette première communauté ne peut être chronologiquement située avec précision. L'année 1349, marquée par une épidémie de peste, est mentionnée par certains auteurs. D'autres évoquent la date, plus vraisemblable, de 1370 : c'est alors que les Juifs sont expulsés du duché de Brabant. Aucune synagogue n'est plus attestée dans la partie limbourgeoise de *Meuse-Moselle* avant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

À cette époque, de petits essais israélites se forment dans les Provinces-Unies, sur l'itinéraire commercial reliant le Rhin à la Meuse. Ils y jouissent d'une certaine liberté religieuse. Les autorités provinciales et locales adoptent à leur égard une attitude relativement tolérante. Le pouvoir national n'intervient ni pour les réprimer, ni pour clarifier leur situation légale, qui demeure imprécise jusqu'à l'annexion française. Cette insécurité juridique expose les communautés aux infléchissements de la politique locale.

À Maastricht, la corporation des drapiers adresse, en 1785, une requête au magistrat, pour se plaindre des « nombreux Juifs qui séjournent continuellement en cette ville », afin d'y exercer leur négoce. Par arrêté du 26-9 de la même année, l'administration communale interdit aux Israélites de résider dans la cité. Cette prohibition ne s'applique pas à trois d'entre eux, qui bénéficient d'autorisations antérieures. Les autres doivent quitter le périmètre urbain dans les soixante-douze heures. Aucun Juif ne peut passer la nuit dans la ville, à moins d'y avoir été explicitement autorisé par le bourgmestre. Les décisions du magistrat sont contestées par la Haute Cour de Brabant, qui s'estime seule compétente en la matière. Elles sont cependant maintenues.

L'exécution des mesures restrictives adoptées envers les Israélites demeure peu effective. Les Juifs présents à Maastricht excèdent notablement le nombre ad-

¹ Comme la situation des Juifs limbourgeois est assez différente de celle qui prévaut en d'autres territoires néerlandais, dont Amsterdam, nous ne procéderons pas à un tour d'horizon englobant l'ensemble des Provinces-Unies.

mis : ils sont douze ménages en 1785 et dix-huit, quatre ans plus tard. Depuis 1782, ils y ont même un lieu de culte. En 1789, des citoyens se plaignent à nouveau de Juifs en séjour irrégulier dans la ville. L'administration communale réitère sa décision de 1785, qui doit, cette fois, être exécutée de manière « exacte et stricte ». Ce n'est guère le cas. Le séjour de six Israélites, avec leur famille, est même autorisé en 1792, pourvu que leurs activités professionnelles ne portent pas préjudice au commerce local. De 1789 à 1794, la communauté passe de dix-huit à vingt-quatre ménages.

Les Juifs se fixent également dans les localités des alentours, qui font partie des Pays d'Outremeuse. Les dispositions du 7-9-1731 y subordonnent l'admission d'Israélites à des conditions rigoureuses : la détention d'un certificat de bonne conduite, délivré par la commune de naissance ou du domicile précédent, un patrimoine d'au moins deux cents florins ou une caution de trois cents florins, déposée par un tiers. Dans la pratique, faute d'administration pour y veiller, ces dispositions tombent peu à peu en désuétude. Des communautés juives se forment à Eijsden (avec culte avant 1779) et à Gulpen (avec synagogue avant 1786), puis à Vaals. Comme leur présence est purement tolérée, les offices se tiennent discrètement, de sorte que leurs débuts ne peuvent être situés avec précision.

Nombreux sont les Juifs qui, travaillant à Maastricht, s'établissent à Eijsden. Cette localité devient le principal lieu d'implantation israélite dans l'actuel Zuid-Limburg, entre 1770 et 1787. La communauté compte dix ménages en 1770, dix-sept en 1775, trente en 1777, quarante en 1780 et 1785. Elle dépasse alors, en proportion, quinze pour cent de la population.

Les activités délictueuses de quelques Israélites établis à Eijsden finissent par irriter les pouvoirs publics. À l'intervention des États Généraux, une procédure d'expulsion est entamée contre plusieurs familles, dont les membres vont résider ailleurs, en Pays de Valkenburg. La communauté connaît alors une régression sensible : elle passe de quarante ménages en 1786 à vingt-trois en 1790, puis à quinze en 1795, à douze en 1800.

Durant les années qui précèdent immédiatement l'invasion française, Maastricht et les Pays d'Outremeuse réservent donc une position ambiguë aux Israélites qui, de plus en plus nombreux, viennent se fixer sur leur sol. Les petits essaims juifs sont purement tolérés, aussi longtemps qu'ils se cantonnent dans des métiers inférieurs. Dès qu'ils croissent trop vite au gré des autorités ou s'efforcent d'accéder à un statut social plus acceptable, les autochtones commencent à s'agiter, suscitant ainsi la répression. Quand ils atteignent le nombre de fidèles requis par la Loi religieuse, les Juifs se dotent de petites synagogues, dont l'existence n'est pas remise en cause par les pouvoirs publics.

2. LES SYNAGOGUES :

1) EIJSDEN

La communauté israélite d'Eijsden se constitue au milieu du XVIII^e siècle. De 1770 à 1787, elle connaît une croissance forte : elle passe alors de dix à

quarante ménages. À la suite de la répression, elle tombe à quinze familles en 1794. La synagogue est mentionnée explicitement en 1779, alors qu'elle existe depuis plusieurs années. Vers 1783, elle est établie à l'étage d'une maison particulière. Elle subsiste à la veille de l'annexion française.

2) GULPEN

La communauté israélite de Gulpen est attestée, à maintes reprises, dès le milieu du XVIIIe siècle. Les offices, qui préexistaient, sont célébrés dans une habitation privée à partir de 1786.

3) MAASTRICHT

La ville a, vers 1300, une *scola judeorum*, qui remonte peut-être au XIIIe siècle. Cette synagogue est citée en 1309. Elle n'est plus en service en 1377. Selon une chronique, un premier Israélite s'établit de nouveau à Maastricht en 1760. Ses coreligionnaires seraient suffisamment nombreux, en 1782, pour que des offices commencent à se tenir dans l'arrière-corps d'une demeure particulière, au Marché. C'est du moins ce qu'affirme la tradition. Les premières données sûres, relatives à l'organisation de la communauté, sont postérieures à 1794.

A. CULTES PROTESTANTS

I. ALLEMAGNE

1. LA SITUATION À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

DEUXIÈME PARTIE : XIX^e-XX^e SIÈCLES

DEUXIÈME PARTIE : XIX^e-XX^e SIÈCLES

États
regio,
tiques
au gra
au co
est ex
Episc
des a

pas p
rités
burg
pays
ne jo
Burts

lèven
cial,
ainsi
provin

comt
soum
partic

avec
égale
font

A. CULTES PROTESTANTS

I. ALLEMAGNE

1. LA SITUATION À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Conformément à la paix d'Augsbourg et aux traités de Westphalie, la plupart des États allemands ont modelé leur organisation ecclésiastique selon le principe *cuius regio, eius religio*. Le morcellement du Saint-Empire a donné naissance à des politiques religieuses diversifiées. Les communautés protestantes ne peuvent s'organiser au grand jour dans la plupart des territoires gouvernés par les catholiques. Elles sont au contraire soutenues, voire encadrées par le pouvoir politique, lorsque ce dernier est exercé par un prince luthérien ou réformé, investi des prérogatives de *Summus Episcopus*. Il existe ainsi une multitude d'Églises territoriales, placées sous la tutelle des autorités civiles.

Dans la zone *Meuse-Moselle*, les duchés de Jülich et Berg sont les seuls à ne pas pratiquer rigoureusement le système de la religion d'État : les droits des minorités protestantes y sont garantis par des accords bilatéraux, conclus entre les Neuburg et les Brandenburg, moyennant réciprocité en faveur des catholiques dans les pays de Kleve et de Mark. À la veille de l'invasion française, luthériens et réformés ne jouissent, au contraire, d'aucune liberté de culte à Aachen, ni dans la terre de Burtscheid.

Avec leurs coreligionnaires de Kleve et Mark, les *calvinistes* de Jülich-Berg relèvent d'un synode général unique. Chaque principauté a son propre synode provincial, subdivisé en classes ou quartiers. Les communautés de *Meuse-Moselle* font ainsi partie du synode provincial de Jülich, première classe (Jülich), et du synode provincial de Berg, classe de Mülheim am Rhein.

Quelques implantations réformées se sont également constituées dans le comté de Saarbrücken, où la Confession d'Augsbourg est la religion d'État. Elles y sont soumises à un régime d'exception, avec réglementation spécifique et interdiction de participer à des assemblées religieuses tenues en dehors du territoire.

Les *luthériens* de Jülich-Berg ne sont pas réunis en un synode général, commun avec Kleve et Mark. Ils ressortissent à une entité propre aux deux duchés, qui exerce également les attributions d'un synode provincial. Dans la zone *Meuse-Moselle*, ils font partie de l'*Unterbergische Inspektion*, classe de Jülich.

Dans le comté de Saarbrücken, les membres de la Confession d'Augsburg, établis sur les territoires couverts par l'*Atlas*, relèvent du consistoire du chef-lieu, inspections de Saarbrücken et de Sankt Johann. Leurs coreligionnaires du comté d'Ottweiler sont soumis au consistoire de cette ville.

Implantés à la lisière Est de *Meuse-Moselle*, quelques noyaux luthériens sont intégrés à de vastes ensembles. Ainsi, la communauté de Züschen est affiliée à la *Badische Landeskirche*, consistoire de Karlsruhe, surintendance de Birkenfeld. Celle de Dusemond fait partie de l'église du *Kurpfalz*, inspection de Veldenz. Située à la périphérie du *Rhein- und Wildgrafschaft*, celle de Thalfang ressortit au consistoire de Kirn.

L'invasion française abolit les *Landeskirchen* et le système de la religion d'État. Après une période difficile, les protestants de Rhénanie seront dotés de structures ecclésiastiques uniformes, étrangères à leurs traditions, mais compatibles avec un certain pluralisme confessionnel.

2. 1794-1814

La rive gauche du Rhin est conquise par les armées de la République. L'ordonnance du 14-11-1794 place les territoires compris entre ce fleuve et la Meuse sous l'autorité d'une administration centrale, siégeant à Aachen. À celle-ci succèdent deux directions générales, établies à Koblenz et Aachen (17-5-1796). Le pays est confié ensuite au général Hoche (24-2-1797), puis à un commissaire général du gouvernement (4-11-1797), chargé d'y introduire l'administration et la législation républicaines. Ces territoires sont divisés en départements. Une bonne part de la zone *Meuse-Moselle* ressortit depuis lors à la Roer (chef-lieu : Aachen), à la Sarre (chef-lieu : Trier), au Rhin-et-Moselle (chef-lieu : Koblenz). Les terres jadis lorraines et luxembourgeoises font partie des départements de la Moselle (chef-lieu : Metz), de l'Ourthe (chef-lieu : Liège) et des Forêts (chef-lieu : Luxembourg). Les annexions sont ratifiées par la paix de Lunéville (9-2-1801).

Le régime républicain abolit les discriminations dont les protestants étaient les victimes dans les anciens États catholiques. Réformés et luthériens peuvent désormais jouir de l'égalité confessionnelle, s'établir où bon leur semble et célébrer leurs cultes, moyennant respect de la loi. Avec la suppression des principautés d'Ancien Régime disparaît la direction qu'exerçaient leurs détenteurs protestants, au titre de *Summi Episcopi*, sur les corps ecclésiastiques de leur confession. Le gouvernement de Paris promeut la tolérance. Il instaure la séparation des Églises et de l'État.

La nouvelle division administrative imposée par la République ne correspond ni aux circonscriptions ecclésiastiques préexistantes, ni aux anciennes délimitations confessionnelles. Les autorités religieuses, dont le siège demeure sur la rive droite du Rhin, perdent leurs prérogatives sur les territoires annexés par la France. D'autres, compétentes pour une partie de la rive gauche, voient leurs attributions limitées par

le nouveau pouvoir. L'organisation traditionnelle des Églises s'en trouve ébranlée. Les communautés locales jouissent, dès lors, d'une large autonomie. Après l'abolition des anciens droits de nomination et de collation, elles élisent leurs pasteurs.

La rive gauche du Rhin ne connaît guère les excès anticléricaux qui sévissent en France. Certes, quelques temples protestants, dont l'église réformée de Saarbrücken, sont voués aux cultes révolutionnaires. D'autres, telle la *Schlosskirche* de la même ville, sont fermés, pour éviter tout vandalisme. Dans l'ensemble, l'administration fait preuve de modération. Le corps pastoral n'est cependant plus rétribué par l'État : ses traitements sont pris en charge par les fidèles, avec tous les aléas que comporte pareille situation. Sa détresse financière est aggravée par la sécularisation des biens ecclésiastiques. Le problème n'est toujours pas réglé lorsque Napoléon Bonaparte accède au pouvoir.

Sur la rive gauche du Rhin, le Premier Consul introduit la réorganisation cultuelle qu'il a imposée en France¹. Il soumet ainsi les principales confessions à la reconnaissance de l'État. Celle-ci implique la nomination des « fonctionnaires ecclésiastiques » par le pouvoir civil et la prise en charge de leurs traitements par le Trésor public². Elle entraîne aussi la tutelle gouvernementale sur les institutions religieuses, le contrôle de leur personnel par l'administration, l'approbation de leurs décisions réglementaires et doctrinales par l'exécutif. Pour la première fois depuis la Réforme, toutes les églises d'une même confession sont soumises à un régime uniforme.

Dans son *Rapport sur les Protestants des départements réunis* (20-2-1802), Portalis s'attache à la situation des luthériens et des réformés établis sur la rive gauche du Rhin. Il envisage de les doter d'une organisation commune, conçue sur l'ancien modèle de la Confession d'Augsburg.

Le projet rencontre assurément les aspirations de maints pasteurs. L'*Aufklärung*, la liberté religieuse récemment acquise, la diffusion des idées de tolérance, la solidarité des églises lors des bouleversements politiques des mois précédents ont atténué les crispations doctrinales. En Sarre comme dans d'autres départements, le corps pastoral se montre favorable à des structures communes aux deux confessions protestantes, avec consistoires généraux et inspections mixtes, mais aussi délimitation des églises consistoriales indépendamment des obédiences. Des requêtes sont adressées en ce sens aux autorités. Elles sont encouragées par l'administration qui, initialement du moins, essaie d'étendre les initiatives de ce genre.

Bientôt, cependant, le pouvoir recule devant de tels projets. Les spécificités confessionnelles demeurent solidement ancrées dans les mentalités, en certaines contrées. Si elles doivent y être prises en compte, l'unité administrative exige qu'il

¹ Les orientations, les principes et les conséquences de cette refonte ont été évoqués dans le t.I, pp. 68-70. Nous nous contenterons d'aborder ici ses répercussions pour la rive gauche du Rhin, où sont établies les églises protestantes allemandes de *Meuse-Moselle*.

² Ces traitements sont fixés par décret du 13 Fructidor an XIII (31-8-1805).

en soit ainsi dans toute la République. Par décret du 14 Floréal an X (4-5-1802), les Articles organiques des cultes protestants (8-4-1802) deviennent exécutoires sur la rive gauche du Rhin. Luthériens et réformés sont constitués en Églises séparées, avec des consistoires d'environ six mille âmes comme éléments de base. Les anciennes communautés, habituées à s'administrer elles-mêmes, perdent leur autonomie. Comme dans le reste de la France, la Confession d'Augsburg est dotée d'instances supérieures : les inspections et les consistoires généraux.

La volte-face de Paris pose problème dans les régions où, sans attendre les directives du pouvoir, luthériens et réformés ont réalisé la fusion confessionnelle. Les communautés unies ne sont tolérées par le gouvernement qu'au plan strictement local, ignoré par la loi. Leurs fidèles doivent, cependant, s'affilier aux églises consistoriales de leur ancienne obédience. Lorsque pareil rattachement s'avère irréalisable, ils doivent choisir entre une des deux pyramides ecclésiastiques, placées sous la tutelle de l'État.

L'organisation concrète des églises protestantes est mise sur pied progressivement, entre 1803 et 1806. Aidée par les préfets, l'Administration des Cultes dresse la liste des consistoires, fixe leurs limites et détermine le nombre de pasteurs à leur affecter. Elle pourvoit aux postes vacants et attribue les édifices culturels indispensables³. Maints problèmes pratiques sont réglés avec la collaboration d'anciens responsables ecclésiastiques, souvent appelés à reprendre du service au sein des nouvelles structures.

La création d'instances hiérarchiquement supérieures aux consistoires soulève plus de difficultés. Le gouvernement entrave la constitution des synodes régionaux, désirés par les calvinistes. Dans la partie allemande de *Meuse-Moselle*, les inspections luthériennes, prévues pour cinq églises consistoriales, ne voient le jour qu'au sein du consistoire général de Mainz, seul doté d'une organisation régulière. Elles ne se forment pas vraiment dans la circonscription équivalente de Köln, certes dotée d'un président nommé par le pouvoir, mais privée de toute autre représentation⁴. La dissolution de ce corps est envisagée par le ministre des Cultes, dès 1808. Cinq ans plus tard, il est question d'intégrer le consistoire général de Köln à celui de Mainz. Les événements politiques ultérieurs empêchent, cependant, la réalisation de ce projet.

L'organisation finalement adoptée peut être présentée sous la forme des tableaux suivants⁵ :

³ Avant même cette opération, les protestants d'Aachen reçoivent leur premier sanctuaire (*Annakirche*), le 29-6-1802.

⁴ Le président du consistoire général de Köln estime que les églises de sa circonscription forment, *de facto*, une seule inspection, dont il est l'unique responsable.

⁵ Nous ne tenons nul compte du département de Donnersberg, qui n'est pas représenté dans *Meuse-Moselle*. Dans les deux premiers tableaux, les localités en italiques sont seules comprises dans la zone étudiée.

Rhin
Roe
Sarr
Dép
Rhin
Roe
Sarr
6 Il f
sel
tor
7 Ce
Ro

RÉFORMÉS

Départements	Nombre de fidèles	Nombre de communautés	Églises consistoriales
Rhin-et-Moselle	28.079	36	Simmern Kirchberg Kreuznach Sobernheim Stromberg
Roer	39.599	62	<i>Stolberg</i> Moers Krefeld Odenkirchen Kleve
Sarre	22.394	20	Kusel Meisenheim <i>Saarbrücken</i>

LUTHÉRIENS

Départements	Nombre de fidèles	Nombre de communautés	Consistoires généraux	Inspections	Églises consistoriales
Rhin-et-Moselle	24.761	40	Köln	—	Kastellaun Trarbach Simmern Kreuznach
Roer	4.239	25 ⁶	Köln	—	Krefeld <i>Stolberg</i> ⁷
Sarre	84.992	60	Mainz	Birkenfeld	Birkenfeld Kusel Idar Meisenheim Wolfersweiler
				<i>Saarbrücken</i>	Ottweiler <i>Sankt Johann</i> <i>Saarbrücken</i>

⁶ Il faut y ajouter les communautés luthériennes de Maastricht (Meuse Inférieure), Schleiden et Kirschseiffen (Ourthe), intégrées aux mêmes circonscriptions (consistoire général de Köln, église consistoriale de Krefeld, puis de Stolberg).

⁷ Cette église consistoriale est créée le 30-11-1809, lorsqu'il apparaît que l'unique consistoire de la Roer — celui de Krefeld — couvre un territoire trop étendu.

Dans la partie allemande de *Meuse-Moselle*, les communautés protestantes se répartissent comme suit :

RÉFORMÉS

Communautés	Départements	Églises consistoriales
Aachen	Roer	Stolberg
Burtscheid	Roer	Stolberg
Düren	Roer	Stolberg
Eschweiler	Roer	Stolberg
Flamersheim et Grossbüllesheim	Rhin-et-Moselle	Kreuznach
Gemünd	Roer	Stolberg
Ludweiler	Sarre	Saarbrücken
Roetgen	Roer	Stolberg
Saarbrücken	Sarre	Saarbrücken
Stolberg	Roer	Stolberg
Vorweiden	Roer	Stolberg

LUTHÉRIENS

Communautés	Départements	Consistoires généraux	Inspections	Églises consistoriales
Aachen	Roer	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg
Dirmingen	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Sankt Johann
Düren	Roer	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg
Gemünd	Roer	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg
Heusweiler	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Sankt Johann
Karlsbrunn	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Saarbrücken
Kirschseiffen	Ourthe	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg
Kölln	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Saarbrücken
Malstatt	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Saarbrücken
Menzerath	Roer	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg
Monschau	Roer	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg
Saarbrücken	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Saarbrücken
Sankt Arnual	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Saarbrücken
Sankt Johann	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Sankt Johann
Schleiden	Ourthe	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg
Stolberg	Roer	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg
Thalfang	Sarre	Mainz	Birkenfeld	Wolfersweiler
Völklingen	Sarre	Mainz	Saarbrücken	Sankt Johann
Züsch	Sarre	Mainz	Birkenfeld	Birkenfeld
Zweifall	Roer	Köln	—	Krefeld, puis Stolberg

La réorganisation napoléonienne simplifie la carte religieuse sur la rive gauche du Rhin : elle abolit le morcellement des circonscriptions ecclésiastiques, atténue les particularismes locaux et régionaux, uniformise l'organisation et le statut juridique des Églises. Réduisant les différences structurelles entre les confessions, elle favorise leur rapprochement, sans pour autant consacrer leur union. Enfin, elle rétablit le versement de traitements d'État aux pasteurs. Ces dispositions seront aménagées, quelquefois même accentuées par l'administration prussienne.

3. 1814-1835

Depuis février 1814, la Rhénanie n'est plus soumise à l'administration napoléonienne. Le premier traité de Paris (30-5-1814) ramène la France à ses frontières « rectifiées » de 1790. Si les cantons d'Arnual et de Saarbrücken sont intégrés au département de la Moselle, les autres territoires occupés par les vainqueurs sont provisoirement soumis à l'autorité des forces coalisées. Par le protocole signé le lendemain même du traité, la Prusse assume la région comprise entre la rive gauche du Rhin, la rive droite de la Meuse et la rive gauche de la Moselle. La rive droite de cette rivière est confiée aux Austro-Bavarois.

L'acte final du traité de Vienne (9-6-1815) remanie la carte de l'Allemagne. La Prusse renonce à la rive droite de la Meuse. Elle reconnaît les frontières des États constitués en faveur de Guillaume d'Orange-Nassau. En contrepartie, elle obtient des compensations substantielles sur la rive droite de la Moselle. Le second traité de Paris (20-11-1815) retire à la France les cantons d'Arnual, Saarbrücken, Saarlouis et Rehlingen, ainsi qu'une partie de celui de Launstrof. Frédéric-Guillaume III les annexe aussitôt.

Dès le 5-4-1815, le roi de Prusse prend possession des provinces de Jülich-Kleve-Berg et de Niederrhein. Toutes deux sont bientôt divisées en régences (*Regierungsbezirke*). Celles de Köln (Jülich-Kleve-Berg), Aachen, Koblenz et Trier (Niederrhein) sont seules représentées dans *Meuse-Moselle*. En 1822, une Rheinprovinz unique est constituée, avec Koblenz comme siège de l'administration centrale.

Lors de son avènement sur la rive gauche du Rhin, Frédéric-Guillaume III promet « de respecter et de protéger » la religion de ses nouveaux sujets. À sa manière, l'administration suit la voie tracée par le régime français. Le pouvoir politique s'empare ainsi de la direction effective du protestantisme rhénan, en invoquant à la fois le bien des confessions et les précédents interventionnistes des anciens princes territoriaux. Il entend doter les Églises d'une organisation uniforme, centralisée et soumise au contrôle de l'État.

Le droit ecclésiastique français n'est pas aboli d'un seul coup. Au début, le régime prussien en laisse subsister la plus grande partie. Toutefois, lorsqu'il donne

aux Églises de nouvelles structures, il s'écarte peu à peu des cadres napoléoniens et des principes contenus dans les Articles organiques. Sans procéder à une refonte systématique des codes, il inaugure progressivement sa propre politique culturelle, substituant des dispositions nouvelles, étalées dans le temps, aux lois préexistantes

Avant même l'annexion définitive, la Prusse passe à l'action. Dès le 17-3-1814, le gouverneur provisoire crée, pour Kleve et Berg, un *Oberkonsistorium* commun aux luthériens et aux réformés, avec siège à Düsseldorf. Les institutions synodales, jugées superflues, sont supprimées. Imposées unilatéralement par le pouvoir politique, ces mesures sont présentées comme temporaires. En réalité, elles en annoncent d'autres, qui les renforcent.

Une fois l'annexion prononcée, les communautés protestantes de Rhénanie sont intégrées à l'Église de Prusse. Les 22 et 23-4-1816, elles sont coiffées de deux nouveaux consistoires, communs aux luthériens et aux réformés. Le premier remplace l'*Oberkonsistorium* de Düsseldorf. Établi à Köln, il est compétent pour Jülich-Kleve-Berg. Le second est créé à Koblenz, avec le Niederrhein pour circonscription. Dix ans plus tard (16-2-1826), ces deux instances seront fusionnées en un consistoire unique, avec siège à Koblenz, conformément à l'ordre donné par le gouvernement, le 31-12-1825.

Ces différents organes sont des autorités étatiques. Ils sont subordonnés au *Ministerium der geistlichen, Unterrichts- und Medizinalangelegenheiten*, créé en 1817. Ils sont compétents pour les matières ecclésiastiques internes, relevant du *ius in sacra*. Le contrôle de l'institution et la gestion des affaires externes (*ius circa sacra*) sont confiés aux régences. Deux instructions de service, en date du 23-10-1817, délimitent les attributions respectives des consistoires et des régences. L'organisation religieuse du protestantisme se calque sur les structures politiques, auxquelles elle est étroitement unie.

Soucieux d'uniformité administrative, Berlin préconise l'union des luthériens et des réformés. Dès le 2-1-1817, le ministère de l'Intérieur prévoit la constitution de synodes de cercle confessionnellement mixtes, dans les régions où les deux cultes coexistent. Les responsables politiques et la bureaucratie prussienne incitent les autorités ecclésiastiques à s'engager dans cette voie. À l'occasion du tricentenaire de la Réforme, Frédéric-Guillaume III lance un appel pressant pour la création d'une Église Évangélique, regroupant les fidèles et les communautés des deux obédiences (27-9-1817).

L'idée n'est pas neuve. Depuis de nombreuses années, la plupart des églises locales y sont favorables. Le projet rencontre les aspirations du corps pastoral, soucieux d'éviter l'éparpillement des forces et des moyens, surtout dans les zones majoritairement catholiques. L'union doit aussi permettre de régler les problèmes épineux posés par les mariages mixtes et par l'éducation des enfants qui en sont issus. Elle apparaît, enfin, comme l'aboutissement du mouvement vers la tolérance qui, depuis le XVIII^e siècle, provoque l'affaiblissement graduel des rigidités théologiques. Les

regroupements confessionnels sont donc dans « l'air du temps ». C'est pourquoi ils sont bien accueillis. Les synodes de Duisburg (Niederrhein, 1818) et de Koblenz (Ober Rheinland, 1819) les soutiennent sans réserve.

Conçue sur le modèle de Nassau (11-8-1817), l'union régionale de Saarbrücken-Ottweiler est une des plus précoces de l'État prussien. Avant même l'appel du souverain, elle est annoncée par proclamation des pasteurs, le 27-8-1817. Elle est scellée officiellement par convention du 24-10 de la même année : celle-ci prévoit non seulement la réunion des communautés luthériennes et réformées, précédemment établies en un même lieu, mais aussi la formation de nouvelles communautés unies, dans les territoires à majorité catholique⁸.

Des regroupements similaires s'opèrent en d'autres régions. Ils sont aisés à mettre en oeuvre lorsque des contacts ont été préalablement noués entre les deux communions, comme à Monschau, Gemünd ou Schleiden. À Trier, une communauté unie se forme d'emblée comme telle, en 1817. La fusion confessionnelle rencontre, par contre, de vives résistances en quelques points de Jülich-Kleve-Berg. En voulant accélérer sa réalisation par la contrainte, le pouvoir indispose les protestants concernés, qui s'accrochent à leurs particularismes. Il faut ainsi attendre 1887 pour que l'union soit mise en oeuvre à Düren. Elle est alors essentiellement administrative, avec toutes les limites qu'implique ce qualificatif.

Les consistoires se subdivisent en synodes de cercle et en communautés (*Ge-meinden*). Les limites des *Kreissynoden* sont assez souvent calquées sur celles des églises consistoriales napoléoniennes. Dans la partie allemande de *Meuse-Moselle*, les nouvelles structures se présentent comme suit :

Provinces (1815)	Régences	Consistaires	Synodes de cercle
Niederrhein	Aachen	Koblenz	Aachen Düren Unterrur (ou Heinsberg)
Niederrhein	Koblenz	Koblenz	Koblenz
Niederrhein	Trier	Koblenz	Saarbrücken Trarbach
Jülich-Kleve-Berg	Köln	Köln	Mülheim am Rhein

⁸ Les conséquences de l'union régionale de Saarbrücken ne sont pas négligeables. Le petit noyau réformé de la ville se dissout complètement au sein de la communauté luthérienne, beaucoup plus importante. De même, la fusion des calvinistes de Ludweiler avec la communauté luthérienne de Karlsbrunn entraîne la disparition progressive des spécificités réformées.

Dans la zone couverte par l'*Atlas*, les communautés existant avant 1820⁹ se répartissent de la manière suivante :

PROVINCE DE NIEDERRHEIN, RÉGENCE D'AACHEN

Communautés	Consistoire	Synodes de cercle
Aachen	Koblenz	Aachen
Burtscheid	Koblenz	Aachen
Düren	Koblenz	Düren
Eschweiler	Koblenz	Düren
Eupen	Koblenz	Aachen
Gemünd	Koblenz	Düren
Kirschseiffen	Koblenz	Düren
Menzerath	Koblenz	Aachen
Monschau	Koblenz	Aachen
Roetgen	Koblenz	Aachen
Schleiden	Koblenz	Düren
Stolberg	Koblenz	Düren
Vorweiden-Lürken	Koblenz	Aachen
Zweifall	Koblenz	Düren

PROVINCE DE NIEDERRHEIN, RÉGENCE DE TRIER

Communautés	Consistoire	Synodes de cercle
Dirmingen	Koblenz	Saarbrücken
Heusweiler	Koblenz	Saarbrücken
Köln	Koblenz	Saarbrücken
Ludweiler (avec Karlsbrunn)	Koblenz	Saarbrücken
Malstatt	Koblenz	Saarbrücken
Saarbrücken	Koblenz	Saarbrücken
Sankt Annual	Koblenz	Saarbrücken
Sankt Johann	Koblenz	Saarbrücken
Thalfang	Koblenz	Trarbach
Trier	Koblenz	Trarbach
Völklingen	Koblenz	Saarbrücken
Züsch	Koblenz	Trarbach

⁹ Avant le début du XXe siècle, le synode de cercle de Koblenz ne comprend aucune église dont le siège est situé dans *Meuse-Moselle*.

PROVINCE DE JÜLICH — BERG — KLEVE, RÉGENCE DE KÖLN

Communauté	Consistoire	Synode de cercle
Flamersheim (avec Grossbüllesheim)	Köln	Mülheim am Rhein

Les synodes de cercle sont placés sous la surveillance des consistoires, autorités ecclésiastiques étroitement contrôlées par le pouvoir politique. Ainsi se manifeste la subordination de l'Église Évangélique, face à un État quasi omnipotent. Pareille situation heurte maints protestants de Jülich-Kleve-Berg, attachés à leur ancienne organisation presbytérienne-synodale. C'est pourquoi elle suscite des réactions négatives lors des synodes de Duisburg (1818) et d'Elberfeld (1820). Les résistances sont moins vives en Niederrhein (synode de Koblenz, 1819), où les communautés évangéliques sont davantage habituées aux immixtions de l'État.

Le climat de méfiance relative, qui s'instaure alors entre Berlin et certains protestants, laisse des traces durables. Nombreuses sont les communautés de la Rhein-provinz à rejeter le rituel que le roi Frédéric-Guillaume III tente de leur imposer, en 1822, au nom de l'uniformité. Cette liturgie s'inspire, il est vrai, d'anciens modèles luthériens, abandonnés depuis longtemps en Rhénanie. Des ressemblances avec le culte catholique sont jugées intolérables. En outre, les communautés de sensibilité réformée n'admettent pas que le souverain fasse si peu de cas de leurs spécificités. La politique autoritaire du gouvernement heurte les populations, rivées à leurs traditions religieuses. À la fin de 1826, onze pasteurs seulement, sur les quatre cent trente-deux que compte la Rhénanie, ont mis en œuvre les directives du pouvoir.

L'adoption de ce projet liturgique est retardée par l'émergence d'un autre problème, auquel elle est étroitement liée : l'élaboration d'un nouveau règlement ecclésiastique. Nombreux sont les protestants, surtout dans l'ancienne province de Jülich-Kleve-Berg, à vouloir rétablir par ce biais leur ancienne organisation presbytérienne-synodale. À leurs yeux, l'autonomie de l'Église doit l'emporter sur les traditions absolutistes et bureaucratiques de l'État prussien.

Ce dernier ne l'entend pas de cette oreille. Son projet d'organisation prévoit, certes, des assemblées annuelles de pasteurs, tenues par *Kreissynode*, sous la présidence d'un surintendant nommé à vie par le roi. Les surintendants seraient appelés à former le synode provincial, sous la direction d'un surintendant général, lui aussi désigné par le souverain et placé sous la dépendance du consistoire général. Les assemblées de cercle et de province ne comprendraient pas d'anciens laïcs. Elles n'auraient qu'un pouvoir consultatif.

Maints Rhénans récusent ce projet. À leurs yeux, le règlement ecclésiastique devrait consacrer cinq principes, auxquels ils sont très attachés :

- l'élection libre des pasteurs par les communautés;
- l'élection des surintendants, pour une durée déterminée, par les synodes de cercle, devant lesquels ils seraient responsables;
- la participation d'anciens laïcs à tous les synodes;
- la reconnaissance du synode provincial et, dans les synodes de cercle, du conseil des anciens, comme seuls organes dirigeants de l'Église rhénane, à l'exclusion du consistoire général;
- l'élection du surintendant général, pour une durée déterminée et par le synode provincial.

Le roi refuse de céder. Il ne cache pas son irritation devant ces manifestations de particularisme. Peu à peu, des protestants de la Rheinprovinz déplorent l'irrévérence manifestée par leurs coreligionnaires envers le représentant d'une dynastie qui, pendant des siècles, a épousé la cause de la Réforme. Ils préconisent la conciliation. Ils sont rejoints par d'autres qui, sans y renoncer, ne considèrent pas le régime presbytérien-synodal comme une panacée universelle. De son côté, le souverain est disposé à lâcher du lest si les Rhénans acceptent l'union et le rituel, dont il est le promoteur.

Les négociations durent de longues années. La Westphalie fait cause commune avec la Rhénanie. Grâce à la médiation du surintendant Ross, qui jouit de la confiance des deux parties, un compromis est finalement élaboré. Pour les deux provinces de l'Ouest, Frédéric-Guillaume III consent à ce que son rituel comporte des dispositions particulières et des compléments. Ainsi amendé, son projet est adopté le 19-4-1834. Il entre en vigueur en même temps que la *Kirchenordnung für die evangelischen Gemeinden der Provinz Westfalen und der Rheinprovinz* (5-3-1835).

Ce règlement ecclésiastique intègre la Rhénanie et la Westphalie dans l'Union Évangélique prussienne¹⁰, mais leur laisse en même temps une constitution particulière. Les synodes de cercle et les synodes provinciaux participeront à la direction de l'Église. Leurs assemblées comprendront des anciens laïcs. Elles choisiront librement leur président. Les pasteurs seront désignés par les communautés. Ainsi sont apaisées les craintes des Rhénans. En contrepartie, l'État gardera une influence prépondérante dans la vie ecclésiastique, par l'intermédiaire du consistoire et du surintendant général. Le souverain veillera, cependant, à investir de cette dernière fonction

¹⁰ Cette Union est une fédération administrative d'Églises, réalisée sous l'égide des Hohenzollern. Elle regroupe les neuf Églises Unies (réformées et luthériennes) de Prusse orientale et occidentale, de Silésie, de Posnanie, de Poméranie, de Brandebourg, de Saxe, de Rhénanie et de Westphalie, auxquelles s'adjoindront les Églises luthériennes et réformées des provinces rattachées à la Prusse en 1866 (Schleswig-Holstein, Hanovre et Hesse).

des personnalités appréciées par leur Église, à laquelle elles auront rendu service en présidant auparavant le synode provincial.

Les controverses relatives à l'organisation n'absorbent pas, loin s'en faut, toute l'énergie de l'Église Évangélique rhénane. Celle-ci étend son œuvre d'évangélisation en créant une *Rheinische Missionsgesellschaft* (1828) et des sociétés bibliques. De nouvelles communautés se fondent dans des bastions catholiques, tels les anciens électors de Trier et Köln. Favorisé par la monarchie, l'établissement en ces régions de militaires, de fonctionnaires et d'entrepreneurs, de confession évangélique, assure au protestantisme un rayonnement accru. Dans la zone *Meuse-Moselle*, la Réforme prend pied non seulement à Trier¹¹, mais aussi à Prüm et à Saarlouis. Le *Kreissynode* de Thalfang, scindé en 1825, donne naissance à celui de Wolf, dont le siège passera à Trier en 1843.

4. 1835-1918

Après la promulgation de la *Kirchenordnung*, un synode provincial de la Rheinprovinz se tient à Neuwied, du 19 au 29-9-1835. Par la suite, cette instance se réunit tous les trois ans, sauf circonstances exceptionnelles. La gestion des affaires courantes n'est guère assurée pendant les intersessions. C'est pourquoi les protestants rhénans voudraient la confier à un *collegium qualificatum*, émanation directe du synode. Le 22-3-1838, le roi désapprouve les mesures prises à cet effet : à ses yeux, seul le consistoire général est habilité à exercer de telles attributions.

Frédéric-Guillaume IV monte sur le trône en 1840. Au plan religieux comme en d'autres matières, il fait preuve d'une grande irrésolution. Sa politique ecclésiastique manque pour le moins de cohérence. Les protestants rhénans aspirent à une distinction plus nette entre les affaires purement confessionnelles et les prérogatives de l'État. Le roi refuse de satisfaire tous leurs *desiderata*, mais allège quelque peu la tutelle gouvernementale sur la vie de l'Église.

Une ordonnance du 27-6-1845 supprime ainsi certaines dispositions antérieures, notamment les instructions de service du 23-10-1817. Elle retire aux régences une partie de leurs attributions religieuses, pour les confier aux consistoires généraux, désormais un peu plus autonomes envers le pouvoir politique. Toutefois, les régences demeurent compétentes pour des matières non négligeables, comme le contrôle des biens, des budgets et des comptes communautaires.

¹¹ Dans cette ville, le pourcentage de protestants au sein de la population passe de 3,9% en 1825 à 13,7% en 1910. Cette proportion décline par la suite (9,1% en 1933, 12% en 1961).

La révolution de 1848 renforce l'aspiration de l'Église Évangélique à une indépendance plus grande vis-à-vis des autorités civiles. La Constitution du 31-1-1850 fait un pas dans ce sens. Une séparation de principe est alors instaurée entre le champ d'action étatique et la sphère religieuse. Le ministère des Cultes doit, dès lors, renoncer à faire traiter les questions purement ecclésiastiques par son administration. En 1850, ses compétences en la matière sont transférées à un *Evangelische Oberkirchenrat*, siégeant à Berlin. Bien que des personnalités appréciées par l'Église Évangélique soient nommées en son sein, ce nouvel organe est encore la « courroie de transmission » du pouvoir politique. Représentant ce dernier, les consistoires et surintendants généraux gardent également leurs attributions.

Le caractère unitaire du protestantisme rhénan est réaffirmé en 1850, lors d'une révision du règlement ecclésiastique. La régularité des synodes provinciaux, l'adhésion à des institutions communes et l'adoption d'un même rituel favorisent l'amalgame confessionnel. Les particularismes locaux et sous-régionaux n'en disparaissent pas pour autant : il faut ainsi plusieurs décennies d'efforts pour introduire un semblant d'uniformité dans les catéchismes et recueils de cantiques utilisés par les différentes communautés.

La pratique du *simultaneum* se perpétue dans les localités où elle est de mise, depuis la fin du XVII^e siècle. Au début, le gouvernement prussien la cautionne par souci d'économie, plus encore dans l'espoir de voir s'atténuer les rivalités entre catholiques et protestants. Sur le terrain, cependant, l'utilisation d'un même sanctuaire par les deux communions alimente chicanes et tensions. Dès les années 1840, Berlin change de cap : à la demande des Églises, l'État contribue à l'édification de temples propres à chaque confession. Le *simultaneum* disparaît ainsi de Völklingen, en 1848. À Thalfang, il se maintient, par contre, jusqu'en 1897.

L'immigration de fonctionnaires et de militaires prussiens, de religion protestante, se poursuit de plus belle. Elle se double d'une implantation, en nombre croissant, d'ouvriers et d'entrepreneurs de confession évangélique, qui contribuent au développement des mines, de la sidérurgie et des autres industries. Ce mouvement prend une ampleur particulière en Sarre, dès le milieu du XIX^e siècle : nombreux sont les protestants originaires du Hunsrück, du Hochwald, de la Nahe et du Palatinat à se fixer dans la région.

Cet afflux donne naissance à plusieurs communautés évangéliques de disséminés. L'existence de pareille diaspora soulève bientôt de nombreux problèmes pratiques. Les temples préexistants deviennent trop petits pour recevoir la masse des fidèles. La desserte de noyaux isolés surcharge les prédicateurs itinérants et les pasteurs attachés à des postes fixes, obligés de couvrir des distances de plus en plus grandes. Elle implique aussi la construction de sanctuaires ou bâtiments d'écoles, au prix de lourds sacrifices financiers. Enfin, l'État tarde souvent à rétribuer les nouveaux pasteurs.

Les efforts consentis par les paroisses et les fidèles ne suffisent pas. Ces derniers bénéficient de l'aide accordée par le *Gustav-Adolf-Verein*¹². Le rameau régional de cette association (*Kirner Zweigverein*) est constitué le 25-4-1844, comme composante du *Rheinischer Hauptverein*. Son champ d'action s'étend aux territoires compris entre le Rhin, la Moselle et la Sarre. Il comprend diverses sections locales, dont l'une a Trier pour siège. Durant un quart de siècle (1847-1872), le synode de Saarbrücken y adhère, avant de constituer un *Zweigverein* distinct, en raison de sa situation particulière. Le *Kirner Zweigverein* apporte une assistance matérielle et financière à maintes communautés de la diaspora, dont celles de Prüm, Bitburg, Daun, Merzig, Saarbùrg, Wadern, Perl, Hermeskeil, Wittlich, Lebach et Adenau.

D'abord succursales de paroisses préexistantes, les nouvelles grappes de fidèles, une fois dotées de bâtiments suffisants, deviennent à leur tour des vicariats autonomes, avec pasteurs auxiliaires. Après quelques années, elles se muent ensuite en paroisses indépendantes, avec poste pastoral fixe. Elles prennent en charge des noyaux de disséminés qui, à terme, donnent naissance à de nouvelles communautés. De 1835 à 1870, neuf paroisses se constituent ainsi dans la zone *Meuse-Moselle*¹³ : Gersweiler (1844), Merzig (1851), Malmedy/Sankt Vith (1856), Hermeskeil, Wittlich et Karlsbrunn (1858), Preussisch Moresnet (1862) et Roggendorf (1867). Avec le consentement du pouvoir politique (10-11-1836), les trois *Kreissynoden* de la régence d'Aachen, soit Aachen, Düren et Unterrur, sont remplacés par deux entités de même rang, siégeant au chef-lieu et à Jùlich¹⁴.

Pour le protestantisme de la Rheinprovinz, l'immigration liée à l'industrialisation n'a pas que des effets positifs. Dans les cercles de Saarbrücken, Saarlouis et Ottweiler, elle entraîne un renversement des rapports confessionnels : entre 1842 et 1861, la population catholique passe de 18.300 à 34.200 âmes, tandis que les protestants progressent seulement de 20.200 à 27.600 fidèles. Désormais, la religion romaine est la communion majoritaire dans la région.

Le mouvement du Réveil, qui récuse le rationalisme de l'*Aufklärung*, se développe peu à peu dans les provinces occidentales. Il alimente des courants critiques

¹² Cette association est le fruit de deux initiatives. Le 6-11-1832, à Leipzig, des protestants, désireux de célébrer le 200^e anniversaire de la mort du roi Gustave-Adolphe de Suède, décident de collecter des fonds pour ériger un monument à sa mémoire, sur le champ de bataille de Lützen. Le reliquat des quêtes, géré par une fondation Gustav-Adolf, est consacré à la formation de jeunes protestants sans ressources et à tout autre dessein spirituel. En 1841, l'aumônier de la Cour à Darmstadt lance un appel pour la constitution d'associations, destinées spécialement à soutenir les coreligionnaires évangéliques plongés dans la détresse. La fusion des deux œuvres donne naissance au *Gustav-Adolf-Verein*, organisé par États en *Hauptvereine*, eux-mêmes subdivisés en *Zweigvereine* régionaux.

¹³ Sur les paroisses de Malmedy/Sankt Vith et de Moresnet, cfr t.I, pp. 114-115.

¹⁴ Le *Kreissynode* d'Aachen rassemble les communautés d'Aachen, Burtscheid, Eupen, Gemünd, Kirschseiffen, Menzerath-Imgenbroich, Monschau, Roetgen, Schleiden, Stolberg, Vorweiden-Lürken et Zweifall, auxquelles viennent s'ajouter, avant 1870, Malmedy/Sankt Vith, Preussisch Moresnet et Roggendorf. Le synode de cercle de Jùlich comprend trois communautés situées dans *Meuse-Moselle* : Düren-luthériens, Düren-réformés et Eschweiler.

envers l'Église « institutionnelle », jugée trop tiède. Dans des cas bien circonscrits, il donne naissance à des scissions de très faible envergure. La plupart de ses adeptes demeurent, néanmoins, au sein des communautés reconnues par l'État, auxquelles ils tentent d'insuffler un plus grand dynamisme.

Les préoccupations apostoliques nourrissent une vie associative intense. De gros efforts sont réalisés dans divers secteurs d'activités : enseignement, bienfaisance, œuvres sociales, mission intérieure, presse... Maintes initiatives nouvelles se développent en marge de l'Église officielle, qui n'y porte pas toujours l'intérêt requis. Elles contribuent au rayonnement du protestantisme, dans des territoires où le catholicisme demeure la religion dominante.

L'industrie de la Rheinprovinz connaît un essor impressionnant au cours des dernières décennies du XIXe siècle. L'unification allemande et le développement des moyens de transport lui offrent des possibilités d'expansion accrues. Celles-ci entraînent un nouvel afflux de main-d'œuvre protestante, avec érection de paroisses supplémentaires. De 1870 à 1920, cent quatre communautés reconnues par l'État voient le jour en Rhénanie. Dans le même temps, l'Église Évangélique bâtit cent soixante-sept temples dans la région. Elle y crée cent quatre-vingt-quatorze postes pastoraux. Douze nouvelles paroisses se forment dans la partie allemande de *Meuse-Moselle* : Neudorf-Altenkessel (1875), Bitburg (1876), Güchenbach (1887), Schwalbach (1890), Adenau, Bornheim, Uchtelfangen (1894), Konz, Saarburg (1895), Gerolstein, Wahlschied-Holz (1896) et Wadern-Lebach (1910).

Les structures de l'Église rhénane doivent être adaptées en conséquence. Sept nouveaux *Kreissynoden* sont progressivement détachés des vingt-cinq entités préexistantes. Le synode de cercle de Mülheim am Rhein disparaît ainsi, le 26-9-1894, pour céder la place à ceux de Bonn¹⁵ et Köln¹⁶. Deux ans plus tard (17-6-1896), le synode de cercle de Saarbrücken est, à son tour, subdivisé en deux circonscriptions de même rang : l'une garde son siège dans le chef-lieu¹⁷, tandis que l'autre est établie à Sankt Johann¹⁸.

Les protestants rhénans sont presque unanimes à souhaiter l'instauration d'un synode général, coiffant l'ensemble de l'Église de Prusse. Ils désirent, cependant, que soient respectés certains droits particuliers, consacrés par leur règlement ecclésiastique, auxquels ils sont très attachés. L'assemblée préparatoire extraordinaire, qui se tient à Berlin en 1875, leur donne partiellement satisfaction. Une nouvelle *Kirchenverfassung*, consacrée par la loi (3-6-1876), fonde l'organisation ecclésiastique natio-

¹⁵ Le synode de cercle de Bonn comprend notamment les communautés de Bornheim et de Flamersheim-Euskirchen.

¹⁶ Le synode de cercle de Köln englobe, entre autres, la communauté de Brühl.

¹⁷ Relève du synode de cercle de Saarbrücken : Güchenbach, Karlsbrunn, Köln, Ludweiler, Malstatt, Merzig, Neudorf, Saarbrücken, Saarburg, Saarlouis, Sankt Arnual, Schwalbach et Völklingen, auxquelles s'ajoutera Wadern-Lebach (1910).

¹⁸ Le nouveau *Kreissynode* de Sankt Johann comprend notamment les communautés de Dirmingen, Heusweiler, Sankt Johann, Uchtelfangen et Wahlschied-Holz.

nale. À côté de l' *Oberkirchenrat*, siégeant dans la capitale impériale, se constitue ainsi un synode général, doté de pouvoirs consultatifs et décisionnels.

La loi du 3-6-1876 retire leurs dernières prérogatives religieuses au ministère des Cultes et aux régences. Elle les transfère à l' *Oberkirchenrat* et aux consistoires généraux, désormais considérés comme autorités ecclésiastiques. En principe, la séparation entre la sphère confessionnelle et le champ d'action du pouvoir politique devient plus nette. L'Église protestante et l'État n'en demeurent pas moins unis au sommet, en la personne du souverain. Ce dernier garde une influence certaine dans le corps ecclésiastique, comme *Summus Episcopus* et *Membrum Praecipuum* de l'Église Évangélique de Prusse. D'autre part, le pouvoir réel de décision reste l'apanage d'une oligarchie, composée de fonctionnaires ecclésiastiques, de juristes et de théologiens, généralement enclins à composer avec le régime.

Le *Kulturkampf*, qui met aux prises Bismarck et l'Église catholique (1871-1878), n'épargne pas les protestants rhénans. Ces derniers ne participent pas vraiment à la lutte, dont ils n'influencent guère le cours. Leur position minoritaire les pousse plutôt à approuver les mesures dirigées contre le catholicisme politique. Ils sont néanmoins touchés, dans leurs intérêts religieux, lorsque des dispositions générales sont imposées par le chancelier, notamment en matière d'inspection scolaire, d'état civil et de nomination des ministres du culte. La suspension de l'article 15 de la Constitution (1875), qui laisse aux Églises le soin d'administrer leurs affaires en toute indépendance, va à l'encontre de l'autonomie que les communautés évangéliques tentent de conquérir face à l'État, depuis des décennies. Cependant, nul n'élève la voix pour s'y opposer ouvertement. L'Église protestante fait le gros dos et laisse passer l'orage.

La vieille revendication rhénane, visant à ériger un *collegium qualificatum*, compétent durant les intersessions du synode provincial, est satisfaite par la loi du 1-7-1893. Celle-ci instaure un *Provinzial-Synodal-Vorstand*, qui fait office d'intermédiaire entre le consistoire général et le synode. Dorénavant, les liens sont plus étroits entre ces deux instances.

La question des traitements pastoraux soulève certaines difficultés durant les trois dernières décennies du XIXe siècle. Malgré les compléments versés par les communautés, les sommes octroyées à maints desservants s'avèrent insuffisantes pour assurer décemment leur entretien et celui de leur famille. L'Église Évangélique rhénane prie l'*Oberkirchenrat* d'intercéder auprès de l'État, afin d'obtenir des augmentations (1884). Son interlocuteur prétend alors lui imposer des normes, qui limiteraient les droits d'élection reconnus aux communautés. Le synode de la Rheinprovinz refuse de s'incliner. La solution du problème s'en trouve différée. Elle intervient avec deux lois (1898 et 1908), qui accordent graduellement les majorations souhaitées.

Le denier du culte (*Kirchensteuer*) est établi dans les provinces occidentales du *Reich*, dont la Rhénanie, par le décret du 14-7-1905. Il permet aux communautés évangéliques de se procurer des ressources nouvelles, afin d'assurer les services religieux et le développement des œuvres.

Jusqu'à la première guerre mondiale, les protestants rhénans jouissent de la bienveillance relative de l'État prussien. Dans la partie allemande de *Meuse-Moselle*, les controverses théologiques, parfois très vives, ne mènent pas à des déchirements, ni à des scissions. L'indifférence religieuse progresse, cependant, au sein de la classe ouvrière, dont le sort préoccupe trop tardivement les autorités ecclésiastiques. Les moyens déployés pour la combattre — les œuvres sociales, les cercles ouvriers, l'évangélisation urbaine, les mouvements de jeunesse — ne donnent pas tous les résultats escomptés. Dans les régions industrielles, une certaine désaffection pour le culte commence à se faire sentir, même si rares sont ceux qui refusent de payer le *Kirchensteuer*.

5. 1918-1933

L'ancienne Rheinprovinz est durement touchée par les suites de la première guerre mondiale. Conformément au traité de Versailles, les cantons d'Eupen, Malmédy et Sankt Vith passent à la Belgique. En dédommagement des préjudices causés à ses mines, la France obtient la propriété des charbonnages en Saargebiet, territoire administré durant quinze ans (1920-1935) par la Société des Nations. La Rhénanie est démilitarisée sur une largeur de cinquante kilomètres.

Des troupes belges, américaines, britanniques et françaises occupent la rive gauche du Rhin, ainsi que les têtes de pont de Köln, Koblenz et Mainz. Le Nord du Rheinland est tenu par la Belgique, la région de Köln par la Grande-Bretagne, la zone de Trier à Koblenz¹⁹ par les États-Unis, le reste, avec notamment Saarbrücken, par la France. À la suite du refus allemand de payer les réparations, la Ruhr est occupée par la France, soutenue par la Belgique (1923-1925).

Comme l'ensemble de l'Allemagne, la Rhénanie connaît, plusieurs années durant, la misère, le chômage et l'inflation. Elle subit les contrecoups des troubles politiques causés par les spartakistes et par les séparatistes. L'apaisement finit, cependant, par prévaloir. Les négociations franco-allemandes mènent au retrait total des troupes d'occupation (1930). Seul le Saargebiet doit attendre le référendum de 1935 pour faire retour au *Reich*, qui rachète alors les mines.

Les désordres qui agitent le pays, immédiatement après la guerre, laissent des traces durables dans les mentalités. Certains protestants gardent la nostalgie de l'ancien *Reich*. Conservateurs et sceptiques envers le régime parlementaire, ils manifestent parfois de la froideur, voire de l'hostilité envers la République de Weimar, issue de la défaite. Les partis de la droite nationale y gagnent un électorat non négligeable : c'est souvent en leur faveur que des pasteurs interviennent dans le débat politique.

Dans la partie du Saargebiet couverte par l'*Atlas*, les tentatives françaises, visant à détacher les communautés protestantes de l'*Evangelische Kirche der altpreussischen Union*, afin de les regrouper en Église autonome, se heurtent à une vive ré-

¹⁹ Ainsi qu'une portion au-delà du Rhin.

sistance. La commission gouvernementale de la SDN, qui dirige politiquement le territoire, ne modifie pas l'organisation ecclésiastique préexistante. Elle se contente d'exercer un pouvoir de surveillance, analogue à celui que Berlin détenait jadis²⁰. Dans le corps pastoral et parmi les fidèles, l'attachement à la « patrie allemande » demeure néanmoins très vif. L'*Evangelische Oberkirchenrat* de Berlin, les consistoires de Koblenz et de Speyer soutiennent les Sarrois dans leur résistance face aux tentatives de « francisation ».

Les structures politiques sont considérablement transformées au lendemain du conflit. La Constitution de Weimar (1919) modifie aussi les relations entre les confessions, devenues autonomes, et le pouvoir civil. Son article 137 exclut toute religion d'État. Les Églises, auxquelles sont transférées les prérogatives de *Summus Episcopus*, cessent d'être des *Staatskirchen*, pour devenir des *Landeskirchen* et des *Volkskirchen*. Elles ont les coudées franches pour tout ce qui regarde leur direction et leur financement. Les associations religieuses (*Religionsgesellschaften*) demeurent cependant des entités de droit public. La conservation de leurs biens, la rétribution des fonctionnaires ecclésiastiques sur le budget, la formation des théologiens dans les universités d'État et le maintien d'un réseau d'institutions confessionnelles leur sont garantis. Elles peuvent également percevoir, avec l'aide des pouvoirs publics, les contributions culturelles qu'autorise le droit du *Land* où elles sont établies. Les paiements jadis effectués par l'État central, au profit des Églises, sont désormais du ressort des gouvernements régionaux, dont les agents peuvent lever l'impôt ecclésiastique.

En Rhénanie, l'Église Évangélique ne peut se passer de la bienveillance du pouvoir civil. Elle souhaite conserver les importants crédits qui lui sont alloués chaque année. Elle désire aussi maintenir ses prérogatives en matière d'enseignement religieux, dans les écoles comme dans les facultés de théologie. C'est pourquoi ses responsables mettent les fidèles en garde contre le slogan apparemment séduisant, mais dangereux, de « séparation de l'Église et de l'État ». À l'égard des dirigeants du *Land*, ils prônent la loyauté et la collaboration.

La chute de la monarchie n'achemine pas le protestantisme allemand vers l'unité institutionnelle. L'Église Évangélique de l'Union de la vieille Prusse subsiste. En dehors de la Prusse, chaque *Land* garde sa propre *Kirche*. La République de Weimar compte ainsi vingt-huit *Landeskirchen* autonomes, d'importance inégale, toutes régies par des traditions spécifiques. Le *Deutscher Evangelischer Kirchenbund*, créé

²⁰ La situation juridique de l'Église Évangélique en Saargebiet est régie par le paragraphe 23 du statut de la Sarre, défini par le traité de Versailles. Les lois et ordonnances, qui étaient d'application dans ce territoire le 11-11-1918, demeurent en vigueur. Il s'agit essentiellement de la loi consacrant l'*Evangelische Kirchenverfassung* de 1876 et du règlement ecclésiastique de Rhénanie-Westphalie (1835), dans sa version du 5-1-1908. Le règlement nouveau de l'Église Évangélique de l'Union de l'Ancienne Prusse, dont il est question *infra*, est introduit en Saargebiet comme loi ecclésiastique, mais sans modification des rapports entre l'Église et l'État. La commission gouvernementale de la SDN exerce donc les droits de *Summus Episcopus*. À la différence de ce qui se produit dans le reste de l'ancienne Rheinprovinz, ces prérogatives ne sont pas transférées aux Églises.

en mai 1922, est dépourvu de toute juridiction dans les affaires internes des Églises affiliées, qu'il se contente de représenter à l'extérieur. Loin de mettre fin aux particularismes, cette fédération doit se borner à un simple rôle de coordination. La division en *Länder* et la variété des législations font obstacle à toute véritable unification au plan national.

Au lendemain de l'armistice, l'Église Évangélique rhénane continue ainsi à vivre dans les structures ecclésiastiques de l'ancienne Rheinprovinz. Dès novembre 1919, le synode provincial tient, cependant, une session extraordinaire à Barmen. Son président, Walter Wolff, met alors l'accent sur le thème qui dominera les douze années à venir : « le protestantisme sera l'Église ou ne sera pas ». Après l'abdication de la dynastie qui, de l'extérieur, arrimait les Rhénans à l'Union prussienne, il faut fonder l'Église Évangélique sur la conviction des fidèles, afin de lui permettre de s'adapter aux exigences de l'heure.

L'évolution souhaitée s'opère en différents domaines. Dès 1920, la représentation proportionnelle et le suffrage féminin sont introduits dans les élections ecclésiastiques. Les femmes commencent à jouer un rôle actif au sein des assemblées locales. Plus fondamentalement, les protestants de Rhénanie et de Westphalie doivent se doter d'un nouveau règlement ecclésiastique (6-11-1923). Ce dernier mêle continuité et innovation.

Depuis 1922, l'*Evangelische Kirche der altpreuussischen Union*, à laquelle les Rhénans appartiennent toujours, est dirigée par un *Kirchensanat*, qui se substitue en quelque sorte au monarque déchu. L'*Evangelische Oberkirchenrat* lui est soumis, comme organe administratif. Le synode général incarne le pouvoir législatif. Dans les deux provinces occidentales, le *Kirchensanat* de Berlin nomme²¹ les membres du consistoire de Koblenz, organe d'administration ecclésiastique, ainsi que le surintendant général, dont l'influence est moindre que dans les autres régions d'Allemagne.

Comme le consistoire de Koblenz et le surintendant général, le synode provincial voit son existence confirmée. Il est une assemblée « autochtone », tandis que les deux premiers demeurent les mandataires de Berlin. Les rapports de forces établis entre les différents pôles ne sont cependant plus ceux que prévoyait le règlement de 1835. Initialement, en effet, le surintendant général et le consistoire détenaient l'essentiel de l'autorité permanente, tandis que le synode provincial n'avait d'influence réelle que durant ses sessions. À présent, un conseil provincial (*Provinzialkirchenrat*) coiffe le synode et le consistoire, qui y délèguent l'un et l'autre des représentants. C'est ce nouvel organe qui, entre les sessions synodales, exerce les plus hautes attributions.

²¹ Après consultation du *Provinzialkirchenrat*, dont il est question *infra*.

S'il n'est pas indépendant de Berlin, le protestantisme de Rhénanie-Westphalie peut davantage faire entendre sa voix. Les décisions importantes se prennent au plan provincial, où le président du synode jouit d'une autorité considérable. Son leadership de fait n'est contesté ni par le surintendant général, ni par le consistoire, auxquels on continue à témoigner confiance et respect.

Après avoir envisagé les organes du sommet, considérons à présent la base de la pyramide et son influence sur les autorités supérieures. Chaque communauté a son organe représentatif, la *Grössere Gemeindevertretung*. Celle-ci élit l'instance dirigeante de l'église locale, le conseil des anciens. Elle désigne également les membres laïcs du *Kreissynode*. Le synode de cercle choisit son surintendant²². Les *Kreissynoden* élisent le synode provincial, qui nomme son président et désigne les membres synodaux du *Provinzialkirchenrat*. La représentativité de ces différentes autorités est réelle, ce qui leur confère un poids certain.

Soucieuse d'améliorer l'efficacité de son ministère, l'Église rhénane associe bientôt huit commissions spécialisées au *Provinzialkirchenrat*. Les principales questions ecclésiastiques y sont examinées à titre préparatoire. Directement engagés dans l'apostolat, les membres de ces organes sont ainsi partie prenante aux décisions.

De nouvelles communautés protestantes voient le jour dans la partie allemande de *Meuse-Moselle* : ainsi celles de Wesseling (1925), Dillingen (1926), Klarenthal (1928) et Jägersfreude (1933). L'église de Menzerath-Imgenbroich est rattachée à celle de Monschau (1924). Il en est de même pour Burtscheid, intégrée à Aachen (1933).

À la veille de la prise de pouvoir par les nazis, la *Rheinische Kirchenprovinz* compte environ deux millions quatre cent cinquante mille membres. L'*Evangelische Kirche der Altpreuussischen Union*, dont elle relève, groupe plus de dix-neuf millions de fidèles, sur un total de quarante-trois millions de protestants allemands. Le recensement de 1939 montre que cette confession représente près de 28% de la population rhénane.

Dès le début des années 1930, la situation économique, politique et sociale de l'Allemagne se dégrade fortement. La crise engendre le chômage et ruine une partie des classes moyennes. Les courants extrémistes gagnent du terrain. Parmi eux, le NSDAP²³ d'Adolf Hitler. Pour l'Église Évangélique, la situation est plus difficile. La

²² Dans les autres provinces ecclésiastiques de l'Union de l'Ancienne Prusse, le surintendant est nommé par le *Provinzialkirchenrat*.

²³ *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*.

diminution des revenus ecclésiastiques pose problème pour la construction et l'entretien des édifices cultuels. Dans les villes surtout, les défections de fidèles continuent à se multiplier, avec les progrès de la déchristianisation.

Au plan théologique, on assiste au renforcement d'une tendance néo-conservatrice ou orthodoxe, qui renvoie dos à dos libéralisme, marxisme et démocratie. Un mouvement de « retour à Luther » se développe parallèlement, renforçant parfois la méfiance envers la république parlementaire. Au même moment, le réformé suisse Karl Barth, qui enseigne à Bonn depuis 1930, récuse à la fois l'orthodoxie et le libéralisme. Avec d'autres, il fonde l'école de la théologie dialectique, dite aussi de la « théologie de la crise ». Dans une perspective christocentrique, celle-ci valorise un retour aux sources du message divin, afin de donner une « conscience de la responsabilité » aux chrétiens, mêlés aux conflits du monde.

6. 1933 : SE SOUMETTRE OU RÉSISTER ?

Dans l'entre-deux-guerres, nombreux sont les protestants rhénans qui gardent la nostalgie du *Reich* prussien. Avant 1918, il est vrai, ce dernier a créé maintes paroisses évangéliques, accordé de larges subventions à leur Église et permis la construction de nouveaux sanctuaires. Les sentiments monarchistes demeurent d'autant plus vivaces que des communautés comptent en leur sein une proportion élevée de militaires et de fonctionnaires, attachés à l'ordre autoritaire d'antan. Soumise à l'influence de la gauche, la République parlementaire de Weimar a ébranlé leur loyalisme inconditionnel envers l'État. Par conservatisme et anticommunisme, beaucoup souhaitent la restauration d'un pouvoir fort, soumis à la direction des élites traditionnelles. L'humiliation de l'Allemagne, fruit de la « paix carthaginoise » imposée par les vainqueurs, entretient leurs aspirations à la création d'un *Reich* puissant.

À partir de son succès électoral de 1930, le national-socialisme multiplie les efforts pour gagner les milieux protestants à ses vues. Ainsi, des sections SA assistent ostensiblement aux offices. Des pasteurs sont invités à bénir les emblèmes de formations nazies. Les grands rassemblements du NSDAP sont souvent précédés d'un service religieux. Enfin, dans les localités et régions où ils sont implantés, les partisans de Hitler mènent une politique favorable aux Églises.

Le 30-1-1933, maints protestants se réjouissent du changement politique en cours : ils y voient l'avènement d'une coalition de relèvement national, d'inspiration chrétienne et conservatrice, non un triomphe hitlérien. Or au lieu d'un retour à la tradition prussienne, l'Allemagne va, en fait, connaître une véritable révolution.

Nombreux sont aussi les protestants qui s'illusionnent sur la véritable nature du mouvement national-socialiste. Ils croient naïvement que les violences de ses troupes de choc sont des « bavures », excusables en période d'effervescence nationaliste, mais vouées à une prompt disparition. Le chancelier Hitler leur est souvent présenté comme un homme pieux, respectueux des traditions chrétiennes et plus digne de confiance que certains de ses partisans. Sous sa direction, l'ancienne union du trône et de l'autel pourrait se rétablir. En fait, la confusion, savamment entretenue, entre le nazisme et la droite conservatrice est pure stratégie politique.

Hitler a rompu, depuis longtemps, avec le christianisme que d'aucuns lui prêtent encore. Non sans les déformer, il amalgame des idées puisées dans les théories de Darwin, Nietzsche et Gobineau. Il conçoit l'idéologie nationale-socialiste comme une nouvelle foi vitale. À ses yeux, ce *credo* politique est seul adapté aux besoins des temps nouveaux. À terme, il doit se substituer aux convictions religieuses des Allemands, qu'il faut laisser s'éteindre peu à peu. En privé, le chancelier n'a que mépris pour l'Église Évangélique et son corps pastoral, dont il ne supporte ni la désunion, ni les rivalités théologiques.

Le chancelier donne habilement le change, en menant une politique opportuniste. Il se garde bien d'étaler ses convictions profondes. Il prétend, au contraire, appuyer un « christianisme positif ». Il ménage les Églises, pour les rallier à sa politique. Lorsqu'il veut obtenir les pleins pouvoirs, il n'hésite pas à leur donner des gages : ils promet ainsi de respecter les accords conclus avec les *Länder*, de ne jamais toucher aux droits des communautés, de traiter les confessions avec justice et impartialité. En réalité, il consolide progressivement son autorité, afin de pouvoir agir à sa guise, sans jamais s'embarasser des engagements pris.

Malgré son dédain pour le clergé évangélique, Hitler cherche temporairement des alliés au sein du monde protestant. Le Mouvement de la foi des Chrétiens Allemands est, pour lui, un instrument docile. Cette *Glaubensbewegung Deutsche Christen* s'est définitivement constituée en 1932, en fédérant divers groupuscules évangéliques pro-nazis. Non sans contorsions, ses adhérents justifient théologiquement leurs aspirations nationalistes et autoritaires. En germanisant les Écritures, ils diffusent un christianisme naturalisé, où le *Führer* est l'envoyé de Dieu lui-même, le rédempteur de l'histoire allemande. Initialement minoritaires, plus faibles encore en Saargebiet que dans les régions voisines, ces protestants se réjouissent de l'accession de Hitler à la tête de l'État. En Rhénanie comme dans d'autres régions, ils font célébrer des services d'actions de grâces²⁴.

²⁴ En prévision des élections du 5 mars 1933, la revue *Kirchliche Rundschau für Rheinland und Westfalen* écrit : « Notre peuple s'éveille au souffle du printemps (...) : Dieu fasse que le 5 mars donne la majorité au gouvernement ».

La répression menée contre la gauche, après l'incendie du *Reichstag*, puis le boycott organisé contre les Juifs, le 1-4-1933, manifestent les tendances du nouveau régime à gouverner par la terreur. Les responsables ecclésiastiques protestants gardent le silence. Le conseil supérieur de leur Église ne répond même pas à une lettre de l'association des Juifs du *Reich*, datée du 30-3-1933, qui sollicite le soutien des protestants contre les actions antisémites. Des pasteurs vont même jusqu'à prôner ouvertement « une attitude positive » envers le gouvernement, au nom du redressement national.

Du 3 au 5-4-1933, les Chrétiens Allemands tiennent un grand congrès à Berlin. Ils expriment leur intention d'amener l'Église Évangélique à soutenir explicitement la cause nationale-socialiste, au besoin en prenant le contrôle de ses organes dirigeants. Ils se prononcent contre l'ancienne structure décentralisée — vingt-huit Églises provinciales séparées — pour réclamer la création d'une seule Église Évangélique du *Reich*, dirigée par un évêque. Hitler n'est pas hostile à ce projet, pourvu que l'organisation nouvelle lui permette de renforcer son influence sur le corps ecclésial, jusqu'alors émiétté.

Le congrès de Berlin rend certains protestants sensibles à la menace qui pèse sur l'Église Évangélique : celle-ci, faute d'organisation centralisée, risque d'être peu à peu conquise par les Chrétiens Allemands, appuyés par le NSDAP et par l'État. Ils préconisent, eux aussi, l'unification des Églises provinciales en un seul corps, doté d'une direction forte, afin de sauvegarder leur indépendance face au régime. Ce processus suppose l'élaboration d'une nouvelle constitution ecclésiastique, la tenue d'élections générales dans les différentes *Landeskirchen* et l'élection d'un évêque du *Reich* par le synode national. Ces trois questions dominent les débats au cours des mois suivants.

Le 25-4-1933, Hitler nomme Ludwig Müller, un nazi fanatique, au poste de « plénipotentiaire pour les affaires des Églises protestantes », avec pour mission de constituer une seule Église allemande. Il fait du même individu son candidat, lorsque s'annonce la désignation d'un évêque du *Reich*.

Malgré les réticences de nombreux réformés, les délégués des *Landeskirchen* se prononcent, le 27-5-1933, sur la désignation du futur *Reichsbischof*. Le pasteur Friedrich von Bodelschwingh est choisi, et non Ludwig Müller, le candidat du chancelier. Hitler ne cache pas son irritation. Les autorités ecclésiastiques ne cèdent pas.

Avec l'aide du parti nazi, les Chrétiens Allemands mènent campagne contre cette désignation. En Rhénanie, leur comportement agressif incite les partisans du pasteur von Bodelschwingh et les adversaires d'un protestantisme inféodé au national-socialisme à faire cause commune, au sein d'un *Kirchliche Einheitsfront*. À la mi-juin 1933, trente-neuf pasteurs, dont trois ministres d'Aachen, Monschau et Saarbrücken, adhèrent à ce mouvement. Ils ratifient une déclaration, où ils récuse l'adoption du *Führerprinzip* dans l'Église, la politisation du corps ecclésiastique et la

mainmise étatique. Ils manifestent leur attachement à l'union des protestants et à leur organisation presbytérienne-synodale. Ils affirment, néanmoins, leur loyalisme envers le gouvernement. Fin juin, le théologien Karl Barth, professeur à Bonn, prend nettement position contre les Chrétiens Allemands et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, cautionnent leurs orientations.

C'en est trop pour les nazis et leurs alliés. Lorsque le président de l'*Evangelische Oberkirchenrat* (Berlin) renonce à ses fonctions, le *Kirchensenat* s'efforce de lui trouver un successeur, sans immixtion étatique. Göring, le premier ministre de Prusse, et son collègue Rust (Cultes) décident d'intervenir. Le national-socialiste August Jäger est ainsi nommé « commissaire d'État de l'Église Évangélique de Prusse » (24-6-1933) et doté des pleins pouvoirs. Les différentes délégations ecclésiastiques sont dissoutes ou soumises à des plénipotentiaires acquis au régime. À la fin juin, L. Müller fait occuper le siège du *Kirchenbund* par les SA et s'en arroe la direction. En Rhénanie, Gottfried-Adolf Krummacher, chef de file des Chrétiens Allemands, est désigné comme agent du pouvoir. Il place le consistoire de Koblenz sous sa coupe (27-6-1933), puis peuple de nazis l'administration évangélique provinciale. Toutefois, ces dispositions arbitraires ne sont pas applicables en Saargebiet, où les organes presbytériens-synodaux demeurent en place.

Les réactions sont immédiates. Les dirigeants de l'Église prussienne, la plupart des membres de l'*Evangelische Oberkirchenrat*, les surintendants généraux font connaître leur opposition au coup de force. Toutefois, l'évêque du *Reich* est obligé de se retirer, ouvrant ainsi la voie à Ludwig Müller, installé comme chef de l'Union de l'Ancienne Prusse et leader de la fédération des Églises protestantes. Le surintendant général de Rhénanie, Ernst Stoltenhoff, capitule devant la mainmise nazie, avant de la légitimer. Lorsqu'il prône « l'adaptation » au nouveau régime, il est suivi par un assez grand nombre de pasteurs. Ceux-ci pensent qu'une résistance à la politique de Jäger pourrait nuire à leurs communautés, voire aggraver les tensions entre l'Église et l'État. Au plan national, seule une minorité préconise la fermeté.

Une nouvelle constitution de l'Église Évangélique allemande (*Deutsche Evangelische Kirche*) est bientôt rédigée. Le 11-7-1933, ce document est signé par les mandataires des vingt-huit *Landeskirchen*. Il est approuvé par l'État trois jours plus tard. Il institue officiellement l'épiscopat du *Reich*. Il entérine aussi l'unification du protestantisme allemand.

En habile politique, le chancelier ne minimise pas l'opposition que sa politique a suscitée chez certains responsables ecclésiastiques. Il met fin au régime des commissaires d'État, mais tente de promouvoir la subordination de l'Église au pouvoir nazi par une autre voie : il s'agit d'amener les protestants eux-mêmes à choisir des autorités religieuses favorables à la « collaboration ». C'est pourquoi il annonce, pour le 23-7 suivant, la tenue d'élections destinées à pourvoir les postes des administrations évangéliques locales. Aux adversaires d'une immixtion étatique, il ne laisse que neuf jours pour s'organiser. En mobilisant ses troupes et en multipliant les pressions,

le NSDAP assure le triomphe des Chrétiens Allemands. Ceux-ci s'emparent de près des huit dixièmes des sièges ²⁵.

La 42e session du synode de Rhénanie, tenue à Koblenz (23 et 24-8-1933), consacre leur prise de pouvoir. Les élections organisées pour le renouvellement des organes provinciaux leur confèrent une large majorité. Les listes d'opposition *Evangelium und Kirche*, sur lesquelles figurent plusieurs représentants de Saarbrücken, obtiennent moins d'un tiers des mandats.

Le synode général de l'*Evangelische Kirche der altpreuussischen Union* (5-9-1933), connu sous le nom de « synode brun », permet aux Chrétiens Allemands d'imposer leurs vues radicales, sans aucun compromis. Dix nouveaux évêchés, confiés à des nazis, sont constitués. L'Église rhénane est directement visée : il est question de l'ériger en diocèse de Köln-Aachen. Le retrait des « non-Aryens », détenant des postes de responsabilités, est exigé ²⁶. Le 27-9, le synode national de Wittenberg élit Ludwig Müller comme évêque du *Reich*.

Les adversaires d'un joug national-socialiste serrent les rangs. Certains d'entre eux, dont le pasteur Otto Wehr, de Alt-Saarbrücken, animent une *Rheinische Pfarrerbruderschaft*. Fondée le 11-9-1933, cette Fraternité compte bientôt trois cents cinquante membres. Des ministres réformés, dont Karl Barth, se dotent également d'une organisation spécifique, dite « cercle Coetus ». De son côté, le pasteur Martin Niemöller (Berlin-Dahlem) adresse une circulaire à ses confrères, les invitant à adhérer à une ligue de défense (*Pfarrernotbund*), afin de lutter contre les conséquences pernicieuses des décisions prises par le synode général, en particulier l'application du « paragraphe aryen ». En quelques jours, il reçoit deux mille adhésions. Ceci n'empêche nullement le *Kirchensenat* de nommer le pasteur Heinrich Oberheid, un SA *Sturmführer*, comme évêque du diocèse évangélique de Köln-Aachen (5-10-1933). L'intéressé voit, cependant, son autorité contestée. Parmi ses opposants se trouve la *Rheinische Pfarrerbruderschaft*, qui réunit alors les trois cinquièmes des pasteurs rhénans.

Au sein de l'Église Évangélique, les tendances se polarisent de plus en plus ²⁷. Les Chrétiens Allemands y contribuent largement. Leurs porte-parole émettent des revendications extrémistes, lors d'une ample manifestation tenue au palais des sports

²⁵ On ne vote pas en Sarre : la commission gouvernementale de la SDN ne permet pas aux protestants de participer au scrutin. Les conseils d'anciens de 1932 y demeurent en fonction, tels quels, jusqu'au printemps 1946. En Rhénanie, une liste unique est présentée dans 556 communautés, sur un total de 597. Par le fait même, elle obtient tous les mandats.

²⁶ Le « paragraphe aryen », ainsi introduit dans l'Union, prévoit l'exclusion des pasteurs d'origine juive ou mariés à des Juives.

²⁷ C'est le cas aussi en Saargebiet. Dans le ressort des synodes de Saarbrücken et Sankt Johann, 23 des 72 pasteurs sont membres de la *Rheinische Pfarrerbruderschaft*, 18 autres sont adversaires des Chrétiens Allemands, 13 optent pour la neutralité et 18 adhèrent aux *Deutsche Christen*. Si les adversaires des Chrétiens Allemands l'emportent largement dans le synode de Saarbrücken, ils sont par contre minoritaires dans celui de Sankt Johann : 13 pasteurs, face à 7 « neutres » et à 16 *Deutsche Christen*.

de Berlin, le 13-11-1933 : expurgation des Écritures de toute « moralité juive » et des passages « malsains ou superstitieux », renvoi des pasteurs opposés à l'esprit national-socialiste, transfert des « chrétiens de sang étranger » dans des paroisses séparées, fondation d'une Église juive distincte, suppression de tous les éléments non-allemands dans les offices. Les résultats de ce rassemblement ne se font pas attendre : vives protestations des oppositions évangéliques, diminution des effectifs des Chrétiens Allemands, touchés par des démissions, et marche-arrière de Müller, obligé de prôner la modération.

Du côté nazi, la réaction n'est pas moins forte. Le parti ne peut tolérer que l'unité nationale soit menacée par des « querelles de pasteurs ». Le *Führer* opte alors pour un retour à la politique de « stricte neutralité » dans les affaires confessionnelles, dans lesquelles l'État ne doit plus s'ingérer. Voilà les Chrétiens Allemands privés temporairement de soutien extérieur. Bien plus, le NSDAP intensifie sa propagande en faveur d'une idéologie purement nazie : ainsi commencent les efforts destinés à éradiquer l'influence chrétienne.

Pour regagner la faveur de Hitler, Müller s'échine à montrer la conformité de « son » Église avec le national-socialisme. Le 20-12-1933, il consent à incorporer les sept cent mille membres de la Jeunesse Évangélique au sein de la *Hitler-Jugend*. Ses agissements sont ouvertement mis en question par l'opposition : le *Kirchenkampf* bat son plein.

7. 1934 : NAISSANCE DE L'ÉGLISE CONFESSANTE

Au début de 1934, la ligue animée par Niemöller (*Pfarrernotbund*) compte sept mille membres. Les 3 et 4-1 de la même année, Karl Barth et ses amis tiennent, à Barmen-Gemarke, un premier synode réformé libre, en présence de trois cent vingt anciens et pasteurs, délégués par cent soixante-sept communautés. La déclaration qui y est adoptée — *Erklärung über das rechte Verständnis der reformatorischen Bekenntnisse* — jette les premières bases théologiques de l'Église confessante. Le 5-1, elle est appuyée par l'Alliance Réformée, dont Karl Barth devient l'un des animateurs. De son côté, la *Rheinische Pfarrbruderschaft* récusé les vingt-huit thèses de l'Église du Peuple Saxon, dont les Chrétiens Allemands viennent de faire leur nouvelle charte.

Malgré les pressions qui s'exercent sur lui, Ludwig Müller refuse de démissionner. Bien plus, il interdit au corps pastoral toute attaque contre sa politique ecclésiastique (4-1-1934). Ce « décret-muselière » soulève un beau tollé : au risque d'être suspendus, maints pasteurs protestent contre l'autoritarisme du *Reichsbischof*.

Vainement l'opposition fait appel au pouvoir politique, pour que cessent ces abus. Exaspéré, Hitler reçoit douze dirigeants évangéliques, représentant les deux tendances antagonistes, le 25-1-1934. Il isole aussitôt Martin Niemöller, en s'en prenant brutalement à sa personne et au *Pfarrernotbund*, accusé de déloyauté envers l'État

nazi. Il oblige ses confrères à faire allégeance au régime et à se ranger derrière l'évêque du *Reich*. Niemöller ose encore faire front : il est mis à la retraite (1-3).

Müller profite des circonstances pour établir une véritable dictature épiscopale. Les mesures disciplinaires – suspensions, révocations, mises à la retraite anticipée – s'abattent sur ses adversaires, temporairement réduits au silence. L'intégration des mouvements de jeunesse à l'organisation hitlérienne devient un fait accompli²⁸.

Très attachés à l'organisation presbytérienne-synodale, des Rhénans sont les premiers à tirer les leçons de la situation. Les 18 et 19-2-1934, ils tiennent à Barmen un premier synode évangélique libre de Rhénanie. Trente des trente-trois cercles ecclésiastiques y envoient des délégués. Les sensibilités luthérienne, réformée et unie y sont représentées. L'assemblée se dote d'un conseil fraternel (*Bruderrat*), où siègent notamment le pasteur Otto Wehr (Saarbrücken), des dirigeants de la *Rheinische Pfarrerbruderschaft* et des animateurs de l'Alliance Réformée. Le mot d'ordre est la lutte spirituelle contre un pouvoir ecclésiastique arbitrairement monopolisé par les Chrétiens Allemands : « Désobéir à une direction ecclésiale qui gouverne contre la parole de Dieu, c'est obéir à Dieu ». Tous les groupes et associations désireux de bâtir une Église confessante, régie par le seul message évangélique, sont invités à s'organiser.

Les nazis ne se laissent pas impressionner. Le 2-3-1934, l'incorporation de l'Église de l'Union (vieille Prusse) à la *Reichskirche* est ordonnée. Son synode est placé sous le contrôle d'Oberheid, qui reçoit les pleins pouvoirs de direction et d'administration. L'intéressé devient le second personnage en importance de la hiérarchie protestante. Il extirpe les derniers germes d'organisation presbytérienne-synodale. Les Chrétiens Allemands monopolisent le 43e synode provincial de Rhénanie (15 et 16-3-1934), boycotté par l'opposition. Si le *Reichsbischof* Müller accorde l'amnistie aux pasteurs frappés de sanctions disciplinaires, ses offres de pacification sont aussitôt repoussées.

L'évêque du *Reich* procède alors à un nouveau coup de force, en nommant le nazi Jäger comme « administrateur juridique » de l'Église (12-4-1934). Ce dernier doit faire plier les autorités ecclésiastiques provinciales sous la loi de Müller, auquel elles doivent transmettre leur pouvoir exécutif. Les synodes régionaux qui osent résister à la « politique d'incorporation » sont dissous. L'évêque de Württemberg refuse d'être destitué. Le 22-4-1934, il réunit une grande conférence dans la cathédrale d'Ulm. Une déclaration, signée notamment par des Rhénans, répudie l'Église gouvernementale, avant d'annoncer la création d'un véritable contre-pouvoir : le conseil du *Reich* des fidèles.

Au plan local se forment maintes communautés ou associations confessantes. Des synodes de la même tendance se constituent dans les *Kirchenkreise*. Un second synode évangélique libre de Rhénanie se tient, le 29-4-1934, en commun avec l'opposition de Westphalie. Le protestantisme d'Allemagne occidentale éclate en deux

²⁸ Sauf en Saargebiet, où elle n'est pas exécutée.

blocs, qui prétendent l'un et l'autre incarner la véritable Église. Jusqu'alors très unies, des communautés, telle celle de Schleiden, dans l'Eifel, connaissent la division.

Le 15-5 sont publiées les directives pour l'édification de nouvelles structures ecclésiastiques. Les membres de chaque communauté confessante formeront une fraternité (*Bruderschaft*), qui nommera son conseil fraternel (*Gemeindebruderrat*). Au plan régional, les *Bruderräte* locaux constitueront le synode confessant de cercle, qui désignera à son tour son propre conseil fraternel. Les *Kreissynoden* confessants éliront directement leurs délégués au synode évangélique libre de Rhénanie, qui choisira un *Provinzialbruderrat* et une commission exécutive de six membres. Jusqu'à la mi-juin, toutes les dispositions sont prises pour consolider cette nouvelle organisation.

Entre-temps, les querelles de tendances s'amplifient parmi les Chrétiens Allemands. L'aile extrémiste fait scission, pour se rallier à une dissidence radicale de Thuringe. Les tentatives de réorganisation, menées par Krummacher, sont vouées à l'échec. Le mouvement commence à s'effriter.

À la fin mai se tiennent, à Barmen, dans la banlieue de Wuppertal, deux synodes confessants d'une importance capitale : celui de l'*Evangelische Kirche der alt-preussischen Union* et celui de l'Église Évangélique Allemande.

Le premier s'ouvre le 29-5. Seize des soixante-quatre délégués y représentent la Rhénanie. L'assemblée affirme sa prétention à incarner, seule, l'Église Évangélique de l'Union vieille-prussienne. Elle récusé l'autorité des instances contrôlées par les Chrétiens Allemands. Elle confirme l'organisation préconisée le 15-5. Elle prévoit, en outre, qu'un synode confessant de l'Union émanera des différents synodes provinciaux. Il désignera ses propres délégués au synode de l'Église Évangélique Allemande. Il représentera le corps ecclésiastique face aux autorités religieuses et civiles.

Le synode de l'Église Évangélique Allemande est en chantier depuis mars-avril 1934. Ses travaux sont préparés par deux commissions, chargées d'élaborer une déclaration théologique et l'énoncé de principes juridiques. L'assemblée se tient du 29 au 31-5-1934, en présence de cent trente-neuf délégués²⁹. Elle distingue nettement la sphère politique, dans laquelle elle ne veut pas s'ingérer, du champ théologique, où elle cantonne ses activités. Entre autres textes, elle adopte la fameuse *Theologische Erklärung zur gegenwärtigen Lage der Deutschen Evangelischen Kirche*, rédigée par K. Barth. Ses six thèses ne sont pas une déclaration de guerre à l'État nazi, mais un rappel des principes intangibles de l'Écriture sainte et des confessions de foi, foulés aux pieds par les Chrétiens Allemands. Fruit d'un compromis passé entre luthériens, réformés et communautés unies, elles constituent la charte de la nouvelle Église confessante. Un *Reichsbruderrat* de douze membres, dont quatre Rhénans, est chargé d'assurer l'exécution des décisions prises à Barmen. L'Église confessante se dote ainsi de porte-parole, habilités à défendre ses positions haut et clair³⁰.

²⁹ Dix-huit Églises provinciales sont représentées par leur intermédiaire.

³⁰ En Saargebiet, un synode confessant se tient le 1-7-1934 à Saarbrücken, pour les cercles de cette ville et de Sankt Johann. Il décide son affiliation au synode évangélique libre de Rhénanie et, par là, aux synodes confessants de l'Union vieille-prussienne et de l'Église Évangélique Allemande.

Si elle refuse de se laisser asservir par l'État, la *Bekennende Kirche* ne prend pas pour autant la tête de l'opposition au totalitarisme nazi. Au début, elle ne dénonce pas les crimes perpétrés par les agents du pouvoir, ni la persécution des Juifs³¹, ni même la création de camps de concentration. Elle ne conteste pas non plus les prérogatives de l'État et ne s'oppose pas à la politique qu'il mène en dehors du champ ecclésiastique. Son principal souci est la préservation de l'héritage spirituel du protestantisme, menacé par les agissements des Chrétiens Allemands. Ceux-ci sont ses véritables adversaires, non Adolf Hitler et ses sbires, dans lesquels certains délégués de Barmen ont encore une confiance toute relative.

L'Église confessante veut aussi lutter au sein même de l'Église Évangélique Allemande, dont elle revendique tous les droits pour elle-même. Elle n'imagine pas un instant de former une dénomination séparée, en marge des structures officielles. Or elle ne peut parvenir à ses fins que si elle est effectivement soutenue par une majorité du clergé protestant. C'est loin d'être toujours le cas. La tradition luthérienne d'obéissance à l'État paralyse maints pasteurs, notamment dans les communautés de diaspora, jadis créées par le pouvoir politique. La crainte de perdre leur position dans la société dissuade d'autres ministres, qui optent pour la « neutralité ». Beaucoup n'apprécient guère non plus le « radicalisme » de la *Bekennende Kirche*, ni sa prétention à incarner, à elle seule, tout le corps ecclésiastique, alors qu'elle en est, somme toute, une fraction minoritaire³². Tirillés entre des structures légales contrôlées par les Chrétiens Allemands (synode provincial de Rhénanie, *Provinzialkirchenrat*, consistoire), et leurs concurrentes d'orientation confessante, beaucoup hésitent à poser un choix définitif.

Les agressions de l'État s'en trouvent facilitées. Dès 1934, le national-socialisme dirige ses attaques contre les Églises dans trois directions convergentes : il s'agit de placer les corps ecclésiastiques sous son contrôle exclusif, de diminuer l'influence du christianisme pour lui substituer sa propre idéologie, enfin de préparer l'extinction des différentes confessions, au besoin par l'intimidation et la contrainte. Les Chrétiens Allemands continuent à lui servir de marche-pied, pour un temps seulement. Le synode national (9-8-1934), qu'ils contrôlent entièrement, approuve ainsi les mesures prises par Jäger pour incorporer les *Landeskirchen* à l'Église d'Allemagne. Karl Barth est démis de ses fonctions le 20-12-1934, puis mis à la retraite le 14-6-1935, avant de regagner la Suisse.

L'Église confessante rejette les décisions du synode national. De nouvelles mesures arbitraires frappent certains de ses membres. Elles suscitent des réactions défavorables à l'étranger. De plus, les controverses alimentent la tension intérieure, à

³¹ Toutefois, dès 1933, certains pasteurs confessants, tel Dietrich Bonhoeffer, prennent fermement position, à titre personnel, sur le sujet.

³² Les rapports de force varient, toutefois, selon les régions. Ainsi, en janvier 1935, dans le synode de Saarbrücken, les conseils des anciens comptent 54,1% de confessants, 31,6% de « neutres » et seulement 14,3% de *Deutsche Christen*. Dans le synode voisin de Sankt Johann, par contre, les Chrétiens Allemands (47,9%) devancent nettement les confessants (14,6%), les « neutres » représentant à nouveau la seconde tendance en importance.

l'approche du plébiscite de la Sarre (13-1-1935), que Hitler veut absolument remporter. Le *Führer* feint à nouveau de lâcher du lest. Il prie Jäger de renoncer à ses fonctions d'« administrateur juridique » de l'Église Évangélique. Il engage le NSDAP à s'abstenir de toute intervention dans les polémiques. Il promet d'assurer le respect de la Constitution pour tout ce qui touche au gouvernement des Églises. En Sarre, les nazis arrêtent ou empêchent certains agissements des *Deutsche Christen*, moyennant un appui du corps pastoral à la campagne menée en faveur du retour à la « patrie allemande ». En fait, le leader nazi recule pour mieux sauter l'obstacle.

8. 1935-1945

Entre-temps, l'Église confessante radicalise ses positions lors du synode de Berlin-Dahlem (19 et 20-10-1934). Peu après (22-11), elle crée une direction provisoire (*Vorläufige Kirchenleitung*), qui concurrence l'épiscopat du *Reich*, toujours occupé par Müller. Les deux instances se disputent le droit de représenter légitimement le corps évangélique. Le *Kirchenkampf* prend la forme d'un conflit d'autorité et de légitimité³³.

Adolf Hitler tire la leçon des oppositions qui déchirent le protestantisme allemand. Sa stratégie visait à placer l'Église Évangélique dans le sillage nazi, par la désignation de dirigeants acquis au régime. Elle a fait long feu. Il convient donc de l'abandonner. Dès l'automne de 1935, le *Reichsbischof*, en disgrâce, est mis sur la touche. Son effacement va croissant au cours des années ultérieures.

Il faut, dès lors, définir une politique alternative. L'appareil nazi devient le théâtre d'une âpre lutte de tendances. À l'initiative de personnalités rivales, deux stratégies nouvelles se développent concurremment, dans des sens différents.

La première privilégie la persuasion. Elle tend à réunifier l'Église Évangélique, débarrassée de ses « extrémistes », pour la soumettre à un contrôle mesuré du pouvoir politique. L'artisan de cette ligne relativement modérée est Hans Kerrl, le nouveau ministre des Affaires ecclésiastiques de la Prusse et du *Reich*, nommé le 16-7-1935. Il ne parvient pas, cependant, à se doter d'appuis décisifs au sein du NSDAP.

Les éléments les plus radicaux — Rosenberg, Himmler, Heydrich, Bormann et Schirach — préconisent une attitude plus agressive. Rosenberg mène campagne pour le triomphe d'un paganisme nazi. Himmler et Heydrich répriment brutalement le clergé hostile à l'emprise de l'État. Bormann place ses hommes au ministère des Affaires ecclésiastiques, pour en durcir la politique. B. von Schirach fanatise la jeunesse, à laquelle il inculque le nouveau culte hitlérien.

Pour des raisons tactiques, le *Führer* semble appuyer d'abord la ligne modérée³⁴. Kerrl peut ainsi amnistier les pasteurs condamnés ou retenus par la po-

³³ Dans la partie sarroise de *Meuse-Moselle*, les conseils d'anciens de Dillingen, Güchenbach, Karlsbrunn, Kölln, Malstatt-Burbach, Alt-Saarbrücken, Dirmingen et Heusweiler reconnaissent l'autorité de la direction provisoire.

³⁴ À noter, toutefois, la précocité du contrôle financier établi sur l'Église rhénane par les autorités nazies : il est mis en place dès le 2-5-1935, soit plus tôt que dans les autres *Landeskirchen*.

lice, puis rendre leur autonomie aux Églises provinciales (septembre 1935). Le 3-10 suivant, il désigne un comité ecclésiastique du *Reich*. Avec des comités de *Land* et de province, cet organe est chargé de « rétablir l'ordre » dans l'administration évangélique, en favorisant un rapprochement entre les différentes tendances protestantes.

L'aile intransigeante de l'Église confessante, au sein de laquelle figurent de nombreux Rhénans, récuse toute compromission avec les autorités. Rassurés par la bienveillance apparente du ministre, d'autres au contraire, sont disposés à négocier. Emmenés par les évêques de Hanovre, de Bavière et de Württemberg, ils optent pour le dialogue avec l'État. Le *Bekenntnissynode* de Bad Oeynhausen (17 au 22-2-1936) fait apparaître l'impossibilité de concilier les deux positions. Le noyau dur de la *Bekennende Kirche* crée une nouvelle direction provisoire nationale. Sa résistance théologique se mue graduellement en opposition déclarée au régime. Pareille radicalisation l'isole de la grande majorité des pasteurs. Les partisans d'un compromis font bientôt scission, pour former un conseil de l'Église Évangélique Luthérienne d'Allemagne (18-3-1936), avec d'autres provinces ecclésiastiques. Ils croient pouvoir s'interposer, comme troisième force, entre les *Deutsche Christen* et ceux qui suivent M. Niemöller.

À son tour, la politique de Kerrl est vouée à l'échec. La division de l'Église confessante, la position ambiguë du ministre, coincé entre une opposition résolue et les fanatiques du NSDAP, empêchent toute conciliation. Découragé, le comité ecclésiastique du *Reich* remet sa démission, le 12-2-1937. Les comités provinciaux n'obtiennent aucun résultat tangible. Le 30-9-1937, celui de Rhénanie met fin à ses activités. L'ère des compromis est révolue. Les autorités nazies optent alors pour une mainmise directe sur l'administration et les finances de l'Église Évangélique, avec répression impitoyable de ceux qui s'y opposent.

Le 20-3-1937, Kerrl transfère toute l'administration ecclésiastique entre les mains de son « président juridique », avec effet rétroactif au 15-2. Le 2-4, il obtient de la conférence des dirigeants évangéliques la désignation d'une direction de l'Église protestante allemande, aussitôt récusée par les confessants.

L'échec de Kerrl ouvre la voie à Himmler et à Heydrich, qui aggravent les restrictions, les mesures d'intimidation et la répression. Inaugurée en 1935, la déconfectionnalisation de la vie publique se durcit à partir de 1937. Le régime diffuse un néo-paganisme nazi, défiant la personne du *Führer* et célébrant la religion du sang. Par étapes, la vie du national-socialisme est dissociée des activités culturelles traditionnelles. Dès 1936, les membres laïcs du NSDAP ne peuvent plus occuper d'emploi au sein des Églises, fût-ce celui d'organiste. Deux ans plus tard (27-7-1938), les pasteurs qui exerçaient des responsabilités dans le parti nazi doivent s'en démettre à leur tour. Dans les zones industrielles de Rhénanie, la désaffection religieuse — les sorties d'église — atteint son amplitude maximale entre 1937 et 1939³⁵.

³⁵ Notons, cependant, qu'à Trier, le pourcentage de protestants dans la population totale passe de 9,1 à 10,4% entre 1933 et 1939. Il chute à 7,3% de 1939 à 1946.

Un nouveau train de mesures frappe l'ensemble des Églises, afin de réduire leur audience et leur marge de manœuvre : restrictions dans l'apostolat auprès de la jeunesse, campagne contre les écoles confessionnelles, promotion de l'enseignement public, où l'instruction religieuse se réduit comme une peau de chagrin, mainmise sur les avoirs ecclésiastiques, censure toujours plus stricte des publications ... En juin 1937, la police fait irruption dans les locaux où délibère le conseil fraternel de l'Église confessante et arrête un certain nombre de pasteurs. À la fin de la même année, huit cent sept membres de la *Bekennende Kirche*, dont plusieurs Rhénans et Sarrois, sont sous les verrous. Arrêté le 1-7-1937, Martin Niemöller est jugé en février 1938, condamné à sept mois de prison, puis envoyé dans les camps de Sachsenhausen (1939-1941) et de Dachau (1941-1945). Nettement anti-chrétienne, la propagande officielle table ouvertement sur le dépérissement des Églises.

La répression décapite le mouvement confessant, bientôt gagné par la lassitude. Isolés et calomniés, les pasteurs qui lui demeurent fidèles sentent faiblir leur résistance. Refoulés dans la clandestinité, ils en sont réduits à œuvrer au sein des comités fraternels locaux.

La déclaration de guerre (1939) apporte un soulagement temporaire. Le conflit requiert la mobilisation de toutes les énergies nationales. Le *Führer* peut se permettre de lâcher du lest dans un domaine jugé secondaire. Hitler défend que des mesures nouvelles soient prises contre les Églises. Quelques mois plus tard, il rapporte même certaines des dispositions qui troublaient les relations du clergé avec le parti nazi. De son côté, la direction de l'Église Évangélique Allemande croit devoir faire un geste de bonne volonté, en soutenant « tous ceux qui font leur devoir pour la patrie ». L'Église confessante se garde bien de prendre position sur la déclaration de guerre proprement dite : s'ils sont opposés à la politique ecclésiastique du régime, la plupart de ses membres se sentent solidaires de l'Allemagne, dont ils ne peuvent souhaiter la défaite. L'opposition des Chrétiens Allemands et des confessants, qui paraissait jusqu'alors irréductible, marque quelque peu le pas.

Pour faire face à la situation, l'Église Évangélique se dote d'un « conseil spirituel de confiance » (*Geistlicher Vertrauensrat der Deutschen Evangelischen Kirche*). Cet organe maintient une coordination très relative entre les diverses tendances, jusqu'à la fin de la guerre. L'essentiel de son activité consiste, en fait, à lancer des appels patriotiques et à transmettre les directives de l'État.

En réalité, la pause est de courte durée. Malgré les instructions de Hitler, la structure polycratique de l'État nazi permet aux forces anticléricales de reprendre le dessus. Sous l'influence de Bormann et de la SS, de nouveaux coups sont portés aux Églises. Les subventions de l'État diminuent, tandis que les impôts s'alourdissent. La presse protestante est muselée, puis quasiment anéantie. Le clergé ne peut plus communiquer avec ses paroissiens appelés sous les drapeaux. Le rôle des aumôniers militaires est réduit. Les autres ministres du culte sont surveillés. À la moindre « incartade », ils ont affaire à la *Gestapo*. Sous divers prétextes — infractions aux lois économiques, nécessités de guerre ou critiques contre l'État — des biens, de plus en plus nombreux, sont confisqués. Des centres de formation théologique sont

fermés. Même les activités culturelles sont entravées par manque de charbon, par les coupures d'électricité ou l'insuffisance des transports.

Dès 1940, le régime nazi met en oeuvre une politique criminelle d'euthanasie. Aliénés et incurables sont assassinés dans des institutions, pourvues de chambres à gaz et de fours crématoires. Un an plus tard (15-10-1941) commence la déportation des Juifs vers l'Est, prologue à la « solution finale ». Le bureau de secours aux chrétiens non-Aryens, placé sous la direction du pasteur Heinrich Grüber (Berlin), est fermé par la *Gestapo* en décembre 1940. Ses dirigeants sont envoyés en camp de concentration. Toute action organisée pour venir en aide à la population israélite est désormais impossible.

En 1936, l'Église confessante s'était nettement prononcée contre la politique antisémite de l'État. Durant la guerre, elle garde le silence jusqu'en 1943. À cette date, l'évêque de Württemberg, Theophil Wurm, ose braver le pouvoir nazi, en condamnant « les mesures d'extermination prises contre les non-Aryens, si violemment opposées aux commandements de Dieu ». Il est suivi par le synode confessant, qui se tient à Breslau (16 et 17-10-1943). Ce dernier dénonce à la fois le massacre des Juifs et l'euthanasie : « Assassinier des hommes parce qu'ils appartiennent à une race étrangère, parce qu'ils sont vieux, atteints d'une maladie incurable ou apparentés à un criminel ne peut être considéré comme l'exercice de l'autorité confiée à l'État par Dieu ». À côté de ces actes courageux, il y a aussi l'abstention de ceux qui, beaucoup plus nombreux, ne veulent prendre aucun risque.

Après l'été 1941, la lutte contre les Églises commence à perdre de sa violence : seule importe la conduite de la guerre. Les individus « suspects de subversion » demeurent, cependant implacablement poursuivis. Pour avoir participé à un complot contre Hitler, le pasteur Bonhoeffer — le premier sans doute à mesurer pleinement l'ampleur du danger que représente le nazisme pour l'idéal chrétien — est exécuté le 9-4-1945. Dans l'ensemble, toutefois, après l'assassinat de Heydrich et son remplacement par Kaltenbrunner, la *Gestapo* se détourne de la persécution des Églises, pour terroriser d'autres franges de la population.

Sous l'impulsion de l'évêque Th. Wurm, un rapprochement s'esquisse entre diverses tendances protestantes, à l'exclusion des Chrétiens Allemands. C'est de ce mouvement que naîtra la nouvelle *Evangelische Kirche in Deutschland*, constituée après la guerre.

Sous le IIIe Reich, les Églises protestantes réussissent, parfois au prix de compromissions gênantes, à préserver leur existence et à sauvegarder leur fonctionnement. Avec l'Église catholique, elles constituent en fin de compte les seuls corps constitués qui n'aient pas été complètement absorbés ou détruits par le national-socialisme.

9. 1945 À NOS JOURS

Le 12-9-1944, les troupes américaines franchissent la frontière à l'Ouest d'Aachen. L'État nazi s'effondre en quelques mois. Le Reich capitule sans condition, le 8-

5-1945. La souveraineté allemande disparaît pour quelques années. Comme en 1814, la plénitude de l'autorité revient aux puissances occupantes. Dans les territoires de *Meuse-Moselle*, il s'agit de l'Angleterre et de la France. À la suite du blocus de Berlin, l'unification des zones tenues par les Occidentaux permet la création de l'Allemagne Fédérale (1949). Cette dernière englobe, entre autres, la Rhénanie-Westphalie (ancienne zone anglaise) et la Rhénanie-Palatinat (ancienne zone française).

La question sarroise se pose à nouveau. Cette fois, elle n'est pas réglée par traité. Les velléités annexionnistes de la France se heurtent à la résistance des autres Alliés et à l'opposition des autochtones. Finalement, la solution adoptée comprend deux volets : d'une part l'union économique et monétaire à la France, d'autre part — après détachement de l'Allemagne — une certaine autonomie politique, sauf en matière de défense et de relations extérieures. Or ce statut empêche le rapprochement franco-allemand. Le Conseil de l'Europe préconise alors « l'eupéanisation » de la Sarre. Les accords Mendès France — Adenauer, qui vont partiellement dans ce sens, sont rejetés par une large majorité de la population, lors du référendum du 23-10-1955. La France accepte alors le rattachement de la région à l'Allemagne. Celui-ci s'opère le 1-1-1957 au plan politique. Il s'achève le 6-7-1959 dans le domaine économique.

Dès avant la fin de la guerre, la situation de l'Église Évangélique préoccupe les Alliés. Dans les secteurs occidentaux, les vainqueurs sont disposés à favoriser la reprise des activités religieuses, pourvu que les hommes compromis avec le national-socialisme soient écartés de toute responsabilité. La dénazification n'épargne pas le corps ecclésiastique. Français, Anglais et Américains font confiance aux protestants qui se sont distingués par leur résistance au pouvoir hitlérien. Onze ans après Barmen, les leaders confessants reçoivent la haute main sur les « affaires évangéliques ». Ils réalisent ainsi leur prétention à incarner la seule Église légitime.

Peu à peu, l'Église Évangélique se restructure. Le *Reichsbruderrat* confessant se réunit à Frankfurt am Main, du 21 au 24-8-1945. Il constate que la *Reichskirche*, avec ses organes de 1933, a cessé d'exister. Il préconise la reconstruction d'un corps ecclésiastique décentralisé, réunissant des *Landeskirchen* autonomes, mais dotées d'une représentation commune. Les différents niveaux de la pyramide évangélique doivent être renouvelés par élections. Le conseil fraternel publie un message aux pasteurs confessants, qui reconnaît la faute du peuple allemand dans les souffrances infligées aux victimes du IIIe Reich.

Les représentants des Églises protestantes allemandes s'assemblent à Treysa, à la fin août 1945. Le 31-8, ils décident la création d'une nouvelle *Evangelische Kirche in Deutschland*, provisoirement régie par un comité de douze membres (six luthériens, quatre « unis » et deux réformés), présidé par Th. Wurm. Cette Église est une fédération de *Landeskirchen* indépendantes, organisées sur le modèle presbytérien-synodal. Les divers niveaux de pouvoir se superposent de bas en haut. Au sein de chacun d'eux, la direction est collégialement exercée par des assemblées élues. L'*Evangelische Kirche im Rheinland*, dont il sera question par la suite, est bâtie sur ce modèle.

Dans l'immédiat après-guerre, la population allemande souffre de la faim, du froid et de la misère. Des millions de réfugiés sont jetés sur les routes. Dans la partie occidentale, un cinquième des habitations est complètement détruit, un autre cinquième fortement endommagé. Il n'y a plus d'État pour remédier à cette situation dramatique. À Treysa, l'Église Évangélique crée un *Hilfswerk*, pour venir en aide aux plus démunis. Grâce à l'aide internationale, elle distribue vivres, vêtements, chaussures, médicaments. Elle prend en charge les réfugiés, les invalides, les prisonniers de guerre. Elle organise également un service de recherche pour retrouver les membres de familles dispersées.

Le 19-10-1945, le conseil provisoire de l'*Evangelische Kirche in Deutschland* fait adopter la « confession des fautes de Stuttgart » (*Stuttgarter Schuldbekentnis*). En présence de représentants du mouvement œcuménique, les nouveaux dirigeants du protestantisme allemand reconnaissent la responsabilité des Églises dans la tournure tragique que les événements ont prise, depuis 1933. L'*Evangelische Kirche in Deutschland* est dotée d'un statut provisoire en mars 1946. Sa *Grundordnung* est approuvée à Eisenach, en juillet 1948. C'est alors que les conseils fraternels confessants se dissolvent définitivement.

En Rhénanie, la défaite allemande s'accompagne d'un effacement de toutes les structures ecclésiastiques dominées par les partisans du national-socialisme. Seules subsistent les communautés, durement éprouvées par la guerre. Dès la fin du conflit, une réunion se tient à Düsseldorf³⁶, le 15-5-1945, pour préparer le rétablissement d'une nouvelle Église Évangélique dans l'ancienne Rheinprovinz. Elle rassemble des représentants du synode confessant, du *Provinzialkirchenrat* de 1932, du consistoire rhénan, ainsi que le surintendant général, désigné en 1928. Avec un juriste, lui aussi membre du conseil ecclésiastique provincial de 1932, ces six personnes forment une direction ecclésiastique provisoire, dont l'autorité est confirmée en septembre 1946.

Dans l'intervalle, les délégués de l'Union vieille-prussienne reconnaissent aux Églises des provinces occidentales — celles de Rhénanie et de Westphalie — le droit d'exercer la direction ecclésiastique, en toute indépendance, chacune dans leur ressort (31-8-1945). Une *Evangelische Kirche im Rheinland* se constitue peu à peu. Elle forme une *Landeskirche* autonome, dotée d'un synode. Ce dernier se réunit pour la première fois à Velbert, du 8 au 13-11-1948.

De la base au sommet, l'Église rhénane se reconstruit sur le modèle presbytérien-synodal. La direction de chaque communauté est confiée à un conseil des anciens (*Presbyterium*), dont font partie le ou les pasteurs, ainsi que des membres élus par les fidèles. Le *Kreissynode* est formé de délégués des différents conseils d'anciens existant dans le cercle ecclésiastique. Il élit le surintendant et le bureau synodal de cercle (*Kreissynodalvorstand*). Les *Kreissynoden* envoient leurs représentants au

³⁶ Depuis le 1-10-1934, la direction de l'Église Évangélique rhénane siège dans cette ville, et non plus à Koblenz.

Landessynode, dont les membres élisent le président et la direction, initialement appelée *Kirchenleitung*, à présent *Präsidium*. Celle-ci est assistée dans sa mission par un *Landeskirchenamt*, résidu de l'ancien consistoire, qui émane de la *Kirchenleitung*.

Le troisième synode national rhénan, tenu à Rengsdorf (2-5-1952), approuve le nouveau règlement ecclésiastique de l'*Evangelische Kirche im Rheinland*. Depuis 1948, celle-ci adhère à l'*Evangelische Kirche in Deutschland*. Elle demeure aussi membre de l'*Evangelische Kirche der Union*, réorganisée en 1951.

En Sarre, les Français tentent de calquer les structures religieuses sur l'organisation politique. Ils voudraient y séparer les communautés évangéliques de l'Église allemande. En 1948, Paris envisage ainsi la désignation d'un conseil, qui représenterait les protestants sarrois auprès du Haut Commissariat français. Grande figure du mouvement confessant, le pasteur Otto Wehr, surintendant du cercle de Saarbrücken³⁷ et mandataire de l'Église rhénane en Saargebiet, s'oppose fermement à pareil projet. Ce dernier, comme jadis la politique religieuse du IIIe Reich, soulèverait une vive résistance. Les liens avec l'*Evangelische Kirche im Rheinland* sont donc maintenus.

Peu avant le référendum du 23-10-1955, trente-quatre pasteurs invitent les fidèles à voter négativement, afin de favoriser la réunification du peuple allemand. Aussitôt, le président de la *Landeskirche* fait savoir qu'il ne considère pas cet appel comme engageant les autorités ecclésiastiques. À chacun, il est recommandé de se déterminer librement et selon sa conscience. Manifestement, la mésaventure de la « théologie politique » des années trente a laissé des traces. Elle explique aussi, par la suite, les réticences des protestants allemands envers certains courants politisés du Conseil Œcuménique des Églises : chat échaudé craint l'eau froide ...

L'Église Évangélique sarroise est, de toute manière, confrontée à des problèmes plus immédiats. Durant l'hiver de 1944-1945, bon nombre de temples ont été complètement détruits ou fortement endommagés. En attendant leur reconstruction, les cultes se tiennent dans des locaux provisoires, souvent peu adaptés à leur destination. Pendant une quinzaine d'années, de gros efforts sont consentis pour relever les sanctuaires de leurs ruines. Le gouvernement du *Ministerpräsident* Hoffmann y affecte des sommes considérables. Il gagne ainsi la confiance de nombreuses personnalités religieuses.

L'afflux des réfugiés de l'Est est, lui aussi, un problème difficile. Par dizaines de milliers, des familles protestantes fuient la zone soviétique. Elles viennent de Saxe, de Thuringe, de Brandebourg, de la région de Magdeburg, mais aussi de Silésie, de Poméranie, de Posnanie et de Danzig. D'autres encore sont originaires du pays des Sudètes, de Slovaquie, voir de la Volhynie, annexée par l'URSS. Ces populations sont coupées de leurs racines et démunies de tout. Elles sont totalement étrangères aux régions rhénanes où elles se fixent. Il faut les aider à surmonter leur traumatisme,

³⁷ Depuis 1946, la Sarre ne compte plus deux (Saarbrücken et Sankt Johann), mais trois synodes de cercle (Ottweiler, Saarbrücken et Völklingen).

puis à se refaire une existence nouvelle. L'Église Évangélique se lance dans un vaste travail d'assistance.

Les brassages de population modifient le paysage confessionnel de l'ancienne Rheinprovinz. L'arrivée de réfugiés fait naître des communautés nouvelles, dans des zones jusqu'alors presque intégralement catholiques. Des paroisses et des succursales y voient le jour. Avec l'appui des pouvoirs publics, des postes pastoraux sont créés. En 1950, 147 pasteurs, venus de l'Est, ont retrouvé une affectation en Rhénanie.

Sévèrement touchées par l'évacuation de leur population, des communautés évangéliques préexistantes se redressent en l'espace de quelques années, grâce à cet afflux. Bientôt, elles connaissent un essor inégalé. Ainsi le cercle ecclésiastique d'Aachen compte 6 à 7.000 fidèles en 1944-1945. Il en dénombre 30.500 en 1948, 76.000 en 1959. Dans l'Eifel, certaines églises locales voient leurs effectifs doubler en peu de temps. Quelquefois même, ils se multiplient par cinq ou six.

L'œcuménisme est un autre défi. En Rhénanie, les premières tentatives remontent à l'entre-deux-guerres. Précédemment adjoint à Nathan Söderblom, archevêque de l'Église Luthérienne suédoise, le pasteur Georg Cyrus arrive à Trier en 1926. De 1934 à 1967, il y est surintendant de cercle. Il s'efforce de promouvoir les contacts interconfessionnels. Pendant de longues années, la hiérarchie catholique lui oppose une fin de non-recevoir.

Le *Kirchenkampf* atténue la polarisation des points de vue. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, des contacts personnels se nouent entre responsables évangéliques et catholiques, dans les tâches d'assistance sociale et l'apostolat auprès des prisonniers. Dès les années 1950, l'évêque catholique de Trier et le surintendant Cyrus se retrouvent fréquemment côte à côte, dans les cérémonies officielles. Des sanctuaires romains sont temporairement mis à la disposition des communautés protestantes, privées de temples. En 1960, le surintendant Cyrus est invité à siéger au sein de la *Cusanus-Gesellschaft*, créée à la mémoire de N. von Kues, ancien légat pontifical, connu pour son ouverture confessionnelle.

Durant la préparation du Concile Vatican II, l'Église Évangélique de Rhénanie lance une réflexion sur l'œcuménisme, dans ses différents synodes de cercle. Ainsi, celui de Saarbrücken crée une commission à cet effet, le 6-7-1961. Une première rencontre œcuménique, entre représentants des deux communions, a lieu dans la cité sarroise, le 22-11-1962. Réflexions et actions communes se multiplient par la suite, sous l'égide d'un *Arbeitskreis*. À Trier, dès 1964, des discussions théologiques mettent en présence des catholiques, emmenés par l'abbé de Sankt Matthias, et des protestants du *Kirchenkreis*. Elles ne cessent de progresser ultérieurement. Peu à peu, des célébrations conjointes s'organisent en maints endroits.

En 1963, 51,2% de la population en RFA, soit plus de vingt-six millions de personnes, adhèrent à l'Église Évangélique, à laquelle est payé le denier du culte (*Kirchensteuer*). Selon les régions, 5 à 10% des fidèles se rendent régulièrement au temple. Ce pourcentage est plus bas encore dans les grandes agglomérations industrielles. Déjà ancienne, la dichotomie entre l'appartenance ecclésiale et la pratique

religieuse devient plus nette. La Rhénanie n'est pas à l'abri de ce mouvement général : ainsi à Trier, l'assistance à la Cène est en baisse depuis 1968.

Un sondage, réalisé en 1984, montre que la situation continue à se dégrader. Certes, la faible natalité n'y est pas étrangère. Elle provoque une diminution de la population, dont les différentes Églises ressentent les effets. À ce phénomène inquiétant s'ajoutent encore les abandons : en dix ans (1974-1984), un million et demi de personnes ont quitté l'*Evangelische Kirche in Deutschland*. Certains ressentent la situation comme une crise aiguë. D'autres, au contraire, minimisent les statistiques de pratique religieuse, en faisant valoir que la piété protestante, centrée sur la quotidienneté, « s'avère capable de se passer d'Église ». Quoi qu'il en soit, les perspectives ne sont pas rassurantes : rien ne laisse augurer une régression des abandons. Après avoir connu bien des épreuves, l'Église Évangélique d'Allemagne est confrontée à un nouveau défi.

Malgré les difficultés, le protestantisme conserve une place importante dans la société allemande. Les pasteurs sont rémunérés par l'État, comme le sont les prêtres catholiques. Les pouvoirs publics paient l'enseignement religieux dans les écoles et financent les facultés de théologie. Grâce au *Kirchensteuer*, l'Église Évangélique dispose, en outre, de revenus considérables. Si l'on ajoute au denier du culte le produit des quêtes, les donations, les subventions et les ressources générées par le patrimoine, les montants brassés par les communautés protestantes paraissent plus élevés encore.

Les dépenses, il est vrai, ne sont pas négligeables. De nombreuses œuvres sont financées par les églises protestantes : hôpitaux, jardins d'enfants, maisons de retraite, sans oublier l'aide au Tiers Monde. Grâce à sa mission pastorale et à ses services sociaux, l'Église Évangélique est en relation avec un grand nombre de citoyens, dont elle marque la vie quotidienne. L'avenir dira si l'unification des deux Allemagnes (1990) sera, pour elle, une chance ou un fardeau.

10. LES ÉGLISES DE LA ZONE MEUSE-MOSELLE

Les communautés protestantes, situées dans la partie allemande de *Meuse-Moselle*, ressortissent toutes à l'Église Évangélique de Rhénanie (*Evangelische Kirche im Rheinland*). Celle-ci s'étend du Ruhrgebiet jusqu'au Saarland et d'Aachen à Wetzlar. Elle englobe les territoires de l'ancienne Rheinprovinz prussienne. Au milieu des années 1980, terme de la présente étude, elle regroupe 822 communautés (*Kirchengemeinden*), réparties en 46 cercles ecclésiastiques (*Kirchenkreise*). Elle compte 3,4 millions de fidèles, sur un total de 11,7 millions d'habitants.

Sauf dans les environs immédiats de Saarbrücken, où ils dépassent les 30%, les protestants établis dans la partie allemande de *Meuse-Moselle* ne représentent pas un cinquième de la population totale. Le territoire couvert par l'*Atlas* se répartit en dix cercles ecclésiastiques : Aachen, Bad Godesberg, Bonn, Jülich, Koblenz, Köln-Süd, Ottweiler, Saarbrücken, Trier et Völklingen. À la présentation des paroisses de ces différents cercles s'ajoutera un bref aperçu sur les églises de garnison.

*
* *

A) Cercle d'Aachen

Entre 1817 et 1835, divers *Kreissynoden* se constituent dans la région d'Aachen. Une réorganisation est décidée après la mise en vigueur du règlement ecclésiastique de Rhénanie-Westphalie. Les communautés préexistantes et la plupart de celles qui ressortissaient au synode de Düren forment alors la nouvelle *Kreisgemeinde* d'Aachen. Celle-ci englobe notamment Aachen (réformés et luthériens), Burtscheid, Eupen, Gemünd, Imgenbroich, Kirschseiffen, Lürken, Monschau, Roetgen, Schleiden, Stolberg (réformés et luthériens), Vorweiden et Zweifall.

Le 23-7-1837, les trois cercles d'Aachen, Düren et Unterrur sont remplacés par ceux d'Aachen et de Jülich. De nouvelles communautés viennent s'intégrer au cercle d'Aachen au cours des décennies ultérieures : ainsi celles de Malmedy-Sankt Vith (1856-1922), Preussisch Moresnet (1856-1922) et Roggendorf (1867). Les deux premières, de même qu'Eupen³⁸, sont perdues à la suite de la première guerre mondiale. Elles réintègrent temporairement le cercle d'Aachen entre 1940 et 1945, lorsque les « cantons de l'Est » (dénomination belge) sont annexés au *Reich* allemand.

En 1985, le cercle d'Aachen compte dix-sept communautés, dont onze sont comprises dans la zone *Meuse-Moselle* : Aachen, Aachen-Eilendorf, Alsdorf, Baesweiler, Gemünd, Hellenthal, Herzogenrath, Höngen-Broichweiden, Merkstein, Monschau, Roetgen, Roggendorf, Schleiden, Setterich-Siersdorf, Stolberg, Würselen et Zweifall.

1) AACHEN

Au début de l'occupation française, Aachen compte trois communautés protestantes, remontant toutes à l'Ancien Régime. La première est réformée allemande, la seconde réformée wallonne, la troisième luthérienne. Elles demeurent unies avec les églises de Burtscheid et de Vaals. Elles accèdent bientôt à la liberté de culte. Le 29-6-1802, l'administration préfectorale de la Roer accorde l'usage de l'église Ste Anne (*Annakirche*) aux réformés d'Aachen et aux luthériens d'Aachen-Burtscheid. Voué au *simultaneum*, l'édifice est rénové, puis consacré le 17-7-1803. L'obtention de sanctuaires spécifiques engendre un relâchement progressif des liens entre Aachen, Burtscheid et Vaals. Cependant, ces communautés demeurent proches, sous l'influence de pasteurs communs. Sous le régime napoléonien, les protestants d'Aachen relèvent des consistoires réformé et luthérien de Stolberg³⁹.

La communauté wallonne disparaît vers 1820. Après la mort des pasteurs attachés aux liens avec Burtscheid et Vaals, les protestants d'Aachen se séparent

³⁸ À leur sujet, cfr t.I, pp. 111-112, 114 et 115.

³⁹ Les luthériens relèvent du consistoire de Krefeld, avant de ressortir à celui de Stolberg (depuis 1809).

complètement des églises voisines. Le partage des revenus (1835-1837) clôt ce processus. Envisagée dès 1819, l'union des luthériens et des réformés est décidée le 21-7-1835. Elle est approuvée par les autorités, puis solennellement introduite le 26-3-1837. La population évangélique ressortit au nouveau *Kreissynode* d'Aachen.

Peu à peu, les protestants de la cité sont dotés de sanctuaires supplémentaires : la *Christuskirche* en 1896, la *Dreifaltigkeitskirche* en 1899, la chapelle du parc du *Luisenhospital* en 1928. La filiale de Herzogenrath (hors *Meuse-Moselle*) devient indépendante en 1903. Un troisième poste pastoral est créé le 1-4-1914. Avant l'arrivée au pouvoir du national-socialisme, la communauté évangélique d'Aachen, très vivante, compte environ 9.000 membres.

Les églises d'Aachen et de Burtscheid fusionnent le 15-7-1933, pour former une paroisse unique. Les trois temples principaux (*Annakirche*, *Christuskirche* et *Dreifaltigkeitskirche*) sont détruits en 1941-1943. Seule la chapelle, notablement insuffisante, est épargnée. Après avoir utilisé divers locaux provisoires, la communauté édifie une *Johannes-Notkirche*, près des ruines de la *Christuskirche*. Le bâtiment est érigé en 1948, grâce à un don de l'*Evangelical and Reformed Church* (USA), et inauguré le 10-4-1949. L'*Annakirche* est remise en service le 4-11-1951, la *Dreifaltigkeitskirche* le 23-7-1955. Depuis lors, la ville compte à nouveau trois temples. Dans les années 1970-1980, Aachen est organisée en trois communautés, une par sanctuaire, regroupées en un *Gemeindeverband*.

2) AACHEN-EILENDORF

Eilendorf relève initialement de la paroisse de Stolberg. Une communauté indépendante y est fondée le 1-7-1979. Son temple, la *Versöhnungskirche*, est bâti à partir du 26-10-1969 et consacré le 12-7-1970.

3) BURTSCHIED

La communauté réformée de Burtscheid remonte à l'Ancien Régime. Elle obtient la liberté de culte avec la conquête française. Après avoir uni son destin à celui des églises de Vaals et d'Aachen, elle s'en sépare le 2-5-1802. Une semaine plus tard, elle commence à tenir ses services dans une salle louée. Elle obtient un temple de l'administration française. L'édifice est consacré le 30-9-1804. Sous le régime napoléonien, la communauté de Burtscheid relève du consistoire réformé de Stolberg, première classe. À la période prussienne, elle ressortit au *Kreissynode* d'Aachen.

L'union est introduite le 2-4-1837. La communauté locale mène une existence indépendante jusqu'en 1933. Le 15-7 de cette année, elle se rattache à l'église d'Aachen. Son temple est détruit le 11-4-1944, lors d'une attaque aérienne.

4) GEMÜND

Au début du XIXe siècle, la localité compte deux communautés protestantes, nées sous l'Ancien Régime : l'une est réformée et l'autre luthérienne.

Sous le régime napoléonien, les calvinistes ressortissent à l'église consistoriale (réformée) de Stolberg, seconde classe. Les fidèles de la Confession d'Augsburg relèvent du consistoire luthérien de Krefeld, puis de Stolberg.

La communauté luthérienne est affaiblie par la reconstitution d'églises indépendantes à Schleiden et Kirschseiffen. Elle est prise en charge par le pasteur de Schleiden à partir de 1812. Il en est de même pour la communauté réformée depuis 1813. L'union est décidée le 29-8-1819, réalisée le 26-7-1822. Depuis lors, Gemünd, à nouveau dotée d'un desservant propre, ne compte plus qu'une seule église évangélique. Celle-ci ressortit au *Kreissynode* de Düren, puis d'Aachen (à partir de 1836).

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, la circonscription paroissiale se réduit avec la cession de Jünkerath à la communauté de Gerolstein, avec le transfert de Bleiberg et de Blankenheim à l'église de Roggendorf. Des services réguliers sont établis à Kall en 1862. Ils ont lieu peu après dans un oratoire de l'école évangélique, érigée en 1869. Un culte est célébré à Heimbach, dans une maison particulière, à partir de la Noël 1915. De nouveaux habitants de confession protestante viennent s'y fixer. Les fidèles du lieu obtiennent un cimetière (1929), puis un oratoire.

Durant la seconde guerre mondiale, Gemünd subit de graves dommages. À partir d'octobre 1944, les destructions touchent les édifices protestants de Gemünd et de Kall. Dans la première localité, les services reprennent dans un magasin, puis à l'école. Le temple est reconstruit depuis 1947 et réutilisé à la Pentecôte 1949. Sa remise en état dure jusqu'en 1958. Des chapelles sont édifiées dans les succursales de Kall (depuis 1953) et de Heimbach (1956).

5) KIRSCHSEIFFEN - HELLENTHAL

La communauté protestante de Kirschseiffen remonte à l'Ancien Régime⁴⁰. Sous l'occupation française, elle ressortit au consistoire luthérien de Krefeld, puis de Stolberg. Sous le régime prussien, elle relève successivement des *Kreissynoden* de Düren et d'Aachen (à partir de 1836). L'union y est introduite en 1818, avec confirmation en 1822.

Après le passage d'Eupen-Malmedy à la Belgique (1919), des familles de douaniers protestants se fixent à Udenbreth, Miescheid, Ramscheid et Hollerath. Des cultes sont organisés à leur intention à Udenbreth, puis à Miescheid. Comme la desserte de ces localités ne peut être poursuivie, leur population évangélique assiste aux services de Kirschseiffen, lors des grandes fêtes religieuses.

Le temple de Kirschseiffen, doté d'une tour en 1822-1824, est à moitié détruit durant l'hiver de 1944-1945. Il est restauré au cours des années 1950. Comme la communauté compte bientôt 850 fidèles, des services sont organisés à Hellenenthal, Hollerath, Udenbreth et Schnorrenberg. En 1985, le centre paroissial se trouve à Hellenenthal.

⁴⁰ Cfr t.I, p. 44.

6) MENZERATH - IMGENBROICH

La communauté protestante de Menzerath, dont Imgenbroich a été une dépendance, remonte à l'Ancien Régime. Sous la domination napoléonienne, elle ressortit au consistoire luthérien de Krefeld, puis de Stolberg. Dès le début du XIXe siècle, son centre de gravité se situe à Imgenbroich. Le passage sous administration prussienne entraîne la proclamation de l'union. L'église relève, depuis 1836, du *Kreissynode* d'Aachen.

Le temple de Menzerath, en ruine, est fermé en 1824, puis abattu en 1832. Après utilisation temporaire d'une salle de fabrique comme lieu de culte, un nouveau sanctuaire est édifié à Imgenbroich, en 1837-1838 (consécration : 1-11-1838). D'année en année, le déclin économique de la localité provoque le départ de nombreuses familles évangéliques et l'affaiblissement de la communauté. Celle-ci passe de 84 (en 1844) à 30 âmes (1884). Le poste pastoral, vacant depuis le 1-7-1884, est officiellement supprimé le 1-10-1924, par décision du consistoire évangélique de la Rheinprovinz (29-8-1924). La desserte par le pasteur de Monschau se mue alors en véritable rattachement à cette paroisse.

Le temple d'Imgenbroich est vendu pour démolition en 1935. Le 25-4-1937, une nouvelle chapelle, filiale de Monschau, est consacrée à Lammersdorf, devenue le cœur de la communauté. Elle est endommagée durant la seconde guerre mondiale, puis restaurée.

7) MONSCHAU

L'église protestante de Monschau remonte à l'Ancien Régime. Ses cultes sont entravés au début de l'occupation française. Durant la période napoléonienne, elle ressortit au consistoire luthérien de Krefeld, puis de Stolberg. Sous le régime prussien, elle relève du *Kreissynode* d'Aachen (1836). L'union y est introduite en 1819-1821.

La communauté de Menzerath-Imgenbroich est desservie par les pasteurs de Monschau depuis 1884. Elle est absorbée par cette paroisse en 1924. Des filiales sont établies à Lammersdorf (avec chapelle consacrée le 25-4-1937), puis dans d'autres localités, où s'installent de nombreux réfugiés de l'Est : Kalterherberg (chapelle consacrée en 1949), Vossenack, Rurberg, Höfen, Konzen et Simmerath (avec services périodiques dans des écoles).

Partiellement rénové en 1897, 1925 et 1929, le temple de Monschau est endommagé le 15-9-1944. Restauré après la guerre, il est remis en service le 17-7-1949.

8) ROETGEN

La communauté protestante de Roetgen remonte à l'Ancien Régime. Sous la domination napoléonienne, elle relève du consistoire réformé de Stolberg, première classe. Sous l'administration prussienne, elle est intégrée au *Kreissynode* d'Aachen. Elle compte plus de 500 âmes en 1829. Elle est cependant affaiblie par l'émigration d'une partie de ses fidèles, en 1841-1846. En raison de ses dif-

ficultés financières, elle est alors aidée par le synode provincial et par le *Gustav-Adolf-Verein*.

En 1847, plusieurs localités, dont Walheim et Rott, sont incorporées à la paroisse de Roetgen. De ce fait, le nombre de fidèles remonte à 560. Il descend ensuite à 530 (années 1870), puis à 450 (fin du XIXe siècle). Endommagé en 1944, le temple est remis en état en 1952-1953. Suite à l'afflux des réfugiés, en provenance de l'Est, la population évangélique dépasse 700 âmes. C'est pourquoi une succursale est établie à Rott en septembre 1949.

9) ROGGENDORF

À Bleiberg bei Mechernich, les premières traces de protestantisme remontent au début du XVIIe siècle (1610), sans fondation d'une véritable église. Il faut attendre le milieu du XIXe siècle pour que ce stade soit franchi. La première impulsion est donnée, en 1857, par le pasteur de Schleiden-Gemünd. Il incite les propriétaires de l'entreprise Pirath et Jung et les protestants de la localité à édifier un presbytère, avec oratoire. C'est chose faite deux ans plus tard.

Un vicariat, dépendant de Gemünd, se constitue le 9-2-1859. La paroisse est créée officiellement le 21-1-1867. Sa circonscription englobe les mairies de Vussem, Eicks et Kommern. Un nouveau temple est consacré le 10-3-1869. Le déclin économique entraîne une baisse progressive de la population évangélique. De 1930 à 1948, Roggendorf est desservie par le pasteur de Gemünd. Elle est à nouveau pourvue d'un ministre propre, à la suite de l'arrivée massive des réfugiés de l'Est. L'augmentation sensible du nombre de fidèles mène à la création de succursales : à Blankenheim et à Ahrhütte, des cultes sont assurés régulièrement par des pasteurs auxiliaires. Blankenheim est dotée d'une chapelle en 1956.

10) SCHLEIDEN

La communauté protestante de Schleiden remonte à l'Ancien Régime⁴¹. Au début du XIXe siècle, la majorité des fidèles, adhérant à la Confession d'Augsbourg, relève du consistoire luthérien de Krefeld, puis de Stolberg. Quelques calvinistes ressortissent à la paroisse réformée de Gemünd. L'union est établie en 1818, avec confirmation officielle en 1822. Depuis lors, toute la population évangélique fait partie d'une même église. Celle-ci est intégrée au cercle de Düren, puis d'Aachen (à partir de 1836).

Une succursale est établie à Harperscheid (1854). Les cultes y ont lieu à l'école, puis dans un temple, bâti en 1859-1860 et consacré le 29-9-1861. Comme le nombre de fidèles tend à régresser (623 âmes en 1871, 606 en 1931), la communauté apparaît de moins en moins comme une diaspora, mais plutôt comme une enclave en territoire catholique. Les temples de Schleiden et de Harperscheid sont endommagés au début de l'année 1945. Après usage de locaux

⁴¹ Cfr t.I, pp. 46-48.

provisoires, le premier est remis en service en 1946, le dimanche des Rameaux, le second à la Pentecôte 1949. Dans l'immédiat après-guerre, la population évangélique de la paroisse double avec l'afflux de réfugiés.

11) STOLBERG

Au début du XIXe siècle, la localité compte deux communautés protestantes remontant à l'Ancien Régime. De confession calviniste, la première est érigée en église consistoriale réformée, sous le régime français. Son règlement est adopté le 25-7-1807. Relevant de la Confession d'Augsburg, la seconde devient également le siège d'un consistoire en 1809, après avoir dépendu de celui de Krefeld.

Lorsque Frédéric-Guillaume III proclame l'union des deux obédiences dans le royaume de Prusse (1817), les protestants de Stolberg, attachés à leurs particularismes, refusent de suivre le mouvement. Trente-sept membres de l'église luthérienne désavouent même l'orientation de la politique royale en la matière, avec l'appui du pasteur réformé de Stolberg (1820).

Luthériens et calvinistes résistent longtemps aux pressions qui s'exercent sur eux, afin de les inciter à s'unir. Ils s'opposent au règlement ecclésiastique de 1835 qui, disent-ils, démantèle les anciennes structures presbytériennes-synodales. Ce cap est maintenu jusqu'au 1-4-1860. Le décès du pasteur réformé (1859), l'intervention de l'aumônier de la Cour et la nécessité de remplacer le ministre luthérien les obligent alors à former une seule communauté évangélique. Celle-ci est dotée initialement de deux ministres. Occupé de manière intermittente depuis 1876, le second poste pastoral est supprimé le 1-7-1915, puis rétabli en 1956.

La *Vogelsangkirche* est remise en état en 1927-1929 et 1946. La *Finkenbergtirche* est restaurée en 1947. L'afflux de réfugiés, en provenance de l'Est, multiplie par six le nombre de fidèles. Celui-ci se monte bientôt à 6.000 âmes. Brand et Eilendorf, qui bénéficient de ces migrations, deviennent à leur tour des centres de vie communautaire. Elles sont constituées en paroisse indépendante (Aachen-Eilendorf) le 1-7-1979.

12) VORWEIDEN

La présence calviniste à Vorweiden remonte à l'Ancien Régime. Sous la domination française, la communauté relève du consistoire réformé de Stolberg, première classe. Sous l'administration prussienne, elle ressortit au cercle d'Aachen. L'union est définitivement introduite en 1839. À partir de 1840, la paroisse voit croître le nombre de ses fidèles, par suite du développement minier. Un phénomène identique, mais plus net encore, se manifeste dans l'église voisine de Lürken (hors *Meuse-Moselle*).

Un nouveau temple est consacré à Vorweiden en 1847. La paroisse englobe alors Broich, Weiden, Haaren, Bardenberg, Alsdorf (hors *Meuse-Moselle*), Herzogenrath (hors *Meuse-Moselle*) ainsi que Würselen, détachée d'Aachen en 1838. En 1903, sa circonscription est amputée de Herzogenrath, érigée en siège

paroissial avec Bardenberg. Le 1-4-1927, les églises de Vorweiden et de Lürken (avec temple à Warden, hors *Meuse-Moselle*) sont fusionnées, conformément à une décision prise un an plus tôt, tandis qu'Alsdorf et Baesweiler (hors *Meuse-Moselle*) en sont détachées pour former une paroisse nouvelle. La croissance de l'industrie extractive provoque une nouvelle expansion de la population évangélique, notamment à Würselen, où des cultes sont célébrés dès les années 1920.

Le temple de Vorweiden est gravement endommagé durant la seconde guerre mondiale, puis réparé en 1948. L'afflux des réfugiés de l'Est est considérable durant cette période. Dès 1952, des cultes mensuels doivent être célébrés à Kinzweiler et Fronhoven (hors *Meuse-Moselle*), dans des églises catholiques mises à la disposition des protestants. Le nombre de fidèles est tel (4.000 personnes) qu'il faut bientôt établir des centres cultuels fixes à Würselen, où un temple est consacré le 17-1-1954, et à Höngen-Mariadorf (hors *Meuse-Moselle*). Comme cette progression se poursuit, la paroisse de Vorweiden-Lürken doit être divisée en deux districts, dotés chacun d'un siège pastoral, avec sièges à Würselen et Höngen-Broichweiden (1-1-1955). Ces entités sont constituées en paroisses distinctes, le 1-4-1959. L'ancienne communauté de Vorweiden-Lürken disparaît donc pour donner naissance à deux nouvelles circonscriptions ecclésiastiques.

13) WÜRSELEN

La localité relève initialement de l'église réformée d'Aachen. En 1838, elle est incorporée à la paroisse de Vorweiden. Le développement des mines provoque l'accroissement de la population évangélique. Des services sont célébrés, dès les années 1920, par le pasteur de Vorweiden. Les cultes ont lieu à l'école catholique, puis dans un sanctuaire de la même confession. De 1945 à 1949, ils se déroulent à Morsbach. De 1949 à 1954, ils se tiennent dans un local mis à la disposition de la communauté par un fabricant de cigares. La construction d'un temple, envisagée en 1938, est temporairement abandonnée par suite de la guerre. Elle est reprise dans les années 1950, après l'arrivée sur place de nombreux réfugiés de l'Est. L'édifice est commencé en 1953, consacré le 17-1-1954.

Avec celui de Höngen-Mariadorf, le temple de Würselen devient un des centres cultuels de l'ancienne paroisse de Vorweiden-Lürken. Puis, avec Bardenberg, la localité est érigée en paroisse autonome, distincte de Höngen, le 1-4-1959.

14) ZWEIFALL

Constituée sous l'Ancien Régime, la communauté protestante de Zweifall relève, à la période française, du consistoire luthérien de Krefeld, puis de Stolberg. Sous l'administration prussienne, elle ressortit au cercle de Düren. À partir de 1836, elle s'intègre au cercle d'Aachen. Elle compte 175 fidèles en 1847, 130 en 1900.

Le temple de Zweifall, gravement endommagé en 1944-1945, est restauré en 1953-1954. L'immédiat après-guerre est marqué par l'arrivée de nombreux réfugiés de l'Est : de 1939 à 1965, les protestants des environs passent de 255 à 1.750 personnes. Comme les nouveaux venus se fixent en nombre à Kornelimünster, des cultes y sont régulièrement organisés à la chapelle (catholique) Saint-Antoine.

*
* *

B) Cercle de Bad Godesberg

Le *Kirchenkreis* de Bad Godesberg est constitué en 1968, par réorganisation ecclésiastique de la région de Bonn. Dès sa création, il englobe les communautés d'Euskirchen, Flamersheim, Rheinbach et Zülpich, qui relevaient précédemment du cercle de Bonn. Deux nouvelles paroisses voient le jour à Bad Münstereifel et Swisttal.

1) EUSKIRCHEN

En 1824, Frédéric-Guillaume III envisage l'établissement du culte évangélique à Euskirchen. Toutefois, l'occasion n'est pas mise à profit. Les services commencent quand même vers 1828. La ville est alors filiale de la paroisse de Flamersheim-Grossbüllesheim. Elle en devient le centre principal, à la suite de l'ouverture d'une ligne ferroviaire : en 1844 elle compte plus de fidèles que la communauté-mère. Le culte a lieu dans un oratoire loué, puis dans une maison achetée par les fidèles. Il est mensuel (1855-1859), puis bimensuel.

Le 21-1-1876, l'*Oberkirchenrat* décide le transfert du siège paroissial de Flamersheim-Grossbüllesheim à Euskirchen. Cette résolution est confirmée par les autorités en 1895. En 1878, la cité compte environ 120 protestants, auxquels s'ajoutent 60 fidèles à Zülpich. Elle est dotée d'un temple, bâti avec l'aide du *Gustav-Adolf-Verein*, du synode provincial, des communautés de disséminés établis dans la région et des autorités locales. Ce sanctuaire est consacré le 28-11-1895.

L'édifice est détruit en février 1945. Il est réédifié et remis en service le 6-12-1953. L'afflux des réfugiés entraîne une forte croissance de la population évangélique, au lendemain de la seconde guerre mondiale. On dénombre ainsi 1.100 fidèles à Flamersheim, 1.300 à Bad Münstereifel, 3.000 à Rheinbach et dans ses alentours. En 1948, un desservant est nommé pour ces deux dernières villes, mais sans création de paroisse nouvelle. Un poste pastoral est également érigé pour Zülpich, en 1949.

Au début des années 1950, des cultes mensuels ont lieu aussi à Weidesheim, Enzen, Antweiler, Weiler, Mülheim-Wichterich, Lommersum et Müggenshausen. Successivement, Rheinbach (1951), Flamersheim (1953), Zülpich (1954) et Bad Münstereifel (1977) se détachent d'Euskirchen. Elles forment autant de paroisses indépendantes.

2) FLAMERSHEIM

Les deux communautés réformées de Flamersheim et de Grossbüllesheim remontent à l'Ancien Régime. Depuis le 12-6-1797, elles sont dotées d'un pasteur commun, mais demeurent distinctes pour l'administration et le culte, organisé en alternance dans les deux localités. À la suite de la promulgation des Articles organiques, elles passent sous l'autorité du consistoire de Kreuznach. Au début du régime prussien, elles ressortissent au consistoire de Köln. L'union entre réformés et luthériens y est officiellement proclamée à la fin de l'année 1827. De 1828 à 1876, Euskirchen est filiale de cette église.

Au cours des décennies ultérieures, Flamersheim et Grossbüllesheim relèvent successivement des *Kreissynoden* de Mülheim am Rhein et Bonn. Par décision du 21-1-1876, prise par l'*Oberkirchenrat*, le siège paroissial est transféré à Euskirchen. Flamersheim est alors réduite au rang de filiale. Les cultes réguliers sont suspendus à Grossbüllesheim, faute d'assistance suffisante.

Le nombre de fidèles est de 300 en 1939. Il dépasse les 2.100 dans les années 1950. Cette croissance est due à l'immigration des réfugiés en provenance de Silésie, de Poméranie et de Prusse Orientale. Elle mène au rétablissement d'un siège paroissial à Flamersheim (1-4-1953).

3) (BAD) MÜNSTEREIFEL

La cité compte 1.300 protestants au lendemain de la seconde guerre mondiale. Un desservant, attaché à la paroisse d'Euskirchen, est nommé en 1948 pour les prendre en charge, ainsi que leurs coreligionnaires de Rheinbach. Bad Münstereifel devient filiale de Flamersheim, lorsque l'entité paroissiale de ce nom se reconstitue (1953). Elle est érigée en communauté indépendante le 1-1-1977. Son temple est consacré en décembre 1956.

4) RHEINBACH

Au XIXe siècle, le protestantisme n'est guère implanté dans la ville. La construction d'un pénitencier, bâti par l'État prussien (1914), donne naissance à une petite communauté évangélique, parmi le personnel qui y est attaché. Les civils relèvent de la paroisse de Flamersheim, où ils se rendent au culte. À partir de 1876, ils ressortissent à la communauté d'Euskirchen. La première guerre mondiale rend bientôt les déplacements impossibles. C'est pourquoi le gouverneur autorise l'aumônier du pénitencier à tenir des services bimensuels dans une salle d'école. À la fin de 1918, la garnison anglaise de Rheinbach prend possession de l'immeuble. Les protestants suivent alors les cultes au pénitencier. Cette situation se maintient jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

L'afflux de réfugiés, quittant les territoires de l'Est, porte à environ 3.000 personnes la population évangélique de Rheinbach et des trente localités qui en dépendent. La desserte de ce vaste espace est confiée à un pasteur (1948). Un temple provisoire est consacré le 11-11-1949, grâce à l'aide de l'Église Réformée d'Amérique du Nord. Le 1-7-1951, les protestants des communes de Rheinbach,

Meckenheim et Ludendorf sont soustraits à la communauté d'Euskirchen, pour être regroupés en une paroisse indépendante, avec siège à Rheinbach.

5) SWISTTAL

Une nouvelle communauté évangélique est créée au début de l'année 1983. Elle est formée de territoires relevant précédemment des paroisses de Rheinbach, Meckenheim (hors *Meuse-Moselle*), Flamersheim et Bornheim. Son temple, un immeuble cédé par les catholiques, est restauré, puis consacré en 1986.

6) ZÜLPICH

Depuis 1924, la communauté évangélique d'Euskirchen fait célébrer des cultes mensuels dans une école de Zülpich. L'édifice est détruit durant la seconde guerre mondiale. De 1945 à 1951, les services se tiennent dans une salle du couvent de Marienborn. Le nombre de fidèles connaît une progression sensible, avec l'arrivée des réfugiés de l'Est. La communauté compte bientôt 1.500 âmes. Son temple est consacré le 9-12-1951.

De 1949 à 1954, les protestants de la région sont desservis par un pasteur d'Euskirchen. Le 1-4-1954, ce poste est transféré à la nouvelle paroisse de Zülpich, érigée en communauté indépendante. Elle regroupe la population évangélique de Zülpich-Stadt et -Land, à l'exception des villages d'Euenheim et Elsig, ainsi que les protestants d'Ülpenich, Linzenich, Lövenich et Enzen.

*

* *

C) Cercle de Bonn

Lors de la réorganisation de l'Église Évangélique de Rhénanie, en 1817, les autorités prussiennes créent la *Kreisgemeinde* de Mülheim. Celle-ci reçoit le nom d'une ancienne classe de l'Église Réformée, relevant jadis du synode provincial de Berg. Ainsi reconstituée, cette entité se perpétue durant soixante-dix-sept ans, englobant finalement vingt-huit communautés.

Par décision du 26-9-1894, le synode provincial de Rhénanie divise l'ancienne *Kreisgemeinde* de Mülheim en deux nouvelles circonscriptions de même rang. Celles-ci ont leur siège à Köln et à Bonn. La seconde compte seize communautés, dont Bornheim, Euskirchen et Flamersheim. Les paroisses de Rheinbach et de Zülpich, plus récemment créées, s'y ajoutent en 1951 et 1954.

En 1968, le cercle de Bonn est réorganisé. Il conserve la communauté de Bornheim. Les protestants d'Euskirchen, Flamersheim, Rheinbach et Zülpich sont alors transférés au nouveau *Kirchenkreis* de Bad Godesberg.

BORNHEIM

Les premiers protestants s'établissent à Bornheim à la période napoléonienne. Au début de la domination prussienne, d'autres acquièrent des châteaux dans les

environs. Ces familles ressortissent initialement à la communauté évangélique de Bonn. Lors des négociations de 1849, qui mènent à la création de l'église de Brühl, la famille von Carnap, propriétaire du château de Bornheim, propose d'en établir également une dans la localité. Ainsi naît la communauté double de Brühl-Bornheim (24-10-1850), bientôt dotée d'un unique pasteur (14-8-1851). Elle est érigée officiellement en paroisse (29-3-1855).

À Bornheim, les cultes ont lieu à la chapelle castrale (1851-1860), dans une ancienne salle de danse (1860-1861), puis dans une école (1861-1863). Ils se tiennent ensuite dans un nouveau temple, consacré le 12-11-1863. Privée de soutien entre 1860 et 1871, la communauté est fortement aidée par les nouveaux propriétaires du château, au cours du dernier quart du XIXe siècle. Les fondations ainsi créées permettent l'érection de Bornheim en paroisse indépendante, séparée de Brühl, le 1-1-1894. Depuis 1924, des cultes sont organisés à Sechtem et Hersel (hors *Meuse-Moselle*). Sans pasteur de 1938 à 1947, la communauté est temporairement desservie par un missionnaire.

Avec l'afflux des réfugiés de l'Est, la population évangélique passe de 400 à 3.000 âmes. Cette croissance rend nécessaire la création d'un poste de pasteur auxiliaire (1949), pour les villages rhénans, avec résidence à Hersel. Son titulaire devient second pasteur en 1954. Au cours des années 1950, des services sont organisés au couvent d'Alfter, dans les églises catholiques de Sechtem, Urfeld, Rösberg, Metternich, Merten et Hemmerich, dans l'ancienne église catholique de Hersel et dans une salle du château de Kriegshoven. Hersel est devenue paroisse autonome. Depuis quelques années, la *Kirchengemeinde* de Bornheim est subdivisée en deux ressorts : Bornheim et Hemmerich.

*
* *

D) Cercle de Jülich

L'organisation ecclésiastique du duché de Jülich est démantelée lorsque les Français occupent la rive gauche du Rhin (1794). Au début du XIXe siècle, les dispositions napoléoniennes relatives aux cultes protestants sont mises en œuvre dans la région. Un consistoire local réformé, avec siège à Stolberg, voit alors le jour. Il réunit vingt communautés calvinistes. Parmi elles, Aachen, Burtscheid, Düren, Eschweiler, Gemünd, Roetgen, Stolberg et Vorweiden. Les luthériens des environs ressortissent initialement au consistoire de Krefeld. Le 30-1-1809, un consistoire local de Stolberg est détaché de cette entité. Il regroupe neuf communautés de la Confession d'Augsburg. Huit d'entre elles sont comprises dans l'espace couvert par l'*Atlas* : Aachen, Düren, Gemünd, Kirschseiffen, Maastricht, Menzerath, Schleiden et Zweifall.

Après 1815, l'administration prussienne établit une nouvelle organisation ecclésiastique. Les communautés réformées et luthériennes s'unissent. Le synode d'Aachen (11/12-2-1818) décide de les regrouper en trois cercles : Aachen, Düren et Un-

terror. Un remaniement intervient le 23-7-1837, conformément à l'accord gouvernemental du 10-11-1836. Les trois cercles de 1818 sont supprimés. Deux autres, avec sièges à Aachen et Jülich, voient le jour. Le cercle de Jülich englobe notamment les paroisses de Düren, Eschweiler et Weisweiler.

1) DÜREN

Les communautés réformées et luthériennes de Düren remontent toutes deux à l'Ancien Régime. Sous la domination napoléonienne, les calvinistes ressortissent au consistoire réformé de Stolberg, deuxième classe. Sous le régime prussien, ils relèvent du cercle de Düren (1818-1837), puis de Jülich (à partir de 1837). Ils se dotent d'un nouveau temple, bâti en 1840-1844, et d'une chapelle, construite en 1882.

Sous l'occupation française, les luthériens ressortissent successivement aux consistoires luthériens de Krefeld et de Stolberg (1809-1815). Sous l'administration prussienne, ils font partie du cercle de Düren (1818-1837), puis de Jülich (à partir de 1837). Leur temple est restauré en 1850.

L'union, souhaitée par le roi de Prusse, est envisagée à plusieurs reprises. Sa réalisation se heurte à la résistance des luthériens (1830). À leur tour, les calvinistes s'y opposent (1846). Le regroupement des deux confessions est finalement proclamé le 6-7-1887. Depuis lors, les protestants de Düren forment une seule communauté, avec deux temples et deux pasteurs.

Le sanctuaire principal — jadis réformé — est rénové en 1919, puis consacré (5-11-1922). À cette occasion, il reçoit le nom d'*Auferstehungskirche*. L'ancien édifice luthérien est alors appelé *Lutherkirche*. Il est rénové à son tour en 1929.

Le *Kirchenkampf* fait sentir ses effets dans la ville. Un pasteur de Düren est arrêté par la *Gestapo*, le 8-3-1940. Après neuf mois d'incarcération, il est expulsé de Rhénanie et de Westphalie. Le 16-11-1944, la cité est détruite à 85% par des bombardements. Les temples protestants sont anéantis.

Les cultes reprennent en août 1945, dans une église catholique (St. Joseph). Six cents réfugiés de l'Est s'établissent aux environs de Buir. Un sanctuaire est bâti dans cette localité à partir du 1-7-1951. Consacré le 2-12 de la même année, il est confié au second pasteur. En 1958, il reprend l'ancien nom de *Lutherkirche*. L'*Auferstehungskirche* de Düren est rebâtie à partir du 16-3-1953. Elle est à nouveau consacrée le 4-4-1954, sous le nom de *Christuskirche*. Le doublement de la population protestante (de 6.000 à 12.000 fidèles), suite à l'arrivée des réfugiés de l'Est, entraîne la création d'un troisième (1954), puis d'un quatrième (1958) poste pastoral. À cette époque, des services se tiennent dans quatorze lieux de prédication.

2) ESCHWEILER

La communauté réformée d'Eschweiler remonte à l'Ancien Régime. Les rares luthériens qui vivent dans la localité se rattachent à l'église de Stolberg,

jusqu'en 1817. À la suite de la réorganisation napoléonienne, les calvinistes ressortissent au consistoire réformé de Stolberg. L'union est proclamée en 1817. Sous l'administration prussienne, les protestants des environs relèvent successivement des cercles de Düren (1818-1837) et de Jülich.

L'expansion des mines et de la sidérurgie (1840-1850), ainsi que l'arrivée des réfugiés de l'Est (après 1945), provoquent l'essor de la communauté. De 1800 à 1959, celle-ci passe de 140 à 7.500 fidèles. Un nouveau temple est consacré le 4-2-1892. Fortement endommagé le 27-10-1944, il est remis en état à partir de 1948. Il est réutilisé depuis le 7-10-1951. La paroisse d'Eschweiler possède alors deux filiales : l'une à Weisweiler, avec temple consacré le 5-12-1954, et l'autre à Pumpe, avec lieu de culte depuis le 13-9-1953. La première devient indépendante en 1961.

3) WEISWEILER - DÜRVISS

La localité relève initialement de la paroisse d'Eschweiler. La population évangélique s'y développe suite à l'arrivée de nombreux réfugiés de l'Est, en raison aussi de la croissance industrielle (lignite, matériel électrique). Depuis août 1953, des cultes se tiennent à l'église catholique St. Severin. En 1954, un temple est érigé à Weisweiler. Le nombre de fidèles passe de 572 à 1.207 (1955-1960). Prise en charge par un desservant depuis le 1-11-1960, la communauté est érigée en paroisse indépendante le 1-1-1961, avec pour circonscription : Weisweiler, Heistern, Wenau, Hamich, Schönthal et Dürwiss. Elle compte à ce moment 1.960 âmes.

Le 1-1-1976, les localités de Fronhoven, Neulohn, Erberich, Pützlohn, Langendorf et Laurenzberg (toutes situées hors *Meuse-Moselle*), qui ressortissaient précédemment à la paroisse de Höngen-Broichweiden, sont rattachées à Weisweiler. Il en est de même pour Lohn (hors *Meuse-Moselle*, précédemment paroisse de Jülich). Des cultes se tiennent à Dürwiss depuis septembre 1959. La première pierre d'un temple y est posée le 11-12-1966. Le sanctuaire est consacré le 3-12-1967.

*
* *

E) Cercle de Koblenz

Avant le passage de la région sous autorité prussienne (1815), la communauté protestante de Koblenz relève du consistoire luthérien de Kastellaun. Le cercle ecclésiastique de Koblenz, constitué en 1817, regroupe des territoires très différents qui, avant 1794, ressortissaient à plusieurs principautés : électorat palatin, comtés de Katzenelnbogen, de Sayn et de Sponheim, électorat de Trier, duché de Jülich. Il englobe actuellement vingt-quatre communautés et trois aumôneries militaires. Une seule d'entre elles est située dans la zone *Meuse-Moselle*.

ADENAU

Des protestants s'établissent à Adenau dans la première moitié du XIXe siècle. Initialement, ils relèvent de la communauté de Mayen, fondée en 1821. Ils forment

un comité en 1847. Ils achètent aussi un terrain, où sera bâti leur temple. Entretiens, en 1855, Adenau est incorporée à la nouvelle paroisse d'Ahrweiler-Neuenahr (hors *Meuse-Moselle*). Elle a son oratoire depuis 1860. À partir de 1889, des cultes réguliers se tiennent dans sa nouvelle chapelle.

Le 1-4-1894, les protestants de la cité sont détachés de la paroisse d'Ahrweiler-Neuenahr, pour constituer une communauté indépendante. Celle-ci a rang de vicariat jusqu'au 21-12-1906, date d'érection de la paroisse. Sa circonscription compte alors 200 fidèles. Son temple est consacré le 26-6-1914.

La paroisse d'Adenau s'étend sur un territoire de 660 km². Dans les années 1950, elle compte à peine 300 âmes, dont moins de 100 dans la cité proprement dite. Grâce à des dons, elle est, avant la seconde guerre mondiale, une des plus prospères de Rhénanie.

*
* *

F) Cercle de Köln-Süd

Lors du synode d'Emden (1571), Köln devient le siège d'une classe de l'Église néerlandaise sous la Croix. Cette entité englobe également les réformés d'Aachen, de Maastricht, de Limbourg, de Neuss et du duché de Jülich. Elle disparaît lors de la réorganisation du calvinisme en Niederrhein (Duisburg, 1610).

Au temps de la domination française, Köln est le siège d'un consistoire général luthérien, créé en 1804. Les consistoires locaux de Krefeld, Kreuznach, Simmern, Trarbach et Kastellaun en relèvent. En 1814, l'administration prussienne réorganise le protestantisme rhénan. Un consistoire supérieur est érigé à Düsseldorf. Le 23-4-1816, il est transféré à Köln. Il contribue à la formation de nouveaux cercles ecclésiastiques. Cette instance disparaît le 16-2-1826, après fusion avec le consistoire supérieur de Koblenz.

En 1817, une *Kreisgemeinde* de Mülheim a vu le jour. Elle réunit initialement dix-huit communautés, dont six sur la rive gauche du Rhin. Jugée trop vaste, elle est scindée, le 26-9-1894. À la *Kreisgemeinde* de Köln, alors créée, sont attribuées treize communautés protestantes, dont Brühl est seule comprise dans la zone *Meuse-Moselle*. Au fil du temps, s'y ajoutent des églises plus récemment fondées : notamment Wesseling (1925), Brüggen, Liblar (1949) et Lechenich (1969).

En 1964, le cercle de Köln se subdivise en plusieurs entités (*Nord-, Mitte-, Süd- et Rechtsrheinisch*). Depuis lors, les communautés de *Meuse-Moselle*, qui en relevaient, ressortissent toutes au *Kirchenkreis* de Köln-Süd.

1) BRÜGGEN - ERFT

Au début du XXe siècle, les protestants de la région suivent les cultes à Kerpen et à Frechen (toutes deux hors *Meuse-Moselle*). Depuis 1914, le pasteur de cette seconde communauté donne une instruction religieuse bimensuelle à

Brüggen, dans les locaux de l'école catholique. La desserte de la localité passe, en 1920, à la nouvelle paroisse de Horrem-Kerpen (hors *Meuse-Moselle*). Entre-temps, l'instruction religieuse s'est muée en culte régulier. Celui-ci se tient dans un baraquement.

Les 43 membres de la communauté fondent une association pour la construction d'un temple, le 14-6-1935. L'édifice est consacré le 14-11-1937. Il est gravement endommagé lors d'un bombardement, le 5-11-1944, puis restauré et remis en service (avril 1946). Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la communauté de Brüggen bénéficie d'un afflux de réfugiés, en provenance de l'Est. Elle compte bientôt 2.000 fidèles. Elle est séparée de Horrem, le 1-7-1949, et érigée en paroisse indépendante. Elle englobe les protestants de Kerpen, Mödrath (toutes deux hors *Meuse-Moselle*), Blatzheim, Bergerhausen (hors *Meuse-Moselle*), Niederbolheim, Törnich, Balkhausen (hors *Meuse-Moselle*) et Brüggen.

2) BRÜHL

La présence du protestantisme à Brühl est éphémère sous l'Ancien Régime. Le nombre de fidèles croît rapidement au début du XIXe siècle : il passe de 6 âmes en 1812 à 61 en 1834. Le 23-3 de cette même année, l'aumônier militaire de Köln y tient un premier culte. Les services, toujours assurés par les pasteurs de Köln, ont d'abord lieu trimestriellement, puis mensuellement.

La localité connaît un essor réel à la suite du développement des voies ferroviaires. Avec l'appui du gouvernement, une communauté double de Brühl-Bornheim est créée le 27-7-1850. Elle est dotée d'un pasteur, le 14-8-1851, et reconnue par les autorités, le 4-12-1855. Elle relève du cercle de Mülheim. À Brühl, le culte a lieu successivement dans une pièce du château, puis dans un temple, construit à la suite de l'augmentation du nombre de fidèles (environ 400 en 1876). L'édifice est commencé le 2-9-1886 et consacré le 21-9-1888. Bornheim et Brühl sont constituées en paroisses distinctes le 1-1-1894. L'année suivante, la seconde est placée sous l'autorité de la *Kreisgemeinde* de Köln.

Le temple est détruit lors d'un bombardement, le 4-3-1945. Après la guerre, les cultes se tiennent à l'orangerie du château, puis dans un sanctuaire rénové, consacré le 11-11-1951. Successivement, Wesseling (1925), Knapsack (1934, hors *Meuse-Moselle*) et Liblar (1949) accèdent à l'autonomie ecclésiastique. Après ces démembrements, la paroisse de Brühl couvre encore, outre son centre, Hermülheim, Kalscheuren, Meschenich, Fischenich (toutes quatre hors *Meuse-Moselle*), Vochem, Heide, Schwadorf, Berzdorf, Kierberg, Pingsdorf, Badorf, Eckdorf et Walberberg. Elle reçoit environ 1.500 réfugiés de l'Est en 1945. À la suite de cet afflux, des cultes sont assurés, toutes les trois semaines, à Hermülheim et Heide, tous les mois à Kalscheuren, Fischenich, Vochem, Schwadorf et Meschenich. Un second poste pastoral est créé le 1-7-1954.

3) LECHENICH

D'abord filiale de la paroisse de Liblar, la communauté de Lechenich devient indépendante le 1-1-1969. Elle constitue depuis lors une *Kirchengemeinde* à part entière.

4) LIBLAR

Depuis 1920, des cultes évangéliques sont organisés, à l'intention des mineurs des houillères, par le pasteur de Brühl. Ils se tiennent à l'école, puis au mess du charbonnage. Une association pour la construction d'un temple voit le jour. Elle parvient à ses fins, avec l'aide des firmes industrielles, du *Gustav-Adolf-Verein* et de l'Église de Rhénanie. L'édifice est inauguré le 24-6-1924.

Le nombre de fidèles régresse quelque peu, lorsqu'une mine comprime son personnel. Il connaît une progression spectaculaire après 1945, avec l'arrivée massive de réfugiés de l'Est : la communauté passe ainsi de 600 à 3.000 âmes. Elle est érigée en paroisse indépendante, le 1-7-1949. Sa circonscription englobe les protestants des mairies de Liblar, Lechenich, Gymnich et Weilerswist, qui relevaient précédemment de Brühl, ainsi que ceux de l'*Amt* de Friesheim (depuis 1950). Des services sont régulièrement organisés aux chefs-lieux des quatre mairies. En 1969, la communauté de Lechenich est détachée de Liblar, pour se constituer en paroisse indépendante.

5) WESSELING

La localité ne compte aucun protestant au début du XIXe siècle. Une population évangélique s'y établit par immigration. Elle augmente après l'ouverture de la ligne ferroviaire du Rhin. Le pasteur de Brühl tient des cultes à l'école catholique, depuis le 27-3-1911. Il dessert environ 130 fidèles. Ceux-ci bâtissent un temple, inauguré le 18-10-1914. Peu après, l'église de Brühl leur affecte un pasteur auxiliaire, avec résidence sur place (1917).

À partir de 1921, la population protestante croît sensiblement avec le développement de l'industrie locale. Une communauté est érigée officiellement le 1-10-1925. Elle relève toujours de Brühl. La création de nouvelles entreprises et l'arrivée de maints réfugiés de l'Est (1946-1947) font passer le nombre d'âmes à plus de 3.000. En 1948, la communauté de Rodenkirchen (hors *Meuse-Moselle*) est créée par démembrement de Wesseling. Cette dernière est définitivement constituée en paroisse autonome, avec pasteur propre, le 1-4-1949. Sa circonscription englobe Wesseling, Keldenich, Godorf et Meschenich, bien que cette localité (hors *Meuse-Moselle*) soit desservie à partir de Brühl.

*
* *

G) Cercle d'Ottweiler

Sous le régime français, un consistoire local de la Confession d'Augsburg est établi à Ottweiler (1805-1817). Aucune communauté protestante de *Meuse-Moselle* n'y est affiliée. Après sa suppression, ses composantes relèvent du synode de Saarbrücken.

La *Kreisgemeinde* de cette ville connaît une forte croissance de population au XIXe siècle. En 1897, un cercle de Sankt Johann en est détaché. Il réunit seize

communautés, dont cinq sont concernées par l'*Atlas* : Dirmingen, Heusweiler, Sankt Johann, Uchtelfangen et Wahlschied-Holz.

La création d'une *Kreisgemeinde* d'Ottweiler, envisagée dès 1909, ne se réalise qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale (1-4-1946). Comme un cercle de Völklingen est établi à la même époque, la nomenclature des paroisses est revue en conséquence. Au cercle d'Ottweiler échoient quinze communautés. Seules Dirmingen et Uchtelfangen figurent dans *Meuse-Moselle*.

1) DIRMINGEN

La communauté luthérienne de Dirmingen remonte à l'Ancien Régime. Sous l'administration française, elle ressortit à l'inspection de Saarbrücken, consistoire de Sankt Johann. Vainement, les catholiques demandent le *simultaneum* (1801-1808). Sous les régimes prussien et allemand, la paroisse relève successivement des cercles de Saarbrücken (1817-1897), Sankt Johann (1897-1946) et Ottweiler (depuis 1946). La filiale d'Uchtelfangen accède à l'indépendance le 1-1-1893. Agrandi et transformé, le temple de Dirmingen est consacré le 29-3-1937. Filiales à Berschweiler et Urexweiler (toutes deux hors *Meuse-Moselle*). La diaspora des alentours, dont Sotzweiler, Steinbach, Aschbach et Eppelborn (depuis 1949), fait partie de la communauté.

2) UCHTELFANGEN

Au XVIe et au début du XVIIe siècle, Uchtelfangen a formé une paroisse luthérienne. Sous le régime français, elle est filiale de Dirmingen (inspection de Saarbrücken, consistoire de Sankt Johann). Elle le reste également durant les premières décennies de l'administration prussienne (*Kreissynode* de Saarbrücken). Après quarante ans d'efforts, visant à restaurer son autonomie ecclésiastique, la localité est finalement dotée d'un poste pastoral (7-4-1893), avant d'être érigée en paroisse indépendante (1-1-1894). Elle relève des cercles de Saarbrücken (1894-1897), de Sankt Johann (1897-1946), puis d'Ottweiler. Sa circonscription englobe Gennweiler-Illingen, Wustweilerhof-Hosterhof, Hüttigweiler (toutes situées hors *Meuse-Moselle*), Wiesbach et Humes. Différés par la première guerre mondiale, des travaux de rénovation et d'extension sont réalisés au temple en 1925-1926. L'édifice passe la seconde guerre mondiale sans encombre, avant d'être réaménagé en 1954-1955.

*
* *

H) Cercle de Saarbrücken

Sous le régime français, les luthériens de la région sarroise ressortissent aux consistoires locaux de Saarbrücken, Sankt Johann et Ottweiler. Les calvinistes relèvent du consistoire local réformé de Saarbrücken. La région passe à la Prusse en 1815. Une *Kreisgemeinde* de Saarbrücken voit le jour le 19-12-1817; elle englobe la

plupart des communautés protestantes alors comprises dans la partie sarroise de *Meuse-Moselle*⁴². L'union y est d'emblée pratiquée.

La population évangélique du cercle passe de 30 à 90.000 âmes. C'est pourquoi l'entité est scindée, le 17-6-1897, en deux *Kreisgemeinden* : Saarbrücken et Sankt Johann. Dans la zone couverte par l'*Atlas*, la première comprend les églises de Sankt Arnual, Gersweiler, Güchenbach, Karlsbrunn, Kölln, Ludweiler, Malstatt, Merzig, Neudorf, Saarbrücken, Saarbürg, Saarlouis, Schwalbach et Völklingen.

La réorganisation du 1-4-1946 transfère le siège de l'ancien cercle de Sankt Johann à Ottweiler. Elle crée également un nouveau cercle de Völklingen. Dans la zone *Meuse-Moselle*, Saarbrücken conserve sa juridiction sur les communautés de Alt-Saarbrücken, Sankt Arnual, Burbach, Gersweiler, Jägersfreude, Sankt Johann et Malstatt, auxquelles s'ajoute Rodenhof (1962). Un poste pastoral de cercle est établi en 1946, pour le ministère auprès des jeunes et les domaines apparentés. Un autre, dépendant cette fois de l'Église nationale, est constitué en 1953 pour la mission intérieure.

1) ALT-SAARBRÜCKEN

Sous l'administration française, la cité compte deux communautés protestantes remontant à l'Ancien Régime : la première est luthérienne et la seconde réformée. Durant la période révolutionnaire, la *Schlosskirche* (Confession d'Augsbourg) est fermée pour empêcher les déprédations. À la suite d'actes de malveillance, la *Ludwigskirche* (également luthérienne) est provisoirement rendue inaccessible au public (1798). À la période napoléonienne, les adhérents de la Confession d'Augsbourg ressortissent à l'inspection de Saarbrücken, consistoire luthérien de la même ville. De leur côté, les calvinistes relèvent du consistoire réformé, également créé dans la cité.

L'union est établie à Saarbrücken en 1817. Désormais, la ville ne compte plus qu'une seule communauté évangélique, relevant du *Kreissynode* de Saarbrücken. Elle garde la *Schlosskirche* et la *Ludwigskirche* comme lieux de culte. Après transformation, l'ancien temple réformé devient un bâtiment scolaire (1820). La cité compte 4.000 protestants en 1854, le double en 1893. Trois pasteurs y sont actifs. Leur zone d'apostolat est progressivement délimitée, dans la seconde moitié du XIXe siècle. Constitués en 1890, trois *Pfarrbezirke* sont remodelés à plusieurs reprises par la suite.

Un quatrième poste pastoral est établi de 1923 à 1953. La communauté de Saarbrücken est dispersée par deux fois, durant la seconde guerre mondiale, lors des évacuations de la ville (1939 et 1944). À la suite du bombardement du 5-10-1944, la *Schlosskirche* est totalement incendiée, tandis que la *Ludwigskirche* subit de gros dommages.

⁴² Saarbrücken, Sankt Arnual, Kölln, Malstatt, Karlsbrunn, Sankt Johann, Völklingen, Heusweiler, Dirmingen.

Dans l'immédiat après-guerre, les cultes se tiennent dans divers locaux provisoires : la *Deutschherrnkapelle*, un immeuble de la *Schlossplatz*, une baraque de bois offerte par le Conseil Œcuménique des Églises (1946). La *Schlosskirche* est reconstruite et consacrée le 16-3-1958. La *Ludwigskirche* connaît bientôt le même sort. Une *Christuskirche* est bâtie en 1959.

2) BURBACH

Jusqu'en 1952, Burbach fait partie de la communauté de Malstatt. Elle est cependant desservie par un pasteur auxiliaire depuis 1887. Elle jouit ensuite d'un poste pastoral à part entière, toujours attaché à la paroisse de Malstatt (1889). Les cultes ont lieu initialement dans des bâtiments scolaires. Commencé en 1893, un temple, filiale de Malstatt, est mis en service le 22-3-1898. L'édifice est fortement endommagé lors des attaques aériennes de 1942.

La dépendance de Burbach envers Malstatt soulève maintes difficultés. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la scission est envisagée. Elle se réalise le 1-10-1952. Burbach est alors érigée en communauté autonome. Deux postes pastoraux lui sont octroyés : outre celui de 1889, elle en reçoit un second, créé en 1923 dans le cadre de l'ancienne paroisse de Malstatt. La *Sankt Markuskirche* est érigée en 1965.

3) GERSWEILER

La communauté luthérienne de Gersweiler remonte à l'Ancien Régime. Sous la Révolution et l'Empire, elle est filiale de Malstatt (inspection et consistoire de Saarbrücken). Depuis le régime prussien, elle ressortit au *Kreissynode* de Saarbrücken. La localité est érigée en paroisse indépendante le 17-12-1844. Jusqu'en 1855, son desservant a, cependant, rang d'« administrateur ». Il devient ensuite pasteur à part entière. La circonscription paroissiale est amputée de Klarenthal (1-10-1927), qui devient autonome le 1-1-1931. Dans les années 1950, elle compte 3.800 âmes.

4) JÄGERSFREUDE

Civilement, la localité relève en partie de Sankt Johann, en partie de Dudweiler. Au plan ecclésiastique, il en est de même jusqu'en 1903-1904, moment auquel se crée la communauté évangélique de Herrensohr-Jägersfreude. Des services bimensuels, assurés dans une école par le pasteur de Sankt Johann, ont lieu à partir de 1918. En 1931, une circonscription pastorale (*Seelsorgebezirk*) est constituée à Jägersfreude, par décision du consistoire évangélique de la Rheinprovinz. Les cultes, désormais hebdomadaires, sont confiés à un pasteur auxiliaire. Le 1-4-1933, Jägersfreude est érigée en entité autonome, distincte de Herrensohr. Elle demeure, cependant, reliée paroissialement à l'église de Sankt Johann jusqu'au 1-4-1937, moment auquel elle est dotée d'un poste pastoral propre. Construit à partir de 1936, son temple est consacré le 25-7-1937. Les dégâts, causés par la guerre à l'immeuble, sont en grande partie réparés en 1946-1947.

5) MALSTATT

La communauté luthérienne de Malstatt remonte à l'Ancien Régime. Sous l'administration française, elle relève de l'inspection de Saarbrücken, consistoire de la même ville. Sous le régime prussien, elle ressortit au *Kreissynode* de Saarbrücken. Ses filiales de Gersweiler et Neudorf accèdent à l'indépendance en 1844 et 1875. L'ancien temple de Malstatt est démoli en 1868. Il est remplacé par un nouvel édifice, bâti à partir de 1869, avec consécration le 18-5-1870.

La filiale de Burbach est desservie par un pasteur auxiliaire (1887), puis par un ministre à part entière (1889). Elle est dotée d'un temple mis en service en 1898. Celle de Russhütte reçoit un pasteur auxiliaire en 1902, un pasteur en 1908, puis un sanctuaire en 1936. Un quatrième poste pastoral est créé à Malstatt en 1923. Le temple de la localité est détruit durant la seconde guerre mondiale. Il est reconstruit, avec consécration le 7-2-1954. Le sanctuaire de Russhütte, fortement endommagé, est également réparé en 1949. Le 1-10-1952, Burbach est érigée en paroisse indépendante, avec deux postes pastoraux. Malstatt conserve les deux autres.

6) RODENHOF

La localité relève initialement de Saarbrücken-Malstatt. Une communauté indépendante, avec temple et pasteur, y est érigée le 1-7-1962.

7) SANKT ARNUAL

La communauté luthérienne de Sankt Arnual remonte à l'Ancien Régime. Sous l'administration française, elle ressortit à l'inspection de Saarbrücken, consistoire de la même ville. Sous le régime prussien, elle relève du *Kreissynode* de Saarbrücken. La filiale de Brebach (hors *Meuse-Moselle*) devient indépendante en 1887. Sankt Arnual reçoit un second poste pastoral en 1930, un troisième en 1954. Endommagé durant la seconde guerre mondiale, son temple est réparé par la suite.

8) SANKT JOHANN

La communauté luthérienne de Sankt Johann remonte à l'Ancien Régime. Sous le régime napoléonien, elle forme une paroisse. Elle est aussi le siège d'un consistoire de l'inspection de Saarbrücken, fondé le 16-9-1805. Ce dernier englobe les communautés de Sankt Johann, Dudweiler (hors *Meuse-Moselle*), Neunkirchen (hors *Meuse-Moselle*), Dirmingen, Heusweiler et Völklingen. Ultérieurement, l'église de Sankt Johann relève des *Kreissynoden* de Saarbrücken (1817-1897 et 1946 à nos jours) et de Sankt Johann (1897-1946). L'union y est introduite le 31-9-1817.

La population évangélique passe de 2.789 personnes en 1846 à 14.950 en 1925. La paroisse dispose de deux postes pastoraux au XIXe siècle. Par la suite, elle en compte trois (1909), quatre (1932) et même cinq (1951). L'*Alte Kirche*, aménagée en 1912, est détruite le 9-10-1944 et reconstruite en 1953. Un second

temple protestant, la *Sankt Johanniskirche*, est commencé en 1895, consacré le 6-7-1898, détruit en 1944 et réédifié après la guerre.

*
* *

1) Cercle de Trier

Une *Kreisgemeinde* est établie à Wolf (hors *Meuse-Moselle*) en 1825, par démembrement de celle de Trarbach. Elle englobe treize communautés, dont quatre figurent dans la zone étudiée : Prüm, Thalfang, Trier et Züschen. Le 23-8-1843, l'entité renonce à prendre le nom du lieu où est domicilié son surintendant, pour adopter la dénomination d'une cité plus importante : Trier. Plusieurs communautés nouvelles naissent au cours des décennies ultérieures : ainsi Hermeskeil (1858), Wittlich (1858), Bitburg (1876), Konz-Karthaus (1895), Gerolstein (1900), Ehrang (1946) et Daun (1962). Celle de Wolf repasse au cercle de Trarbach en 1892. La paroisse de Saarburg, qui relevait précédemment de Völklingen, rejoint le cercle de Trier le 1-7-1971.

1) BITBURG

Jadis incluse dans l'électorat de Trier, la région ne compte aucun protestant au début du XIXe siècle. Des fonctionnaires évangéliques (gendarmes, gardes forestiers, membres de l'administration) commencent à s'y installer durant les premières années du régime prussien. Ils sont à l'origine de la communauté. Leurs familles sont initialement desservies par le pasteur de Trier, puis aussi, à partir de 1828, par son confrère de Prüm. Depuis 1850, ce dernier tient deux cultes annuels à Bitburg, dans la salle de la justice de paix. Deux ans plus tard, le comité provincial pour la mission intérieure veille, à l'aide de ses pasteurs, à ce que les services y soient plus fréquents.

Bitburg devient le siège d'un vicariat, doté d'un desservant, en 1855. Temporairement, des cultes sont également célébrés à Kyllburg et à Neuerburg. La population afflue après l'ouverture d'une voie ferroviaire dans la vallée de la Kyll (1871). La communauté se développe peu à peu. Un temple est bâti, avec l'aide du *Gustav-Adolf-Verein* et de l'administration communale, qui offre le terrain. Le sanctuaire est consacré le 28-10-1875. L'année suivante, Bitburg est érigée en paroisse (1876). La circonscription couvre tout le cercle, englobant 800 km² et 151 localités. Des cultes réguliers se tiennent dans les filiales de Kyllburg, Neuerburg et Bollendorf, à partir de 1885. Une chapelle est consacrée à Kyllburg le 16-9-1900. Elle abrite un service hebdomadaire durant les mois d'été.

Le temple de Bitburg est complètement détruit par une attaque aérienne, le 24-12-1944. De 1945 à 1951, les services se tiennent à la chapelle de l'hôpital catholique. En 1951-1952, ils ont lieu dans la grande salle du presbytère. Le sanctuaire, réédifié, est consacré à nouveau le 28-9-1952. La chapelle de Kyllburg, rendue inutilisable à la suite d'un tir d'artillerie, est également restaurée (consécration le 12-7-1953).

La population évangélique de cette vaste paroisse connaît une progression régulière avant la seconde guerre mondiale : 63 âmes en 1840, 113 en 1862, environ 200 en 1900, 420 en 1925. Elle croît très fortement après 1945, par suite de l'arrivée de nombreux réfugiés et du développement économique. Elle passe ainsi à 1.200 fidèles, en 1956, à plus de 2.000 dans les années 1980.

2) DAUN

Depuis 1858, la population évangélique de Daun est confiée au pasteur de Wittlich. Elle dispose d'une chapelle, consacrée le 16-10-1867. Elle est rattachée à la communauté de Gerolstein-Jünkerath, le 1-7-1896. Suite à la croissance du nombre des fidèles, due à l'arrivée des réfugiés de l'Est, Daun est séparée de Gerolstein-Jünkerath, pour être érigée en paroisse le 1-4-1962.

3) EHRANG

La localité ne compte pas de communauté protestante avant 1827. À cette date, un industriel évangélique, A. Krämer, acquiert l'entreprise sidérurgique située à Quint. Il y attire de nombreux ouvriers et employés de sa confession. Ceux-ci sont pris en charge par le pasteur auxiliaire de Trier (1851), qui officie dans deux pièces de l'habitation du jardinier, sise dans la propriété. Dans le parc de sa résidence, M. Krämer fait ériger une chapelle, où les cultes se tiennent, depuis 1854, à l'intention de sa famille et des protestants du voisinage. Le petit sanctuaire est filiale de Trier.

À la suite de la construction d'une ligne ferroviaire, le centre de gravité local se déplace vers Ehrang, aux alentours de 1880. Les protestants y sont de plus en plus nombreux. En 1903, on en dénombre 86 à Ehrang, 51 à Quint, 38 à Schweich, 40 à 50 à Neumagen. En 1904, le pasteur auxiliaire de Trier s'installe à Ehrang. Il dessert les disséminés du voisinage, pour lesquels il tient, sur place, des cultes périodiques. Il s'efforce d'organiser la communauté et de bâtir un temple au coeur de la cité. Un terrain est acquis à cet effet, en 1907. Les fréquents changements de pasteurs auxiliaires, la première guerre mondiale, l'inflation de 1923 et le départ de nombreuses familles évangéliques retardent, cependant, l'exécution du projet. Les services se tiennent toujours à Quint, faute de mieux, et à Grünhaus, puis aussi à Langsur (1920) et à Ralingen (1927).

Une seconde tentative débute en 1925. Un sanctuaire est finalement bâti à Ehrang, avec l'aide de la communauté de Trier, du *Gustav-Adolf-Verein*, des autorités ecclésiastiques de Rhénanie et d'Allemagne. La première pierre est posée le 4-11-1928. L'édifice est consacré le 4-5-1930. Le 1-10-1932 naît officiellement la communauté d'Ehrang, toujours liée à celle de Trier au plan ecclésiastique. De filiale, elle se mue en paroisse autonome, érigée le 1-8-1946. Sa circonscription s'étend sur 780 km². À la suite de l'afflux de réfugiés, le nombre de fidèles s'élève à 2.500 après 1945. Vers 1956, le culte a lieu trois fois par mois et aux fêtes à Ehrang, deux fois par mois à Grünhaus et Zewen, une fois dans treize autres lieux de prédication. Le pasteur est assisté d'un auxiliaire. La chapelle de Quint reste à la disposition de la communauté.

4) GEROLSTEIN - JÜNKERATH

Au début du XIXe siècle, la région ne compte aucun temple protestant. Après son passage à la Prusse (1815), quelques familles évangéliques s'y établissent. Le nombre de fidèles passe de 25 en 1829 à 58 en 1852, puis à 225 en 1895, à la suite de la croissance de Gerolstein comme nœud ferroviaire. Les familles protestantes sont prises en charge par le pasteur de Prüm depuis 1821. À partir de 1858, la population évangélique de Daun est confiée à son confrère de Wittlich.

Des services s'organisent régulièrement à Gerolstein depuis 1885. Un vicariat, avec pasteur auxiliaire, y est créé quatre ans plus tard. Une chapelle est érigée à Jünkerath en 1894. Le 1-7-1896, Daun est détachée de Wittlich, pour se réunir à la communauté de Gerolstein-Jünkerath. La nouvelle entité devient paroisse indépendante, avec siège à Gerolstein, le 1-1-1900. En 1905, l'*Evangelische Kirchbau-Verein* de Berlin acquiert un terrain dans la localité. Il y fait bâtir un temple, consacré le 15-10-1913. La famille de Hohenzollern est propriétaire de l'édifice de 1914 à 1951. L'Église Évangélique du Rheinland lui succède à cette date.

En décembre 1944, le temple de Gerolstein est gravement endommagé par des attaques aériennes. Après la guerre, les cultes doivent se tenir au presbytère, jusqu'à la remise en service du sanctuaire (15-6-1952). À cause de l'arrivée de nombreux réfugiés, venant de l'Est, la communauté passe de 778 à environ 1.500 âmes, entre 1946 et 1953. Sa circonscription couvre environ 745 km². Elle s'étend sur 130 localités.

En 1956, les offices se tiennent en alternance, toutes les trois semaines, à Gerolstein, Jünkerath (chapelle restaurée en 1951) et Daun (chapelle remise en état en 1949), où une paroisse est créée en 1962. Ils ont lieu, en outre, toutes les trois ou six semaines, dans les locaux scolaires de Hallschlag, Hillesheim, Oberehe, Darscheid, Weidenbach, Kerpen, Birresborn, Mürtenbach, Budesheim, et Mehren.

5) HERMESKEIL

La localité ne compte pas de temple évangélique en 1800. Un premier protestant s'y établit en 1807. Il est bientôt rejoint par des coreligionnaires, notamment par des fonctionnaires, venant de l'Est, et par des émigrants, en provenance de Birkenfeld. Depuis 1843, le pasteur de Züschen assure l'instruction religieuse au tribunal de Hermeskeil. Privée de ce local, la population évangélique achète un terrain, le 18-11-1844. Elle y fait édifier un temple, consacré le 16-11-1853.

Hermeskeil est érigée en vicariat, avec desservant, le 27-6-1854. Elle devient une paroisse autonome le 13-6-1858. Elle compte alors environ 170 fidèles, qui se répartissent sur les mairies de Hermeskeil, Otzenhausen, Kell et Beuren. Le temple est remis en état en 1928, avec l'aide du *Gustav-Adolf-Verein* et de l'Église de Rhénanie.

La communauté est ébranlée par le *Kirchenkampf* (depuis 1934) et la seconde guerre mondiale. Le sanctuaire de Hermeskeil est endommagé, le 15-3-1945, par une attaque aérienne. Il faut alors déployer de gros efforts pour redresser la situation. En 1956, la paroisse compte environ 360 fidèles.

6) KONZ-KARTHAUS

Vers 1855, des ouvriers et fonctionnaires protestants commencent à s'établir à Konz-Karthaus et dans les environs. Le développement ferroviaire entraîne un afflux de population. En 1884, la communauté compte de 120 à 150 fidèles. À partir du 17-8 de cette même année, l'église de Trier organise à son intention un culte mensuel, qui se tient à l'administration des chemins de fer. Cinq ans plus tard, la population évangélique est passée à 350 âmes.

Les 20 et 25-3-1889, Konz-Karthaus est érigée en vicariat, relevant toujours de Trier. Elle dispose depuis lors d'un desservant. Elle devient paroisse indépendante le 1-4-1895. À cette date, elle compte environ 400 âmes. Avec l'aide du *Gustav-Adolf-Verein*, elle bâtit un temple, consacré le 19-9-1897. De 1895 à 1971, la communauté de Perl (Saarland), qui relevait précédemment de Merzig, est rattachée à la paroisse de Konz. Fondée en 1852, elle a son propre sanctuaire.

Konz-Karthaus est évacuée le 19-12-1944. Il faut attendre mai 1945 pour que les services y reprennent. Environ 300 réfugiés de l'Est se fixent dans la localité au cours des années suivantes. En 1956, la paroisse, qui couvre les *Ämter* de Konz et Tawern, compte 1.000 fidèles, auxquels s'ajoutent les 250 âmes de la filiale de Perl (*Ämter* de Palzem et Perl). Cette dernière est rattachée à la communauté de Mettlach en 1971.

7) PRÛM

Après son passage sous l'autorité de Berlin (1815), la ville de Prüm reçoit des fonctionnaires et des soldats prussiens. Par ordre du cabinet impérial, donné le 23-12-1821, une communauté-sœur de Trier y est fondée, à l'intention des militaires. Le 14-10 de la même année, le pasteur de Trier y avait célébré un premier office, dans une salle d'école. Une pièce de l'ancienne abbaye est ensuite louée, afin d'abriter les cultes que le même desservant tient, quatre fois l'an, pour la communauté.

Prüm devient une paroisse indépendante, dotée d'un pasteur propre, le 12-4-1829. À l'origine, sa circonscription englobe les cercles de Prüm (102 âmes en 1853), Bitburg (106 fidèles à la même date) et Daun (55 protestants au milieu du XIXe siècle). Wittlich et Daun en sont détachées en 1858. C'est le tour de Bitburg en 1876, puis de Gerolstein en 1896. Un temple est érigé dans la cité. Il est consacré le 26-8-1895.

Nombreux sont les fonctionnaires des douanes à s'engager dans les troubles séparatistes de 1923. Après leur expulsion, la population évangélique diminue. La communauté se divise en 1936, lors du *Kirchenkampf*. Elle est fort éprouvée par la seconde guerre mondiale : évacuée en septembre 1944, la ville est impliquée dans les combats aériens de la Noël suivante, âprement disputée

en février 1945 et détruite aux huit dixièmes. Le temple, fortement endommagé, est finalement remis en état.

8) SAARBURG

Un noyau protestant se constitue dans la localité, le 15-6-1847. Il est une des composantes de la paroisse de Merzig-Saarburg, érigée le 30-6-1851. Les cultes ont lieu initialement dans une salle du tribunal. En 1890, la communauté compte 180 âmes. Un temple est bâti à partir du 8-5-1892 et consacré le 11-7-1893. Saarburg est détachée de Merzig-Wadern, le 1-4-1895, pour former une paroisse indépendante. Jusqu'à ce que ses revenus soient assurés, celle-ci est desservie par un vicaire, puis elle est confiée à un pasteur résidant sur place (1900).

Détruit en décembre 1944, le temple est restauré en 1948-1949, remis en service le 10-4-1949. Après la seconde guerre mondiale, la population évangélique dépasse 1.000 fidèles. Des cultes mensuels sont organisés dans les filiales de Serrig, Irsch et Orscholz (temple bâti en 1959-1960). Bien que la majeure partie de la communauté soit implantée en dehors du Saarland, celle-ci fait partie de la *Kreisgemeinde* de Völklingen (1946-1971). Elle passe dans le cercle de Trier le 1-7-1971.

9) THALFANG

La Confession d'Augsburg est introduite à Thalfang en 1564. Dès l'Ancien Régime, la paroisse est dotée de deux postes pastoraux, qui subsistent aux XIXe-XXe siècles⁴³. Le temple est réparé en 1823 et 1866. Pratiqué depuis 1698, le *simultaneum* est aboli temporairement de 1805 à 1816, faute d'offices romains, puis définitivement en 1897, lorsque la communauté évangélique rachète aux catholiques leurs droits sur l'église commune. Ces derniers possèdent leur propre édifice depuis 1900.

Les luthériens de Thalfang, devenus évangéliques sous le régime prussien, relèvent successivement de la *Kreisgemeinde* de Trarbach, puis de celles de Wolf (1825-1843) et de Trier (depuis 1843). Une chapelle est consacrée dans l'annexe de Deuselbach (hors *Meuse-Moselle*), le 24-8-1952.

10) TRIER

Trier n'a aucune communauté protestante organisée à la fin de l'Ancien Régime, ni sous l'occupation française. À la suite du traité de Vienne, des troupes prussiennes se fixent dans la cité (1815). Elles y établissent des cultes évangéliques. Le 8-7-1817, les protestants de la ville (soldats, fonctionnaires, policiers, agents des finances...) se réunissent pour fonder une communauté civile et militaire, sous la protection du roi Frédéric-Guillaume III. Celle-ci tient son premier culte le 31-10-1817, après que le souverain lui ait assigné un pasteur, chargé

⁴³ Avec, cependant, une vacance de 1802 à 1824 pour le second poste.

de la desservir, en collaboration avec l'aumônier de la garnison. Les offices religieux se déroulent initialement dans une salle de tribunal.

Le 25-2-1819, le chef de l'État dote les protestants de Trier d'un sanctuaire : il s'agit de l'ancienne église des Jésuites. La communauté en prend possession le 5-5 suivant. Elle utilise aussi l'ancienne abbatale de St. Maximin. Elle ressortit successivement à la *Kreisgemeinde* de Wolf (1825-1843), puis à celle de Trier. L'évêché conteste aux pouvoirs publics la propriété du temple. Il gagne même le long procès qu'il intente à l'État (1851). Le roi Frédéric-Guillaume IV fait alors aménager l'ancienne basilique (*Magna Aula* du palais de Constantin) en lieu de culte protestant, par ordre du 27-11-1844. Le nouveau temple est consacré le 28-9-1856. L'usage perpétuel de cette *Kirche zum Erlöser* est garanti à la communauté, le 3-8-1859. Par la suite, des offices évangéliques sont également organisés à l'*Augustinerkirche*, à l'intention des pensionnaires du *Landarmenhaus*.

Les effectifs protestants de Trier connaissent une forte croissance : 161 fidèles en 1817, 729 en 1828, 1.089 en 1838, 1.300 en 1848, 2.000 en 1856, 3.000 en 1867, 5.000 peu avant la première guerre mondiale, 7.000 en 1933, 12.000 en 1959. La fonction de pasteur auxiliaire, pour la communauté civile, est officiellement créée à Trier par ordre du cabinet impérial, en date du 16-5-1846. Effectivement occupée depuis 1850, elle devient un poste pastoral à part entière sept ans plus tard.

Les desservants de Trier prennent en charge les disséminés des environs, jusqu'à leur accession au rang de paroisses. Diverses communautés sont placées sous leur autorité avant d'accéder à l'autonomie : ainsi Prüm jusqu'en 1829, Merzig, Saarburg et Wadern jusqu'en 1851, Hermeskeil et Wittlich jusqu'en 1858, Bitburg jusqu'en 1876, Konz-Karthaus jusqu'en 1895, Gerolstein jusqu'en 1900, Ehrang jusqu'en 1946. La communauté de Trier devient purement civile en 1889.

Le temple de Trier est détruit lors du bombardement du 14-8-1944. Avant l'évacuation de la ville (fin 1944), les services se tiennent dans la grande salle de l'hospice. À la fin de la guerre, ils reprennent à la chapelle de l'hôpital évangélique, puis dans d'autres locaux provisoires. L'ancienne basilique est reconstruite. La consécration de l'édifice a lieu le 9-12-1956.

La croissance de la population évangélique et le développement des quartiers périphériques nécessitent une certaine décentralisation. Un centre communautaire, avec petit sanctuaire, est consacré à Trier-Nord le 20-5-1962. Un autre, doté d'une *Christuskirche*, est érigé à Trier-Süd, avec consécration le 15-12-1963. Un troisième poste pastoral est créé dans la cité, le 1-5-1960. En 1976, la ville abrite une communauté évangélique de 8.000 membres.

11) WITTLICH

La communauté évangélique de Wittlich naît après le passage de la rive gauche du Rhin à la Prusse (1815). Des fonctionnaires, agriculteurs et artisans, de confession protestante, se fixent alors dans la ville et son voisinage. Ils sont pris en charge par les pasteurs de Mülheim (hors *Meuse-Moselle*) et de Prüm.

En 1852, ils reçoivent un desservant itinérant, pour Wittlich et Daun, envoyé par la *Pastoral-Hilfsgesellschaft*. Un premier service a lieu à la Pentecôte de la même année, au domicile du brigadier de gendarmerie. Un oratoire est établi à Wittlich quelques mois plus tard.

En 1858, la ville est érigée en paroisse autonome, avec la communauté de Daun. Un temple y est consacré en 1861. Six ans plus tard, Daun dispose également de sa propre chapelle. Des difficultés surgissent entre les deux entités. En 1894, Daun est détachée de Wittlich (qui garde cependant la mairie de Giltenfeld), pour être intégrée au vicariat de Gerolstein, récemment créé.

Le temple de Wittlich est détruit en 1945. Il est rebâti et à nouveau consacré le 18-12-1949. En 1956, la communauté compte environ 2.400 fidèles.

12) ZÜSCH

La paroisse luthérienne de Züschen remonte à l'Ancien Régime. À la période française, elle relève du consistoire et de l'inspection de Birkenfeld. Sous le régime prussien, elle ressortit à la *Kreisgemeinde* de Wolf (1817-1843), puis à celle de Trier. L'union y est introduite le 29-1-1818, avec confirmation le 30-9-1838.

Après 1815, les localités de Börfink (hors *Meuse-Moselle*), Damflos, Neuhütten, Muhl (toutes deux hors *Meuse-Moselle*) et Thiergarten sont incorporées à la paroisse de Züschen. Un nouveau temple est bâti à partir de 1835, consacré le 8-10-1837, rénové en 1853 et 1873.

*
* *

J) Cercle de Völklingen

La *Kreisgemeinde* de Völklingen est constituée le 1-4-1946. Elle englobe alors dix-sept paroisses. Certaines d'entre elles relevaient jusqu'alors du cercle de Sankt Johann : ainsi Heusweiler et Wahlschied-Holz. D'autres appartenaient au cercle de Saarbrücken : notamment Dillingen, Güchenbach, Karlsbrunn, Klarenthal, Kölln, Ludweiler, Merzig, Neudorf, Saarburg, Saarlouis, Schwalbach, Völklingen et Wadern-Lebach. Schaffhausen vient s'y ajouter en 1965. Saarburg est rattachée au cercle ecclésiastique de Trier en 1971.

1) ALTENKESSEL - NEUDORF

Une communauté évangélique se forme au milieu du XIXe siècle, à proximité des établissements industriels. À l'origine, les fidèles se rendent au culte à Malstatt. En 1865, ils sont réunis en vicariat, dépendant de cette paroisse, avec Rockershausen et Neudorf comme principaux centres d'implantation. Un premier culte est célébré à Altenkessel le 31-3 de la même année.

Dix ans plus tard, la communauté s'est à ce point étendue qu'il faut l'ériger en paroisse autonome (8-3-1875), avec Neudorf pour siège. Non sans difficultés, un temple y est bâti à partir de 1886 et consacré le 1-11-1887. Rénové en 1925,

l'édifice est restauré après la seconde guerre mondiale. Depuis le 1-4-1956, le siège paroissial est établi à Altenkessel. Un temple est bâti à Püttlingen en 1952.

2) DILLINGEN

Le premier noyau de la communauté protestante de Dillingen se forme en 1800. Constitué surtout d'ouvriers et d'employés des entreprises métallurgiques, il est pris en charge par le pasteur de Völklingen. À partir de 1817, il est desservi par l'aumônier de la garnison de Saarlouis. C'est à ce dernier qu'est confiée l'administration de la paroisse, créée par ordre ministériel du 28-6-1825, à l'intention des dissiminés établis dans les cercles de Saarlouis et Merzig. Les fidèles se rendent au culte à Saarlouis jusqu'en 1878, année au cours de laquelle des services commencent à Dillingen, dans une maison d'école.

La communauté locale se structure entre 1899 et 1903. Un temple est consacré à Dillingen le 21-6-1903. Depuis la première guerre mondiale, un pasteur auxiliaire est établi sur place. Une paroisse autonome y est érigée, le 1-7-1926, par la commission gouvernementale pour le Saargebiet. Sa circonscription couvre les mairies de Dillingen, Nalbach, Rehlingen et Hemmersdorf (1.300 âmes). Le poste pastoral est créé le 1-10-1927. Rendu inutilisable lors de la guerre de 1939-1945, le temple est restauré en 1948, détruit en 1967 et remplacé par un nouvel édifice en 1968-1969. Des services mensuels sont organisés dans les filiales de Siersburg et de Nalbach.

3) GÜCHENBACH

La communauté évangélique de Guchenbach, Riegelsberg et environs se constitue par immigration au XIXe siècle. Ses membres suivent les cultes dans la paroisse, trop éloignée, de Kölln. L'érection d'une communauté autonome — avec comme circonscription Guchenbach, Riegelsberg, Buchschachen, Hilschbach, Überhofen et Grube von der Heydt — est envisagée dès 1868. Elle est retardée pour de longues années par la guerre de 1870-1871.

En 1881, Guchenbach devient filiale de Kölln, avec cultes mensuels à Riegelsberg. Le 1-5-1883, elle se mue en vicariat, avec desservant établi sur place. Le 1-4-1887, elle est érigée en paroisse. Le temple est situé à Riegelsberg. Inauguré le 20-8-1888, cet édifice est rénové en 1955-1962.

4) HEUSWEILER

La communauté luthérienne de Heusweiler remonte à l'Ancien Régime. Sous l'administration française, elle ressortit à l'inspection de Saarbrücken, consistoire de Sankt Johann. Par la suite, elle relève des *Kreissynoden* de Saarbrücken (1817-1897), Sankt Johann (1897-1946) et Völklingen (depuis 1946). Le *simultaneum*, pratiqué depuis 1684, est aboli en 1865, après la construction d'une église catholique. Divers villages font partie de la circonscription paroissiale : ainsi Eiweiler, Knorscheid (jusqu'en 1893, date de son transfert à Wadern-Lebach), Wahlschied-Holz (érigée en paroisse autonome en 1896), Dilsburg,

Bietschied, Niedersalbach (depuis 1884). Le temple est reconstruit en 1911, consacré le 11-8-1912, rénové en 1966-1967.

5) KARLSBRUNN

La communauté luthérienne de Karlsbrunn remonte à l'Ancien Régime. De 1794 au milieu du XIXe siècle, elle est privée de pasteur. Sous l'administration française, elle est prise en charge par le ministre de Völklingen. Après la proclamation de l'union (1817), sous l'égide du gouvernement prussien, Karlsbrunn est rattachée à Ludweiler (*Kreissynode* de Saarbrücken). Durant une quarantaine d'années, les deux localités ont le même desservant.

En 1858, Karlsbrunn est détachée de Ludweiler, pour redevenir paroisse indépendante. Sa circonscription couvre Sankt Nikolaus, Emmersweiler, Grossrosseln, Lauterbach et Nassweiler, ainsi que les villages lorrains de Carling, L'Hôpital et Merlebach. À la fin du XIXe siècle, elle est dotée d'un temple, consacré le 12-8-1897. Les filiales de Grossrosseln et de Nassweiler ont également leurs sanctuaires, consacrés respectivement en 1954 et 1960.

6) KLARENTHAL

Les premiers protestants établis dans la localité sont membres des paroisses de Völklingen ou de Malstatt. De 1817 à 1927, Klarenthal est filiale de Gersweiler. Les cultes y sont bimensuels depuis 1912. Le 1-1-1928, le village est érigé en paroisse, avec Krughütte. Il demeure, toutefois, lié à Gersweiler, dont relève son pasteur auxiliaire. Un poste indépendant est créé le 1-1-1931. Le temple, inauguré le 14-2-1932, est endommagé au cours de la seconde guerre mondiale et restauré en 1947-1948.

7) KÖLLN

La communauté luthérienne de Kölln remonte à l'Ancien Régime. Sous l'administration française, elle relève de l'inspection et du consistoire de Saarbrücken. Sous le régime prussien, elle ressortit au *Kreissynode* de la même ville. À la suite de l'extension de la circonscription paroissiale, des vicariats se constituent dans les années 1870-1880. Ils donnent naissance aux paroisses autonomes de Güchenbach (1887) et Schwalbach (1890). Des localités sont également détachées de Kölln pour être attribuées à d'autres entités : ainsi Niedersalbach à Heusweiler (1884), Viktoriaschacht, Schleebach et Ritterstrasse à Neudorf (1884), Pflugscheid et Hixberg à Güchenbach (1891). À Kölln, le *simultaneum* est aboli le 27-3-1898, après la construction d'une église catholique. Un temple, succédant à une chapelle préexistante, est édifié dans la filiale de Walpershofen. Il est consacré le 6-1-1929. Les édifices du culte ne sont pas touchés lors de la seconde guerre mondiale.

8) LEBACH

Au XIXe siècle, les disséminés de la région sont pris en charge par le pasteur de Saarlouis. Ce dernier célèbre des cultes au tribunal de Lebach depuis

1852. En 1900, avec celle de Wadern, la petite communauté forme un vicariat. Le 1-4-1910, cette entité se mue en paroisse (Wadern-Lebach), dont l'autonomie ne devient réelle qu'après la nomination d'un pasteur établi sur place (1947). Dotée d'un temple, consacré le 29-9-1907, Lebach est détachée de Wadern, pour constituer une paroisse indépendante, le 1-1-1975. Cependant, le siège pastoral se situe toujours à Wadern.

9) LUDWEILER - WARNDT

La communauté réformée de Ludweiler remonte à l'Ancien Régime. Sous l'administration française, elle ressortit au consistoire de Saarbrücken. À la période prussienne, elle relève de la *Kreisgemeinde* de la même ville. La proclamation de l'union (27-8-1817) entraîne la disparition progressive des spécificités réformées : durant quatre décennies, les communautés de Ludweiler et de Karlsbrunn (luthérienne) sont réunies et dotées du même desservant. C'est alors que l'usage de la langue allemande s'impose définitivement dans les cultes. Karlsbrunn redevient paroisse indépendante en 1858. Le temple de Ludweiler est réparé au lendemain de la seconde guerre mondiale et rénové en 1959-1960.

10) MERZIG

La région comprise entre Saarlouis et Trier ne compte pas de paroisse évangélique avant le milieu du XIXe siècle. De 1816 à 1847, suite à l'arrivée de fonctionnaires prussiens, le nombre de protestants passe, dans les cercles de Merzig et Saarburg, d'une vingtaine à environ 200. Ils nouent des relations avec leurs coreligionnaires de Saarlouis et Trier. Le pasteur de la seconde ville tient des cultes cinq fois l'an à Perl. En juin 1847, mandaté par le consistoire du Rheinland, il préside à la création d'une communauté englobant la population évangélique de Merzig, Saarburg, Wadern et Perl. L'entité est bientôt dotée d'un desservant (27-7-1850), qui se fixe sur place. Elle est officiellement érigée en paroisse le 30-6-1851.

À Merzig, les cultes ont lieu initialement dans la salle d'audience du tribunal, puis dans un temple. Ce dernier est bâti à partir du 28-7-1863 et consacré le 9-11-1865. La filiale de Perl, pourvue d'une chapelle depuis 1852, cesse d'être frontalière en 1871. La plupart des douaniers, qui la fréquentaient, sont transférés à Sierck, où des cultes réguliers sont désormais célébrés. Perl est ensuite incorporée au vicariat de Konz-Karthus (1889), puis à la communauté de Mettlach (1972). Tour à tour, les protestants de Saarburg (1894) et Wadern (1900) sont réunis en paroisses distinctes, qui deviennent autonomes. À Merzig même, la population évangélique passe de 165 âmes (1858) à 243 (1885), puis à 495 (1900).

Gravement touché pendant la seconde guerre mondiale, le temple de Merzig est reconstruit et rénové en 1948-1958. Dans les années 1950, la communauté couvre encore 41 localités et compte 2.000 âmes. Des cultes sont alors célébrés dans les filiales de Mettlach, Losheim (temple bâti en 1970-1971) et Beckingen (avec temple bâti en 1957-1958). Mettlach est constituée en paroisse indépendante le 1-7-1972.

11) METTLACH - PERL

Mettlach est une ancienne filiale de Merzig. Dotée d'un temple en 1961-1962, la communauté est érigée en paroisse indépendante le 1-7-1972. À Mettlach est unie la communauté de Perl, précédemment rattachée à Merzig (1850-1889) et à Konz-Karthaus (1889-1971). Perl a son propre sanctuaire, bâti en 1928.

12) SAARLOUIS

Avant 1815, la région ne compte aucune communauté évangélique. Les rares protestants y sont pris en charge par le pasteur de Völklingen. De 1817 à 1825, ils s'intègrent à l'église de garnison⁴⁴, créée à Saarlouis. Par ordre du gouvernement du 28-6-1825, une communauté civile, réunissant les fidèles des cercles de Saarlouis et Merzig, est constituée dans la ville. Elle reste liée à l'église de garnison, dont l'aumônier fait office de desservant et dont elle utilise le sanctuaire.

En 1894, cette dépendance relative est abolie. Comme l'aumônerie militaire est supprimée, c'est au contraire le pasteur de la paroisse civile qui veille aux intérêts spirituels des soldats. Un nouveau temple est bâti dans la ville. Il est consacré le 29-6-1906. En 1926, les protestants des mairies de Dillingen, Nalbach, Rehlingen et Oberesch quittent la communauté de Saarlouis, pour constituer une paroisse autonome.

13) SCHAFFHAUSEN

La communauté évangélique de Schaffhausen, proche de Völklingen, est érigée en paroisse indépendante le 6-8-1965.

14) SCHWALBACH

Une communauté protestante, filiale de Kölln, se constitue par immigration vers 1850. Un premier service est célébré sur place le 12-11-1871, dans un local scolaire. Les protestants aménagent ensuite une salle, mise à leur disposition, pour y établir leur oratoire. Le sanctuaire est consacré le 7-1-1872. La croissance de la population évangélique permet la création d'une paroisse autonome, le 1-4-1890. L'oratoire se mue en temple, avec clocher (1905). La filiale de Bous est établie en 1892. Les cultes s'y célèbrent dans des locaux provisoires. Ils ont lieu ensuite dans un sanctuaire commencé en 1913 et consacré le 7-2-1915. Les deux temples sont endommagés pendant la seconde guerre mondiale (hiver 1944-1945). Ils sont reconstruits en 1946 à Schwalbach, en 1947-1949 à Bous. Des services se tiennent également dans une école à Saarwellingen.

15) VÖKLINGEN

La communauté luthérienne de Völklingen remonte à l'Ancien Régime. Sous la domination française, elle relève de l'inspection de Saarbrücken, consis-

⁴⁴ Cfr *infra*, églises de garnison.

toire de Sankt Johann. Sous l'administration prussienne, elle ressortit à la *Kreis-gemeinde* de Saarbrücken. Le *simultaneum* y est aboli après l'inauguration d'une église catholique (25-6-1848). L'expansion de l'industrie métallurgique entraîne une croissance très forte de la population. C'est pourquoi trois postes de pasteurs supplémentaires sont créés en 1887-1897, 1922 et 1954. Le temple est détruit par un incendie, le 12-2-1922. Il est remplacé par un nouveau sanctuaire, édifié à partir de 1926 et consacré le 13-5-1928.

Après la seconde guerre mondiale la paroisse compte plusieurs filiales : Fürstenhausen (avec temple bâti en 1974), Wehrden-Geislautern (avec temple consacré le 7-2-1954) et Bouser Höhe. Sa circonscription englobe, en outre, Fenne, Obervölklingen et Heidstock. Depuis 1965, la cité de Völklingen est organisée en deux communautés : la première autour de l'*Auferstehungskirche*, la seconde autour de la *Versöhnungskirche*.

16) WADERN-LOSHEIM

Avant 1900, la région ne compte pas de paroisse protestante. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, la population évangélique de Wadern est prise en charge par le pasteur de Merzig, tandis que les fidèles de Lebach sont desservis à partir de Saarlouis. Un premier culte est célébré à Wadern le 8-9-1850. Après avoir tenu leurs services dans la salle d'audience du tribunal, les protestants du lieu disposent d'une chapelle, commencée au printemps de 1895 et consacrée le 30-9-1896. Le 4-7-1900, cette localité et Lebach sont constituées en vicariat, mais elles conservent leurs liens avec Merzig et Saarlouis.

Le 1-4-1910, la population évangélique de Wadern, Lebach, Bettingen, Eppelborn et Bubach-Calmesweiler est réunie en une paroisse autonome de Wadern-Lebach. La nouvelle entité est confiée à un vicaire, puis à un pasteur (1947). En 1949, Eppelborn en est détachée, pour être intégrée à la communauté de Dirmingen. Dans les années 1950, la paroisse couvre encore 60 localités, avec 900 fidèles. Le 1-1-1975, elle est scindée en deux circonscriptions, désormais autonomes : Wadern-Losheim et Lebach. Un nouveau temple est bâti à Steinberg-Wadern en 1964 et à Losheim en 1970-1971.

17) WAHLSCHIED-HOLZ

De 1575 à 1895, Wahlschied et Holz constituent, avec une interruption d'une vingtaine d'années au XVIIe siècle, une filiale de la paroisse luthérienne de Heusweiler. Au XIXe siècle, le développement de l'industrie extractive entraîne une croissance de la population évangélique. Wahlschied et Holz sont détachées de Heusweiler en 1895, pour constituer un vicariat, bientôt érigé en paroisse (1-4-1896). Un temple est bâti dans chacune des deux localités au début du XXe siècle (1900-1903). De 1895 à 1976, les deux communautés restent distinctes, mais réunies en une seule paroisse. Depuis le 1-1-1976, elles sont fusionnées en une entité unique, avec siège à Holz et temples dans les deux villages.

*
* *

K) Églises de garnison

1) AACHEN

Église de garnison de 1835 à 1850 et de 1869 à 1921.

2) ELSENBORN ⁴⁵

Un camp d'instruction militaire, avec garnison allemande, est établi à Elsenborn dans les années 1890. Les soldats protestants sont desservis par le pasteur de Monschau (un service par mois depuis 1900), puis par son confrère de Malmedy (à partir de 1907). La localité est perdue par l'Allemagne à la suite de la première guerre mondiale.

3) EUPEN ⁴⁵

Église de garnison de 1869 à 1890, transférée ensuite à Monschau.

4) MALMEDY ⁴⁵

Église de garnison de 1845 à 1866.

5) MONSCHAU

Église de garnison (1890-1918), venant d'Eupen par transfert. Elle est desservie par le pasteur du lieu.

6) SAARBRÜCKEN

Église de garnison de 1865 à 1944. Les soldats luthériens sont desservis par le pasteur de la paroisse civile (1878-1918), puis par un aumônier spécialement désigné à cet effet.

7) SAARBURG

Église de garnison en 1939.

8) SAARLOUIS

Une garnison prussienne prend possession de la place après le retrait des Français. Elle y fonde une communauté militaire, dont le premier service est assuré, le 3-8-1817, par le pasteur de Völklingen. Une aumônerie est érigée pour cette église, officiellement fondée le 1-10-1817. À partir du 3-8-1822, les cultes se tiennent dans l'ancienne salle des cadets, aménagée sous l'égide de Frédéric-Guillaume III. En 1894, la desserte des soldats est confiée, après suppression de l'aumônerie, au pasteur de la paroisse civile. Les actes de cette communauté militaire s'arrêtent en 1907.

9) TRIER

Église de garnison de 1815 à 1889. Durant la seconde guerre mondiale, le pasteur de la communauté civile assure les services à l'intention des militaires. Après le conflit, des offices sont assurés, pour la *Bundeswehr*, par un aumônier militaire. Ultérieurement, ce dernier réside à Saarlouis.

⁴⁵ Actuellement, Belgique.

II. NEDERLANDS LIMBURG

1. 1795-1815

Les armées de Jourdan envahissent la région, qui tombe entre leurs mains. Maastricht et les Pays d'Outremeuse sont annexés à la République. Ils font désormais partie de la Meuse Inférieure, dont la cité mosane est le chef-lieu. Les années suivantes sont très difficiles pour les églises protestantes. Le retrait des fonctionnaires et des militaires, au service des États Généraux, fait baisser sensiblement le nombre de fidèles. Comme les catholiques, les réformés et les luthériens ressentent l'hostilité du pouvoir envers leurs communions. Les pasteurs doivent jurer fidélité au régime, mais ne sont plus rétribués par les pouvoirs publics. Des temples sont réquisitionnés, puis rendus en mauvais état à leurs utilisateurs. Les communautés perdent une grande partie de leurs biens et de leurs revenus. Enfin, certains protestants se laissent gagner par l'indifférence religieuse. Celle-ci n'épargne pas les églises issues du Refuge.

L'avènement de Bonaparte¹ permet une amélioration de la situation. Conformément à la loi du 18 Germinal an X (8-4-1802), les communautés d'Aachen et de Burtscheid se détachent de la classe de Maastricht. Elles reprennent leur indépendance par rapport aux églises de Vaals. Les décrets impériaux des 13 Fructidor an XIII (31-8-1805) et du 2e jour complémentaire de la même année (19-9-1805) réunissent les réformés de l'Ourthe et de la Meuse Inférieure, en ce compris les Wallons, en une seule église consistoriale, avec siège à Maastricht. Celle-ci est coupée de l'Église Réformée des Pays-Bas, devenus République Batave : les Articles organiques des cultes protestants stipulent, en effet, que les communautés et leurs ministres « ne pourront avoir des relations avec aucune puissance, ni autorité étrangère ». De leur côté, les luthériens ressortissent au consistoire général de Köln, église consistoriale de Krefeld, puis de Stolberg (1809). Les pasteurs sont théoriquement rétribués par l'État. En fait, ils éprouvent les pires difficultés à obtenir leur dû. Les communautés se réorganisent peu à peu, mais leur position financière demeure problématique.

La question du *simultaneum* se pose durant toute la période française (1794-1815). Les dispositions du 30-5-1797 spécifient que les temples et églises antérieurs à 1581 sont reconnus comme propriétés communes des habitants, avec leurs biens et fonds. Les citoyens du lieu prendront des décisions conformes à la justice et à l'équité, pour l'utilisation de ces sanctuaires. Dans chaque localité, la confession la

¹ Sur la politique ecclésiastique de Bonaparte, ses principes et ses effets, cfr t.I, pp. 68-70. Nous nous contenterons ici d'examiner sa mise en oeuvre en Nederlands Limburg.

mieux représentée aura la priorité pour le rachat des édifices, à condition de verser une indemnité aux membres des autres communions. De telles mesures risquent de nuire aux protestants, nettement minoritaires dans la région. Finalement, elles ne sont pas exécutées.

Le problème rebondit en 1801. Les autorités décident alors que chaque communauté ecclésiastique restera en possession des édifices culturels qu'elle détenait au début du siècle. En apparence, le *simultaneum* est maintenu. Pourtant, l'article 12 du Concordat, signé par le Premier Consul avec le Vatican, stipule que « toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques ». Les Articles organiques sont plus nets encore : une même église ne peut abriter qu'un seul culte. En fait, le *simultaneum* paraît bel et bien condamné.

La loi du 19-9-1805 modifie à nouveau les règles en la matière. Elle reconnaît aux protestants de la Meuse Inférieure et de l'Ourthe « la jouissance des temples qui leur appartenaient avant la Révolution et desquels ils sont encore en possession ». Réformés et luthériens invoquent cette prescription pour repousser les revendications des catholiques, toujours fondées sur le Concordat et ses suites. Dans plusieurs localités, ils obtiennent le maintien du *simultaneum*. Ailleurs, au contraire, ils sont évincés².

La réorganisation napoléonienne soulève un autre problème : le petit nombre de communautés protestantes reconnues par l'État. Les postes pastoraux agréés par le pouvoir civil se limitent à dix : quatre à Maastricht, un à Gulpen, Heerlen, Meerssen, Stevensweert, Vaals et Venlo.

Au cours des mois suivants, les protestants tentent d'accroître ce quota. Ils y réussissent pour Beek, Eijsden, Eupen et Hodimont. Par rapport au régime des États Généraux, la réduction demeure drastique.

2. 1815-1830

Maastricht et le Limburg sont évacués par les Français, le 8-5-1814. La création d'un Royaume des Pays-Bas, incluant les régions belges et luxembourgeoises, exige la rédaction d'une nouvelle Constitution. Comme le catholicisme est prédominant pour les provinces du Sud, l'égalité des cultes est soulignée par la *Grondwet* de 1815. D'autres dispositions, qui figuraient dans la Loi fondamentale néerlandaise du 29-3-1814, sont abrogées dans le même esprit. Ainsi, il n'est plus question d'une quel-

² C'est notamment le cas à Valkenburg (hors *Meuse-Moselle*).

conque obligation, pour le roi, de professer la religion réformée. Les garanties particulières, données aux pasteurs calvinistes en matière de rétributions, sont abolies. La distinction entre les traitements, payés aux ministres réformés, et les subsides, versés aux autres communions, est supprimée. Par le fait même, les dernières traces constitutionnelles de l'ancienne prééminence calviniste disparaissent.

L'année suivante, le roi prend des initiatives en vue de réorganiser les cultes reconnus. Certains calvinistes souhaitent restaurer l'ancienne structure décentralisée. D'autres lui préfèrent une organisation plus unifiée, avec octroi de responsabilités étendues à un synode général. Le gouvernement emboîte le pas aux seconds, mais infléchit leurs vues, afin d'assurer une nette hiérarchisation des corps ecclésiastiques et un renforcement de la tutelle étatique en leur sein. Tels sont effectivement les caractères du règlement général pour l'administration de l'Église Réformée du Royaume des Pays-Bas, sanctionné par arrêté royal du 7-1-1816 et mis en application le 1-4 suivant.

L'organisation du calvinisme néerlandais est mieux coordonnée. Un synode national de l'Église Réformée, restreint et peu représentatif, administre ses intérêts généraux. Les questions plus particulières, qui se posent à des niveaux inférieurs, sont prises en charge par les directions des provinces et des classes (dix *Provinciale* et quarante-trois *Classicale Kerkbesturen*), ainsi que par les consistoires locaux. Les synodes provinciaux disparaissent. Aucun rôle digne de ce nom n'est reconnu aux communautés de base.

L'État exerce une forte influence à tous les échelons de la structure nouvelle, confiée à des notables. Le règlement général de l'Église ne peut être modifié que par le pouvoir politique : si le synode propose, le souverain dispose. Les règlements particuliers sont élaborés par les autorités religieuses, mais soumis au gouvernement, qui les promulgue. Le synode se réunit sous le contrôle du ministre chargé du culte réformé et de son administration. Les premières nominations au sein des organes dirigeants sont effectuées directement par Guillaume Ier ou son gouvernement. Lors de leur renouvellement, le roi y procédera sur des listes de présentation, dressées par les responsables ecclésiastiques. La pratique renforce encore l'immixtion politique dans les matières religieuses. Le ministre compétent exerce, en fait, le pouvoir exécutif dans l'Église Réformée.

L'article 73 du règlement calviniste supprime le synode wallon. Les communautés qui en faisaient partie gardent, cependant, la faculté d'« entretenir ensemble tous les rapports et toutes les relations particulières que pourront exiger leurs intérêts de finance ou la différence de langue ». Une commission pour les affaires particulières des églises wallonnes dans les Pays-Bas est créée à cet effet. Elle parvient à reconstituer une ébauche de régime synodal, en associant des représentants des communautés à ses activités. Par la bande, une autonomie relative demeure donc reconnue aux réformés wallons. Jusqu'en 1842, ceux de Maastricht demeurent à l'écart de la fédération nationale.

Guillaume Ier souhaite doter l'Église Évangélique Luthérienne³ d'une organisation analogue à celle des calvinistes. Approuvé par la quasi totalité des communautés, un règlement général est promulgué par arrêté royal du 19-9-1818. Il institue un synode, qui forme la plus haute instance de l'Église. Ses membres sont nommés par le souverain, le 12-5-1819. Dans l'intervalle des sessions, l'administration journalière est confiée à une commission synodale, également désignée par le roi. Quarante-cinq communautés adhèrent à ce corps, auquel les luthériens de Maastricht demeurent étrangers jusqu'en 1842. Elles se répartissent en six, puis en sept cercles⁴.

Par rapport à l'ensemble du pays, la situation en Nederlands Limburg reste assez particulière. L'église consistoriale de Maastricht a été dissoute. Les liens entre les luthériens de la région et les autorités religieuses de Köln ont été rompus. Une seule classe de Maastricht, englobant le Limburg et la province de Liège, est constituée. Elle réunit treize communautés luthériennes et calvinistes, aussi bien wallonnes, néerlandaises qu'allemandes. Parmi elles figurent les trois églises de Maastricht, celles d'Eijsden, de Gulpen et de Vaals⁵. Le *simultaneum* demeure pratiqué en certains lieux, dont Eijsden et Gulpen.

Nommés par le roi, les ministres du culte touchent un traitement payé par l'État. Dix aumôniers militaires sont placés au service des soldats protestants, dans les garnisons méridionales privées d'églises. Leur nombre est réduit à six, par arrêté royal du 4-3-1817. À l'exception de Maastricht, où persiste une église luthérienne, les pasteurs prennent en charge tous les protestants, qu'ils soient réformés ou membres de la Confession d'Augsbourg.

Au-dessus de la classe de Maastricht, l'arrêté royal du 16-4-1816 institue une « direction ecclésiastique provinciale du Limburg, etc... », dont la compétence s'étend, en fait, à toutes les provinces méridionales. L'arrêté royal du 9-5-1816 divise la classe en trois cercles, comprenant chacun un certain nombre de communautés. Celles de la zone *Meuse-Moselle* se répartissent comme suit :

³ L'intention initiale du gouvernement est de regrouper tous les luthériens — évangéliques et rétablis — sous l'autorité d'un même synode. L'entreprise s'avère irréalisable. Les rétablis se constituent donc en Église distincte (1833), avec règlement particulier, approuvé par arrêté royal du 7-8-1835. Leurs communautés seront également subsidiées, puis leurs pasteurs rétribués par l'État. Comme ce culte n'est pas représenté dans *Meuse-Moselle*, nous ne lui accorderons guère d'attention par la suite.

⁴ La création de ce cercle supplémentaire intervient en 1850 seulement. Elle fait suite à l'adhésion au synode de communautés qui — telles Maastricht et Vaals, jusqu'en 1842 — n'en relevaient pas antérieurement.

⁵ Maastricht compte trois pasteurs néerlandophones, également chargés de la desserte de la garnison, un francophone (église wallonne) et un germanophone (église luthérienne). Gulpen dispose d'un ministre de langue néerlandaise. Il en est de même pour Eijsden, dont le desservant doit cependant assurer des services en français à Dalhem et dans la province de Liège. Vaals est dotée d'un pasteur prêchant en français et en allemand. Les nombres de fidèles recensés en 1817 sont les suivants : à Maastricht, 3.000 âmes, dont 200 Wallons et 180 luthériens; à Gulpen, 40 âmes; à Eijsden, 45 âmes; pour Vaals, les statistiques font défaut.

Cercle septentrional de Maastricht	église néerlandaise de Maastricht; église de Gulpen, avec Cadier; réformés de Bemelen et Heer, ressortissant à l'église de Meerssen (hors <i>Meuse-Moselle</i>).
Cercle méridional de Maastricht	église wallonne de Maastricht; église luthérienne de Maastricht; église d'Eijsden, avec Dalhem; église réformée de Vaals.

En 1817, la classe de Maastricht compte dix-huit pasteurs, ainsi qu'un aumônier militaire (Liège). Par arrêté royal du 11-12-1824, le souverain institue un collège de surveillance pour l'administration financière des églises protestantes, qui en contrôle la gestion.

Dans les faits, le nouveau régime poursuit la suppression de postes pastoraux, inaugurée précédemment dans le Nord des Pays-Bas pour remédier au désastre des finances publiques. Les églises wallonnes en sont particulièrement affectées : à plusieurs reprises, des groupes de fidèles sont ainsi rattachés à des entités purement néerlandaises. Conformément au décret du 19-8-1817, les Wallons ne conservent que vingt et une communautés, plus celle de Maastricht. Elles se trouvent rapidement réduites à dix-sept. Par contre, les petites confessions voient leur situation s'améliorer. Remontrants et mennonites commencent à recevoir des subsides, traitements et pensions pour certains de leurs pasteurs. Dans l'ensemble, l'organisation hiérarchique des églises est acceptée sans grands remous : les communautés aspirent à se développer en paix, tandis que leurs ministres jouissent de conditions matérielles plus favorables.

Dans l'Église Réformée, l'absence d'administration journalière⁶ soulève maints problèmes. Certes, l'une ou l'autre difficulté peut être résolue par une commission particulière, réunie en dehors des sessions du synode. La formule n'est cependant pas idéale. L'arrêté royal du 26-11-1827 remédie à cette lacune, en créant, sur le modèle luthérien, une commission synodale générale, placée elle aussi sous le contrôle du pouvoir politique.

3. 1830-1839

La révolution de 1830 fait sentir ses effets en Nederlands Limburg. Une garnison néerlandaise tient la place de Maastricht, dont les églises protestantes demeu-

⁶ En dehors du synode, qui siège deux semaines par an.

rent liées à l'organisation ecclésiastique des Pays-Bas. Le reste de la contrée passe sous autorité belge (1830-1839). La population, en grande majorité catholique, y prend fait et cause pour les « insurgés », accueillis en libérateurs. Si Bruxelles dirige politiquement les villages environnant la cité mosane, la situation religieuse y est assez particulière : les nominations pastorales sont confirmées par Guillaume Ier des Pays-Bas, tandis que le payement des traitements ressortit à l'administration belge. Ainsi le pasteur de Gulpen reçoit des instructions du ministre chargé des cultes, à Den Haag, mais c'est Bruxelles qui paie la construction de son temple ...

Une « réaction catholique » apparaît à la faveur des circonstances. *De facto*, le *simultaneum* est aboli à Beek, Meerssen, Heerlen et Gulpen, où les protestants n'osent plus utiliser l'église paroissiale, par crainte d'expulsion. Il se maintient à Eijsden. La direction ecclésiastique provinciale du Limburg, la classe de Maastricht et le collège de surveillance ne sont plus en état de fonctionner, durant près de trois ans. Le cercle de Venlo est le seul ressort qui parvient à se maintenir. À son initiative et avec l'agrément du gouvernement de Bruxelles, la direction provinciale se reconstitue le 15-8-1832, reprenant les attributions des autres instances supprimées. Elle rétablit des liens officieux avec le synode de l'Église Réformée Néerlandaise, qui la reconnaît comme « église étrangère ». Jusqu'en 1837, les luthériens de Vaals se tiennent en dehors de la structure ainsi formée.

Au lieu de restaurer le *simultaneum*, le gouvernement belge décide de doter les églises correspondantes de temples propres, sauf à Eijsden, où l'utilisation conjointe du sanctuaire paroissial se poursuit jusqu'au 1-8-1857. Tel est le sens des arrêtés royaux des 11-7 et 10-8-1835. Moyennant une renonciation formelle au *simultaneum* (1-2-1836), les réformés de Gulpen et de trois autres localités⁷ bénéficient de ces dispositions : des temples sont bâtis aux frais de l'État, de la province et des communes. La région fait retour aux Pays-Bas en 1839.

Entre-temps, le calvinisme néerlandais a connu une dissidence, dite *Afscheiding* (octobre 1834). Invoquant l'ancienne orthodoxie, ses adhérents récusent l'Église reconnue, « pervertie » par l'esprit du siècle. Ils préconisent un retour à la doctrine, au culte et à la discipline de Dordrecht (1618-1619). Ils demandent que leurs communautés soient agréées, non comme une confession nouvelle, mais comme la véritable Église Réformée. Leurs exigences sont incompatibles avec les conditions, très restrictives, posées par l'État. Les dissidents, présentés abusivement comme des fanatiques et des perturbateurs, finissent par se mettre en dehors des lois. Ils sont impitoyablement réprimés.

Les excès commis par les pouvoirs publics suscitent une opposition, particulièrement dans les milieux libéraux ou attachés à la tolérance. Finalement, les partisans de l'*Afscheiding* acceptent, pour la plupart, de se plier aux règles édictées par l'autorité civile. Organisées selon les normes étatiques, certaines de leurs communautés sont reconnues au plan local, à partir de 1839, comme *Christelijk Afscheidene Ge-*

⁷ Beek, Meerssen et Heerlen, situées en dehors de la zone *Meuse-Moselle*.

meenten. Si elles sont de plus en plus nombreuses à jouir de cette agrégation, leur fédération est toujours ignorée par le gouvernement. Après avoir connu scission et réunification (1869), elle sera finalement reconnue en 1870, sous le nom de *Christelijk Gereformeerde Kerk*. À Maastricht, cette mouvance ne prendra pied — après fusion avec une autre dissidence — qu'au début du XXe siècle.

4. 1840-1849

Guillaume II monte sur le trône le 28-11-1840. Avec le nouveau souverain, l'esprit de restauration fait place au libéralisme. Le roi mène une politique religieuse plus souple que celle de son prédécesseur. Au début, l'*Afscheiding* en est la principale bénéficiaire : l'arrêté royal du 9-1-1841 facilite la reconnaissance de ses églises, désormais soumises à des conditions moins strictes. Par disposition ministérielle de juillet 1842, Guillaume II autorise également les confessions reconnues à modifier leur règlement ecclésiastique : à l'avenir, les changements, en ce domaine, seront l'œuvre des autorités religieuses elles-mêmes, avec simple promulgation du texte par le gouvernement. C'est là une étape décisive pour la réduction graduelle de la tutelle étatique. L'Église Réformée remplace sa commission synodale générale par une commission de représentation permanente, nommée par le synode et dotée de pouvoirs accrus, sans autre intervention royale qu'une ratification de cette décision par arrêté du 21-1-1845.

Le souverain évite, cependant, de se dépouiller de toute influence dans les affaires ecclésiastiques. Il fait usage de ses prérogatives pour réorganiser les églises protestantes du Nederlands Limburg. Les anciennes directions ecclésiastiques de la province et de la classe de Maastricht cèdent leurs prérogatives à un collège unique, appelé direction des églises protestantes dans le Limburg⁸. Cet organe est créé par arrêté royal du 30-4-1841. Ses membres sont nommés par le souverain. La disposition ministérielle du 26-8-1841 divise l'entité en trois cercles. Dans la zone *Meuse-Moselle*, les églises se répartissent de la manière suivante :

Premier cercle de Maastricht	église néerlandaise de Maastricht; église d'Eijsden.
Deuxième cercle de Maastricht	église wallonne de Maastricht; église luthérienne allemande de Maastricht; église réformée wallo-allemande de Vaals; église luthérienne allemande de Vaals.

⁸ La nouvelle direction est amputée de la classe de Bruxelles et d'une partie de la classe de Maastricht par la délimitation des États de 1839.

Par arrêté du 16-11-1842, les églises luthériennes de Maastricht et Vaals sont soustraites à cette organisation. À leur demande, elles passent sous l'autorité du synode de l'Église Évangélique Luthérienne. En vertu de la même disposition, l'église wallonne de Maastricht est autorisée à réintégrer son ancien corps : elle est incluse dans le ressort de la commission pour les affaires des églises wallonnes. Devenue exclusivement calviniste et néerlandaise, la direction provinciale change de nom : elle s'intitule alors direction ecclésiastique du Limburg. Elle est placée sur le même pied que les autres circonscriptions de la *Nederlandse Hervormde Kerk*. La spécificité organisationnelle du Limburg a vécu. Toutefois l'usage, qui consiste à regarder les adhérents d'autres confessions protestantes comme membres de l'Église Réformée Néerlandaise, se perpétue au XIXe siècle, du moins pour les mennonites, les remontrants et les anglicans. Certains d'entre eux sont parfois nommés membres du consistoire de Maastricht.

L'année suivante, par dispositions ministérielles, les deux cercles de Maastricht sont réunis en un seul. Celui de Venlo, qui préexistait, est maintenu. Il ne regroupe aucune église de la zone *Meuse-Moselle*. Un nouveau cercle de Heerlen englobe Vaals jusqu'au 29-3-1895, date du retour de cette église au cercle de Maastricht.

Enfin, Guillaume II réduit à six le nombre total des églises wallonnes aux Pays-Bas, en supprimant le traitement d'État attaché aux onze autres postes pastoraux, dont celui de Maastricht, à la mort ou au retrait de leur desservant (arrêté royal du 29-7-1843). Cette mesure est cependant rapportée, le 6-5-1848, à la suite des protestations émises par la commission pour les affaires particulières des églises wallonnes.

Avec le temps, le roi est de moins en moins attaché à son droit de tutelle sur les Églises, qu'il souhaite plus indépendantes dans leur sphère. Les révolutions de 1848, en France et en Allemagne, l'incitent à lâcher du lest. Le courant libéral, au sein duquel les protestants sont largement représentés, désire également séparer davantage le pouvoir civil et les matières ecclésiastiques. Guillaume II consent à l'élaboration d'une nouvelle *Grondwet*, d'inspiration libérale. Préparée sous l'égide de J.R. Thorbecke, cette Constitution diminue l'influence de la couronne et de l'autorité politique dans la vie des Églises. Elle est promulguée le 14-10-1848. Ainsi commence une ère nouvelle dans la politique religieuse de l'État néerlandais.

La Loi fondamentale de 1848 réaffirme l'égalité des Églises. Elle élargit la liberté de culte : celle-ci ne s'entend plus seulement comme la faculté d'adhérer en conscience à la religion de son choix, mais elle inclut aussi le droit de la professer sans entraves, en ce compris par les manifestations publiques et la propagande, sauf violation de la loi pénale. Une protection égale est accordée à toutes les confessions. Cette disposition implique la faculté, pour les nouvelles communions qui se forment, de se constituer en Églises sans autorisation préalable du gouvernement. Tout exercice public d'un culte quelconque est permis à l'intérieur des édifices prévus à cet effet, sans permission à solliciter de l'État, ni autre mesure préventive.

Les Églises ont les coudées plus franches dans leur organisation interne. Elles peuvent régler librement leurs propres affaires, sans redouter les immixtions éta-

tiques, et choisir leurs ministres. Ceux-ci sont habilités à correspondre avec leurs supérieurs, sans intervention du gouvernement. Jadis exigé avant la diffusion des instructions données par les autorités religieuses, le *placet* est à présent aboli. Les traitements et pensions des ministres des cultes reconnus demeurent à la charge de l'État.

5. 1849-1890

Après le décès inopiné de son père, Guillaume III devient roi des Pays-Bas (1849-1890). Le gouvernement dirigé par Thorbecke, le chef de file des libéraux, prend des initiatives afin de distendre les anciennes relations Églises-État, conformément à l'esprit de 1848. Les départements des cultes continuent d'exister, mais — temporairement — ils ne sont plus confiés à des ministres dont ce sont les seules attributions. Les Églises modifient leur règlement, affirmant davantage leur autonomie. Les changements qui y sont introduits⁹ sont approuvés par arrêtés royaux des 15-8-1850 et 14-3-1857 pour les luthériens, par disposition du 23-3-1852 pour les réformés. En pratique, les membres du gouvernement investis des « affaires des cultes réformés et autres » adoptent, cependant, des positions en net retrait par rapport aux vœux des autorités ecclésiastiques : sous prétexte de ménager une période de transition et de prévenir les discordes éventuelles, ils maintiennent une surveillance étatique. Celle-ci prend la forme de « réserves », restreignant la portée du nouveau règlement calviniste.

Le gouvernement van Hall amorce un retour en arrière : il désire renouer des liens plus étroits avec les Églises. Les ministères spécifiquement chargés des affaires ecclésiastiques sont rétablis. Une loi sur le contrôle des associations culturelles est élaborée par le cabinet, avec l'appui des conservateurs et des protestants antirévolutionnaires. Les catholiques et les partisans de Thorbecke en contestent la constitutionnalité. Le texte subit maints amendements lors de son passage devant les États Généraux. Fortement édulcoré, il devient la loi du 10-9-1853. En fin de compte, la montagne accouche d'une souris : dans la pratique, les rapports entre les Églises et l'État n'en sont guère modifiés. Les nouvelles dispositions confirment même la liberté d'action des corps ecclésiastiques, telle que le pouvoir l'avait reconnue *de facto*, en approuvant leurs nouveaux règlements.

La question scolaire divise fortement l'opinion néerlandaise en ce milieu du XIX^e siècle. Conformément à la loi de 1806, l'école publique doit avoir un caractère

⁹ Ils peuvent se résumer en une expression : mitigation de l'organisation administrative de 1816 par les principes démocratiques de 1848. Dans l'Église Réformée, l'ensemble du corps ecclésiastique n'est plus composé d'individus, mais de communautés. La place de ces dernières s'accroît au sein d'une pyramide institutionnelle inversée. La représentation démocratique des organes inférieurs à l'échelon supérieur se substitue à une hiérarchie descendante. La désignation des ministres et la nomination des anciens peuvent passer aux mains des communautés, et non plus des seuls consistoires. Cette dernière mesure se concrétisera vraiment quinze ans plus tard, lors de l'élaboration d'un règlement organique spécialement conçu à cet effet (1-3-1867).

chrétien, au sens large du terme, pour être accessible aux enfants de toutes les confessions. En fait, les catholiques la trouvent beaucoup trop protestante. Les plus intransigeants des réformés, conduits par G. Groen van Prinsterer, récusent ces bases dogmatiques imprécises, pour exiger une scission de l'enseignement public selon les confessions. De leur côté, les libéraux défendent le principe d'une vraie neutralité, permettant le respect des convictions de tous. Les points de vue sont inconciliables.

Le gouvernement van Hall projette une nouvelle loi scolaire, avec neutralité du réseau public et instruction religieuse confiée aux Églises, en dehors des heures de classe. L'opposition de Groen van Prinsterer et de ses partisans provoque la chute du ministère. Par la loi de 1857, le gouvernement van der Brugghen conserve la neutralité de l'enseignement officiel, mais permet aux confessions qui le désirent de créer leurs écoles particulières. Toutefois, celles-ci ne peuvent être subsidiées. Il n'en faut pas davantage pour que le conflit s'intensifie. L'Église Réformée se divise en partisans du régime légal, en modérés, qui adaptent leur choix scolaire selon la confession des enseignants, et en radicaux, qui s'opposent aux dispositions de 1857 et créent des établissements privés. Les tensions théologiques s'ajoutent aux différences de sensibilité politique. Au sein de l'Église Réformée, divers courants antagonistes (« moderne », « éthique », « confessionnel »...) se constituent peu à peu.

Libres de leurs mouvements, les adhérents de l'*Afscheiding* se développent à un rythme soutenu : en 1879, leur *Christelijk Gereformeerde Kerk*, reconnue comme fédération neuf ans plus tôt, groupe 3,5% de la population néerlandaise. Hormis les remontrants, les autres obédiences minoritaires ne progressent guère dans l'ensemble du royaume : la mobilité des fidèles au sein de la diaspora et les mariages mixtes avec des membres de l'Église Réformée provoquent une érosion de leurs positions¹⁰. Les calvinistes wallons connaissent, eux aussi, des difficultés croissantes : la plupart de leurs communautés périclitent, à la suite du ralliement des jeunes générations aux obédiences néerlandaises.

L'émancipation des Églises, encore soumises à une certaine tutelle publique, revient fréquemment à l'ordre du jour dans les débats gouvernementaux et parlementaires des années 1860. L'existence du ministère des Cultes, comme département spécifique, est régulièrement remise en cause. Certains cabinets l'abolissent, pour transférer ses prérogatives, confiées à des administrations particulières, aux titulaires d'autres portefeuilles, dont la Justice et les Finances. Puis leurs successeurs reviennent en arrière. Après maintes dispositions contradictoires, l'arrêté royal du 29-10-1870 supprime enfin les administrations cultuelles, dont les compétences passent, comme matières ordinaires, aux ministères de la Justice, des Finances et des Colonies. Comme tel, le budget des Cultes disparaît à la même époque. Les sommes correspondantes deviennent une section du budget des Finances.

Au fil du temps, malgré certaines résistances, les gouvernements successifs limitent les interventions directes des pouvoirs publics dans les matières religieuses.

¹⁰ Ainsi, la part des mennonites dans la population néerlandaise passe de 1,4 à 1,13% entre 1808 et 1899. Elle tombera à 0,6% en 1947.

Il en est ainsi pour l'administration des biens (arrêté royal du 9-2-1866). Les « réserves » de l'exécutif à l'égard du règlement calviniste sont rapportées par arrêté royal du 22-7-1870. Sous le troisième ministère Thorbecke, une somme fixe est accordée à l'Église Réformée Néerlandaise, pour couvrir ses frais d'administration générale (arrêté du 10-1-1872), mesure dont les luthériens jouissent depuis dix ans déjà (arrêtés des 18-3 et 5-4-1862).

La situation particulière des églises wallonnes suscite régulièrement des difficultés avec l'État. Elle est réglée par arrêté royal du 19-6-1862. Un pasteur rétribué par le Trésor est accordé à toute communauté comptant au moins cent âmes, sauf dans les zones à dominante catholique, dont Maastricht, où ce *quorum* peut être abaissé. Les églises qui comptent au moins huit cents, seize cents et trois mille fidèles ont droit respectivement à deux, trois et quatre desservants rémunérés par les pouvoirs publics. Tout prétexte à contestation ultérieure se trouve ainsi écarté.

La direction des églises protestantes dans le Limburg se maintient jusqu'en 1874-1875. À plusieurs reprises, son ressort est cependant jugé trop petit. Le synode général de l'Église Réformée des Pays-Bas envisage donc sa suppression et son incorporation, comme classe de Maastricht, à la direction de Noord-Brabant. Cette mesure est exécutée le 1-2-1875.

Pendant les dernières décennies du XIX^e siècle, des voix se font entendre, aux États Généraux, en faveur d'une séparation complète des Églises et de l'État, avec indépendance financière des différentes confessions. Les propositions déposées en ce sens, lors des révisions successives de la Constitution, n'aboutissent pas. Toutefois, l'autonomie des associations culturelles va croissant.

La lutte scolaire s'intensifie à partir de 1878. Les positions laïques adoptées par les « jeunes libéraux » les dissocient des catholiques. Les protestants « confessionnels » et l'Église romaine défendent vigoureusement les droits de l'enseignement libre non subventionné. En 1888-1891, une coalition de catholiques et de calvinistes anti-révolutionnaires précipite l'éclipse de la gauche libérale. Elle fait voter une loi subsidiant l'enseignement privé. Peu à peu, les partisans de l'école confessionnelle font prévaloir leurs vues.

Entre-temps, l'Église Réformée subit une nouvelle scission, connue sous le nom de *Doleantie* (1886). Celle-ci oppose une fraction « orthodoxe » d'Amsterdam, emmenée par A. Kuyper, aux instances synodales, dont elle dénonce le joug. Animée par une volonté de « restauration calviniste », la dissidence s'amplifie rapidement, pour donner naissance aux *Nederduitsche Gereformeerde Kerken*. Le 17-6-1892, ces dernières deviennent les *Gereformeerde Kerken in Nederland*, après fusion avec la majorité de la *Christelijk Gereformeerde Kerk*, issue de l'*Afscheiding* de 1834. Ce corps ecclésial nouveau représente bientôt 9% de la population néerlandaise, au sein de laquelle l'Église Réformée perd sa majorité absolue.

6. 1890-1945

L'industrialisation, l'exode rural et le développement de moyens de communication mettent fin à l'isolement relatif des protestants limbourgeois. Leurs liens avec

les églises du Nord s'en trouvent renforcés. La transformation de l'économie mène, cependant, à un commencement de déchristianisation, encore très relatif. Voyant leurs effectifs chuter par assimilation culturelle, les communautés wallonnes et luthériennes de l'extrême Zuid-Limburg connaissent une érosion progressive. La *Nederlandse Hervormde Kerk*, elle-même, subit la concurrence de nouvelles obédiences assez dynamiques, notamment celle des *Gereformeerde Kerken in Nederland*, implantées à Maastricht dès le début du XXe siècle. Le développement des régions minières provoque un déplacement des pôles protestants : au XXe siècle, les zones charbonnières deviennent, par immigration, les principaux points d'ancrage de la Réforme dans la province. Les centres traditionnels perdent une part de leur vitalité : plusieurs petites églises doivent ainsi être rattachées à des communautés plus solides.

La question scolaire marque la vie politique nationale jusqu'en 1920. À ce moment, l'État décide la subsidiarité intégrale des écoles privées, désormais placées sur pied d'égalité avec les établissements officiels. La tendance « moderne » prend fait et cause pour l'enseignement public, alors que les « confessionnels » soutiennent ardemment l'école chrétienne.

La réorganisation de l'Église Réformée est fréquemment demandée au début du XXe siècle. Le règlement général de 1816, revu en 1852, instaure un corps ecclésial comme appareil administratif, sans tenir compte de la doctrine, ni des traditions calvinistes. Des voix de plus en plus nombreuses se font entendre en faveur de sa révision : il faudrait accroître les compétences des assemblées de classe, restaurer les synodes provinciaux, améliorer la représentativité du synode national, bref, doter l'Église de structures presbytériennes-synodales. Les multiples projets de réforme, déposés entre 1905 et 1930, n'aboutissent pas. Ils suscitent, il est vrai, la méfiance de nombreux « libéraux », opposés à une discipline ecclésiastique trop stricte, au nom de la liberté de conscience.

Pour leur part, les luthériens évangéliques, également divisés, ne connaissent pas de tensions aussi vives. Leur règlement est remanié en 1914-1915, avec entrée en vigueur du nouveau texte au 1-1-1916. La division géographique du corps ecclésiastique en cercles fait place à sa répartition en groupes, selon les tendances, afin d'assurer leur représentation équilibrée au sein du synode.

Aux critiques que s'adressent les diverses sensibilités protestantes viennent s'ajouter les reproches émanant de l'extérieur. Le mouvement ouvrier naissant dénonce le conservatisme des différentes confessions et la collusion de leurs élites avec la classe dirigeante. Nombreux sont les travailleurs qui se détachent de toute pratique religieuse, dans les grands centres industriels. Les recensements signalent que le pourcentage de la population néerlandaise étrangère à la vie des Églises passe de 1,47% en 1889 à 14,42% en 1930. Si ce phénomène prend peu d'extension dans certaines régions, dont le Nederlands Limburg, il n'en inquiète pas moins les divers cultes. Ceux-ci tentent de lutter contre la déchristianisation en intensifiant leur action sociale, souvent confinée jusqu'alors au secteur de la bienfaisance.

Au XIXe siècle, les contacts œcuméniques demeurent limités. Au plan national, ils se nouent çà et là, à la Société Biblique, dans l'apostolat missionnaire ou à la Société Évangélique. Ils ont une dimension strictement personnelle, sans prolongements ecclésiaux. Les réformés sont trop divisés pour se tourner systématiquement vers leurs « frères séparés ». Une première rencontre œcuménique a cependant lieu en 1919, au château d'Oud-Wassenaar, à l'initiative de J.A. Cramer, président de la section néerlandaise de la Ligue Mondiale pour l'Amitié Internationale par les Églises. Ses résultats demeurent très limités.

Les années 1930 permettent de réaliser certains progrès. Deux associations se créent afin de promouvoir une réorganisation de l'Église Réformée : le *Nederlands Hervormd Verbond tot Kerkherstel* (1930), dominé par les courants « orthodoxes », ainsi que la *Vereniging Kerkopbouw* (1931), appuyée par la fraction « éthique » et quelques libéraux. Menées séparément, leurs tentatives échouent entre 1930 et 1935. Si les deux associations trouvent des points d'entente, elles ne peuvent accepter, pour des raisons opposées, le projet de réorganisation discuté par le synode en 1938. Le dialogue est cependant noué. Il aboutira après la Libération.

Une première collaboration œcuménique s'établit entre les Églises à partir de 1935. Elle mène à la création de l'*Oecumenische Raad in Nederland*. Divers courants y participent : outre les réformés néerlandais et les luthériens évangéliques, on note la présence des luthériens rétablis, des remontrants, des mennonites et des vieux-catholiques, eux-mêmes liés aux anglicans. Toutefois, les catholiques romains et les *Gereformeerde Kerken in Nederland* en sont encore absents. Le mouvement demeure largement coupé des préoccupations des fidèles.

Les années qui précèdent immédiatement la seconde guerre mondiale sont marquées par la montée du péril nazi. Les remontrants prennent collectivement position, dès 1933, contre la persécution des Juifs et, dès 1935, contre l'État totalitaire. De leur côté, l'Église Réformée et les mennonites tolèrent des pasteurs nationaux-socialistes en leur sein. Ceux-ci demeurent, il est vrai, en très petit nombre et fort isolés. La situation est plus délicate parmi les luthériens, qui entretiennent maintes relations avec l'Allemagne. La plupart des jeunes y prennent, cependant, fait et cause pour l'Église confessante, qu'ils tentent d'aider de leur mieux.

Les Pays-Bas sont envahis le 10-5-1940. Après une campagne de cinq jours, les Allemands occupent le pays, bientôt dirigé par le commissaire du *Reich*, A. Seyss-Inquart. Le royaume compte alors cent quarante mille Juifs, dont vingt mille réfugiés en provenance d'Allemagne. Cent quatre mille environ vont perdre la vie dans les camps de concentration, après une persécution atroce.

Nombreux sont les protestants à s'engager dans la résistance. Beaucoup viennent en aide aux Israélites. À maintes reprises, les Églises calvinistes et luthériennes adoptent une attitude courageuse face à la politique antisémite des nazis. Leur fermeté fait grande impression sur la population néerlandaise.

Dès le 25-6-1940, la plupart des Églises protestantes constituent un *Convent van Kerken*, afin d'adopter des positions communes face à l'occupant. À partir de

1941, la concertation s'étend aux catholiques, sous la direction de Mgr de Jong, archevêque d'Utrecht. En 1942, elle donne naissance à un *Interkerkelijk Overleg*.

7. 1945 À NOS JOURS

La Libération des Pays-Bas s'opère entre septembre 1944 et mai 1945. À l'issue du conflit, les différentes Églises protestantes sont confrontées à une tâche énorme : il leur faut amorcer la rechristianisation du pays, en intensifiant leur travail pastoral et en surmontant leurs divisions internes.

Durant la guerre, l'Église Réformée Néerlandaise a clairement perçu la nécessité d'entreprendre sa restructuration sur des bases nouvelles. L'atténuation des rivalités intestines favorise l'émergence d'un consensus entre ses différentes tendances. Le 11-12-1945, un synode général, réunissant les délégués de quarante-cinq classes, nomme une commission chargée d'élaborer un nouveau règlement ecclésiastique. Ce dernier est adopté à une large majorité, le 7-12-1950, et mis en application le 1-5 suivant.

Le document en question trace des orientations capitales pour l'avenir de la *Nederlandse Hervormde Kerk*, qui remplace son organisation bureaucratique, héritée du XIXe siècle, par un régime d'assemblées. Elle compte désormais dix ressorts provinciaux et cinquante-quatre classes. Plus fondamentalement, l'Église souligne nettement son caractère confessant, en mettant l'accent sur l'apostolat dans le monde. Elle s'engage résolument dans la voie œcuménique, affirmant sans ambages sa volonté de dialogue avec les autres chrétiens. Elle se rapproche aussi des Israélites. Elle ouvre peu à peu aux femmes l'accès à différentes tâches ecclésiastiques : en 1966, les derniers obstacles empêchant leur admission à la fonction pastorale seront définitivement abrogés.

Les *Gereformeerde Kerken*, pour leur part, font preuve d'un réel dynamisme dans l'immédiat après-guerre. Cette efflorescence n'exclut pas les tiraillements : dès 1944, des tensions internes provoquent la scission des *Vrijgemaakte Gereformeerden*, bientôt organisés en communion indépendante. Du côté luthérien, les contacts internationaux amènent les deux Églises, divisées depuis 1791, à prendre conscience de leurs points communs. Évangéliques et rétablis refont leur unité en 1952, avant d'adopter, trois ans plus tard, un nouveau règlement ecclésiastique conforme aux exigences du temps.

Le mouvement œcuménique s'affirme peu à peu. Les liens noués pendant la guerre se poursuivent au sein de l'*Oecumenische Raad*, reconstitué le 10-5-1946, malgré l'absence des catholiques et des *Gereformeerde Kerken*. Ces dernières entament des pourparlers officiels avec l'Église Réformée Néerlandaise, dès 1949. Les négociations s'avèrent difficiles, puis fructueuses. Un net rapprochement s'opère, au cours des années 1950, entre la *Nederlandse Hervormde Kerk* et les luthériens réunifiés. À partir de 1957, les deux Églises s'accordent sur la concélébration de leurs

offices et sur la participation de leurs fidèles aux cultes de l'autre confession. Des relations privilégiées s'établissent également entre réformés et remontrants. Dans la foulée du Concile Vatican II (1962-1965), le dialogue s'approfondit avec les catholiques. Il s'institutionnalise au sein du *Raad van Kerken*, créé en 1968. L'Église romaine et les *Gereformeerde Kerken* y sont, cette fois, représentées, avec les autres communions chrétiennes.

Les recensements révèlent l'évolution confessionnelle que connaissent les Pays-Bas durant l'après-guerre. L'Église catholique y poursuit sa progression (36,4% de la population en 1930, 40,4% en 1960), avant de subir une légère érosion (39,5% en 1971). L'Église Réformée Néerlandaise enregistre, au contraire, un déclin très net : entre 1930 et 1971, elle passe de 34,4 à 23,5% de la population. Durant la même période, les *Gereformeerde Kerken* connaissent une stabilité relative (8 à 9%). Dans l'après-guerre, la tendance fidèle au synode général se maintient autour de 7%, alors que les *Vrijgemaakten* ne dépassent pas 1%. La plupart des petites confessions chrétiennes régressent fortement. Entre 1930 et 1971, les luthériens évangéliques voient leur représentation chuter de 1,1% à 0,3%. Il en est de même pour les mennonites (de 0,8 à 0,3%) et les remontrants (de 0,4 à 0,2%).

Les statistiques font apparaître d'autres réalités. Ainsi la part des « sans religion » connaît une progression très nette : entre 1930 et 1971, elle passe de 14,4 à 22,5% de la population, compte non tenu de 0,3% d'« humanistes ». Les sondages réalisés en 1970 montrent que le groupe des « non-croyants » rassemble, en fait, 30 à 33% des Néerlandais. Au sein des moins de vingt-cinq ans, les adhérents à l'Église Réformée Néerlandaise ne forment pas un cinquième du total. Les membres de cette confession voient leur nombre baisser, en moyenne, d'un pour cent et demi l'an.

La situation du Nederlands Limburg est assez différente de celle que connaît l'ensemble du pays. De 1947 à 1971, la population limbourgeoise se répartit comme suit :

	1947	1960	1971
Catholiques	94,5 %	94,4 %	92,7 %
Église Réformée Néerlandaise	2,8 %	2,9 %	2,6 %
Sans Église	1,3 %	1,1 %	2,8 %
Autres obédiences	1,4 %	1,6 %	1,9 %

Le Nederlands Limburg demeure donc une terre où le catholicisme occupe une position assez stable et largement majoritaire. La part du protestantisme est limitée. L'influence de l'Église Réformée Néerlandaise ne dépasse pas 3%. Elle tend même à diminuer. Celle d'autres obédiences augmente certes, mais dans des proportions très restreintes : les *Gereformeerde Kerken* passent ainsi, durant le quart de siècle considéré, de 0,4 à 0,6%.

Aux Pays-Bas, les progrès de la sécularisation, la perte d'audience enregistrée par les Églises et la découverte des aspects socio-politiques que peut receler leur apostolat, aggravent la polarisation des points de vue. Au sein des différentes communions, les partisans d'une rénovation, parfois conçue en termes radicaux, s'opposent aux défenseurs de la tradition. Ces divergences suscitent doutes et conflits.

Malgré les tensions internes, le dialogue œcuménique réalise des progrès substantiels dans le courant des années 1970. Sous la pression du mouvement *Samen op Weg*, l'Église Réformée Néerlandaise et les *Gereformeerde Kerken in Nederland* se lancent peu à peu sur la voie de la réunification. Les initiatives locales précèdent le rapprochement au sommet. À partir de 1973, les deux synodes tiennent périodiquement des sessions communes. Ces efforts suscitent, néanmoins, des résistances assez vives dans les sphères conservatrices. Malgré ces aléas, la dynamique ainsi lancée semble irréversible.

Avec la *Kerkenconferentie* (1974), bientôt suivie d'une *Beleidsconferentie*, la concertation entre les différentes Églises chrétiennes s'affirme davantage. Pour la première fois, un échange de vues est suivi de résolutions et de propositions concrètes, soumises aux assemblées locales de fidèles. En grand nombre, catholiques et protestants s'engagent en faveur de la paix, des droits de l'homme et de la coopération au développement. Les actions conjointes renforcent l'esprit de collaboration. Ce dernier se manifeste, à la fin des années 1970, par l'adoption de positions communes en matière de désarmement, d'immigration et de racisme. Les progrès sont cependant plus lents et plus difficiles au cours des années 1980. La féminisation des cadres ecclésiastiques se poursuit. En 1982, les femmes représentent 23,9% des effectifs des consistoires, au sein de l'Église Réformée Néerlandaise.

Ces mouvements d'ensemble font sentir leurs effets dans toutes les provinces, y compris en Limburg. À la fin de la période considérée dans ce volume, les communautés de l'Église Réformée Néerlandaise implantées dans la région font partie du ressort provincial de Noord-Brabant/Limburg, classe de Maastricht, cercle de Zuid-Limburg. L'église wallonne de Maastricht, proche de l'extinction, ressortit à la *commissie tot de zaken der Waalse Kerken*. Les luthériens relèvent de la commission synodale de leur Église. La *Gereformeerde Kerk* de Maastricht appartient au synode particulier des Noord-Brabant et Limburg, classe de Maastricht.

8. SITUATION JURIDIQUE ET TRAITEMENTS D'ÉTAT

Le concept de *Kerkgenootschappen* (associations culturelles) est utilisé, depuis 1848, pour définir la position des Églises en droit néerlandais. Ces dernières jouissent de la personnalité juridique. Elles sont régies par leurs propres statuts, pour autant que ceux-ci soient compatibles avec la loi civile.

Toute Église peut se faire placer sur la liste des cultes reconnus, par simple inscription au ministère de la Justice. Ce droit est accordé aussi bien à des fédérations nationales qu'à des communautés locales, pourvu que ces dernières soient autonomes.

La surveillance des *Kerkgenootschappen* est réglée par la loi du 10-9-1853, renouée à maintes reprises. Les Églises jouissent, en leur sein, d'une liberté complète pour la religion et son exercice. Les dispositions qu'elles prennent, pour l'organisation et la direction du corps ecclésiastique, doivent être communiquées au roi. Les étrangers ne peuvent assumer des fonctions religieuses qu'avec le consentement du souverain. Les assemblées synodales et les dirigeants des associations cultuelles doivent solliciter l'accord du chef de l'État sur le lieu de leur établissement. Dans les deux cas, l'assentiment royal ne peut être retiré que dans l'intérêt de l'ordre public. Le port des habits ecclésiastiques n'est autorisé qu'à l'intérieur des bâtiments où le culte peut être exercé publiquement, en vertu de la Constitution.

En 1808, le roi Louis-Napoléon¹¹ a nationalisé les biens et fonds ecclésiastiques, précédemment administrés par les autorités locales ou par d'autres institutions publiques. L'État s'est alors engagé à verser aux pasteurs réformés, mais également à des ministres luthériens et catholiques, des allocations qui leur tiendront lieu de traitements et de pensions. Ces rétributions, parfois qualifiées de *zilveren Koorde* (corde d'argent), se sont maintenues sous les régimes ultérieurs. La Constitution de 1815 (art.194) en a garanti la perpétuation aux confessions existantes, à l'exclusion des communions nouvellement fondées. Ce principe a été repris tel quel dans les versions successives de la Loi fondamentale¹².

La Constitution révisée de 1972 ne consacre plus ce droit à long terme. En son dixième article additionnel, à caractère provisoire, elle laisse les traitements et pensions ecclésiastiques à la charge de l'État, « jusqu'à ce que la question ait été réglée par la loi ». Cette disposition temporaire est reprise, telle quelle, dans la *Grondwet* de 1983, dont elle forme le quatrième article additionnel.

Une réforme du système existant est sérieusement envisagée à partir de 1969. À cette date, un membre du gouvernement, M. Witteveen, propose de « racheter » aux Églises le droit aux traitements et pensions que la Constitution octroie à leurs ministres. Ce projet soulève une opposition assez vive au sein de l'Église Réformée Néerlandaise.

Au cours de leurs tractations avec le gouvernement, des réformés hollandais objectent la modicité des sommes allouées (environ trois millions et demi de florins par an), l'érosion incessante de ces montants, faute d'indexation, et la part croissante prise par les Églises elles-mêmes dans la rétribution des ministres du culte. Ils rappellent la nationalisation de 1808, dont les traitements et les pensions seraient la compensation. Ils suggèrent de remplacer les anciennes allocations par des rétributions nouvelles, calculées en tenant compte de la dépréciation monétaire et réparties

¹¹ Rappelons que Napoléon a érigé l'ancienne République Batave en Royaume de Hollande (1806-1810) au profit de son frère.

¹² Article 192 de la Constitution de 1840, article 168 de la Constitution de 1848, article 171 des Constitutions de 1887 et 1917, article 172 de la Constitution de 1922, article 178 des Constitutions de 1938 et 1948, article 185 des Constitutions de 1953, 1956 et 1963.

entre les Églises au prorata de leur importance numérique, telle que les recensements l'attestent.

Le gouvernement ne s'engage pas dans cette voie. Par la loi du 7-12-1983, il prend les mesures prévues par la Constitution. Les liens financiers entre l'État et les ministres des cultes sont abolis. Les obligations, auxquelles le Trésor était soumis, sont rachetées pour deux cent cinquante millions de florins, à condition que cette somme soit prioritairement affectée aux pensions des ecclésiastiques. Depuis lors, les pasteurs, curés et autres desservants ne touchent plus de traitement versé par les pouvoirs publics.

9. LES ÉGLISES DE LA ZONE MEUSE-MOSELLE

1) EIJSDEN — ÉGLISE RÉFORMÉE NÉERLANDAISE

Au début de l'occupation française, la localité compte encore trois communautés protestantes : la première est réformée de langue néerlandaise, la seconde luthérienne à dominante allemande, la troisième réformée wallonne. Deux pasteurs y exercent leur ministère. L'un s'occupe des Néerlandais et des luthériens. Il meurt en 1795 et ne reçoit pas de successeur. L'autre prend en charge l'église wallonne. Il retourne dans son pays d'origine, la même année. Même si son nom reparait au synode d'Amsterdam (1800), la communauté francophone est considérée comme « éteinte » dès 1795. Au fil des mois, les différences entre Néerlandais et Allemands s'atténuent fortement.

Il faut attendre 1811 pour que les protestants d'Eijsden, réunis — toutes obédiences confondues — en une église réformée néerlandaise, obtiennent un nouveau ministre. Ce dernier dessert également la communauté de Dalhem, réduite au rang d'annexe, avec cultes en langue française (1809). Sous le régime français, l'église d'Eijsden relève de la consistoriale de Maastricht, conformément aux décrets de 1805. Sous le règne de Guillaume Ier, elle ressortit à la direction ecclésiastique provinciale de Limburg, classe de Maastricht, cercle méridional de la même ville. À partir de 1841, elle est placée sous l'autorité de la direction des églises protestantes dans le Limburg, premier cercle de Maastricht. Depuis 1875, elle dépend de la direction de Noord-Brabant/Limburg. L'arrêté royal du 16-4-1816 lui affecte un pasteur de langue néerlandaise, qui continue les cultes en français à Dalhem jusqu'en 1847.

Durant la première moitié du XIXe siècle, les protestants d'Eijsden jouissent du *simultaneum*. Dès 1847-1848, la commune envisage de leur céder l'école de la localité, avec ses dépendances, afin de les doter d'un sanctuaire propre. La transaction est différée à plusieurs reprises. Après interventions répétées des États Généraux, la cession de l'immeuble a lieu le 20-7-1855, moyennant renonciation des réformés à tout droit sur l'église paroissiale. Le temple est aménagé à partir de 1856. Le *simultaneum* est aboli officiellement le 1-8-1857, effectivement quelques mois plus tard (1858). Comme Eijsden était la dernière localité néerlandaise où il était pratiqué, il disparaît ainsi du royaume.

Au fil du temps, la communauté d'Eijsden se rétrécit : elle compte moins de 20 fidèles au cours des années 1830. Après une certaine remontée durant la première guerre mondiale (48 fidèles en 1914), elle connaît un nouveau déclin précipité (12 âmes en 1923, 22 en 1933). Dès 1923, le cercle de Maastricht confie sa desserte au corps pastoral de la ville mosane, en attendant la « combinaison » des deux églises, qui intervient peu après.

Rattachée à Maastricht, la communauté d'Eijsden englobe, outre la localité du même nom, Gronsveld, Rijckholt, Sint-Geertruid, Mheer et Mesch. En 1985, elle a toujours temple et consistoire. Elle fait partie du ressort provincial de Noord-Brabant/Limburg, classe de Maastricht, cercle de Zuid-Limburg. Elle est desservie par un pasteur attaché à l'église de Maastricht. Ce dernier tient un culte hebdomadaire, entre la Pentecôte et août. Durant le reste de l'année, il fait un service toutes les deux ou trois semaines.

2) GULPEN — ÉGLISE RÉFORMÉE NÉERLANDAISE

Cette communauté réformée d'Ancien Régime subsiste au début du XIXe siècle. L'arrêté royal du 16-4-1816 lui attribue un pasteur néerlandophone. Elle ressortit alors, avec Cadier, à la classe de Maastricht, cercle septentrional de la même ville. Elle continue à jouir du *simultaneum*.

Durant la période belge (1830-1839), l'usage commun de l'église paroissiale soulève de grosses difficultés : à plusieurs reprises, les catholiques empêchent les protestants de se rendre au sanctuaire. En 1831, le pasteur de Gulpen quitte la petite communauté (55 fidèles en 1833) pour s'établir à Boxmeer (hors *Meuse-Moselle*). Le gouvernement de Bruxelles retire alors le traitement d'État attaché à ce poste. La communauté est prise en charge par divers ministres du voisinage (Beek, Eijsden, Meerssen et Vaals), puis par le desservant germanophone de Vaals, qui y tient des cultes toutes les deux semaines. Contre la volonté des fidèles, ce dernier prépare la réunion de Gulpen à sa propre église.

La direction ecclésiastique provinciale du Limburg fait échouer ce plan, en confiant la communauté décapitée au pasteur de Heerlen (hors *Meuse-Moselle*). Ses collègues des cercles de Meerssen et Venlo (hors *Meuse-Moselle*) se déclarent également disposés à y prendre, à leurs frais, leur tour de service. Pour remédier à la situation, bien que Gulpen soit alors en territoire belge, le roi Guillaume Ier des Pays-Bas y nomme un pasteur (16-1-1834), rétribué par l'État à partir de 1835. L'indépendance de la communauté, qui compte bientôt près de 80 membres, est ainsi préservée.

Comme le problème du *simultaneum* demeure pendant, l'État belge décide la construction d'un temple réformé à Gulpen, par les arrêtés royaux des 11-7 et 10-8-1835. Bâti aux frais des pouvoirs publics, l'édifice est commencé le 20-9-1836, consacré le 27-8-1837, effectivement mis en service le 3-9 suivant. En contrepartie, les protestants renoncent à leurs droits sur l'église paroissiale.

Durant une bonne partie du XIXe et au début du XXe siècle, le pasteur de Gulpen dessert la communauté de Valkenburg. Il prend en charge une centaine

de fidèles entre 1914 et 1920 : une trentaine à Gulpen, autant dans le voisinage immédiat et près de 30 à Valkenburg.

La situation se modifie au milieu des années 1950. L'église réformée de Vaals est privée de desservant à partir de 1954. Il en est de même pour Gulpen, l'année suivante. À la fin de 1955, les deux communautés sont alors « combinées » et confiées à un même pasteur, résidant au presbytère de Vaals. Après une nouvelle vacance de poste, la fusion des deux églises est poussée plus avant, le 1-5-1970, avec ratification de cette situation par les autorités ecclésiastiques.

En 1976, l'église de Gulpen-Vaals compte 396 fidèles. Sa circonscription s'étend sur Gulpen, Epen, Noorbeek, Slenaken, Wittem, Mechelen, Eijs, Simpelveld, Bocholtz, Wijlre, Margraten et Vaals. Elle comprend deux consistoires et deux temples, distants de douze kilomètres, avec cultes hebdomadaires et un seul pasteur rétribué par l'État. Elle relève du ressort provincial de Noord-Brabant/Limburg, classe de Maastricht, cercle de Zuid-Limburg.

3) MAASTRICHT — ÉGLISE RÉFORMÉE WALLONNE

Après la prise de Maastricht par les Français, l'église wallonne connaît une période difficile. Son temple est réquisitionné pour le culte de la Raison (1795), tandis que son pasteur est privé de tout traitement public jusqu'en 1798. Tant bien que mal, la communauté survit en attendant des jours meilleurs.

Les Wallons sont intégrés, en 1805, à l'église consistoriale de Maastricht. Les arrêtés royaux des 16-4 et 9-5-1816 les placent sous l'autorité de la direction ecclésiastique provinciale du Limburg, classe de Maastricht, cercle méridional de la même ville. Ils sont pris en charge par un ministre de langue française. Une décision ultérieure, en date du 11-4-1835, confirme que l'un des deux pasteurs réformés, payés par l'État dans la cité, doit être affecté à leur communauté. Celle-ci ressortit temporairement à la direction des églises protestantes dans le Limburg, deuxième cercle de Maastricht, conformément à la disposition ministérielle du 30-4-1841. Elle en est soustraite par arrêté du 16-11-1842. Elle relève désormais de la commission pour les affaires des églises wallonnes. Il en est toujours ainsi aujourd'hui.

Au fil du temps, la communauté wallonne de Maastricht s'affaiblit : s'assimilant à la culture néerlandaise, les descendants de ses membres passent fréquemment à l'église réformée néerlandophone. De 1914 à 1933, la *Waalse Kerk* annonce une cinquantaine de fidèles. En réalité, ceux-ci sont moins nombreux encore. Comme les services sont irréguliers, dès les années 1920, et annoncés comme tels dans la presse, l'édifice est surnommé — par des esprits facétieux — la « pas de culte Kerk ». L'église wallonne n'a plus de pasteur propre, rétribué par l'État, depuis 1970. Devenus purement occasionnels, les services sont assurés, en 1976, par le ministre de 's Hertogenbosch-Eindhoven (hors *Meuse-Moselle*), puis par un desservant d'Esneux (Belgique, province de Liège). En 1985, la communauté ne compte plus qu'une dizaine de membres.

4) MAASTRICHT — ÉGLISE RÉFORMÉE NÉERLANDAISE

Après la conquête française, les réformés néerlandais perdent l'usage de leurs deux temples. L'église Saint-Mathieu est utilisée comme boulangerie jusqu'en 1804, tandis que l'église Saint-Jean est transformée en magasin à fourrage (1795-1798). Endommagée, la seconde est rendue à la communauté par arrêté du 16 Pluviôse an VI (4-2-1798).

Sous l'Empire, les réformés néerlandais de la ville ressortissent à l'église consistoriale de Maastricht (1805-1815). De 1816 à 1841, ils relèvent de la direction ecclésiastique provinciale du Limburg, classe de Maastricht, cercle septentrional de la même ville. De 1841 à 1875, ils sont intégrés à la direction des églises protestantes dans le Limburg, premier cercle de Maastricht. À partir de 1875, ils font partie de la direction ecclésiastique de Noord-Brabant/Limburg. L'arrêté royal du 16-4-1816 place à leur tête trois pasteurs néerlandophones. Ce nombre est réduit à deux, par arrêté du 17-2-1871. Jusqu'à nos jours, les cultes se tiennent à l'église Saint-Jean.

Au début du XXe siècle, la circonscription de l'église réformée néerlandaise de Maastricht est étendue à de nouvelles localités. Elle englobe alors Sint-Pieter, Oud-Vroenhoven, Cadier en Keer, Heer, ainsi que les hameaux de Scharn et de Heugem. Vers 1917, elle absorbe également Amby et d'autres lieux extérieurs à la zone *Meuse-Moselle*. La communauté d'Eijsden lui est rattachée *de facto*, dès 1923.

En 1976, l'église réformée néerlandaise de Maastricht, à laquelle, est toujours « combinée » la communauté d'Eijsden, compte 1.894 fidèles. Sa circonscription — sans Eijsden — s'étend à la ville, Amby (hors *Meuse-Moselle*), Heer, Iitteren et Borgharen (toutes deux hors *Meuse-Moselle*), Cadier en Keer. Elle compte deux pasteurs rétribués par l'État, dont l'un dessert aussi Eijsden. Elle appartient au ressort provincial de Noord-Brabant/Limburg, classe de Maastricht, cercle de Zuid-Limburg.

5) MAASTRICHT — ÉGLISE LUTHÉRIENNE

Après la prise de Maastricht par les Français (1794), le conseil de l'église luthérienne germano-néerlandaise interrompt ses réunions jusqu'au 12-4-1799. Le temple de la Confession d'Augsburg est endommagé par deux bombardements. Jusqu'alors assez riche, la communauté perd l'essentiel de ses biens. Plusieurs années durant, elle connaît une existence difficile.

La fusion des différentes églises protestantes de Maastricht, proposée en 1805, ne se réalise pas. L'année suivante, la communauté luthérienne de la ville est placée, comme entité séparée, sous l'autorité du consistoire de Köln. Par arrêté du 16-4-1816, elle est reconnue comme église particulière, sous le nom de *Protestantsche Hoogduitsche Gemeente binnen Maastricht*, mais néanmoins soumise, avec la communauté wallonne, à la direction ecclésiastique provinciale du Limburg, classe de Maastricht, cercle méridional de la même ville. Nommé par le roi, son desservant reçoit un traitement d'État de 625 florins (3-1-1815),

porté à 1.000 florins quelques mois plus tard, moyennant la prise en charge des luthériens attachés à la garnison et, épisodiquement, le service de la communauté établie à Venlo. Vers 1830, ce ministre dessert 265 âmes, dont 48 militaires et 13 fidèles en périphérie.

Avec celle de Vaals, la communauté luthérienne de Maastricht souhaite échapper à l'autorité de la direction des églises protestantes dans le Limburg, créée en 1841, pour relever du synode évangélique luthérien, réorganisé en 1819. Toutes deux obtiennent satisfaction, par arrêté royal du 16-11-1842. Elles ressortissent successivement aux cercles d'Utrecht, de 's Hertogenbosch, puis au groupe de Groningen.

L'église luthérienne de Maastricht est desservie initialement par un seul pasteur allemand, qui prêche dans sa langue. Un auxiliaire néerlandophone est nommé temporairement, de 1846 à 1848. À partir de 1855, l'unique ministre attaché à ce poste est bilingue. Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, la communauté devient purement néerlandaise. Elle compte 171 fidèles en 1853, environ 150 en 1860, 192 en 1878, une centaine en 1923, 75 en 1933, 35 en 1984. Les cultes se tiennent dans son temple, restauré en 1869 et 1903. Ils sont hebdomadaires jusqu'en 1926, bimensuels depuis lors. En 1985, ils ont lieu toutes les deux ou trois semaines. La communauté relève de la commission synodale de l'Église Évangélique Luthérienne.

6) VAALS — ÉGLISE RÉFORMÉE GERMANO-NÉERLANDAISE

Au début du XIXe siècle, la communauté réformée de Vaals reçoit en son sein les derniers membres de l'église wallonne, établie jadis dans la localité, éteinte depuis 1795 et dissoute en 1801¹³. Après la paix de Lunéville (1801), les réformés de Burtscheid et d'Aachen retrouvent leur liberté d'action dans leur patrie. Les premiers érigent une église indépendante de Vaals en 1802. Les seconds font de même l'année suivante. Sous l'Empire, les réformés de la localité frontalière ressortissent à l'église consistoriale de Maastricht.

L'arrêté royal du 16-4-1816 attribue à la communauté réformée de Vaals un pasteur bilingue pour ses fidèles francophones¹⁴ et germanophones. De cette date à 1841, ces derniers relèvent de la direction ecclésiastique provinciale du Limburg, classe de Maastricht, cercle méridional de la même ville¹⁵. À partir de 1841, ils ressortissent à la direction des églises protestantes dans le Limburg, deuxième cercle de Maastricht. La communauté est englobée dans le nouveau cercle de Heerlen en 1843. Le 29-3-1895, elle repasse dans le cercle de Maastricht, lui-même intégré, depuis 1875, à la direction ecclésiastique provinciale de Noord-Brabant/Limburg.

¹³ Selon E.-M. Braekman, l'église wallonne de Vaals est supprimée officiellement le 25-3-1818.

¹⁴ Il s'agit des Wallons, recueillis par l'église germano-néerlandaise.

¹⁵ Avec interruption de 1832 à mai 1837, lorsque la communauté doute de la légalité de la direction, reconstituée après la Révolution de 1830.

Après 1830, le déclin de l'industrie locale entraîne la régression de l'église réformée de Vaals. Durant l'entre-deux-guerres, celle-ci compte encore une centaine de fidèles, dont les deux tiers sont néerlandophones et le reste germanophone. Les cultes se tiennent alternativement dans les deux langues. La circonscription paroissiale s'étend sur Vaals, Vijlen et Lemiers. Privée de pasteur en 1954, la communauté est finalement « combinée » à celle de Gulpen, à la fin de l'année suivante. Les liens tissés entre les deux églises se renforcent par la suite. Ils sont ratifiés officiellement le 1-5-1970. Depuis lors, Vaals et Gulpen forment une seule paroisse.

7) VAALS – ÉGLISE LUTHÉRIENNE

Jusqu'en 1842, l'église luthérienne de Vaals, reconnue le 7-12-1835 par le gouvernement belge, relève de la direction ecclésiastique provinciale du Limburg, puis de la direction des églises protestantes dans le Limburg, deuxième cercle de Maastricht. L'arrêté royal du 16-11-1842 la soustrait à cette instance, pour la placer sous l'autorité du synode de l'Église Évangélique Luthérienne.

Les communautés luthériennes d'Aachen et de Burtscheid se séparent de l'église de Vaals en 1835. Cette amputation et le déclin de l'industrie locale provoquent une chute progressive du nombre de fidèles. La baisse est cependant compensée par l'accroissement de population dans la région minière, où le pasteur de Vaals prend également soin des âmes. Il se charge ainsi des luthériens allemands de Rumpen et Heerlen (hors *Meuse-Moselle*), où une filiale est établie en 1925. L'année suivante, la localité frontalière ne compte plus que 44 fidèles, contre plus de 200 dans la zone minière. En 1927, le ministre fixe sa résidence à Heerlen, ville qui devient bientôt, de fait, le centre de l'entité ecclésiastique. Vaals cesse alors d'être desservie de manière privilégiée. Son temple est restauré en 1922 et peu avant la seconde guerre mondiale.

Jusqu'en 1940, les cultes se tiennent exclusivement en allemand. Compte non tenu des services organisés dans cette langue à Amsterdam, à l'intention des étrangers, Vaals est alors la seule communauté des Pays-Bas à connaître pareil régime. Le néerlandais est cependant introduit, en alternance avec l'allemand, par la suite.

En 1955, la paroisse luthérienne de Vaals est supprimée comme entité autonome, faute de fidèles en nombre suffisant. Elle est « combinée », depuis lors, à l'église de Heerlen-Brunssum (hors *Meuse-Moselle*), qui compte 310 âmes en 1976. Résidant à Heerlen, le pasteur-desservant relève de la commission synodale de l'Église Évangélique Luthérienne.

8) ADDENDUM

L'église mennonite de Maastricht, mentionnée dans l'aperçu relatif à l'Ancien Régime, demeure en activité au début du régime français, mais elle est privée de pasteur depuis 1795. Le nombre de fidèles y chute fortement, certains d'entre eux se ralliant à l'Église Réformée Néerlandaise. Le 7-9-1813, celle-ci en tire argument pour demander à être mise en possession des biens de la commu-

nauté. Sans résultat. L'église mennonite ne compte plus qu'un seul membre en 1828. Considéré comme « succession vacante », son patrimoine est confié, durant une trentaine d'années, à des administrateurs chargés de le remettre à une éventuelle communauté renaissante. L'État revendique ces biens, dès 1861. Il obtient gain de cause trois ans plus tard, malgré les protestations des mennonites d'Amsterdam.

Maastricht abrite également deux autres communautés protestantes, dont les desservants n'ont jamais été rétribués par l'État. La première appartient aux *Gereformeerde Kerken in Nederland*. Elle voit le jour grâce à l'apostolat déployé, dès 1902, par un évangéliste. Elle relève de l'église de Venlo (hors *Meuse-Moselle*) jusqu'en 1915, puis de la *Gereformeerde Kerk* de Heerlen (hors *Meuse-Moselle*), de 1915 à 1919. Dotée d'un lieu de culte propre en 1917, la communauté est érigée en église le 2-11-1919. Elle reçoit son premier pasteur le 11-3-1923. Son nouveau temple est consacré le 30-6-1926. À la suite de la dissidence, connue sous le nom de *Vrijmaking*, la communauté de Maastricht subit une scission en 1945 : un groupe de *Vrijgemaakten* se constitue en église séparée. Le groupe principal, fidèle au synode général, compte 496 fidèles en 1976. Il relève du synode particulier de Noord-Brabant/Limburg, classe de Maastricht (érigée le 5-6-1946).

lemag
l'orga
socié
dramé
quest
sures

la Rép
fonda
les Ju
lites b
citoye
civiqu
21-2-
toute

dépar
toires
culer
locali
mette
ancie

taine
mosa
leurs
pecti
présé
Règl

¹ Ce
part

B. CULTE ISRAËLITE

I. ALLEMAGNE

À la différence du protestantisme, le culte israélite n'a pas fait l'objet, en Allemagne, de très nombreuses dispositions législatives aux XIXe-XXe siècles. Plus que l'organisation religieuse, c'est globalement « l'intégration » de la population juive à la société qui a retenu l'attention du pouvoir politique, avec les vicissitudes et les drames que l'on sait. L'aperçu présenté ci-dessous s'en ressent : il y sera davantage question de la position des Juifs dans l'ensemble du passé allemand que des mesures régissant leurs organes culturels, somme toute assez stables de 1847 à 1938.

1. 1794-1814

La rive gauche du Rhin est conquise par les Français en 1794, puis annexée à la République. Ce changement de souveraineté s'accompagne de mutations juridiques fondamentales. Avec la disparition des anciennes principautés, les ordonnances sur les Juifs, qui y étaient en usage, sont abolies. Soumis aux lois françaises, les Israélites bénéficient du décret d'Émancipation du 27-9-1791¹. Ils obtiennent ainsi la pleine citoyenneté, sans limitation ni discrimination. Ils doivent cependant prêter le serment civique et renoncer à leurs anciens règlements particuliers. Conformément à la loi du 21-2-1795, le culte israélite peut être exercé sous la surveillance des autorités. Il n'est toutefois ni reconnu, ni salarié par l'État.

Par arrêté du 15-9-1797, la commission intérimaire, chargée d'administrer les départements de la rive gauche du Rhin, abolit explicitement les taxes discriminatoires qui frappaient les Juifs, notamment le « droit de pied fourchu ». Libres de circuler et d'élire leur domicile où bon leur semble, les Israélites se fixent dans des localités et des régions où ils n'étaient guère présents. Ces déménagements leur permettent d'échapper aux taxes culturelles et aux autres contributions levées par les anciennes communautés. La situation financière de ces dernières s'en ressent.

Par décret du 30-5-1806, Napoléon convoque à Paris une Assemblée d'une centaine de Notables, choisis par les préfets, afin de préparer la réorganisation du « culte mosaïque », ainsi que les réformes à mettre en oeuvre pour « corriger les Juifs de leurs défauts ». Les départements de la Moselle et du Rhin-et-Moselle y envoient respectivement cinq et quatre délégués. La Sarre et la Roer y ont chacune un seul représentant. Certains d'entre eux prennent part au Grand Sanhédrin, qui sanctionne le *Règlement sur l'organisation du culte israélite* élaboré par l'Assemblée des Notables.

¹ Ce décret est d'application, dès 1791, dans les localités alors françaises, mais qui font à présent partie du Saarland.

Ce règlement est mis en application par les décrets impériaux du 17-3-1808, exécutoires également sur la rive gauche du Rhin. Le culte israélite cesse d'être publiquement toléré pour être reconnu, voire encadré par l'État. Ces mêmes décrets prévoient la création d'une synagogue consistoriale dans chaque département « renfermant deux mille individus professant la religion de Moïse ». Le siège en sera établi dans la localité qui compte le plus d'habitants juifs. Si le nombre de fidèles requis n'est pas réuni, la circonscription consistoriale englobera autant de départements, de proche en proche, qu'il en faudra pour atteindre ce *quorum*².

Tout consistoire se compose en principe d'un grand rabbin, d'un second rabbin, ainsi que de trois laïcs, élus par vingt-cinq notables du département et confirmés par le ministre des Cultes. En réalité le second rabbin manque souvent à l'appel. Les circonscriptions départementales sont coiffées par un consistoire central, siégeant à Paris.

Chaque consistoire départemental surveille l'organisation et l'administration des communautés placées sous sa responsabilité. Il édicte des règlements sur l'exercice du culte, l'activité de ses ministres et l'enseignement religieux. Il fixe les contributions culturelles et les répartit entre les fidèles. Le cas échéant, il communique son avis aux autorités civiles pour la construction de sanctuaires. À la différence des curés et des pasteurs protestants, les rabbins et ministres officiants ne sont pas rétribués par les pouvoirs publics, mais par des prélèvements obligatoires, que supportent les chefs de famille.

Le « décret infâme », qui limite les activités commerciales et financières des Israélites, est d'application sur la rive gauche du Rhin³. Il en est de même pour les dispositions du 20-7-1808, qui ordonnent aux Juifs de faire enregistrer leurs nom et prénom à l'état civil, afin de les obliger à user de patronymes stables.

Conformément au décret du 11-12-1808, treize synagogues consistoriales sont établies dans l'Empire français. Créés en 1809, les consistaires de Trier, Koblenz, Krefeld et Metz sont compétents pour la partie allemande de *Meuse-Moselle*. Le premier englobe, entre autres, la Sarre et les Forêts. Le second comprend le Rhin-et-Moselle. Le troisième couvre huit départements, dont la Roer et l'Ourthe. Le quatrième exerce son autorité en Moselle et dans d'autres territoires. Le consistoire de Koblenz est déplacé à Bonn, à la suite de requêtes émanant des Israélites de cette ville : ceux-ci, plus nombreux que leurs coreligionnaires attachés au siège initial de la circonscription, parviennent à faire prévaloir leurs revendications.

Dans la pratique, les dispositions de 1808 ne modifient guère la situation des sanctuaires locaux, appelés « synagogues particulières », établis dans les ressorts consistoriaux. Chacun d'eux est confié à un notable, élu par les fidèles et confirmé par le consistoire. Avec le titre de commissaire-surveillant, cette personne exerce les

² Sur les autres dispositions de 1808 relatives au culte israélite, cfr t.I, pp. 125-127.

³ À son propos, cfr t.I, p.127.

attributions de l'administrateur de communauté sous l'Ancien Régime. Elle gère les ressources financières, assurées essentiellement par les contributions des Israélites.

Les communautés juives de la rive gauche du Rhin demandent que leurs membres soient exemptés du « décret infâme » ou, du moins, bénéficient d'allègements en cette matière. Elles font valoir que les Israélites de la région sont trop pauvres pour être usuriers. Elles déplorent aussi l'annulation de maintes créances, légitimement détenues par des marchands juifs. Il n'est donné aucune suite à ces démarches. C'est pourquoi l'Émancipation juridique des Israélites n'est pas vraiment suivie d'une promotion sociale, si ce n'est à titre purement exceptionnel. Les Juifs demeurent fidèles à leurs métiers traditionnels, essentiellement dans le petit commerce.

2. 1814-1847

Les traités de Paris et de Vienne (1814-1815) soustraient la Rhénanie à la domination française. Dès le 5-4-1815, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, prend possession des provinces de Jülich-Kleve-Berg et du Niederrhein. Ces dernières sont divisées en régences. Les *Regierungen* de Köln, Aachen, Koblenz et Trier sont partiellement représentées dans la zone *Meuse-Moselle*. Une Rheinprovinz unique est créée en 1822, avec Koblenz pour chef-lieu. Elle compte environ 21.000 Juifs en 1823, 27.500 en 1846⁴.

Après ce changement de souveraineté, les Juifs de la rive gauche du Rhin s'interrogent sur le sort que leur réservera l'État prussien. Certains espèrent conserver, voire améliorer le statut qui leur a été donné à la période française. D'autres, au contraire, redoutent sa dégradation. En fait, la situation juridique demeure ambiguë durant les deux premières années.

Le diplôme de prise de possession de la rive gauche du Rhin par la Prusse ne donne, en effet, aucune garantie aux Israélites. À titre transitoire, l'article 16 de la *Bundesakte* (8-6-1815) maintient le *statu quo* : jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle loi générale, les Juifs des territoires annexés demeurent régis par les normes existantes. Encore faut-il s'accorder sur les dispositions dont il s'agit. Interprétant littéralement la *Bundesakte*, d'aucuns estiment que les ordonnances d'Ancien Régime sont remises en vigueur dans les régions précédemment occupées par les Français. D'autres pensent, au contraire, que les décrets de 1808 restent exécutoires. D'autres encore affirment que le décret prussien sur l'Émancipation des Juifs (11-3-1812), assez restrictif, est introduit en Rhénanie du seul fait de l'annexion. Les thèses les plus contradictoires circulent durant plusieurs mois.

⁴ En 1823, la Rheinprovinz compte 20.762 Juifs. Ceux-ci se répartissent, entre les quatre régences représentées dans *Meuse-Moselle* de la manière suivante : 6.291 pour Koblenz, 3.809 pour Köln, 3.350 pour Trier, 1.850 pour Aachen. En 1843, 27.513 Juifs sont dénombrés en Rheinprovinz. Les effectifs des différentes régences demeurent fort inégaux : 8.382 pour Koblenz, 5.121 pour Köln, 4.612 pour Trier, 2.395 pour Aachen.

Le 5-9-1817, le ministre de l'Intérieur tente de dissiper les malentendus. Le règlement définitif de la « question juive » est ajourné, précise-t-il, jusqu'à la révision complète de la législation qui régit cette matière. Entre-temps, les décrets napoléoniens demeurent exécutoires sur la rive gauche du Rhin. Dans ses clauses positives, l'édit prussien de 1812, plus favorable aux activités commerciales des Israélites, ne peut y être appliqué. Toutefois, ses dispositions restrictives, qui limitent l'accès à diverses fonctions publiques et enseignantes, doivent être mises en œuvre dans les territoires récemment passés sous l'autorité de Berlin.

Les relations entre les communautés israélites et le pouvoir civil sont précisées dans un règlement du 23-10-1817. Les affaires d'importance particulière, comme la construction d'une synagogue ou d'un oratoire, l'établissement d'un cimetière, l'achat ou la vente d'un terrain, la levée de contributions spéciales, nécessitent l'approbation de la régence. Au sein de cette dernière, la section de l'Intérieur exerce la surveillance sur les communautés juives, sous le contrôle ultime de l'*Oberpräsident* de la Rheinprovinz. Les consistoires de Bonn, Krefeld et Trier survivent à la période française. Considérés comme des institutions gênantes, onéreuses et inefficaces, ils ont très peu d'influence sur les Juifs de la rive gauche du Rhin.

Le « décret infâme » de 1808, qui doit venir à expiration dix ans après sa promulgation, fait-il partie des règles maintenues ? Les Juifs ne le souhaitent pas. Ils adressent des requêtes en ce sens à l'*Immediatjustizkommission*, chargée de la révision des lois rhénanes. Après avoir consulté les différentes régences concernées⁵, cette instance se prononce en faveur de l'application du décret (30-1-1818). Par ordre du cabinet du 3-3-1818, Frédéric-Guillaume III proroge explicitement la législation de 1808 pour une durée indéterminée. Ainsi le statut juridique des Juifs est-il clarifié.

Par leur intégration à la Prusse, les Israélites rhénans n'obtiennent aucun droit nouveau. Au contraire, ils sont désormais frappés d'interdits professionnels, qu'ils ne connaissaient nullement sous la domination française. Les portes de la fonction publique, de l'enseignement officiel, de la magistrature, du barreau et du corps des officiers leur sont fermées. Ils ne peuvent pas non plus exercer le métier de pharmacien. Une forme particulière de serment judiciaire leur est imposée depuis 1817. Des dispositions ultérieures leur interdisent l'accès aux fonctions assermentées (7-5-1822) et même, temporairement (1836-1841), le port de prénoms chrétiens. Le 13-11-1826, l'ordre est donné aux régences de faciliter la conversion des Juifs au christianisme. Le mouvement d'Émancipation est non seulement arrêté, mais il tend à régresser.

L'attitude abrupte des autorités envers les Juifs s'explique en grande partie par la vague réactionnaire qui déferle après 1815. Une majorité de la classe dirigeante demeure attachée au *christlich-germanische Staatsprinzip*. À ses yeux, l'existence même de l'État suppose l'unité de la société, qui doit être germanique et chrétienne. Or les principes religieux et moraux des Israélites sont incompatibles avec le des-

⁵ Les régences de Düsseldorf et Köln sont favorables à la suppression des restrictions, mais celle d'Aachen y est opposée.

potisme théocratique qui régit le pays. Tant qu'ils demeurent tels, les Juifs sont, d'une certaine manière, considérés comme des asociaux. D'autres responsables politiques et administratifs ne partagent pas ces vues. Fidèles aux impulsions de l'*Aufklärung*, ils attribuent le sort déplorable des Juifs aux siècles d'oppression qu'ils ont subis et aux barrières juridiques qu'ils connaissent encore. Selon eux, il faut y remédier en poussant l'Émancipation plus avant.

Les deux tendances se rejoignent pour souhaiter une « régénération morale » des Israélites. Elle seule permettra leur assimilation, conçue comme un abandon de leurs traditions spécifiques et comme une fusion au sein du peuple allemand, avec conversion graduelle au christianisme. Les deux sensibilités s'opposent cependant sur l'égalité des droits : pour les uns, elle est l'aboutissement ultime de la « régénération »; pour les autres, elle en est le préalable. Au fil des ans, la « question juive » demeure très discutée.

Chez les Israélites allemands, la volonté de s'intégrer à la société et l'individualisme ambiant donnent naissance à des attitudes nouvelles : pour les uns, le désir de moderniser les rites; pour d'autres le détachement progressif envers le culte; pour d'autres encore, le passage au christianisme. À terme, ces mouvements en sens divers susciteront des réactions de type orthodoxe, parfois même des schismes à l'intérieur de certaines communautés.

À la demande de l'autorité supérieure, les régences se prononcent sur les droits à accorder aux Juifs rhénans, en 1819-1820. À Trier, une majorité s'oppose à l'introduction du décret prussien d'Émancipation. Elle exige une application renforcée des lois françaises de 1808. Une minorité se prononce contre une telle politique, jugée discriminatoire. Elle demande la mise en œuvre d'une version adaptée du décret de 1812. La régence de Koblenz se rallie à ce dernier point de vue. Les divergences n'empêchent pas l'accord sur un point fondamental : l'exclusion des Israélites des fonctions étatiques officielles, jusqu'à leur conversion et leur « complète germanisation ».

Le premier *Provinziallandtag* de Rhénanie (1826) n'adopte guère une attitude favorable à l'Émancipation des Juifs. Les assemblées ultérieures (1828, 1830) soutiennent majoritairement la politique restrictive du gouvernement en ce domaine. Entre-temps, l'ordre du cabinet du 8-8-1830 confirme le caractère exécutoire du décret du 11-3-1812 — en fait, de son volet positif — dans les seules provinces prussiennes où il a été promulgué, aussitôt après son élaboration.

Peu à peu, cependant, les esprits évoluent en faveur de l'égalité des droits. Dès 1833 et 1837, aux quatrième et cinquième *Provinziallandtage*, quelques voix se font entendre pour demander une amélioration de la condition juridique des Israélites. S'ils demeurent sans résultat immédiat, ces plaidoyers d'une « minorité éclairée » incitent la bourgeoisie libérale à s'engager davantage dans le même sens.

Frédéric-Guillaume IV accède au trône en 1840. Le nouveau roi de Prusse ne croit pas à l'assimilation des Juifs. Il n'entend pas les intégrer à la société chrétienne, mais les organiser en dehors d'elle, en les soumettant à un isolement quasi médiéval.

Révélés par une indiscretion, ses projets soulèvent une vague d'indignation dans les milieux libéraux, particulièrement bien implantés en Rhénanie.

Tour à tour la régence de Trier, les administrations communales de Bonn, Düsseldorf, Köln, Saarbrücken, Sankt Johann, Trier et du canton de Wallerfangen plaident en faveur de réformes : abrogation du « décret infâme », établissement de l'égalité civile et politique, admission des Israélites aux fonctions de représentation communale. Le septième *Rheinische Provinziallandtag* (1843) se prononce en ce sens, après avoir reçu diverses pétitions de grands bourgeois libéraux. Le huitième *Provinziallandtag* (1845) revient à la charge, en demandant la révocation du décret discriminatoire de 1808. Le souverain ne tient guère compte de ces revendications : la nouvelle loi communale de Rhénanie, promulguée par ses soins (2-3-1845), subordonne l'entrée dans les conseils municipaux à l'appartenance à une confession chrétienne, sauf dérogation tout à fait exceptionnelle.

En 1847, une Diète de la Confédération, qui réunit à Berlin les délégués des différents *Provinziallandtage*, élabore un projet de loi destiné à améliorer le statut juridique des Juifs. Les députés rhénans prennent une part active aux débats. Ainsi naît le *Gesetz über die Verhältnisse der Juden* du 23-7-1847.

Par cette loi, la population israélite se voit reconnaître la plupart des droits civils dont jouissent les autres citoyens. Les restrictions établies en 1808, en matière de commerce et d'industrie, sont abolies. Un certain nombre de Juifs peuvent ainsi se muer en promoteurs de l'industrialisation rhénane, en créant des banques et des entreprises. Bien qu'il garde une forme particulière, le serment judiciaire des Israélites a désormais la même valeur que celui des chrétiens.

Il n'empêche que des discriminations subsistent dans les domaines professionnel et politique. Ainsi les Juifs sont exclus de la direction et de l'inspection des écoles publiques pour enfants chrétiens. Ils ne peuvent être instituteurs que dans les établissements scolaires de leur confession. Dans les universités, comme *Privatdozenten*, professeurs extraordinaires et ordinaires, ils ont le droit d'enseigner seulement la médecine, les mathématiques, les sciences naturelles, la géographie et les langues. Ils sont écartés du Sénat académique, des fonctions de doyens, prorecteurs ou recteurs. Les Israélites ne peuvent accéder aux emplois de police et de justice, au corps des officiers, au pouvoir exécutif, ni aux mandats représentatifs. Enfin, ils ne jouissent pas du droit de vote aux élections du *Land*.

Promise depuis longtemps, la réorganisation confessionnelle est mise en œuvre par la même loi. Celle-ci étend le droit de regard du pouvoir politique sur les institutions culturelles : l'autorité civile en contrôle la comptabilité, confirme la désignation des membres des organes dirigeants, approuve le statut qui règle les affaires internes des communautés. Le consentement de l'État est requis pour toute question un tant soit peu importante. Berlin ne prévoit aucune institution centrale, qui coifferait toutes les communautés du royaume : mieux vaut diviser pour régner...

La loi de 1847 abolit le système consistorial hérité de la période française et avec lui, toute l'organisation centralisée du culte. Elle prescrit la formation d'une Sy-

nagog
suffisa
nauté
représ
butior
être s
étape:
perso
le res
la rég
desve
par ra

tentve
L'asse
plus,
tienne
prend
Celui-
l'asse
cuteur
comm

fiscale
ments
aumd
pour l

applic

La ré
rangs
juridic
expli

⁶ Dans
cerch
meir

synagogengemeinde par cercle⁶, aux conditions suivantes : 1° un nombre de fidèles suffisant, dont la capacité contributive permette d'assurer la stabilité de la communauté; 2° une organisation conforme à la législation; 3° l'élection d'une assemblée de représentants et d'un conseil; 4° l'établissement d'un budget et d'un rôle des contributions, soumis à l'approbation du pouvoir civil; 5° l'élaboration de statuts, qui doivent être sanctionnés par l'*Oberpräsidium* de la Rheinprovinz. À l'issue de ces différentes étapes, la *Synagogengemeinde* est constituée en entité de droit public, dotée de la personnalité civile (*Körperschaft mit öffentlichen Rechten*). Le gouvernement en fixe le ressort territorial après consultation des communautés locales. Tous les Juifs de la région relèvent obligatoirement de la nouvelle entité. Jusqu'à la création des *Landesverbände*, à la fin du XIXe siècle, les *Synagogengemeinden*, autonomes les unes par rapport aux autres, constituent les seuls rouages institutionnels du culte israélite.

À la tête de chaque communauté de synagogue se trouve une *Repräsentantenversammlung*, ainsi qu'un *Vorstand*, qui en est l'organe exécutif et administratif. L'assemblée des représentants comprend au moins neuf membres, vingt et un au plus, élus pour six ans par les Juifs masculins, majeurs et sans reproche qui appartiennent à la communauté. Elle est renouvelée par moitié tous les trois ans. Elle prend des résolutions à caractère obligatoire et contrôle l'administration du conseil. Celui-ci est formé d'au moins trois membres, sept au plus, élus pour six ans par l'assemblée des représentants, avec confirmation gouvernementale. Il est l'interlocuteur du pouvoir civil, auquel il communique les *desiderata* et les plaintes de la communauté. Il représente cette dernière en justice contre des tiers.

Si toute communauté reconnue jouit de la personnalité civile et d'exemptions fiscales, elle doit supporter elle-même les frais de culte, en ce compris les traitements de ses ministres. À cette fin, elle utilise le produit des taxes cultuelles et des aumônes. Les pouvoirs publics ne lui accordent des subsides, s'ils y consentent, que pour l'aménagement ou la construction de sanctuaires.

Telle est la réforme de 1847. Encore faut-il en concrétiser les principes. Leur application soulèvera bien des difficultés, au cours des décennies ultérieures.

3. 1847-1870

À peine promulguée, la loi de 1847 risque d'être dépassée par les événements. La révolution de 1848, à laquelle de nombreux Juifs rhénans prennent part dans les rangs libéraux ou démocratiques, s'accompagne, en effet, de mutations politiques et juridiques. L'égalité des confessions et l'indépendance des cultes envers l'État sont explicitement demandées dans de nombreuses pétitions adressées au Parlement na-

⁶ Dans les territoires où la présence israélite est plus dense, il est possible de créer, dans un même cercle, plusieurs *Spezialsynagogengemeinden*. Celles-ci forment ensemble une *Kreissynagogengemeinde* unique, avec un seul conseil et une seule assemblée de notables.

tional de Frankfurt. Les articles 4, 11 et 12 de la Constitution du 5-12-1848 vont dans ce sens : ils consacrent l'égalité des citoyens devant la loi, l'accessibilité aux emplois publics de toute personne qualifiée, la liberté des cultes et de leur exercice public, la jouissance des droits civils et politiques indépendamment de l'appartenance confessionnelle, enfin l'autonomie des autorités religieuses dans la direction et l'administration de leurs affaires internes.

Bientôt, cependant, les forces réactionnaires reprennent le dessus. C'est pourquoi la Constitution prussienne, révisée en 1850, est moins favorable à l'Émancipation des Juifs. Son article 4 limite l'accessibilité aux emplois publics (fonctionnaires de l'État, enseignants, juges ...), en la soumettant aux lois existantes : les obstacles établis en 1847 n'ont donc pas disparu. Par contre, l'indépendance des cultes dans la direction de leurs affaires est maintenue, alors qu'elle est en contradiction avec la loi adoptée trois ans plus tôt. Tout le problème est de savoir laquelle des deux normes doit être appliquée...

À cet égard, l'attitude du gouvernement est fluctuante. La circulaire du 5-6-1849 suspend provisoirement l'exécution de la loi de 1847. Une autre circulaire, en date du 16-2-1853, la rétablit. Cette évolution erratique reflète les flux de libéralisation, puis de restauration qui traversent alors la vie politique allemande. Elle engendre des contradictions juridiques. Ainsi, bien que les réformes de 1848-1850 la garantissent en théorie, l'autonomie des *Synagogengemeinden* demeure limitée par le contrôle de l'État. Sur ce point, les dispositions de 1847 survivent à la vague libérale, par rapport à laquelle elles sont en net retrait.

Au plan civil, le gouvernement tire d'abord parti des ambiguïtés juridiques pour restreindre l'égalité en défaveur des Juifs. Sans mettre en question leur droit d'accéder aux fonctions judiciaires, le ministre compétent établit un *numerus clausus* pour certaines fonctions, sur base de l'appartenance confessionnelle (10-7-1857). Au fil du temps, cependant, les préventions s'atténuent. Dans les années 1860, à la suite de nombreuses pétitions adressées au pouvoir, la plupart des ministères affirment leur bienveillance envers les nominations d'Israélites dans leurs services. Toutes les discriminations civiles et politiques liées à l'appartenance culturelle sont explicitement abolies par la loi de la Confédération de l'Allemagne du Nord, en date du 3-7-1869. L'accès aux fonctions représentatives, tant au niveau communal qu'au plan du *Land*, et la collation des emplois publics doivent être totalement indépendants des considérations confessionnelles. Ces dispositions deviennent applicables à l'ensemble du *Reich* par la loi du 22-4-1871. Juridiquement, les Juifs ne sont plus des citoyens de seconde zone. Dans la pratique toutefois, leur entrée dans la fonction publique, la magistrature et l'enseignement reste freinée par des pesanteurs sociologiques.

Dans le domaine religieux, l'application de la loi de 1847 soulève aussi certaines difficultés. Ce n'est cependant pas le cas dans toutes les régions. Il arrive ainsi que des Juifs consentent à s'organiser en *Synagogengemeinden*⁷ et s'accommodent des

⁷ Outre une synagogue pour l'ensemble de la communauté, ces *Synagogengemeinden* entretiennent des oratoires ou maisons de prière (*Bethäuser*) dans d'autres localités importantes de la circonscription.

normes étatiques. Dans d'autres parties du territoire au contraire, les autorités publiques se croient obligées d'intervenir directement dans les affaires culturelles, en tentant d'imposer la création de *Synagogengemeinden* selon leurs propres critères. Souvent elles se heurtent à la résistance des communautés juives. Ces oppositions sont dictées par des considérations diverses : crainte de voir l'immixtion du pouvoir civil s'accompagner de réformes culturelles non souhaitées ou d'atteintes aux principes religieux; discordes intestines; controverses entre Juifs sur le choix du siège des circonscriptions à ériger; velléités autonomistes de noyaux isolés, désireux de rester indépendants pour échapper à des charges financières nouvelles... Manifestement, nombre de communautés israélites se défient de la loi de 1847, surtout du contrôle étatique qu'elle instaure.

Après avoir essuyé maints échecs dans ses projets initiaux, le pouvoir politique ne se résigne pas à abandonner ses plans visant à créer des *Synagogengemeinden*. L'*Oberpräsident* de la Rheinprovinz établit un *Normalstatut*, calqué sur l'organisation administrative prussienne, et le propose en modèle aux communautés. En 1862, il nomme un commissaire, chargé de faire aboutir les fondations de « communautés de synagogue », en négociant avec les intéressés. Le 1-1-1863, les anciens consistoires de Bonn et Krefeld sont définitivement dissous, afin de céder la place aux nouvelles structures culturelles. Celui de Trier est seulement abrogé quatre ans plus tard. Une fois de plus, ces initiatives soulèvent des résistances. Ainsi, le 22-4-1863, vingt-cinq délégués des communautés israélites des cercles de Sankt Wendel, Ottweiler, Saarlouis, Merzig et Saarbrücken s'opposent à la création de *Synagogengemeinden* sur base de la loi de 1847 : ils arguent que celle-ci est contraire à la liberté religieuse, garantie par la Constitution. La tâche du commissaire est vouée à l'échec.

Le gouvernement revient à la charge. Il s'appuie sur deux arguments pour fléchir la résistance des communautés. Ces dernières n'aspirent-elles pas à jouir de la personnalité civile, reconnue aux entités de droit public ? Pareil avantage ne peut leur être octroyé sans érection de *Synagogengemeinden* conformes à la loi de 1847. Certaines communautés rurales ne sont-elles pas confrontées à des problèmes financiers, dus aux difficultés qu'elles éprouvent à lever les contributions culturelles ? Le soutien qu'elles demandent à l'État, pour en venir à bout, ne peut être accordé s'il n'y a pas élaboration d'un statut compatible avec les mêmes dispositions légales. Tôt ou tard, les grandes communautés juives doivent entrer dans les vues du pouvoir.

Au cours des dernières décennies du XIXe siècle, l'État obtient donc la création de *Synagogengemeinden* : ainsi, celles de Merzig, Saarlouis, Saarwellingen et Saarbrücken, dans la partie sarroise de *Meuse-Moselle*⁸. Malgré leurs demandes, certaines communautés n'obtiennent pas la reconnaissance officielle, avec les *Korporationsrechte*⁹. Le gouvernement repousse leurs requêtes, estimant le nombre de fidèles trop réduit ou leurs moyens financiers trop limités, pour qu'une circonscription stable soit établie. Parfois, néanmoins, il leur permet de s'agréger, comme

⁸ En outre, celles d'Illingen, Neunkirchen, Ottweiler et Tholey (hors *Meuse-Moselle*).

⁹ Ainsi celles de Rehlingen, Hüttersdorf-Bettingen-Lebach et Spiesen en Sarre.

filiales, à des *Synagogengemeinden* déjà constituées. Cette alternative n'est guère utilisée, en raison de l'opposition des grandes communautés à l'extension de leurs charges culturelles.

Peu à peu, la loi de 1847 révèle ses limites. Conçue surtout pour des communautés urbaines importantes, elle ne procure aucun avantage aux essaims réduits et pauvres, souvent laissés à eux-mêmes¹⁰. Or ces noyaux restreints ne sont pas rares sur les territoires des actuels Rheinland-Pfalz et Saarland. Ils sont, de surcroît, dépourvus de membres dotés d'une formation intellectuelle suffisante pour exercer un rôle dirigeant dans les communautés. Bien plus, des *Synagogengemeinden* reconnues par l'État sont parfois confrontées à des difficultés financières, à cause du départ de fidèles aisés vers les grandes villes. Faute de participation des pouvoirs publics aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres, ces problèmes s'aggravent au fil des décennies. En l'absence de tout subside officiel, si ce n'est pour la construction de synagogues, l'égalité des confessions religieuses n'est pas vraiment assurée.

Toutefois, les mentalités évoluent peu à peu. Jusqu'à la révolution de 1848, des Juifs sont encore, ici et là, l'objet de tracasseries, qui manifestent l'hostilité ou la méfiance de la population à leur égard. Si l'intolérance est généralement latente, elle prend des formes concrètes en période de récession économique ou d'agitation politique. À partir des années 1850, les relations entre Israélites et chrétiens commencent à se détendre. L'intégration des Juifs s'opère à divers niveaux : exercice de responsabilités communales, participation à la vie associative locale et régionale, etc...

Cependant, les Juifs n'ont pas accès, en nombre significatif, aux tâches étatiques et judiciaires avant l'avènement de la République de Weimar. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les emplois stables dans les services publics, l'ordinariat des Universités et la magistrature ne sont vraiment ouverts qu'aux Israélites baptisés. Des clubs et associations leur restent fermés jusqu'à la première guerre mondiale. Des cercles réactionnaires, fréquentés par des officiers et des fonctionnaires, véhiculent des préjugés antisémites. Si elle est moins malaisée que jadis, « l'assimilation » à la population allemande ne peut se réaliser pleinement.

4. 1871-1933

De 1871 à 1910, les Juifs allemands voient leurs effectifs passer de 512.000 à 615.000 personnes. La part qu'ils représentent dans la population totale régresse, cependant, de 1,25 à 0,95%. L'émigration, les conversions au christianisme et le recul de la natalité, plus précoce chez les Israélites que dans d'autres milieux, expliquent en grande partie ce phénomène. Dans le même temps, les Juifs étrangers sont de

¹⁰ Ainsi dans les cercles de Bitburg, Prüm et Daun vivent huit à dix familles disséminées. Celles-ci adhèrent en partie à la *Synagogengemeinde* de Trier, en partie à d'autres communautés. Dans les régions de Trier et de Saarbùrg, les essaims de Juifs, dispersés dans l'espace, peuvent difficilement s'agréger en synagogue de cercle, dotée d'un sanctuaire « central », sans contrevenir aux prescriptions de la Loi religieuse, limitant les déplacements le jour du Sabbat.

plus en plus nombreux à élire leur domicile en Allemagne¹¹. Les pogromes de 1881-1883 et la révolution de 1905 en Russie sont à l'origine de ce flux, qu'amplifiera encore l'arrivée ultérieure d'Israélites en provenance d'Autriche-Hongrie. En Rheinprovinz, de 1900 à 1913, la population juive passe de 52.251 à 57.287 personnes (0,8% de la population totale). À la veille de la première guerre mondiale, elle se répartit comme suit entre les régences de *Meuse-Moselle* : 17.041 pour Köln, 7.910 pour Koblenz, 6.849 pour Trier et 4.211 pour Aachen.

Pendant les dernières décennies du XIXe siècle, l'exode rural de la population israélite s'intensifie. Les communautés urbaines s'en trouvent renforcées. Elles développent leurs activités et construisent de nouvelles synagogues. À l'inverse, les petites communautés isolées risquent de s'étioler¹². Le *Deutsch-Israelitische Gemeindebund* est créé en 1872, afin de coordonner leur action en divers domaines : administration, finances, enseignement religieux, bienfaisance... Ouverte à toutes les tendances religieuses, cette association rend des services éminents durant soixante ans.

Au fil du temps, l'influence du courant libéral ou réformateur se manifeste plus nettement au sein du judaïsme. Dans maintes communautés, les prières et prédications en langue allemande sont introduites, de même que l'orgue et le chant choral. Ces innovations mécontentent les traditionalistes, bien implantés dans nombre de petites communautés rurales et soutenus par des associations orthodoxes urbaines, en particulier par celles de Köln.

Au plan juridique, la situation du culte israélite est la même que celle de la plupart des autres confessions. Les communautés reconnues sont des personnes civiles. Elles s'administrent assez librement, mais ne peuvent aliéner ou acquérir des biens immobiliers qu'avec l'autorisation des pouvoirs publics. La loi de 28-7-1876 applique à la religion israélite les règles, exécutoires depuis 1873, en matière de sortie d'une église chrétienne. Elle autorise les Juifs à se détacher de la *Synagogengemeinde* dont ils étaient membres, pour raison de conscience. Elle les affranchit alors des charges culturelles, sans les priver pour autant de leur judaïté. Le cas échéant, elle les habilite à former, avec d'autres, une communauté séparée à laquelle l'État peut, s'il le juge utile, conférer le statut d'*öffentliche Körperschaft*. Assez nombreux sont les Israélites qui invoquent ces dispositions, soit pour se détacher de toute association religieuse, soit pour créer des communautés orthodoxes nouvelles, soit pour changer de *Synagogengemeinde*.

Même s'il demeure tout à fait marginal en Rhénanie et fort minoritaire dans l'ensemble du *Reich*, l'antisémitisme se constitue en force politique durant la période

¹¹ De 1900 à 1925, ils passent de 41.000 à près de 108.000.

¹² Tel n'est cependant pas le sort de toutes les communautés rurales. Celles du *Kreis* d'Euskirchen, par exemple, voient leurs effectifs augmenter fortement jusqu'à la fin du XIXe siècle. Le nombre de leurs fidèles régresse de 1887 à 1910, mais de façon très modérée (moins 14%). Dans le même temps, la chute est beaucoup plus forte au sein du *Landkreis* de Rheinbach (moins 31%), où se fait sentir l'attraction de la ville de Bonn.

wilhelminienne. Le rejet du Juif, perçu comme étranger, alimente un nationalisme *ultra*. Le *Kulturkampf* incite quelques catholiques à mener campagne contre « l'influence israélite », accusée d'apporter de l'eau au moulin de la cause libérale. Un électorat flottant, mais limité, se laisse séduire par de telles idées. S'y côtoient des déçus du parlementarisme et certaines franges des classes moyennes, traumatisées par l'industrialisation rapide, puis par la crise des années 1873-1897. Lié aux conditions de l'époque et plus porté au verbalisme qu'à l'action, ce courant ne mène pas irrémédiablement au génocide nazi : « il y a loin de la prose des antisémites d'avant 1914 au pas cadencé des SS » (S. Volkov).

Combattue par des Juifs orthodoxes et par des cercles antisémites, l'assimilation à la société allemande n'en demeure pas moins souhaitée par une large majorité de la population israélite. En vue de promouvoir cette insertion, un *Centralverein deutscher Staatsbürger jüdischen Glaubens* voit le jour en 1893. En 1930, il comptera environ 60.000 membres, 21 fédérations de *Länder* et 555 groupes locaux. Ses sections de Rhénanie et de Westphalie se constituent, en 1905, en *Agitationsausschuss des Centralvereins deutscher Staatsbürger jüdischen Glaubens für Rheinland-Westfalen*, afin de défendre les droits des Juifs face aux courants hostiles. Cette organisation forme le noyau autour duquel se greffent, ultérieurement, d'autres mouvements apparentés.

Près de 100.000 Juifs allemands — 17,3% de la population israélite nationale — participent aux opérations militaires de la première guerre mondiale, dont 80.000 au front¹³. Ils sont 12.000 à y perdre la vie. Dans maintes familles, le sentiment d'appartenance à la Nation allemande s'en trouve renforcé. À l'instar des aumôniers militaires catholiques et protestants, des *Feldrabbiner* sont attachés à l'armée du *Reich*. Ils organisent des services religieux dans les sanctuaires mis à leur disposition.

La Constitution de Weimar (1919) confère aux citoyens allemands, en ce compris les sociétés religieuses, une liberté d'association accrue. C'est alors que des *Spezialsynagogengemeinden* sont érigées en *Synagogengemeinden* autonomes. Les lois des 13-12-1918 et 30-11-1920 assouplissent les dispositions de 1876, relatives à la sortie des communautés juives.

Le traité de Versailles place le Saargebiet, pour quinze ans, sous l'autorité de la Société des Nations. La région est administrée par une commission gouvernementale (*Regierungskommission*), bienveillante envers le culte israélite. Si les dispositions de 1847, qui règlent l'octroi des *Korporationsrechte* aux *Synagogengemeinden*, demeurent d'application, le nouveau pouvoir accueille plus favorablement les demandes qui lui sont adressées en ce sens. L'ordonnance du 31-3-1925 permet à la religion juive de bénéficier du denier du culte, levé par les autorités civiles, afin de rétribuer ses ministres.

En juin 1921, l'augmentation de la population israélite rend nécessaire l'instauration d'un rabinat à Saarbrücken, pour le cercle dont cette ville est le chef-lieu.¹⁴ Les

¹³ 9.472 Juifs rhénans — soit 16,4% de la population israélite de la province — prennent part à ces combats.

Français y voient l'occasion de détacher les communautés sarroises de leur mouvance initiale, afin de les intégrer dans l'organisation mise sur pied à l'intention des Juifs d'Alsace-Lorraine. Cet espoir est rapidement déçu : à de rares exceptions près, les Israélites du Sargebiet demeurent attachés à la nationalité allemande.

En Rhénanie, un *Provinzialverband rheinischer Synagogengemeinden* aide les petites communautés au plan matériel et dans leurs démarches auprès des autorités du *Land*, afin qu'elles puissent obtenir les droits d'*öffentliche Körperschaft*. Cette fédération est elle-même une section du *Preussische Landesverband jüdischer Gemeinden*, créé en 1922, en vue d'aider financièrement les communautés désargentées. Dans l'entre-deux-guerres, un *Verein für die jüdischen Interessen Rheinlands*, fondé en 1902, avec siège à Köln, rassemble cinquante-deux petites communautés rhénanes dépourvues de rabbin.

Par la suite, les Juifs se dotent d'une organisation plus efficiente au plan national. Une *Arbeitsgemeinschaft* à caractère provisoire, formée par les *Landesverbände*, se constitue en 1928. Cinq ans plus tard, elle cède la place à la *Reichsvertretung der deutschen Juden*¹⁴. Siégeant à Berlin, cette instance coordonne et soutient les activités des multiples groupes religieux. Elle représente aussi les communautés israélites face à l'État. De son côté, le *Centralverein deutscher Staatsbürger jüdischen Glaubens*, doté d'une section rhénane avec siège à Köln, continue à combattre l'antisémitisme. Les chocs causés dans l'opinion par la défaite de 1918, puis par la grande crise économique favorisent, en effet, la montée du national-socialisme. En Rhénanie ce dernier obtient, toutefois, des résultats électoraux nettement inférieurs à ceux d'autres régions.

En 1925, l'Allemagne compte environ 564.000 Juifs (0,9% de la population totale), dont 109.000 dans les territoires rhénans et 62.000 dans l'ancienne Rheinprovinz¹⁵. En 1933, les Israélites sont approximativement 500.000 à vivre dans le pays, soit 0,77% de la population totale¹⁶. On en dénombre alors 18.555 dans la régence de Köln (1,2% de la population), 5.406 dans celle de Koblenz (0,7% de la population), 3.482 dans celle d'Aachen (0,5% de la population) et 2.743 dans celle de Trier (0,6% de la population).

5. 1933-1938

La haine du Juif est un des traits dominants d'Adolf Hitler, dès le début de son engagement politique. Jusqu'en 1929, cependant, le NSDAP n'est encore qu'une formation marginale et bruyante de la droite allemande. À la suite des élections législatives de septembre 1930, il devient le second parti de la République, avec cent sept

¹⁴ Appelée initialement *Reichsvertretung der jüdischen Landesverbände Deutschlands*.

¹⁵ En 1927, la Sarre en compte un peu plus de 4.000, soit 0,5% de la population.

¹⁶ En 1933, ils sont 4.638 en Sarre, soit 0,56% de la population.

sièges au *Reichstag*. Dès 1931, deux sections attachées à la direction nationale-socialiste commencent à élaborer des projets de législation antisémite. S'ils n'ont guère d'influence sur la politique menée après la prise de pouvoir, ces plans indiquent combien la « question juive » importe aux leaders nazis.

Hitler devient chancelier le 30-1-1933. En douze ans, son régime édicte près de deux mille décrets et ordonnances antisémites. Ces dispositions ne traduisent pas nécessairement une politique cohérente. Souvent au contraire, elles révèlent l'existence de plusieurs orientations, parfois simultanées et même contradictoires.

Jusqu'en janvier 1939, date à laquelle la SS prend le contrôle du secteur, diverses politiques antijuives sont menées parallèlement. Une âpre lutte de tendances met aux prises leurs promoteurs. Les idéologues — Rosenberg et Streicher — sont rapidement mis sur la touche. Joseph Goebbels, ministre de la Propagande, Ernst Röhm, chef des SA, Wilhelm Frick, ministre de l'Intérieur du *Reich*, Hermann Göring, initialement ministre de l'Intérieur de Prusse, tentent chacun de faire prévaloir leur point de vue. Nul ne parvient à l'emporter de manière définitive. Pendant ce temps, graduellement, la SS et Heinrich Himmler renforcent leur influence.

Bien que pareille présentation de la réalité soit simpliste, les années 1933-1938 peuvent être décomposées en deux phases : la première (de janvier 1933 à novembre 1935) est marquée par l'exclusion des Juifs de la vie politique et culturelle; la seconde (de novembre 1935 à janvier 1939) les prive de leurs droits civils. Ces deux mouvements successifs visent à isoler la population israélite de la communauté nationale, en la séparant de plus en plus nettement des « Aryens ».

Dès la prise du pouvoir par Hitler, un climat de terreur — fallacieusement présenté comme « spontané » — commence à régner pour les Juifs. Au début, c'est pourtant la tendance modérée et légaliste du nazisme qui l'emporte, avec une série de lois discriminatoires préparées durant le printemps et promulguées en avril 1933. La « clause aryenne » permet de réduire fortement le nombre d'Israélites dans les services publics et administratifs, dans les professions juridiques et médicales, dans les écoles et les universités, avec des exemptions, temporaires il est vrai, pour les anciens combattants de la guerre de 1914-1918.

Si discriminatoire soit-elle, l'action législative ne peut assouvir les pulsions antisémites des Sections d'Assaut : les hommes de Röhm multiplient les agressions, les boycotts et les pillages, faisant fuir des milliers de Juifs hors d'Allemagne. Ces actions désordonnées ternissent l'image que le nouveau régime veut donner de lui-même. C'est pourquoi Hitler tente de les canaliser, en les focalisant sur un objectif officiel, mais plus limité.

Un boycott national est organisé le premier avril 1933. Prévu initialement pour une durée illimitée, il est interrompu le jour même où il commence. Les organisateurs sont, en effet, déçus par le « manque d'enthousiasme » du public. Il apparaît aussi que l'opération, qui frappe le commerce et incite des Juifs à prendre une nationalité étrangère, risque de désorganiser l'économie, d'accroître le chômage et d'augmenter le nombre de faillites. Ces mêmes considérations économiques contrecarrent les es-

pérances que les nazis placent dans « l'aryanisation » des entreprises. Si au moins 75.000 commerçants et négociants juifs sont écartés des affaires en deux ans, bon nombre de sociétés, dirigées par des Israélites, peuvent résister à la tourmente jusqu'en 1938.

Force est de renouer avec une politique « d'exclusion légale » : en réglementant l'accès à divers métiers et à la formation qu'ils requièrent, cette politique écarte les Juifs d'un nombre croissant de professions. Les extrémistes nazis, favorables à la « séparation biologique » et à l'interdiction des mariages mixtes, ne peuvent se satisfaire de mesures juridiques et administratives. Selon eux, il faut frapper au coeur du « problème juif ». La liquidation des chefs des SA (30-6-1934) et l'instauration de nouveaux interdits professionnels (première moitié de 1935) ne désarment pas les radicaux, dont la pression s'avère payante à terme.

Fin juillet 1935, en effet, Frick annonce l'élaboration de nouvelles dispositions, plus conformes aux vues des extrémistes : ce sont les lois raciales de Nürberg, promulguées le 15-9 de la même année. Le *Führer* en personne décide de leur portée et des modalités d'application. La *Loi pour la protection du sang et de l'honneur allemands* entre en vigueur le 17-9-1935. Elle interdit les mariages entre Juifs et « citoyens de sang allemand ou apparenté », ainsi que les relations extra-conjugales entre ces personnes. Les Israélites ne peuvent plus occuper des femmes domestiques « de race aryenne », ni arborer le drapeau national. Le *Reichsbürgergesetz*, rendu exécutoire le 1-10-1935, redéfinit le concept de citoyenneté. Est *Reichsbürger* quiconque « est de sang allemand ou apparenté »¹⁷ et « par son comportement, montre ses dispositions à servir loyalement le peuple allemand et le *Reich* ». Seul ce statut confère tous les droits politiques, en particulier le droit de vote et l'accès aux fonctions publiques. Les Juifs en sont évidemment privés. Le *Wehrgesetz* les écarte également du service militaire, pour lequel des « origines aryennes » sont exigées.

Bientôt de nouvelles interdictions professionnelles sont prononcées sur la base de ces dispositions. À tort, certains Juifs s'imaginent que les lois de Nürberg vont clarifier la situation et garantir leur existence, fût-ce comme non-citoyens ou comme ressortissants de seconde zone. La modération relative dont le régime nazi fait la preuve, en prévision d'une remilitarisation de la Rhénanie (7-3-1936) et de la tenue des Jeux Olympiques en Allemagne, les conforte dans leurs illusions. En réalité, la pause est de courte durée. Au bout de quelques mois, les décisions restrictives et les mesures discriminatoires reprennent de plus belle, provoquant une nouvelle vague d'émigration. Cette dernière entraîne la dissolution de certaines communautés israélites ou leur incorporation à des circonscriptions plus vastes.

L'« aryanisation » des biens juifs s'intensifie à partir de 1937. Le ministère de l'Économie étend ces mesures à des firmes contrôlées, mais non officiellement diri-

¹⁷ L'appartenance « raciale » se détermine par référence aux ascendants, l'adhésion au culte israélite et le mariage avec un conjoint juif étant considérés, en quelque sorte, comme « circonstances aggravantes ». Une loi du 19-5-1938 établira d'ailleurs une sorte d'équivalence entre appartenance raciale et adhésion au judaïsme.

gées par les Israélites. En avril 1938, 6.000 entreprises ont déjà été confisquées, 11.000 sont sur le point de l'être, tandis que 14.800 ont été purement et simplement liquidées. Des décrets additionnels aux lois de Nürnborg éliminent de ces professions les derniers médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires et avocats de confession israélite.

La religion juive n'est pas épargnée. Le *Gesetz über die Rechtsverhältnisse der jüdischen Kultusvereinigungen* du 28-3-1938 retire aux *Synagogengemeinden* leur statut de droit public, avec effet rétroactif au premier janvier. Devenant de simples associations de droit privé, ces communautés sont toutefois largement placées sous la tutelle de l'État : bon nombre de leurs décisions requièrent encore l'approbation des hautes autorités administratives. Les exemptions, dont les *Synagogengemeinden* jouissaient en matière fiscale, sont abolies : elles sont ainsi soumises à l'impôt foncier (29-3-1938) et à une taxe supplémentaire sur les terrains bâtis (23-4-1938). Les communautés ne peuvent plus solliciter l'intervention du pouvoir civil pour le recouvrement des contributions culturelles auprès des fidèles. Durement frappées par l'émigration, elles voient diminuer sensiblement leurs ressources. La tendance à créer, par regroupement, des *Bezirksgemeinden* et à dissoudre des associations de taille réduite s'accroît nettement.

La suite de l'année est marquée par d'autres décisions inquiétantes : incarcération à Buchenwald de 1.500 Juifs allemands, accusés de comportement antisocial et criminel; apposition d'un cachet, portant la lettre « J », sur le passeport des Israélites; obligation pour ceux-ci d'ajouter à leur prénom, s'il n'indique pas leur « origine », celui d'Israël ou de Sarah; établissement d'un régime d'assistance sociale discriminatoire, etc...

Jusqu'à la mi-1938, environ 143.000 Juifs quittent l'Allemagne. Ils sont 37.000 à émigrer en 1933, 23.000 en 1934, 21.000 en 1935, 25.000 en 1936, 23.000 en 1937. Du demi-million d'Israélites que compte le pays en 1933, il en reste environ 350.000 à la fin de 1937, 220.000 en mai 1939. Dans l'ancienne Rheinprovinz, les Juifs passent de 55.545 à 24.090, entre juin 1933 et mai 1939.

Des diminutions sensibles, mais d'intensité variable, apparaissent également au plan régional et local. De 1933 à 1939, la population israélite chute de 3.482 à 1.651 personnes dans la régence d'Aachen, de 2.743 à 880 personnes dans celle de Trier. Dans le même laps de temps, les Juifs du *Stadtkreis* d'Aachen passent de 1.345 à 782, ceux du *Stadtkreis* de Trier de 796 à 371. Les départs n'épargnent pas les zones rurales. Ainsi, dans l'actuel *Kreis* de Trier-Saarburg, 824 Juifs se répartissent entre 33 localités en 1934. Ils y représentent 1,7% de la population. Jusqu'en 1938, 480 passent à l'étranger ou se fixent dans les villes. Seuls 344 demeurent alors sur place. Ils ne représentent plus que 0,7% de la population. Diverses communautés de petite taille — Gusterath, Mehring, Ralingen et bien d'autres encore — sont rayées de la carte.

6. L'ANNEXION DE LA SARRE ET SES SUITES IMMÉDIATES

Les articles 49 et 50 du traité de Versailles ont placé le territoire de la Sarre sous l'administration de la Société des Nations pour une durée de quinze ans, à dater du 10 janvier 1920. Au terme de ce délai, les habitants de la région doivent se prononcer soit pour le maintien de l'administration internationale, soit pour le rattachement à l'Allemagne ou à la France.

Prévoyant la fin du mandat de la SDN, les Juifs sarrois¹⁸ se préoccupent de leur destin. Ils s'efforcent d'y sensibiliser le Conseil de l'organisation internationale. En octobre 1933, ce dernier prie l'Allemagne de garantir un statut de minorité protégée aux Israélites du Saargebiet, au cas où la région reviendrait au *Reich*. Redoutant toute propagande hostile au « retour du Saargebiet à la patrie allemande », le gouvernement nazi doit lâcher du lest. De leur côté, les Juifs sarrois s'organisent pour défendre leurs intérêts, avec l'appui de leurs coreligionnaires étrangers.

La pression internationale et les négociations, menées dans la capitale italienne avec le régime allemand, permettent d'aboutir à un accord, connu sous le nom de « convention de Rome ». Le 3-12-1934, Berlin fait connaître les engagements qu'il a souscrits :

1. Le gouvernement du *Reich* garantit à toute personne, domiciliée dans le Saargebiet en décembre 1934 et désireuse d'émigrer, la faculté de quitter le territoire sans entrave, en emmenant ses biens mobiliers, qu'elle vende ou non son patrimoine foncier.

2. Dans l'année suivant le retour du Saargebiet à l'Allemagne, le sort d'aucun habitant de la région, quelle que soit sa nationalité, ne pourra se dégrader pour cause de langue, de race, de religion ou d'attitude politique durant la campagne du plébiscite. Pendant ces douze mois, chacun jouira, en droit comme en fait, des garanties et du traitement que lui assure la législation en vigueur jusqu'alors.

À l'échéance de l'année en question, le *Reich* se réserve, implicitement du moins, le droit d'introduire en Sarre sa législation antisémite. Les organisations juives protestent contre la brièveté de ce délai, sans résultat. Le plébiscite doit avoir lieu le 13-1-1935. Sous l'égide du *Deutsche Front* se mène une propagande intense auprès de la population, pour faire triompher la « solution allemande » à la question sarroise. De leur côté, les Juifs, conscients de l'enjeu du scrutin, font tout leur possible pour qu'un nombre significatif de votes s'exprime en faveur du *statu quo* : ils espèrent par là forcer les nazis à la modération. Ceux qui doutent de l'avenir commencent à émigrer.

Lors du plébiscite, l'écrasante majorité de la population — près de 90% des personnes qui ont le droit de vote — se prononce pour la réintégration au *Reich*. Dès avant la consultation, les Israélites sarrois renouent les contacts interrompus, depuis quinze ans, avec la fédération des Juifs allemands, constituée en *Reichsvertretung*

¹⁸ Au plan religieux, ils forment 18 communautés, dont 11 possèdent les droits d'une *öffentliche Körperschaft* et 7 en sont dépourvues.

der deutschen Juden, puis en *Reichsvertretung der Juden in Deutschland*¹⁹. Réunis à Saarbrücken le 24-2-1935, les représentants des communautés juives de l'ancien Saargebiet décident également leur affiliation au *Preussische Landesverband jüdischer Gemeinden*.

Jusqu'au 29-2-1936, les autorités du *Reich* s'en tiennent officiellement aux engagements pris en décembre 1934. Aucune loi antisémite n'est introduite dans la région²⁰. La vie publique n'en est pas moins organisée à la mode nationale-socialiste. Dans la pratique, la propagande antisémite se déploie, tandis que les tracasseries et les vexations ne manquent pas. *De facto*, les Juifs sont discriminés par rapport aux autres citoyens. Les garanties de la convention de Rome permettent, néanmoins, l'émigration des familles israélites.

Au lendemain du plébiscite, celles-ci s'efforcent de vendre leurs biens pour partir à l'étranger. La France et le Grand-Duché du Luxembourg sont leurs principales terres d'asile. À une époque où sévit la crise économique, l'avenir demeure problématique pour maints ouvriers et employés, qui cherchent vainement un emploi dans le pays d'accueil.

Jusqu'au 22-1-1935, près de 2.000 Sarrois franchissent la frontière française. Le gouvernement de Paris veut bientôt limiter les charges qui résultent de cet afflux. C'est pourquoi il prend des mesures draconiennes. La frontière est fermée temporairement à la fin janvier, puis rouverte avec contrôle rigoureux de l'immigration. L'établissement de réfugiés est interdit en Alsace et en Lorraine. Les plus fortunés peuvent élire leur domicile où bon leur semble, dans le reste de la France. Les plus démunis — ils forment la majorité — sont cantonnés dans le Sud de l'Hexagone.

Au début de 1933, la Sarre compte 4.638 Israélites, qui représentent 0,56% de la population. À la fin juin 1935, il en reste 3.117 : plus de 30% ont déjà quitté la région. L'émigration augmente au cours des mois suivants, à cause des violations répétées des garanties données, en principe, aux Juifs sarrois. Elle culmine durant les semaines qui précèdent leur abrogation définitive (29-2-1936). En mars 1936, il reste à peine 1.000 Israélites dans la région. Ils ne sont plus que 479 au 17-5-1939. Le Saarland devient ainsi la partie du territoire allemand où la proportion de Juifs, rapportée à la population totale, est la plus faible. Il est aussi la contrée où le recul des effectifs, par rapport au passé récent, est le plus sensible : à la veille de la seconde guerre mondiale, la régression atteint presque 90% par comparaison avec l'année 1935.

Les nombreux départs affaiblissent les communautés culturelles. Les *Synagogengemeinden* sarroises ne parviennent pas à maintenir leurs organes statutaires (conseil et assemblée de représentants). Dès octobre 1936, aucune d'elles n'est or-

¹⁹ Pour les nazis, qui imposent ce changement de dénomination, il ne peut y avoir de Juifs allemands — les deux termes sont, selon eux, incompatibles — mais seulement des Juifs en Allemagne.

²⁰ Ainsi le *Reichsbürgergesetz* et la *Loi pour la protection du sang et de l'honneur allemands* ne sont pas d'application, en Sarre, avant le 1-3-1936.

ganisée conformément à la loi de 1847, qui reste pourtant d'application. Quelques-unes se dotent d'une administration provisoire, avec l'assentiment des autorités politiques. Puis les pouvoirs des organes statutaires sont confiés à un seul membre du comité, nommé — avec le titre de commissaire d'État — par le *Reichskommissar für das Saarland*. Par nécessité, le responsable ainsi désigné place plusieurs communautés sous son autorité. D'autres synagogues sont contraintes à la dissolution : parmi celles qui sont dotées des *Korporationsrechte*, Dillingen est la première à disparaître, à la fin novembre 1935. Dans les petites communautés, la vie religieuse s'éteint : les sanctuaires sont vendus, tandis que les objets culturels sont cédés à d'autres institutions.

L'émigration prive les *Synagogengemeinden* de ressources, d'autant que la levée du *Kultussteuer* (denier du culte) leur est transférée au début de l'exercice comptable 1936-1937, par cession des prérogatives exercées jusque là par les pouvoirs publics. Incapables d'assurer leur subsistance de manière autonome, des communautés sont obligées de fusionner, afin de pouvoir se perpétuer. Certaines de ces synagogues unies, constituées par regroupement, ont une existence éphémère. C'est par exemple le cas de celle que créent, en novembre 1936, les Juifs d'Illingen, Neunkirchen et Merzig, avec filiale à Losheim : la nouvelle entité se disloque rapidement, par suite de discordes relatives à la répartition des charges financières.

La situation impose la concentration des tâches culturelles et sociales en quelques mains. Précédemment jalouses de leur indépendance, les petites communautés, souvent privées d'officiants par suite de l'émigration, font appel à la *Synagogengemeinde* de Saarbrücken pour maintenir leur vie religieuse. C'est pourquoi l'ancien rabinat de la ville est érigé en *Bezirksrabinat*, avec rayon d'action étendu à tout le Saarland, sur proposition du *Preussische Landesverband jüdischer Gemeinden* et avec l'appui financier de la *Reichsvertretung der Juden in Deutschland*. Comme les ressources sont insuffisantes, force est d'aliéner à nouveau des biens communautaires.

De mars à juillet 1938, les *Landräte* reprennent les attributions des *Staatskommissäre* à l'égard des communautés dépourvues d'organes statutaires. À partir de juillet 1938, les *Synagogengemeinden* sarroises perdent leur position de *Körperschaften des öffentlichen Rechts*, en application de la loi du 28-3-1938. Certaines communautés — comme celles de Brotdorf, Illingen et Saarbrücken — se font enregistrer comme associations de droit privé. Les Juifs qui demeurent dans le Saarland sont, pour la plupart, âgés et démunis. Ce sont, par conséquent, des communautés squelettiques et appauvries que frappe la terreur nazie, au cours des années ultérieures.

7. 1938-1945

Cette période se subdivise en deux phases : exploitation et pillage économique (novembre 1938-1941), puis élimination physique de la population israélite (1941-1945).

À l'automne de 1938, la politique de ségrégation paraît mener à une impasse. Göring veut éliminer les Juifs de l'économie. La bureaucratie nazie tente de réduire leur liberté de mouvement par la voie législative. De leur côté, la SS et le *Sicherheitsdienst* (SD) envisagent une émigration forcée. Chaque service cherche à imposer sa solution, sans se préoccuper des autres réalisations. Les rivalités entre chefs nazis mènent ainsi à des mesures contradictoires : les interdictions professionnelles et « l'aryanisation » des biens privent les Israélites des moyens financiers dont ils auraient précisément besoin pour quitter le pays.

Les antisémites fanatiques s'exaspèrent de la situation. Organisateur du boycott manqué d'avril 1933, Goebbels y voit l'occasion de reprendre l'initiative. Les circonstances semblent propices : le 7-11-1938, un diplomate allemand de la mission parisienne a été abattu par un étudiant juif, indigné par l'expulsion de ses coreligionnaires polonais — dont ses parents — vers leur pays d'origine. L'incident donne à Goebbels le prétexte qu'il cherche pour passer à l'action : à l'insu de Göring et de Himmler, il prépare la Nuit de Cristal.

La *Reichskristallnacht* se déroule du 9 au 10-11-1938. Elle reçoit cette dénomination en raison de la quantité impressionnante de verre qui y est brisé. Il s'agit, en fait, d'un vaste pogrome national, avec atteintes aux personnes, aux biens et aux lieux de culte. Selon Heydrich, le bilan de cette opération est très lourd : les boutiques sont détruites par centaines, 29 grands magasins sont démolis, 76 synagogues sont complètement ravagées, 191 autres sont incendiées, 144 maisons communautaires, chapelles de cimetières et immeubles du même genre sont anéantis. Il faut y ajouter des centaines de maisons et appartements saccagés, plusieurs milliers de Juifs molestés, puis envoyés à Sachsenhausen et Buchenwald, sans compter les morts, les blessés et les déprédations multiples. Toutes les organisations juives sont interdites et leurs employés placés en état d'arrestation. Après ces événements, 100.000 Israélites environ quittent l'Allemagne.

Les adversaires de Goebbels estiment que cette campagne brutale et tapageuse ne fait en rien progresser la « question juive ». Ils en persuadent Hitler, qui confie à Göring la coordination de toute la politique antisémite. C'en est fini des actions de francs-tireurs. Les opérations sont désormais centralisées aux mains d'un triumvirat : outre Göring, celui-ci réunit Himmler et Heydrich, qui se font déléguer nombre de tâches. Ainsi, c'est la SS, aidée par le SD, qui finalement donne le ton.

Le 12-11-1938, Göring expose aux dirigeants nazis les conclusions de ses discussions avec le *Führer*. Les compagnies d'assurances reçoivent l'ordre de rembourser les dommages causés par la Nuit de Cristal. Pour que les Juifs ne touchent rien, les sommes en question seront aussitôt confisquées par l'État. Les Israélites payeront une amende d'un milliard de *Reichsmark*, pour avoir provoqué la « juste colère » du peuple allemand. Deux jours plus tard, Göring exige des autorités nazies que toutes les décisions importantes relatives au « problème juif » reçoivent son aval.

Lors de cette même réunion du 12-11-1938, le chef du SD, Reinhard Heydrich, fait approuver les orientations qui vont guider la politique antisémite au cours des

mois suivants. Il s'agit de rendre l'Allemagne *judenrein* ("purifiée des Juifs"), en forçant ces derniers à émigrer²¹. Le 24 janvier 1939, Göring donne l'ordre de réaliser cet objectif par tous les moyens. À cet effet, il crée, au sein du ministère de l'Intérieur du Reich, une agence centrale pour l'émigration juive (*Zentralstelle für Jüdische Auswanderung*). Responsable de ce service, Heydrich prend en main la politique antisémite au niveau ministériel.

Pour décider les Israélites à quitter le Reich, la machine législative se remet en marche. De nouvelles dispositions complètent les *Berufsverbote* (interdits professionnels), achevant d'exclure les Israélites de l'État, de la fonction publique, de l'économie, de la vie culturelle et de l'enseignement. Les saisies de biens — ou leur vente forcée à bas prix — s'intensifient, de même que le contrôle des investissements et les ponctions fiscales discriminatoires. À tout moment, les autorités peuvent imposer un couvre-feu aux Juifs et leur interdire l'accès à certains lieux publics. Enfin, par la loi sur la location des logements aux Juifs (30-4-1939), le gouvernement obtient le droit de contraindre cette catégorie de la population à habiter certains quartiers ou immeubles : le cas échéant, la concentration spatiale facilitera une expulsion collective.

Le 4-7-1939, Heydrich supprime la *Reichsvertretung der Juden in Deutschland*. Il la remplace par une *Reichsvereinigung der Juden in Deutschland*. Cette dernière incorpore toutes les *Synagogengemeinden*, ainsi que d'autres organisations jadis distinctes. Elle est placée sous l'autorité de l'Office central de sécurité du Reich. Une *Bezirksstelle Rheinland*, qui dépend de cette instance, est établie à Köln.

Par l'intermédiaire de ces nouveaux organes²², Heydrich prend le contrôle de maints organismes israélites et du financement de l'émigration. Il se heurte, cependant, aux prétentions d'autres services de la polycratie nazie, qui limitent l'efficacité de son action. Bien plus, ses plans ne suivent pas le rythme des annexions de Hitler, réalisées en temps de paix. Le conflit mondial, qui éclate en septembre 1939, les compromet davantage encore. Le cap est cependant maintenu pendant près de deux ans. L'Office central de sécurité du Reich s'efforce de faire tomber les barrières financières qui empêchent les Israélites de partir. Après la défaite militaire de la France, le ministère des Affaires Étrangères envisage de transformer Madagascar en terre d'émigration juive, placée sous le gouvernement de la SS. Ce projet n'est pas exécuté.

Les 22 et 28-10-1940, le *Gauleiter* Bürckel, *Reichskommissar für das Saarland und für die Saarpfalz*, porte un coup décisif aux Israélites de ces territoires. Sous prétexte d'évacuation, les intéressés sont déportés vers le Sud de la France, princi-

²¹ Dès 1934, la SS préconise l'émigration massive des Juifs hors de l'Allemagne. En fait, ceux qui demeurent encore dans le Reich souhaitent rarement s'en aller, pour différentes raisons : attachement au pays, âge trop avancé, difficultés économiques et sociales dans les éventuelles terres d'accueil, espoir de voir s'apaiser la tempête nazie... En outre, l'émigration est freinée par les restrictions extrêmement sévères apportées à la sortie des capitaux, tandis que les confiscations de biens tarissent les ressources financières requises pour une installation hors de l'Allemagne. Ce sont ces obstacles que la SS veut écarter.

²² La *Reichsvereinigung der Juden in Deutschland* cessera ses activités le 1-3-1943.

palement vers le camp de concentration de Gurs (Basses-Pyrénées). Sur les cent trente-quatre Sarrois ainsi internés, quatorze meurent durant leur incarcération dans cette région. La moitié environ des survivants sera envoyée à Auschwitz, via Drancy. Une seule de ces soixante-cinq personnes échappera à l'extermination. Les communautés culturelles sarroises sont rayées du registre des associations, pour être incorporées à la *Reichsvereinigung der Juden in Deutschland*, section du Rheinland, par décision du ministre de l'Intérieur du *Reich* (27-5-1941).

Au début de la guerre, la condition des Israélites restés en Allemagne ne cesse de se dégrader. Ils sont exclus des universités, des écoles et des professions libérales, interdits dans les théâtres, les musées et les concerts, bannis des piscines et des compétitions sportives. Ils ne peuvent plus posséder ni radio, ni téléphone, ni permis de conduire. La libération de tout prisonnier juif est interdite pour la durée du conflit. Les discriminations par rapport au reste de la population s'étendent aux domaines les plus divers : interdiction d'utiliser les transports publics et les abris anti-aériens pour « Aryens », de s'approvisionner dans les mêmes boutiques, rationnement infiniment plus strict pour l'alimentation et les vêtements, travail forcé avec privation de protection légale et de sécurité sociale, restrictions du droit d'aller et venir, port de l'étoile juive... C'est l'escalade vers la « Solution finale ».

Avant la guerre, l'intention de massacrer *systématiquement* tous les Juifs d'Europe n'est sans doute pas arrêtée dans l'esprit de Hitler. Elle prend corps en 1941, après l'échec des dispositions envisagées antérieurement : d'une part, le conflit rend l'émigration des Israélites de plus en plus difficile, alors que leur présence en Allemagne est jugée « indésirable »; d'autre part, les conquêtes accroissent sans cesse le nombre de Juifs placés sous l'autorité du *Reich*. La « Solution finale » prend forme à partir d'un certain nombre de décisions, qui s'échelonnent sur l'année 1941. Elle débouche sur un programme méthodique d'extermination, dont l'exécution est confiée à l'Office de sécurité du *Reich*.

Au printemps de 1941, Hitler décide de briser le cercle vicieux par un *Vernichtungskrieg* (une guerre d'extermination) en Russie. Il donne l'ordre de préparer la liquidation des Juifs soviétiques, qui tomberaient aux mains des Allemands, au cours de l'invasion de l'URSS. Les *Einsatzgruppen*, formations spéciales de SS, se chargent des exécutions sommaires. Le 31-7, Heydrich reçoit de Göring l'autorisation de préparer la « Solution finale » (*Gesamtlösung*) du problème juif, dans les territoires sous autorité nazie et de coordonner à cet effet l'action des différents services concernés. Le 23-10, Heinrich Müller, chef de la *Gestapo*, informe la police et le SD de l'ordre de Himmler, interdisant l'émigration de tous les Juifs sans exception, pour la durée de la guerre. Durant le même mois, Hitler approuve les grandes lignes d'un plan qui prévoit la déportation des Israélites vers les camps d'extermination.

Pendant l'automne de 1941, les Juifs du *Reich* commencent à être « transférés » vers l'Est, notamment vers Litzmannstadt (Lodz), Kovno, Minsk et Riga. Au fil des mois, les Juifs rhénans sont envoyés vers d'autres destinations sinistres : ainsi Lublin, Auschwitz, Theresienstadt. À Trier le dernier « convoi » part le 17-6-1943. Dans le langage nazi, la région est désormais *judenrein*.

Les mesures définitives, visant à la « Solution finale » du problème juif par l'extermination de masse, sont arrêtées à la conférence de Wannsee, le 20-1-1942 : les Juifs d'Europe seront déportés vers l'Est, la plupart pour y disparaître « par élimination naturelle », les autres pour « subir un traitement approprié » (*sic*). En mars 1942, le camp de Belzec devient opérationnel : déjà testée à Auschwitz sur des prisonniers russes, la chambre à gaz s'impose comme méthode d'anéantissement. Par la suite, elle est mise en œuvre à Sobibor, Treblinka, Auschwitz-Birkenau et Lublin-Maïdanek. Des installations similaires sont construites dans des camps situés en territoire allemand : ainsi à Mauthausen, Sachsenhausen, Ravensbrück, Stutthof, Neuengamme, Dachau... À mesure que la guerre s'avère coûteuse en vies humaines allemandes, puis impossible à gagner, le massacre du peuple juif devient une des priorités du régime.

D'après les chiffres fournis par la *Reichsvereinigung der Juden in Deutschland* à l'Office de sécurité du *Reich*, la population israélite d'Allemagne évolue comme suit : 169.000 personnes au 1-5-1941, 51.250 au 1-1-1943, 14.574 au 1-9-1944. Le nombre de Juifs européens qui périssent dans les camps, par fusillades ou d'une autre façon, ne peut être évalué avec précision. Au procès de Nürnborg, le chiffre de 5.721.800 personnes sera cité. Dans le *Reich*, 170 à 190.000 Israélites, sur les 210.000 présents en septembre 1939, sont ainsi exterminés.

8. 1945 À NOS JOURS

À l'issue de la seconde guerre mondiale, la population juive est extrêmement réduite dans le pays. Petit à petit, ses effectifs se redressent, mais sans retrouver leur importance de jadis, loin s'en faut. Les statistiques publiées par le Bureau central d'assistance aux Juifs en Allemagne dénombrent 15.684 Israélites au 1-4-1955, 16.029 au 1-1-1956, 21.449 au 1-1-1959.

Des communautés se reforment dans les mois ou les années qui suivent l'effondrement du régime nazi²³. Les organisations juives internationales, qui leur viennent en aide, considèrent ces groupements comme purement temporaires : selon elles, ils sont voués à la disparition après le départ de tous les Israélites hors d'Allemagne. On n'imagine guère, à l'époque, que de véritables *Gemeinden*, durables et stables, puissent se reconstituer. C'est pourtant ce qui va se produire.

Souvent, le tout premier noyau de ces communautés est formé de Juifs qui ont échappé à l'extermination, en raison de liens de parenté avec des « Aryens », grâce à une conversion temporaire au christianisme ou par un passage à la clandestinité. S'y ajoutent de rares survivants des camps de la mort. La plupart des membres de cette minorité agissante ont vécu, avant guerre, à la périphérie du judaïsme or-

²³ La communauté d'Aachen (1.352 membres en 1933) en compte 40 en 1945-1946, 70 en 1948, 95 en 1952, 110 en 1955, 158 en 1959. Celle de Saarbrücken (2.650 Juifs en 1933) en compte 60 en 1945-1946, 224 en 1948, 250 en 1952, 315 en 1955, 430 en 1959. Celle de Trier (800 Israélites en 1933) en dénombre 50 en 1945-1946, 33 en 1948, 50 en 1952, 49 en 1955, 59 en 1959.

ganisé, dont ils n'ont qu'une connaissance approximative. Pourtant, l'expérience de la persécution les incite à renouer avec les traditions spirituelles de leurs parents.

Leurs efforts sont soutenus par des Israélites réfugiés en Allemagne. Fuyant l'antisémitisme est-européen, ces *DP's* (*Displaced Persons*) transitent en grand nombre par l'ancien *Reich*, avant d'émigrer vers la Palestine ou d'autres pays. Si la majorité ne cherche pas à s'intégrer à la société allemande, elle renforce, de manière temporaire, les communautés juives dans la région d'accueil²⁴. Une minorité demeure sur place après avoir épousé un conjoint allemand ou trouvé un emploi. Il lui faut du temps pour s'acclimater : ses membres n'ont, en effet, ni la même culture, ni la même mentalité, ni les mêmes pratiques cultuelles que celles des Juifs « assimilés » de l'ancien *Reich*.

Aux rescapés et réfugiés se joignent des rapatriés. Il s'agit, pour la plupart, de Juifs allemands passés à l'étranger au temps du national-socialisme, qui regagnent leur pays d'origine. Dans certaines agglomérations, ils forment l'élément prépondérant au sein des communautés reconstituées²⁵. L'importance de ce groupe s'accroît en 1953, lorsque des Juifs, précédemment rentrés en Allemagne de l'Est, refluent vers la République Fédérale, après les campagnes menées par les staliniens contre les « milieux cosmopolites ».

En 1959, le nombre des « rescapés » établis en RFA est évalué à environ 3.000, 5.000 au grand maximum. Les anciennes *Displaced Persons*, demeurées dans le pays, sont tout au plus 6.000. La moitié des effectifs des *Gemeinden*, voire davantage, est constituée de rapatriés. Ces derniers correspondent alors à 4% des 270.000 Juifs émigrés sous le nazisme. Ce faible pourcentage ramène le mouvement de « retour » vers l'Allemagne à de plus justes proportions...

Les communautés qui se forment sont, dans l'ensemble, assez âgées. Au plan national, les moins de quarante ans représentent 34% des effectifs en 1959. Leur part est moindre encore à Saarbrücken (32,4%), Aachen et Trier (29,8% dans ces deux villes). Phénomène plus inquiétant, les éléments jeunes — les moins de vingt ans — sont peu nombreux : 17% du total des membres à Saarbrücken, 14% à Trier, 11% à Aachen. En vieillissant, ces groupes humains risquent de perdre graduellement une bonne part de leur dynamisme.

Géographiquement, la reconstruction du judaïsme allemand demeure également très relative. Avant 1933, les Israélites se répartissaient, fort inégalement il est vrai, entre plus de trois mille localités. Jusqu'en 1945, le régime nazi les concentre de plus en plus dans l'espace. C'est à partir de centres urbains, comme Köln et Saarbrücken, que s'opère la reconstruction des *Gemeinden*. La grande majorité de celles-

²⁴ Le phénomène est nettement moins répandu en Rhénanie que dans d'autres régions : en mars 1949, les *DP's* ne représentent, en effet, que 13% des effectifs des communautés en Rheinland-Pfalz et 23,8% en Nordrhein-Westfalen.

²⁵ C'est le cas de Saarbrücken : en 1952, cette *Gemeinde* compte 355 rapatriés, qui représentent 88% des effectifs.

ci se forme dans des agglomérations de plus de cent mille habitants. La vie communautaire ne reprend pas dans maintes localités où elle existait avant le génocide ²⁶. Dans les trois *Länder* partiellement couverts par *Meuse-Moselle*, l'implantation israélite demeure faible : pour l'année 1959, on dénombre 430 Juifs en Saarland, 510 en Rheinland-Pfalz et 4.026 en Nordrhein-Westfalen.

Petit à petit, cependant, des organisations culturelles se remettent sur pied. Dès 1945, en s'inspirant des structures d'avant-guerre, les Israélites créent spontanément des *Landesverbände*, chargés de défendre les intérêts des communautés et de promouvoir leur collaboration. La Constitution de la RFA (8-5-1949) consacre l'indépendance des confessions religieuses face à l'État. La situation juridique des *Gemeinden* israélites est régie par la législation des *Länder*, telles les dispositions du 19-1-1950 en Rheinland-Pfalz et celles du 18-12-1951 en Nordrhein-Westfalen. Ces lois permettent aux communautés concernées d'acquérir le statut d'*anerkannte Körperschaften des öffentlichen Rechts*. En Sarre, une ordonnance du Président du gouvernement, en date du 19-8-1946, jette les fondements de la *Synagogengemeinde Saar*, dont la circonscription s'étend à toute la région.

À la fin des années 1950, l'Allemagne — en ce compris la DDR — compte une quinzaine de *Landesverbände* ou *Landesgemeinden*. Parmi elles, il convient de citer

- la *Landesverband der Jüdischen Kultusgemeinden von Nordrhein* (siège : Düsseldorf), auquel est affiliée la communauté d'Aachen;
- la *Landesverband der Jüdischen Gemeinden von Rheinland-Pfalz* (siège : Koblenz), auquel appartient la communauté de Trier;
- la *Synagogengemeinde Saar* (siège : Saarbrücken), dont font partie les Juifs de cette même ville.

Depuis le 19-7-1950, ces fédérations et communautés de *Länder* sont, à l'exclusion de celles de l'Est, regroupées en une organisation faitière, le Conseil central des Juifs en Allemagne (*Zentralrat der Juden in Deutschland*, avec siège à Hamburg, puis à Düsseldorf à partir de 1952). Initialement, cet organe a pour but d'établir une certaine coordination entre les communautés juives du pays. Il doit aussi assurer leur représentation auprès des instances officielles et devant les organisations juives internationales. Il devient rapidement le porte-parole officiel du judaïsme allemand. Le *Zentralrat* est composé d'un directoire de six membres et de quatre suppléants, délégués par les fédérations et communautés de *Länder*. Le directoire investit de la gestion journalière un exécutif de trois membres, dont un secrétaire général. Ainsi organisé, ce Conseil central contribue largement à la reconstitution de la vie communautaire ²⁷.

²⁶ H. Maor cite les cas de Bitburg, Dillingen-Saar, Düren, Eschweiler, Forst, Konz, Kornelimünster, Saarlouis, Saarwellingen et Stolberg.

²⁷ Celle-ci est facilitée par la « réparation des torts » (*Wiedergutmachung*) causés aux Juifs d'Allemagne. L'accord, négocié aux Pays-Bas, signé à Luxembourg (10-9-1952) et ratifié par le *Bundestag* (18-3-1953), prévoit le versement d'indemnités par les pouvoirs publics ouest-allemands, pour la reconstruction des communautés juives détruites par le nazisme et pour le renforcement économique de l'État d'Israël, refuge de nombreux rescapés du génocide.

Chaque *jüdische Gemeinde* organisée²⁸ développe ses activités religieuses, sociales et culturelles. Celles-ci incluent notamment la formation des enfants et des adultes, la construction et l'entretien des sanctuaires, la tenue de cultes, l'inhumation des défunts, l'entretien des cimetières, l'assistance sociale, la valorisation du patrimoine intellectuel, la gestion des revenus communautaires. Les affaires de chaque *Gemeinde* sont prises en charge par un conseil (*Vorstand*), émanation d'une assemblée de représentants (*Repräsentantenversammlung*), ou par des employés salariés, mandatés par le conseil.

En 1960, l'Allemagne Fédérale ne compte encore que sept rabbins. La plupart d'entre eux sont des *Landesrabbiner*, compétents pour toutes les communautés d'un *Landesverband*, fédération qui les rétribue. Il en est ainsi en Rheinland-Pfalz et en Nordrhein. À l'époque, le Saarland n'a pas de rabbin en propre. Vingt-cinq ministres officiants sont alors établis en RFA. Certaines communautés doivent faire appel à des célébrants étrangers, lors de fêtes solennelles.

Seules les *Gemeinden* importantes parviennent à tenir des services réguliers le jour du Sabbat. Les communautés de moindre dimension n'ont d'offices, sur place, qu'à l'occasion des grandes fêtes. Les petits essaims de la diaspora ne jouissent même pas de cet avantage. La pratique religieuse demeure le fait d'une minorité²⁹.

Au prix de grands sacrifices financiers, des synagogues et oratoires sont rebâties avec l'aide des autorités. Les pouvoirs publics contribuent parfois aux dépenses culturelles, sociales ou administratives, par des subsides. De leur côté, les fidèles paient soit le *Synagogensteuer*, prévu par les lois du *Land* sur le denier du culte³⁰, soit des contributions et oboles directement perçues par les institutions juives elles-mêmes³¹. Subsidiées par le pouvoir politique, les communautés juives deviennent dépendantes de l'appareil d'État. Certains Israélites de gauche critiquent les liens qui se tissent ainsi entre des notables des *Gemeinden* et des hommes politiques conservateurs de la CDU (parti chrétien-démocrate). Ces relations sont également mal vues par les organisations juives internationales, pour la plupart hostiles à toute présence durable de leurs coreligionnaires en Allemagne.

Loin de s'éteindre ou de régresser fortement, comme c'est alors le cas en République Démocratique Allemande, le judaïsme organisé se consolide en RFA. En 1963, ses effectifs sont évalués à près de 22.500 personnes³², dont 4.365 en Nordrhein-Westfalen, 785 en Rheinland-Pfalz et 412 en Saarland. Peu à peu, le nombre

²⁸ La dénomination des communautés varie selon les lieux : *jüdische* ou *israelitische Gemeinde*, *jüdische* ou *israelitische Kultusgemeinde*, *jüdische* ou *israelitische Kultusvereinigung*, *israelitische Religionsgemeinde*, *Synagogengemeinde*...

²⁹ Ainsi selon H. Maor, 16% des Juifs d'Aachen fréquentent la synagogue pour le Sabbat, aux alentours de 1960.

³⁰ Système pratiqué en Sarre.

³¹ Système pratiqué en Nordrhein et, notamment, à Aachen.

³² Y compris les Juifs de Berlin-Ouest.

d'affiliés aux *Gemeinden* se stabilise autour de 27 à 28.000³³, auxquels il faut ajouter près de 25.000 Juifs non intégrés aux structures communautaires. Au milieu des années 1980, terme de cette étude, la *Bundesrepublik* compte environ 50.000 Israélites.

Au plan démographique, l'évolution de cette population est assez particulière. Au cours des trente dernières années, l'âge moyen des Juifs vivant en RFA oscille entre quarante-cinq et cinquante ans. D'année en année, le nombre des décès est, en moyenne, sept fois plus élevé que celui des naissances. Cependant, la baisse naturelle de la population est compensée par un solde migratoire positif : tous les douze mois, pour quatre cents Juifs qui quittent l'Allemagne Fédérale, mille viennent s'y installer.

Si les effectifs globaux des communautés israélites évoluent peu, leur composition s'en trouve fortement modifiée. La plupart des nouveaux arrivants viennent, en effet, d'Israël et d'Europe de l'Est³⁴. Dans le même temps, les Juifs de souche allemande sont de moins en moins nombreux³⁵. Proportionnellement, le poids des immigrants, de provenance diverse, ne cesse de se renforcer. Les *jüdische Gemeinden* sont, par le fait même, culturellement hétérogènes et de moins en moins liées au judaïsme d'avant-guerre. En quelque sorte, les Juifs « vivant en Allemagne » remplacent les Juifs allemands, avec tous les problèmes d'intégration que suppose pareille situation.

Les communautés israélites continuent à manquer de ministres du culte. Depuis 1979, le *Zentralrat der Juden in Deutschland* tente d'y remédier en accentuant la formation rabbinique. Avec l'aide financière de l'État fédéral et des *Länder*, il établit à cet effet une *Hochschule für jüdischen Studien*. Les résultats demeurent limités : la plupart des diplômés sont des Juifs étrangers, israéliens ou américains... En 1982, treize rabbins seulement sont actifs en RFA. Seules les grandes communautés sont dotées d'un ministre du culte et d'un chantage permanents.

En 1986, le pays compte soixante-cinq *jüdische Gemeinden*, dont les plus importantes sont celles de Berlin, Frankfurt, München, Hamburg, Düsseldorf et Köln. Comme les nouveaux arrivants se fixent surtout dans les agglomérations peuplées, les petites communautés sont vouées progressivement au déclin, voire à l'extinction. Au cours des prochaines années, on s'attend à voir diminuer sensiblement leur nombre.

Les relations des Juifs avec l'État ouest-allemand demeurent ambiguës. La République Fédérale — à présent l'Allemagne réunifiée (1990) — voit dans la présence israélite la preuve qu'elle a exorcisé ses « vieux démons » et réussi sa conversion en démocratie authentique. C'est pourquoi les pouvoirs publics ne ménagent pas leur aide financière aux communautés juives. Au cours des vingt dernières années, ce-

³³ 28.100 en 1984, pour environ 60 millions d'habitants (soit une proportion de 0,047% de la population ouest-allemande).

³⁴ Pologne, Hongrie (1956), Tchécoslovaquie (1968), Union Soviétique (années 1970)...

³⁵ Au milieu des années 1980, ils représentent 10 à 20% des effectifs des communautés.

pendant, la volonté des Allemands de « normaliser » leur rapport au passé choque nombre de Juifs. La déclaration du chancelier H. Schmidt, selon laquelle « l'ombre d'Auschwitz ne doit plus planer sur la politique ouest-allemande » (1981), suscite des inquiétudes. La célébration de la réconciliation avec le peuple allemand par MM. Reagan et Kohl, devant les tombes de SS au cimetière de Bitburg (1985), provoque un émoi non négligeable. Les écrits de certains intellectuels allemands, qui tendent à banaliser le passé nazi, en niant la singularité du génocide juif, alimentent les controverses. Plus récemment encore, à tort ou à raison, la chute du mur de Berlin et la réunification des deux Allemagnes font craindre à d'aucuns une remontée de l'antisémitisme.

Que cela plaise ou non, la page de la période nazie n'est pas tournée. Au sein même du judaïsme mondial, certaines organisations contestent toujours la légitimité d'une présence israélite en Allemagne. Le *Zentralrat der Juden in Deutschland* justifie celle-ci en arguant de sa double mission : maintenir la mémoire historique de la *Shoah*, sur le territoire même de l'ancien *Reich*, et défendre les intérêts de l'État d'Israël, garant de la pérennité juive. On lui objecte parfois sa dépendance paralysante envers le gouvernement fédéral. Certains lui reprochent même d'être la caution morale d'une sorte de bonne conscience allemande, « pour un plat de lentilles ». Manifestement, le rapport au passé pose toujours problème. Assurément, les débats qu'il suscite sont loin d'être clos...

9. LES SYNAGOGUES RECONNUES

A) NORDRHEIN – WESTFALEN

1) AACHEN

Avant la mise en œuvre de la loi de 1847, la communauté juive d'Aachen relève du consistoire de Krefeld. Elle demande vainement le transfert de cette instance à Aachen en 1836. Au début du XIXe siècle, elle réunit environ cinquante personnes. Elle se constitue, comme ensemble organisé, dans les années 1840. Une *Synagogengemeinde*, avec rabbinat, est établie dans la ville de 1850.

Les Israélites de la cité suivent les cultes dans un oratoire, cité en 1824 et situé dans une maison louée. En 1837, ils projettent la construction d'une nouvelle synagogue, mais le plan, pourtant approuvé par la régence, n'est pas exécuté. En lieu et place de cet édifice, la communauté achète, l'année suivante, un terrain à bâtir au *Hirschgraben*. Aux frais de ses membres, elle y fait ériger une *Gemeinde-und Schulhaus*. En 1860, la communauté achète un autre terrain à la *Promenadenstrasse*. Avec l'aide de la ville, elle y fait construire une nouvelle synagogue, consacrée le 19-9-1862. Le nombre de ses membres augmente avant 1880, puis demeure assez stable jusqu'en 1925.

La *Synagogengemeinde* d'Aachen est dotée de filiales (*Untergemeinden*), avec ministres officiants et chantres. Des oratoires sont cités, dans la seconde moitié du XIXe siècle, à Kornelimünster, Stolberg et Würselen. Cette dernière

filiale rassemble les Juifs d'Alsdorf (hors *Meuse-Moselle*), Bardenberg, Eilendorf, Haaren, Herzogenrath (hors *Meuse-Moselle*), Sankt Jöris, Kohlscheid et Würselen. En 1863, elle demande à être détachée de la *Synagogengemeinde* d'Aachen, sans résultat.

Par suite des mesures antisémites, environ la moitié des Juifs de la région d'Aachen émigre de 1933 à 1940. La plupart des autres meurent dans les camps. Après la fin de la seconde guerre mondiale, rares sont ceux qui retournent dans la région. Avec de nouveaux venus, issus de l'émigration, ils forment la *Jüdische Gemeinde Aachen*. Celle-ci possède une nouvelle synagogue depuis 1957, avec maison communautaire. Elle est desservie par un rabbin depuis 1965.

Nombre de membres :

Aachen : 60 en 1806, 361 en 1864, 1.091 en 1880, 1.665 en 1905, 1.345 en 1933, 40 en 1945-1946, 70 en 1948, 95 en 1952, 110 en 1955, 158 en 1959, 154 en 1963.

Kornelimünster : 29 en 1806.

Stolberg : 18 en 1806, 40 en 1933.

Würselen : 20 en 1933.

2) BORNHEIM

La *Spezialsynagogengemeinde* de Bornheim voit ses statuts approuvés par les autorités en 1867. Jusqu'en 1919, elle est incorporée à la *Kreissynagogengemeinde* de Bonn, puis devient autonome. Un nouveau sanctuaire est bâti en 1866 ou vers 1880, selon les sources. Il est incendié en 1938, lors de la Nuit de Cristal. La communauté, à laquelle ressortissent aussi les Juifs d'Alfter et de Brenig, disparaît avec les déportations.

Nombre de membres : 88 en 1854, 105 en 1885, 102 en 1895 (avec Brenig), 50 en 1931.

3) BRÜHL

La *Synagogengemeinde* de Brühl-Hürth voit ses statuts approuvés par les autorités en 1875. La « vieille synagogue » de Brühl, citée au début du XIX^e siècle, est petite et délabrée en 1880. Durant cette même année, elle est remplacée par un nouveau sanctuaire de 150 places. Ce dernier est incendié lors de la Nuit de Cristal. En 1942, la communauté est complètement anéantie par les déportations.

Nombre de membres : 38 en 1800, 78 en 1806, 91 en 1854, 155 en 1891, 121 en 1933, 60 en 1939.

4) DÜREN

À la fin de l'Ancien Régime, les Juifs de Düren avaient une salle de prière dans une maison particulière. En 1835, la communauté, appauvrie à la période française, n'a temporairement plus d'oratoire. C'est seulement en 1880 qu'est bâtie la grande synagogue, établie à la *Schützenstrasse*.

Au XIXe siècle, les fidèles de la région sont dispersés dans diverses localités du *Kreis*, dotées parfois d'oratoires. En 1843, il existe de tels lieux de culte à Düren, Drove (synagogue bâtie en 1865), Gey, Gürzenich, Langerwehe, LUXHEIM, Maubach³⁶, Merzenich et Weisweiler (synagogue bâtie en 1865). La synagogue établie à Embken, en 1869, n'existe plus en 1920.

Une *Kreissynagogengemeinde*, avec rabbin, est constituée à Düren en 1858. Sa circonscription englobe plusieurs filiales (*Untergemeinden*). Initialement, il s'agit de Drove, Düren, Embken, Gürzenich, Langerwehe, LUXHEIM, Untermaubach et Weisweiler. Dans les années 1920, les *Untergemeinden* sont : Drove, Düren, Embken, Gey, Gürzenich, Langerwehe, LUXHEIM, Vettweiss et Weisweiler. La *Synagogengemeinde* est décimée par les déportations. Les sanctuaires de Düren et Drove sont détruits en 1938. Celui de Weisweiler n'existe plus en 1939.

Nombre de membres :

Düren : 52 en 1806, 37 en 1812, 60 en 1826, 55 en 1837, 75 en 1860, 136 en 1871, 252 en 1880, 264 en 1894, 310 en 1910, 358 en 1930, 295 en 1937.

Drove : 34 en 1806, 54 en 1812, 38 en 1837, 60 en 1860, 50 en 1894, 66 en 1910, 36 en 1930.

Embken : 19 en 1812, 32 en 1837, 30 en 1860, 46 en 1894, 48 en 1910, 43 en 1930.

Gey : 17 en 1812, 18 en 1837, 37 en 1871, 22 en 1894, 27 en 1910, 19 en 1930.

Gürzenich : 46 en 1860, 58 en 1894, 46 en 1910.

Langerwehe : 31 en 1806, 16 en 1812, 36 en 1837, 27 en 1860, 57 en 1894, 50 en 1910, 10 en 1930.

LUXHEIM : 14 en 1826, 44 en 1871, 29 en 1894, 10 en 1930.

Nideggen : 27 en 1806, 18 en 1812, 6 en 1837, 28 en 1860, 22 en 1894, 18 en 1910, 13 en 1930.

Pier : 12 en 1812, 7 en 1837, 25 en 1860, 10 en 1894, 14 en 1910, 3 en 1930.

Vettweiss : 3 en 1812, 11 en 1837, 14 en 1871, 31 en 1894, 30 en 1910, 30 en 1930.

Weisweiler : 51 en 1806, 54 en 1812, 56 en 1837, 58 en 1860, 30 en 1894, 25 en 1910, 24 en 1930.

5) ESCHWEILER

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, la communauté juive d'Eschweiler constitue une filiale (*Untergemeinde*) de la *Synagogengemeinde* de Jülich. Cette dernière entité, dont les statuts sont approuvés en 1859 et modifiés en 1870, englobe alors le *Landkreis* de Jülich et les mairies d'Eschweiler, Kinzweiler et Höngen (*Landkreis* d'Aachen). La communauté d'Eschweiler est érigée en *Synagogengemeinde* indépendante en 1926. Elle est anéantie par les déportations.

Nombre de membres : 30 en 1806.

³⁶ Notons toutefois que selon certaines indications, la synagogue d'Untermaubach, attestée fin XVIIIe - début XIXe siècle, aurait été fermée en 1814.

6) EUSKIRCHEN

De 1779 à 1817, la communauté israélite d'Euskirchen tient ses services religieux successivement dans deux maisons privées. Elle a un oratoire *am Markt* de 1817 à 1856. Sa première véritable synagogue est bâtie en 1856, avec le concours de deux Juifs de Gemünd. Elle est ravagée par le feu en mai 1886. Un nouveau sanctuaire est érigé et consacré à la fin de l'année 1887. Il est complètement détruit lors de la Nuit de Cristal.

Conformément à la loi de 1847, une *Spezialsynagogengemeinde* est établie à Euskirchen. En relèvent les Juifs d'Euskirchen, Frauenberg³⁷, Grossbüllesheim³⁸, Lommersum, Wisskirchen, ainsi que ceux de Firmenich-Obergartzem³⁹. Les Israélites de Grossbüllesheim disposent d'une salle de prière dans une maison particulière, jusqu'aux alentours de 1920. Leurs coreligionnaires de Lommersum bâtissent un oratoire en 1904. Ce dernier est utilisé jusqu'au début des années 1920, puis transformé en habitation privée.

Une *Synagogengemeinde* d'Euskirchen-Weilerswist est formée à l'échelon supérieur dès 1853, date d'établissement de son premier *Vorstand*. Ses statuts sont approuvés le 14-6-1870, mais cette entité n'existe que sur papier et n'a pas de véritable activité. Elle disparaît en 1919. Dans les faits, les *Spezialsynagogengemeinden* d'Euskirchen et Weilerswist, qui en étaient les assises, demeurent étrangères l'une à l'autre. Les Juifs de la région sont, pour la plupart, victimes de la « Solution finale ».

Nombre de membres :

Euskirchen : 25 en 1806-1808, 70 en 1828, 75 en 1843, 88 en 1854, 135 en 1869, 218 en 1885, 227 en 1895, 241 en 1900, 259 en 1925, 260 en 1932, 231 en 1933.

Firmenich-Obergartzem : 5 en 1806-1808, 11 en 1843, 16 en 1869, 4 en 1885, 6 en 1895 et 1900, 0 par la suite.

Frauenberg : 5 en 1806-1808, 2 en 1869, 6 en 1885, 5 en 1895, 0 par la suite.
Grossbüllesheim : 9 en 1806-1808, 15 en 1843, 19 en 1854, 24 en 1869, 37 en 1885, 37 en 1895, 31 en 1900, 25 en 1930, 26 en 1932.

Lommersum : 18 en 1843, 25 en 1854, 37 en 1869, 31 en 1885, 32 en 1895, 21 en 1900, 19 en 1925, 18 en 1930, 16 en 1932.

Wisskirchen : 16 en 1843, 18 en 1854, 28 en 1869, 6 en 1885, 0 au XXe siècle.

7) FLAMERSHEIM

Depuis le XVIIIe siècle, les Juifs de Flamersheim et de Kirchheim ont un oratoire dans la première localité, établi dans une maison privée. En 1876, une synagogue est construite à la *Valdergasse*. Elle est consacrée en 1878 et démolie en novembre 1938 par les nazis.

³⁷ Ces derniers ressortissaient précédemment à Zulpich.

³⁸ Cette appartenance constitue longtemps une pomme de discorde entre les *Synagogengemeinden* d'Euskirchen et de Flamersheim.

³⁹ Vers 1890 cependant, ceux-ci sont transférés à la *Spezialsynagogengemeinde* de Kommern.

De 1852 à 1918, les Juifs de Flammersheim forment une *Spezialsynagogengemeinde*. Ils relèvent de la *Synagogengemeinde* du cercle de Rheinbach. Au milieu du XIXe siècle, ils figurent parmi les communautés les plus faibles économiquement de cette vaste circonscription. En 1871-1875, plus de cent personnes en font partie, mais les frais de culte pèsent sur les épaules de douze fidèles seulement. De 1919 à 1938, date de sa dissolution, la communauté de Flammersheim jouit d'une autonomie complète.

Les Juifs de Schweinheim participent au culte à Flammersheim jusqu'en 1874, puis se dotent d'un oratoire situé dans une maison particulière. En 1877, ils se séparent de la communauté-mère de Flammersheim. Vers 1870, les Israélites de Kuchenheim, initialement hostiles à la création d'une *Kreissynagogengemeinde* à Rheinbach, envoient leurs enfants à l'école d'Euskirchen, malgré les protestations de leurs coreligionnaires de Flammersheim. En 1886, ils se détachent de ceux-ci. Leur oratoire, situé dans une habitation privée depuis 1803, est pillé durant la Nuit de Cristal. Les Juifs de Kirchheim tentent également de faire cavaliers seuls en 1878, mais se heurtent à la résistance des autorités, en raison de la faiblesse de leurs moyens financiers.

Nombre de membres :

Flammersheim : 22 en 1806, 23 en 1843, 61 en 1854, 28 en 1869, 66 en 1885, 78 en 1895, 92 en 1900, 67 en 1925, 62 en 1932.

Kirchheim : 26 en 1806-1808, 37 en 1843, 38 en 1854, 48 en 1869, 36 en 1885, 30 en 1895, 28 en 1900, 15 en 1932.

Kuchenheim : 25 en 1806-1808, 33 en 1843, 36 en 1854, 31 en 1869, 28 en 1885, 29 en 1895, 32 en 1900, 11 en 1932.

Schweinheim : 23 en 1806-1808, 33 en 1843, 35 en 1869, 19 en 1885, 11 en 1900, 4 en 1932.

8) FRIESHEIM

Durant la première moitié du XIXe siècle, la communauté juive de Friesheim tient ses services dans une pièce d'habitation particulière. Elle érige une synagogue *am Niederweg* en 1861. Elle est autorisée à collecter, jusqu'en 1863, pour couvrir les frais de construction. L'édifice est détruit durant la Nuit de Cristal.

Depuis 1848, Friesheim est, comme Gymnich et Lechenich, une *Spezialsynagogengemeinde*. Elle ressortit à la *Synagogengemeinde* de Friesheim-Gymnich-Lechenich. Cette dernière, dont les statuts ne sont approuvés que le 6-5-1870, existe seulement sur papier. La communauté de Friesheim est anéantie en 1942 par la déportation.

Nombre de membres : 22 en 1806-1808, 39 en 1843, 61 en 1869, 44 en 1885, 37 en 1895, 27 en 1900, 24 en 1925, 26 en 1932.

9) GEMÜND-SCHLEIDEN

Sous le régime français, les Juifs établis dans les diverses localités de la région de Schleiden relèvent du consistoire israélite de Krefeld. En 1843, le cercle de Schleiden compte 202 Israélites, qui se répartissent comme suit :

- 58 à Gemünd, 3 à Malsbenden, 7 à Schleiden, avec oratoire à Gemünd;
- 7 à Kirchseiffen, 36 à Hellenthal, 44 à Blumenthal, 3 à Reifferscheid, 8 à Wiesgen, avec oratoire à Kirchseiffen;
- 24 à Kall, 13 à Mechernich, 34 à Bleibuir, avec synagogue à Kall et, semble-t-il, oratoire à Bleibuir.

Les salles de prière de Gemünd et Kirchseiffen sont prises en location. La synagogue de Kall est, au contraire, propriété de la communauté juive.

Au milieu du XIXe siècle, la population israélite du *Kreis* s'accroît. De nouvelles familles s'installent dans des localités périphériques. D'autres émigrent vers l'Ouest (Büllingen, actuellement en Belgique), vers le Sud (Jünkerath et Stadtkyll), vers l'Est et le Nord. Le 21-1-1859, à la demande de la régence d'Aachen, l'*Oberpräsident* de la Rheinprovinz approuve les statuts de la *Kreissynagogengemeinde* de Gemünd. La circonscription de celle-ci englobe les cercles de Schleiden et de Malmedy. Ses statuts sont modifiés en 1868-1869. Depuis cette date, l'entité porte la dénomination officielle de *Synagogengemeinde* de Schleiden-Malmedy. Cette dernière localité, avec le cercle dont elle est le chef-lieu, passe à la Belgique en application du traité de Versailles.

En 1924, des communautés de prière existent à Gemünd, Kall, Hellenthal-Blumenthal (avec synagogue, détruite en novembre 1938) et Mechernich (avec synagogue bâtie en 1883, réparée en 1930). Il y a alors 124 Juifs à Gemünd-Mechernich, 94 à Hellenthal, 34 à Kall. En 1932, la communauté de Mechernich demande son détachement de la *Synagogengemeinde* de Schleiden, à la suite de litiges personnels et financiers. Ceux-ci s'apaisent cependant, après la diminution des contributions culturelles dues par les Juifs de la localité. La population israélite diminue dans la région à la suite de l'émigration. Elle est anéantie ensuite par les déportations.

10) GYMNICH

Une *Spezialsynagogengemeinde*, avec siège à Gymnich, est constituée en 1848. Elle comprend les Juifs de Dirmerzheim, mais non ceux de Törnich et de Grefrath (hors *Meuse-Moselle*), situés dans un autre cercle. Avec ses homologues de Friesheim et de Lechenich, la communauté de Gymnich forme la *Synagogengemeinde* de Friesheim-Gymnich-Lechenich, dont les statuts sont approuvés le 6-5-1870, mais dont l'existence demeure purement théorique. Le sanctuaire de Gymnich, légué à la communauté en 1911, est incendié lors de la Nuit de Cristal. Avec la déportation de vingt de ses membres, la population israélite de la localité est décimée en 1942.

Nombre de membres :

Gymnich : 40 en 1806-1808, 76 en 1843, 84 en 1854, 60 en 1869, 49 en 1885, 41 en 1895, 38 en 1900, 29 en 1925, 28 en 1932.

Dirmerzheim : 25 en 1843, 19 en 1854, 13 en 1869, 17 en 1885, 21 en 1895, 18 en 1900, 6 en 1925, 5 en 1932.

11) KOMMERN

La communauté juive de Kommern commence à se développer à partir de 1820. En 1813, elle tient ses cultes dans un petit oratoire. En 1834, les services religieux ont lieu dans une pièce d'habitation particulière. Une synagogue est bâtie dans les années 1850 et détruite lors de la Nuit de Cristal.

En 1848, une *Spezialsynagogengemeinde* est établie à Kommern. Jusqu'en 1919, elle est incorporée à la *Synagogengemeinde* de Zülpich. Elle demande en vain que les Juifs de Strempt et de Mechernich soient incorporés en son sein. La communauté est anéantie en 1942 par les déportations.

Nombre de membres : 25 en 1806-1808, 66 en 1843, 70 en 1854, 79 en 1869, 96 en 1885, 99 en 1895, 87 en 1900, 61 en 1925, 50 en 1932.

12) LECHENICH

La communauté de Lechenich dispose d'un oratoire, vendu en 1885. Une synagogue est érigée à la *Judenstrasse* et consacrée le 10-9-1886. Elle est incendiée lors de la Nuit de Cristal. Ses restes sont abattus en 1939.

Une *Spezialsynagogengemeinde* est établie à Lechenich en 1848. Avec celles de Friesheim et de Gymnich, elle forme la *Synagogengemeinde* triple de Friesheim-Gymnich-Lechenich, dont les statuts sont approuvés le 6-5-1870. Cette entité n'existe toutefois que sur papier. La communauté disparaît par suite de l'émigration et de la déportation.

Nombre de membres :

Lechenich : 39 en 1806-1808, 70 en 1843, 95 en 1854, 100 en 1869, 110 en 1885, 85 en 1895, 94 en 1900, 53 en 1925, 74 en 1932.

Bliesheim : 6 en 1843, 5 en 1854, 15 en 1869, 10 en 1885, 8 en 1895, 4 en 1925, 2 en 1932.

Erp : 17 en 1806-1808, 22 en 1843, 15 en 1854, 41 en 1869, 12 en 1885, 8 en 1895, 12 en 1900, 8 en 1925 et 1932.

Liblar : 17 en 1806-1808, 3 en 1843, 10 en 1854, 11 en 1869, 22 en 1885, 19 en 1895, 14 en 1900, 23 en 1925, 19 en 1932.

13) (BAD) MÜNSTEREIFEL

Sous le régime français, la communauté juive de Münstereifel relève du consistoire de Bonn. Depuis 1660, elle possède une synagogue, établie dans une maison particulière et utilisée jusqu'à sa destruction durant la Nuit de Cristal.

Conformément à la loi de 1847, les communautés de Flamersheim, Mekenheim (hors *Meuse-Moselle*), Münstereifel et Rheinbach constituent autant de *Spezialsynagogengemeinden*. Ces dernières, dotées d'un seul conseil et d'une même assemblée de représentants, ressortissent à la *Kreissynagogengemeinde* de Rheinbach. Les Juifs d'Arloff-Kirspenich (avec oratoire dans les années 1870) sont incorporés à la circonscription de Münstereifel. Comme ils manquent de ressources, les Israélites de cette dernière ville ne peuvent se détacher de la

Kreissynagogengemeinde de Rheinbach. Il leur faut attendre 1919 pour accéder à la pleine autonomie.

La population juive de Münstereifel diminue à partir de la fin du XIXe siècle, à cause de l'émigration et du moindre dynamisme commercial de la cité. Sous le régime nazi, elle régresse fortement, de nombreux Juifs cherchant refuge à l'étranger. Ceux qui demeurent sur place sont déportés durant l'été 1941 et meurent dans les camps. Aucun émigré n'est rentré à Münstereifel après la guerre.

Nombre de membres :

Münstereifel : 33 en 1806, 38 en 1808, 47 en 1816, 52 en 1825, 72 en 1835, 87 en 1844, 101 en 1852, 120 en 1861, 131 en 1870, 114 en 1882, 113 en 1892, 93 en 1901, 77 en 1912, 69 en 1920, 65 en 1933, 41 en 1937, 15 en 1941.

Arloff-Kirspenich : 5 en 1806-1808, 28 en 1843, 29 en 1854, 19 en 1869, 33 en 1885, 37 en 1895, 17 en 1900, 13 en 1930.

14) RHEINBACH

La communauté juive de Rheinbach tient ses cultes dans une salle de prière de 1770 à 1871. Une synagogue est consacrée en 1872 et détruite durant la Nuit de Cristal.

Après la mise en vigueur de la loi de 1847, les autorités souhaitent la création d'une *Kreissynagogengemeinde*, avec siège à Rheinbach, pour tous les Juifs du cercle. Parmi ceux-ci, beaucoup ne veulent pas voir mise en péril l'indépendance des petites communautés de prière. Ceux de Kirchheim, Kuchenheim, Arloff-Kirspenich et Schweinheim manifestent leur opposition en 1848. Seules deux communautés économiquement fortes — Meckenheim (hors *Meuse-Moselle*) et Rheinbach — appuient l'initiative du pouvoir civil.

Faute d'accord, on se contente de créer quatre *Spezialsynagogengemeinden* à Flamersheim, Meckenheim, Münstereifel et Rheinbach, puis de constituer un bureau provisoire de la *Kreissynagogengemeinde* (1848), renouvelé en 1852. Finalement, la majorité des Juifs de la région s'unit et arrête les statuts de la *Kreissynagogengemeinde* de Rheinbach le 26-10-1868. Ces dispositions entrent en vigueur le 7-7-1870. La *Kreissynagogengemeinde* ainsi constituée est supprimée en 1919. Depuis lors, ses quatre composantes jouissent d'une autonomie complète. De 1848 à 1876 la communauté de Heimerzheim relève de la synagogue de Rheinbach, dont elle devient ensuite indépendante.

Nombre de membres :

Rheinbach : 36 en 1808, 26 en 1813, 27 en 1930.

Heimerzheim : 17 en 1808, 36 en 1871, 12 en 1932.

15) WEILERSWIST

En 1848 est constituée la *Spezialsynagogengemeinde* de Weilerswist. Cette dernière, avec son équivalent d'Euskirchen, forme en principe la *Synagogengemeinde* d'Euskirchen-Weilerswist. Toutefois cette mouvance est remise en question dès 1899. Elle disparaît en 1919.

Un oratoire existe dans une maison particulière en 1834. Une synagogue est édiflée à la *Hauptstrasse* en 1848 et incendiée lors de la Nuit de Cristal. La communauté est anéantie par les déportations.

Nombre de membres : 13 en 1806-1808, 26 en 1843, 24 en 1854, 54 en 1869, 50 en 1885, 56 en 1900, 29 en 1929, 22 en 1932.

16) WESSELING

La *Synagogengemeinde* de Wesseling est constituée le 21-10-1855. Les Juifs de Rodenkirchen et de Sürth (hors *Meuse-Moselle*), qui en dépendaient jusqu'alors, sont incorporés à la *Synagogengemeinde* de Köln. Depuis juin 1933, la pression exercée par le régime nazi, suivie de déportations à partir de 1940, provoque l'anéantissement de la communauté. La synagogue, bâtie *am Markt* vers 1850, est incendiée durant la Nuit de Cristal.

Nombre de membres : 84 en 1854; en 1930, 120 à Wesseling et 5 à Urfeld (hors *Meuse-Moselle*).

17) ZÜLPICH

Conformément à la loi de 1847, une *Synagogengemeinde* est établie à Zülpich. Elle comprend les communautés de Zülpich, Kommern (avec rang de *Spezialsynagogengemeinde*) et Sinzenich. Ses statuts sont approuvés le 30-5-1870 et révisés en 1903. Dès le début du XXe siècle (1908-1913), les communautés de Kommern et Sinzenich se détachent de Zülpich, dont elles trouvent les orientations trop libérales. Elles s'en séparent définitivement en 1919 : les Juifs de Kommern gardent un statut officiel, mais ceux de Sinzenich en sont apparemment dépourvus.

À Zülpich la synagogue d'Ancien Régime semble encore utilisée en 1830, année au cours de laquelle une rénovation est exécutée. Un nouveau sanctuaire est bâti en 1872 et incendié en 1938. L'oratoire de Sinzenich, établi depuis 1869 dans une habitation privée, est pillé au cours de la Nuit de Cristal. Les communautés de Zülpich et Sinzenich sont affaiblies par l'émigration, puis anéanties par les déportations.

Nombre de membres :
Zülpich : 53 en 1806-1808, 62 en 1843, 75 en 1854, 102 en 1869, 113 en 1885, 111 en 1895, 88 en 1900, 91 en 1925, 95 en 1932, 87 en 1939.
Sinzenich : 26 en 1806-1808, 8 en 1843, 12 en 1854, 30 en 1869, 33 en 1885, 34 en 1900, 37 en 1925, 36 en 1932.

*
* *

B) RHEINLAND — PFALZ

1) LEIWEN

De 1853 à 1857, la communauté juive de Leiwen figure parmi celles qui pourraient s'intégrer à une *Synagogengemeinde*, englobant tout le *Landkreis* de

Trier. Ce projet n'aboutit pas. La procédure visant à créer une *Synagogengemeinde* à Leiwen commence en 1926. Les statuts de la nouvelle entité sont approuvés le 18-8-1927 et modifiés en 1937-1938. Cependant, la communauté est rapidement dissoute. La synagogue est citée au milieu du XIXe siècle. Elle subit des dégâts matériels entre 1934 et 1937.

Nombre de membres : 24 en 1808, 55 en 1833, 57 en 1843, 42 en 1895, 46 en 1925, 45 en 1933, 11 en 1938.

2) NEUMAGEN-NIEDEREMMEL

En 1889-1890 se mènent des négociations pour la formation d'une *Synagogengemeinde* avec siège à Neumagen, pour les mairies de Neumagen, Hetzerath et la commune de Minheim. L'entreprise aboutit. La nouvelle entité élit son conseil et son assemblée de représentants en 1892. Sa circonscription est étendue en 1906, à l'occasion de la révision des statuts. Toutefois en 1925, la localité de Hetzerath est détachée de la *Synagogengemeinde* de Neumagen-Niederemmel, pour être rattachée à celle de Schweich. En 1937, le règlement est modifié, afin d'intégrer à la circonscription de Neumagen-Niederemmel les communautés de Trittenheim⁴⁰, Brauneberg (avec synagogue construite en 1842), Wintrich, Veldenz, Lieser, Rachtig et Zeltingen (ces quatre dernières hors *Meuse-Moselle*). Cependant, en 1939, l'approbation de ce règlement devient caduque, suite à la loi du 28-3-1938, qui retire les *Korporationsrechte* aux associations cultuelles israélites. Une synagogue est citée en 1850 à Neumagen et Niederemmel-Müstert. En 1938-1940, le sanctuaire de Neumagen n'est plus mentionné que comme *frühere Synagoge*.

Nombre de membres :

Neumagen : 42 en 1808, 64 en 1833, 75 en 1843, 55 en 1895, 44 en 1925, 36 en 1933, 8 en 1938.

Niederemmel : 8 en 1808, 11 en 1833, 19 en 1843, 73 en 1895, 53 en 1925, 46 en 1933, 13 en 1938.

Müstert : 12 en 1808, 36 en 1833.

3) SCHWEICH

En 1859, les Israélites de Schweich revendiquent vainement l'établissement, dans leur localité, de la *Synagogengemeinde* à créer dans le *Landkreis* de Trier. Aux yeux des autorités, les Juifs de la ville devraient être unis à leurs coreligionnaires de Saarburg, qui n'en veulent pas. En 1899 et 1905, les demandes des Israélites de Schweich et Issel, visant à créer une *Synagogengemeinde* avec siège à Schweich, sont repoussées. En 1923 par contre, elles sont couronnées de succès. Une assemblée de représentants et un comité sont élus cette même année. Les statuts de la communauté sont publiés en 1924. Un an plus tard, Hetzerath est détachée de la *Synagogengemeinde* de Neumagen-Niederemmel,

⁴⁰ Sur la communauté de Trittenheim, cfr *infra*.

pour être intégrée à la circonscription de Schweich. Une synagogue est attestée dans cette dernière localité en 1849. En 1938-1939, la communauté, décapitée par l'émigration, est vouée à l'extinction.

Nombre de membres : 48 en 1808, 53 en 1822, 57 en 1833, 90 en 1843, 89 en 1933, 28 en 1938.

4) TRIER

Après l'annexion de la rive gauche du Rhin à la République française, Trier devient le chef-lieu de la Sarre. En novembre 1806, ce département compte environ 3.000 Israélites, aux dires du préfet. Outre de petits oratoires, il n'y existe qu'une seule synagogue établie à Trier. En janvier 1808, un conflit oppose les responsables de ce sanctuaire aux Juifs de Maar, qui refusent de payer les frais du culte. Ces derniers se dotent d'un oratoire particulier, après leur exclusion de la communauté.

En application des décrets de 1808, une synagogue consistoriale est créée pour les départements de la Sarre, des Forêts et de Sambre-et-Meuse, le 13-4-1809, avec siège à Trier. Quatre jours plus tard, le ministre des Cultes approuve le choix du grand rabbin et des autres membres du consistoire. Au début du régime prussien, cette organisation culturelle est maintenue. Toutefois la synagogue de Trier ne relève plus du consistoire central de Paris, mais est placée sous le contrôle de l'État. Les frais de culte demeurent supportés par les fidèles. Au fil du temps, la population israélite du *Stadtkreis* de Trier évolue comme suit : 261 personnes en 1808, 232 en 1815, 227 en 1822 (2% de la population totale), 383 en 1830, 376 en 1843 (1,5% de la population totale).

Après la promulgation de la loi de 1847, les Juifs de Trier n'adoptent pas la nouvelle organisation culturelle prussienne. Divers obstacles les en empêchent : les tensions entre familles dirigeantes traditionnelles et les fidèles issus des quartiers suburbains; les contradictions entre la loi de 1847 et les dispositions constitutionnelles de 1850; la dispersion des Juifs de la région en de nombreuses petites communautés, qui pourraient difficilement s'organiser de manière indépendante. Les Israélites de la ville proposent la constitution d'une *Synagogengemeinde* unique, avec siège à Trier, pour les différentes communautés du *Regierungsbezirk*, lesquelles garderaient cependant leurs oratoires et leurs institutions particulières.

Faute de large consensus sur ce point, la communauté continue à pratiquer le système consistorial napoléonien. Les anciennes dénominations de la période française – consistoire, assemblée de notables – sont encore utilisées. Les élections, qui permettent la désignation de ces instances, ne sont pas conformes aux dispositions de 1847. En 1859, ces normes sont toujours récusées par la communauté de Trier, de même que tout statut particulier. Les Juifs de la cité demandent soit le maintien du système consistorial de 1808, soit la faculté de régler eux-mêmes leurs affaires religieuses selon les principes constitutionnels de 1850. Dans la pratique, l'organisation de la période française demeure appliquée. Elle n'est officiellement supprimée que le 1-1-1867.

Il faut attendre 1877 pour que la communauté de Trier commence à former une *Synagogengemeinde*, avec rang de *Körperschaft des öffentlichen Rechts*, au sens de la loi de 1847. Ses statuts, élaborés le 20-1-1879, sont approuvés le 17-2 de la même année. Sa circonscription englobe le *Stadtkreis* et la mairie formée par les quartiers suburbains. Ses revenus sont constitués par le produit des taxes culturelles et des aumônes. Ses dépenses comprennent le traitement du grand rabbin et des chantres. L'ancienne synagogue, trop petite et mal située, est remplacée par un nouveau sanctuaire, bâti *am Zuckerberg*, avec l'aide de la municipalité. L'édifice est commencé le 6-10-1857 et consacré le 9-9-1859.

En 1879, les tensions entre libéraux et orthodoxes éclatent au grand jour, à la suite de l'élection d'un grand rabbin de la première tendance. Les orthodoxes font scission, se dotent de leur propre sanctuaire et d'un rabbin particulier. Or la loi ne reconnaît alors qu'une seule *Synagogengemeinde* par *Kreis*, dont relèvent tous les Juifs de la circonscription. Ceux qui voudraient en sortir devraient déclarer qu'ils le font pour motifs religieux. Refusant de suivre cette procédure, les orthodoxes sont contraints de participer aux frais culturels de la communauté dont ils sont sortis, y compris pour le traitement du grand rabbin qu'ils récusent. En 1886, après le remplacement de ce dernier et le départ du ministre du culte orthodoxe, la dissidence est résorbée. Le grand rabbin de Trier a en charge non seulement les fidèles de la ville, mais aussi les petites communautés de la région.

Les persécutions du régime national-socialiste commencent en 1933 et s'intensifient à partir de 1935. L'émigration juive prend alors de l'ampleur : 50 Israélites quittent la ville en 1933, 31 en 1934, 38 en 1935, 76 en 1936, 117 en 1937. L'ancienne synagogue (*an der Weberbach*) est endommagée durant la Nuit de Cristal, avant d'être complètement détruite par les bombes en 1944. Le sanctuaire *am Zuckerberg* est ravagé au cours du même pogrome. Vingt-trois des vingt-quatre rouleaux de la Thora y sont brûlés. Les biens de particuliers sont pillés. Plus de 100 Juifs sont arrêtés. La population israélite de Trier est massivement déportée entre 1941 et 1943. En 1945, elle compte seulement 14 rescapés des camps. Ceux-ci n'ont plus le moindre coreligionnaire dans les villages et dans les petites villes des alentours.

Une nouvelle synagogue est construite avec l'aide de la ville et du *Land*. La première pierre de l'édifice est posée le 26-8-1956. La consécration a lieu le 18-8-1957. À la communauté ne sont attachés ni rabbin, ni chantre. Les cultes se tiennent le vendredi soir et aux jours de fête. En 1985, une stèle est apposée à la place de l'ancienne synagogue.

Nombre de membres : 198 en 1808, 227 en 1822, 287 en 1833, 568 en 1871, 627 en 1880, 823 en 1895, 832 en 1925, 796 en 1933, 432 en 1938, 210 en 1939, 14 en 1945, 34 en 1950, 50 en 1952, 55 en 1959, 62 en 1963, 75 en 1971, 61 en 1984.

5) TRITTENHEIM

En 1853-1856, Trittenheim figure parmi les localités qui pourraient s'intégrer dans une *Synagogengemeinde* du *Landkreis* de Trier. Celle-ci ne voit pas le

jour. Une *Synagogengemeinde* est formée à Trittenheim en 1933. Au cours de cette même année, les statuts sont rédigés, tandis que le comité et l'assemblée des représentants sont désignés. En 1937-1938, l'incorporation des Juifs de Trittenheim à la *Synagogengemeinde* de Neumagen-Niederemmel est décidée. Elle n'est cependant pas ratifiée, suite à la loi du 28-3-1938, qui retire les *Körporationsrechte* aux associations culturelles israélites. Une synagogue est citée dans la localité, au milieu du XIXe siècle. Un oratoire (*Bethaus*) est mentionné en 1908.

Nombre de membres : 48 en 1808, 44 en 1833, 52 en 1843, 54 en 1895, 39 en 1927, 32 en 1933, 5 en 1938.

6) WITTLICH

En 1856-1859, la création d'une *Synagogengemeinde* pour les cercles de Wittlich et Daun est projetée, sans résultat. En 1888, les Juifs de la ville et leurs coreligionnaires de Speicher s'entendent sur une demande, visant à créer une *Synagogengemeinde* au sens de la loi de 1847. Avec la permission des autorités, ils élisent leur comité et leur assemblée de représentants en 1889. Les statuts de la communauté sont publiés en 1890, puis modifiés en 1899 et 1906.

Au début du XIXe siècle la chapelle de l'ancien hôpital fait office de sanctuaire israélite. Au fil du temps, la population juive de la ville augmente, tandis que l'édifice se dégrade. Une synagogue est érigée avec le soutien des autorités communales. Elle est consacrée les 25 et 26-11-1910. Elle est partiellement détruite lors de la Nuit de Cristal, qui sonne le glas de la vie communautaire. Les locaux sont affectés à un camp de prisonniers de guerre au début des années 1940, puis se détériorent complètement. Rachetés par la ville en 1975, ils sont rénovés et aménagés en centre culturel. Dès 1943-1944, la communauté juive de Wittlich a cessé d'exister.

Nombre de membres : 64 en 1808, 73 en 1822, 114 en 1833, 110 en 1843, 214 en 1880, 215 en 1895, 231 en 1927, 268 en 1933, 86 en 1938.

*
* *

C) SAARLAND

1) DILLINGEN

Les Juifs de Dillingen n'ont apparemment pas de synagogue vers 1850. À la fin du XIXe siècle, ils forment une simple communauté non reconnue. Le gouvernement souhaite placer celle-ci dans une *Synagogengemeinde* englobant tout le cercle de Saarlouis. Ce projet n'aboutit pas.

En 1904, les Israélites du lieu envisagent la construction d'un sanctuaire. À cet effet, ils demandent aux autorités la permission de collecter. Avant la première guerre mondiale, leur *Gemeinde* ne peut recevoir les *Körporationsrechte*, en raison de la faiblesse de ses ressources et du nombre insuffisant de fidèles.

Après la signature du traité de Versailles, la bienveillance de la Commission gouvernementale, mise en place par la SDN, lui est bénéfique.

La synagogue de Dillingen est consacrée en 1924. En 1928-1929 les autorités acceptent la création d'une communauté reconnue dans la localité. Des statuts sont élaborés et approuvés par la *Regierungskommission*, le 4-9-1929. La *Synagogengemeinde* de Dillingen obtient alors les droits d'*öffentlich-rechtliche Korporation*. En 1931, elle reçoit l'autorisation d'acheter un terrain en vue d'étendre le sanctuaire. La synagogue est vendue en 1935 (extrait cadastral du 2-9-1935).

Nombre de membres : 20 en 1833, 21 en 1856, 37 en 1895, 112 en 1927, 81 en 1935.

2) MERZIG

Sous le régime napoléonien, les Juifs de Merzig et de Brotdorf relèvent du consistoire de la Sarre. Ceux de Hilbringen ressortissent au consistoire de la Moselle. Au milieu du XIX^e siècle, les Israélites de la région ne forment toujours pas une communauté indépendante, dotée des *Korporationsrechte*. En 1847, 1853, 1855-1859 et 1863, les autorités tentent de les amener soit à former leur propre *Synagogengemeinde*, conformément à la loi de 1847, soit à constituer une communauté reconnue avec d'autres coreligionnaires. Sans résultat.

En 1867, à l'initiative de l'*Oberpräsident* de la Rheinprovinz, les Juifs de Merzig, Hilbringen et Brotdorf, ainsi que tous les autres Israélites du cercle de Merzig, forment une *Synagogengemeinde* avec siège dans cette dernière ville. Les statuts de la communauté sont approuvés le 14-5-1868 et révisés le 9-5-1897. Hilbringen, Brotdorf, mais aussi Losheim ont rang de filiales. Les Israélites de Beckingen, qui relevaient initialement de la *Synagogengemeinde* de Merzig, s'unissent depuis 1923 à leurs coreligionnaires de Rehlingen⁴¹ et fréquentent, comme eux, la synagogue de Dillingen.

La *Synagogengemeinde* compte trois sanctuaires. À Merzig, le culte est célébré dans une maison particulière, propriété de la communauté. Il se tient ensuite dans une synagogue, bâtie à partir de 1838, consacrée en 1842 et rénovée en 1921-22. À Brotdorf, l'oratoire, établi dans une demeure privée depuis le XVIII^e siècle, est remplacé par une synagogue, consacrée le 15-12-1854. À Hilbringen, la synagogue est attestée aux alentours de 1850. En 1936, elle n'est plus qu'un vieux bâtiment en ruine.

⁴¹ Vers 1850, des sanctuaires israélites existent à Rehlingen, Fremersdorf et Itzbach. La création d'une *Synagogengemeinde*, projetée par les Juifs de la région, est repoussée par la régence en 1879 et 1901 : les autorités estiment, en effet, que ni leur nombre, ni leur capacité contributive ne permettraient d'assurer la viabilité d'une *Korporation* de droit public. En conséquence, les intéressés constituent une simple association de droit privé. Nombre de fidèles : Rehlingen : 44 en 1808, 35 en 1843, 27 en 1927, 28 en 1935. Fremersdorf : 16 en 1833, 7 en 1843, 10 en 1856. Itzbach : 10 en 1843. Beckingen : 20 en 1927, 10 en 1935.

Après l'avènement du national-socialisme, la *Synagogengemeinde* de Merzig voit ses effectifs diminuer sensiblement par suite de l'émigration. Elle ne remplit plus, dès lors, les conditions pour demeurer indépendante. En 1936-1937, elle est unie aux communautés d'Illingen et de Neunkirchen, pour former avec celles-ci une nouvelle synagogue unie. La circonscription de cette dernière englobe les localités suivantes : Illingen, Gennweiler, Merchweiler, Neunkirchen, Schiffweiler, Wiebelskirchen (ces six localités étant hors *Meuse-Moselle*), Merzig, Brotdorf, Hilbringen et Losheim. La fusion devient effective par décret du *Reichskommissar* du 9-4-1937. Peu de temps après cependant, des divergences sur les charges financières provoquent la dissolution de la nouvelle entité. La loi du 28-3-1938 modifie le régime juridique des associations culturelles israélites. En conséquence, la *Synagogengemeinde* de Merzig perd ses *Korporationsrechte*, pour devenir une simple association de droit privé, tout comme sa filiale de Brotdorf (29-6-1939). Ce statut leur est retiré le 1-2-1943. Durant la Nuit de Cristal, les sanctuaires de Merzig et Brotdorf sont incendiés. À Merzig, le terrain est acquis par la ville en juin 1939. Les ruines de l'édifice sont détruites lors d'un bombardement en novembre 1944. À Hilbringen, il n'y a plus de communauté en 1936, date à laquelle la synagogue est vendue. L'immeuble est acquis par la commune.

Nombre de Juifs :

Merzig : 83 en 1808, 131 en 1816, 138 en 1833, 182 en 1843, 223 en 1846 et 1849, 205 en 1855, 200 en 1875, 223 en 1883, 244 en 1895, 277 en 1905, 275 en 1910, 235 en 1920, 221 en 1927, 204 en 1930, 122 en 1935, 14 en 1936.

Hilbringen : 52 en 1823 et 1833, 66 en 1843, 78 en 1855, 49 en 1875, 51 en 1895, 36 en 1927, 28 en 1930, 23 en 1935.

Brotdorf : 23 en 1808, 32 en 1823, 33 en 1833, 35 à 40 en 1846, 58 en 1855, 74 en 1875, 75 en 1895, 38 en 1927, 26 en 1930, 31 en 1935, 12 en 1938.

Beckingen : 4 en 1823, 1 en 1855, 14 en 1895.

Les Juifs de Losheim (8 en 1927, 12 en 1930, 4 en 1938) dépendent aussi de la *Synagogengemeinde* de Merzig durant l'entre-deux-guerres.

3) SAARBRÜCKEN-SANKT JOHANN

La communauté de Saarbrücken-Sankt Johann connaît un grand développement au XIXe siècle, grâce à l'arrivée d'Israélites venant de petites localités de la Sarre et du Palatinat. À plusieurs reprises, les tentatives visant à créer une *Synagogengemeinde*, avec siège à Saarbrücken, sont vouées à l'échec. En 1847, elles ne peuvent aboutir : les Juifs des cercles d'Ottweiler et de Saarlouis refusent d'être rattachés à cette instance. En 1858-1859, elles demeurent à nouveau sans issue : les Israélites de Dudweiler, Sulzbach et Friedrichsthal (toutes trois hors *Meuse-Moselle*) s'obstinent, en effet, malgré leur nombre restreint, à demeurer en dehors de la circonscription à créer. Les négociations de 1870-1871 restent, elles aussi, sans résultat.

En 1890, les tractations reprennent, cette fois avec succès. Une assemblée de représentants et un comité sont élus en 1891. Des statuts sont élaborés. Leur approbation traîne en longueur (1892-1899), à la suite d'un désaccord avec l'ad-

ministration sur l'importance des taxes cultuelles. Elle est finalement obtenue le 30-10-1899. La circonscription de la *Synagogengemeinde* s'étend à tout le *Landkreis* de Saarbrücken. En relèvent les Juifs de Saarbrücken, Sankt Johann, Dudweiler, Sulzbach, Malstatt, Burbach, Brebach (hors *Meuse-Moselle*), Völklingen, Güchenbach et Püttlingen.

De la fin du XIXe siècle à 1914, des familles juives de plus en plus nombreuses se fixent à Saarbrücken et aux alentours. Un nouvel afflux, en provenance de toute l'Allemagne et de l'Est européen, se produit entre 1919 et les années 1930, tandis que l'exode rural se poursuit. En 1934, la *Gemeinde* de Saarbrücken compte à elle seule près de la moitié de la population israélite de toute la Sarre. Après la première guerre mondiale, un rabbinat est établi à Saarbrücken pour desservir la ville et le *Landkreis*, à l'exception de communautés qui — telles Merzig et Saarlouis — sont dotées de leur propre organisation religieuse.

Les Juifs de la cité ont un oratoire situé d'abord à Saarbrücken (*Talstrasse*, puis *Alleestrasse*), ensuite à Sankt Johann (*Bahnhofstrasse* depuis 1882, à la *Nauwieser Schulhaus* depuis 1886). Conçu dès 1875, le projet visant à doter la communauté d'une nouvelle synagogue achoppe sur les prétentions des Israélites de Saarbrücken et de Sankt Johann, les uns et les autres désireux de voir le sanctuaire érigé sur le territoire de leur commune. Finalement, le site de Sankt Johann, où réside le gros de la communauté, est accepté. La première pierre de l'édifice est posée le 6-7-1888. La consécration a lieu le 21-11-1890. Au cours des années 1930, la synagogue s'avère trop petite lors des grandes fêtes. C'est pourquoi un second service se tient alors dans la plus grande salle de la ville.

Le sanctuaire est incendié durant la Nuit de Cristal. Les services religieux se poursuivent dans un oratoire privé. À la suite de la législation de 1938, la *Synagogengemeinde* de Saarbrücken-Sankt Johann perd ses *Korporationsrechte*. Le 12-9-1941, la communauté de Saarbrücken est radiée du registre des associations de droit privé, où elle est inscrite depuis 1940.

Après la seconde guerre mondiale, des Israélites émigrés reviennent dans la région. Le 2-6-1946, ils y reconstituent une communauté pour toute la Sarre, avec Saarbrücken pour centre. Cette communauté est érigée en *Synagogengemeinde Saar* le 1-8 de la même année. Les cultes ont lieu dans divers locaux, en attendant la construction d'une nouvelle synagogue, commencée en 1948 et consacrée le 14-1-1951. Dans les années 1950, la communauté compte 400 à 450 membres. Ceux-ci habitent surtout Saarbrücken, Saarlouis et Merzig. En 1963, on y dénombre 412 membres inscrits.

Nombre de Juifs des *Stadt und Landkreis* Saarbrücken : 87 en 1820, 80 en 1829, 48 en 1842, 105 en 1858, 232 en 1869, 333 en 1871, 520 en 1885, 931 en 1900, 1.079 en 1905, 1.105 en 1910, 1.232 en 1914, 1.862 en 1922, près de 3.000 au début des années 1930, 2.000 à la fin de 1935, 1.000 au 1-3-1936, 480 en 1938.

Nombre de Juifs par localités :

Saarbrücken : 53 en 1806, 61 en 1808, 71 en 1809, 72 en 1816, 73 en 1822, 84

en 1833, 45 en 1843, 48 en 1885, 71 en 1895, 108 en 1905.
Sankt Johann : 0 en 1843, 292 en 1885, 421 en 1895, 651 en 1905.
Malstatt-Burbach : 0 en 1843, 33 en 1885, 37 en 1895, 113 en 1905.
Dudweiler : 39 en 1885, 46 en 1905.
Sulzbach : 33 en 1885, 41 en 1905.
Völklingen : 0 en 1843, 9 en 1895, 97 en 1927, 76 en 1935.

4) SAARLOUIS

L'établissement de familles juives à Saarlouis rend trop petite l'ancienne salle de prière, établie dans une maison particulière. Toutefois la communauté se divise : certains de ses membres veulent ériger une nouvelle synagogue, plus grande et mieux adaptée aux exigences du culte, alors que d'autres désirent conserver l'ancien oratoire. Une solution de compromis intervient alors : une nouvelle synagogue est construite en 1828, mais la salle de prière préexistante subsiste quelque temps encore. Des travaux de rénovation sont effectués au sanctuaire en 1863, 1906 et 1924. En 1901, l'édifice cesse d'appartenir à des particuliers, pour être transféré à la communauté.

Durant la première moitié du XIXe siècle, la communauté relève du grand rabbinat de Trier. En 1841, les Israélites de Saarbrücken, Ottweiler, Sankt Wendel (ces deux dernières étant hors *Meuse-Moselle*) et Saarlouis demandent vainement aux autorités la permission de former ensemble un rabbinat distinct, avec siège à Saarlouis. De 1847 à 1855, les négociations, qui visent à créer une *Synagogengemeinde* dans la région, conformément aux prescriptions de la loi de 1847, échouent à la suite de divergences de vue sur le siège de la circonscription. En 1855, une *Synagogengemeinde* couvrant l'ensemble du cercle de Saarlouis voit théoriquement le jour. En réalité, elle se scinde en diverses communautés : Saarlouis, Saarwellingen, Beaumarais-Rehlingen, Wallerfangen, Dillingen et Diefflen-Nalbach. Ultérieurement, quelques-unes d'entre elles seulement jouiront des *Korporationsrechte*.

Dès le milieu du XIXe siècle, la communauté de Saarlouis s'organise, sans pour autant être considérée comme *Synagogengemeinde* au sens de la loi. En 1902, ses responsables entament des pourparlers avec la régence de Trier, en vue d'obtenir la reconnaissance des autorités. Ils sont invités à s'entendre avec les Israélites des *Bürgermeistereien* de Fraulautern, Diefferten, Schwalbach, Lisdorf et Wallerfangen, afin d'élaborer des statuts. Ces derniers sont approuvés par l'*Oberpräsident* de la Rheinprovinz le 8-5-1903. Le siège de la nouvelle entité est établi à Saarlouis, avec filiales à Fraulautern et Lisdorf. Le 6-7-1904, les Juifs de Felsberg et la mairie de Kerlingen sont incorporés à la circonscription de Saarlouis. En 1928, il en est de même pour les *Bürgermeistereien* de Bous, Schaffhausen et Ittersdorf. Comme les autres communautés de la Sarre, la *Synagogengemeinde* de Saarlouis disparaît sous le régime nazi.

Nombre de membres :

Cercle de Saarlouis : 680 en 1829, 752 en 1843, 952 en 1885, 931 en 1928, 702 en 1935.

Ville de Saarlouis : 234 en 1822, 254 en 1833, 208 en 1843, 189 en 1856, 239 en 1895, 335 en 1927, 190 en 1935.

5) SAARWELLINGEN

La communauté juive de Saarwellingen est dotée d'un petit oratoire établi dans une maison privée, cité en 1815. En 1828, elle érige un nouveau sanctuaire. Elle dépend de Saarlouis jusqu'à la fin du XIXe siècle. Menées en 1888-1889, les négociations visant à créer une *Synagogengemeinde*, avec siège à Saarwellingen, aboutissent en 1890, année de l'approbation des statuts de la nouvelle entité. En 1891, le ministère de l'Intérieur refuse l'aide qui lui est demandée, en vue d'établir une synagogue, avec rang de filiale, à Beaumarais ⁴².

Après avoir vainement tenté de former une *Synagogengemeinde* autonome, avec siège à Hüttersdorf, les Israélites des *Bürgermeistereien* de Lebach-Bettingen ⁴³ demandent leur intégration à la synagogue de Saarwellingen. Le comité de cette dernière leur oppose une fin de non-recevoir en 1897. Il adopte une attitude similaire en 1908, lorsque les Juifs de Diefflen-Nalbach ⁴⁴ sollicitent leur incorporation au titre de *Filialgemeinde*. Comme les autres *Synagogengemeinden* de la Sarre, la communauté de Saarwellingen est anéantie sous le régime nazi.

Nombre de membres : 108 en 1808, 142 en 1843, 191 en 1895, 151 en 1927, 140 en 1935.

⁴² Un sanctuaire est attesté à Beaumarais au milieu du XIXe siècle. Nombre de fidèles attachés à cette communauté : 25 en 1833, 31 en 1843, 42 en 1856, 50 en 1895, 29 en 1927, 27 en 1935.

⁴³ Au milieu du XIXe siècle, un sanctuaire israélite existe à Hüttersdorf. Il est en réparation en 1892. En 1893, les Juifs de Hüttersdorf, Lebach et Bettingen demandent à pouvoir former une *Synagogengemeinde*. Ils se heurtent à un refus des autorités. Nombre de membres à Hüttersdorf : 22 en 1808, 12 en 1843, 23 en 1927, 20 en 1935; à Lebach : 15 en 1927, 5 en 1935; à Bettingen : 7 en 1843, 22 en 1927, 26 en 1935.

⁴⁴ Vers 1850, les Juifs de Diefflen-Nalbach possèdent une synagogue en co-propriété. À la fin du XIXe siècle (1896-1898), ils refusent de faire partie de la *Synagogengemeinde* de Saarwellingen, parce qu'ils ne veulent pas se soumettre aux dispositions de la loi de 1847. Ils reviennent sur cette décision en 1908, mais essuient un refus de la part de leurs coreligionnaires. Jusqu'à son anéantissement par le régime nazi, la communauté est une simple association de droit privé, sans *Korporationsrechte*. Nombre de membres à Diefflen : 32 en 1808, 41 en 1843, 20 en 1895, 13 en 1927, 10 en 1935; à Nalbach : 16 en 1808, 27 en 1843, 33 en 1895, 32 en 1927, 23 en 1935.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637

lie
ton
cip
blé
l'a

sé
ou
tric

or
tro
dé
Le

dis
de
la
(R
dis
ch
se

ré
pa
sti
de
ne
Qu

Pa
un
lo
tic

II NEDERLANDS LIMBURG

1. L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION CULTUELLE

Maastricht est prise par les Français le 4-11-1794. En 1795, elle devient le chef-lieu d'un nouveau département, la Meuse Inférieure, annexé à la République. Les autorités y appliquent la législation révolutionnaire. Les Juifs obtiennent ainsi l'Émancipation, dont jouissent leurs coreligionnaires français depuis la décision de l'Assemblée Nationale, prise le 27-9-1791. Ils bénéficient de l'égalité des droits civils, de l'accès aux charges et emplois publics, de la liberté de commerce et d'établissement.

À la faveur de la liberté de culte, la religion israélite sort de son isolement. La séparation des Églises et de l'État entraîne l'égalité des confessions, qu'elles aient ou non été reconnues précédemment par le pouvoir politique. Depuis 1797, Maastricht est le siège d'un rabbinat.

Par les décrets du 17-3-1808, le régime napoléonien dote le culte israélite d'une organisation religieuse, centralisée et contrôlée par l'État. À la tête de la structure se trouve le consistoire central, établi à Paris. De ce dernier relèvent des consistoires départementaux, couvrant chacun une ou plusieurs circonscriptions du même nom. Les anciennes communautés perdent toute autonomie.

Le sort de Maastricht est longuement discuté lors de la mise en œuvre de ces dispositions. Le bourgmestre fait valoir que la communauté locale compte un nombre de Juifs inégalé dans toute « ville de la ci-devant Belgique et dans le département de la Roer ». En 1806, on y dénombre effectivement 203 Israélites, contre 160 à Krefeld (Roer). Celle-ci n'en est pas moins choisie comme siège du consistoire. Dans l'arrondissement de Maastricht, on relève alors douze communautés juives. Outre celle du chef-lieu, Eijsden, Gulpen et Vaals sont les seules à figurer dans la zone *Meuse-Moselle*.

À la même époque, les Israélites de la République Batave sont soumis à un régime fort différent. « Portugais » et « Allemands » sont dotés d'une organisation séparée. En 1808, Louis-Napoléon Bonaparte réussit à coiffer les deux pyramides institutionnelles d'un consistoire supérieur, à caractère mixte. Les rapports entre les deux groupes sont réglés en 1810. Cette organisation est abolie en 1811, après l'annexion à la France. Paris impose alors le régime en vigueur dans le reste de l'Empire. Quatre consistoires sont établis à Amsterdam, Rotterdam, Zolle et Leeuwarden.

Après la chute du régime napoléonien, Guillaume Ier, prince souverain des Pays-Bas, supprime les dispositions antérieures, par l'arrêté du 26-2-1814. Il impose une nouvelle organisation culturelle. Celle-ci présente, cependant, des caractères analogues à ceux qui marquaient la précédente : centralisation, hiérarchie et subordination des autorités religieuses au pouvoir politique. La nomination des responsables

ecclésiastiques, les budgets, les comptes et les nouveaux règlements doivent être soumis à l'approbation du gouvernement. La surveillance étatique est confiée à une commission — qui deviendra commission centrale (1817) — pour les affaires des Israélites. Celle-ci rend compte de ses activités au ministère de l'Intérieur.

Dans les Pays-Bas du Nord, Guillaume Ier décide la création de douze *Hoofdsynagogen* (synagogues principales), ayant leur siège dans les lieux d'implantation israélite les plus importants. Leur ressort est formé d'entités plus petites, appelées *Ringsynagogen* (synagogues de cercle), elles-mêmes pourvues de succursales ou annexes. Cette répartition ne s'applique pas aux communautés du Sud qui, temporairement, demeurent inorganisées.

L'arrêté royal du 13-8-1816 harmonise la nomenclature israélite des provinces méridionales avec celle du reste du pays. Deux synagogues principales seront établies, la première à Maastricht et la seconde à Bruxelles. Par disposition du 21-8 suivant, le commissaire général, chargé provisoirement des affaires du culte réformé et des autres confessions non catholiques, érige la *Hoofdsynagoge* de Maastricht en XIIIe ressort, couvrant le Limburg, la province de Liège et le Luxembourg. Elle comprend six cercles, pour 773 fidèles : Maastricht, Sittard, Eijsden, Meerssen, Heerlen et Luxembourg. Cette organisation est confirmée, l'année suivante, par le ministre des Cultes. À partir de 1819, le rabbin du Limburg est également chargé des Juifs de Zeeland et de Noord-Brabant. De 1823 à 1847, ce poste est réuni alternativement à celui de Noord-Brabant et de Nijmegen, avant de reprendre son autonomie.

Les années 1830-1839 voient le Zuid-Limburg — sauf Maastricht — placé sous l'autorité du gouvernement belge. Après le retour de la région sous la souveraineté néerlandaise, la synagogue principale de Maastricht perd tout pouvoir sur les Juifs de Liège et de Luxembourg. En 1850, elle préside aux destinées de douze communautés. Dans la zone *Meuse-Moselle*, Maastricht, Eijsden et Gulpen sont des *Ring-synagogen*, tandis que Vaals a seulement le rang d'annexe.

La Constitution de 1848 octroie aux différents cultes une plus grande indépendance par rapport à l'État. L'organisation religieuse des Israélites doit être remaniée en conséquence. Un nouveau règlement ecclésiastique est adopté en 1862. La restructuration définitive aboutit en 1870. À l'avenir, il ne sera plus nécessaire de solliciter l'autorisation préalable du ministère des Cultes, ni de la commission centrale, pour l'établissement du règlement et des budgets, les amendements à y apporter, l'installation des consistoires et autres administrations culturelles. Les Israélites « portugais » conservent leur organisation propre, placée sous l'autorité d'une commission centrale particulière. Il en est de même pour les Juifs « allemands », régis par une *Centrale Commissie tot de Algemene Zaken van het Nederlands Israëlitisch Kerkgenootschap in Nederland* et, pour la direction journalière, par une *Permanente Commissie*.

Entre le début du XIXe siècle et 1920, la population juive des Pays-Bas connaît une forte progression. Elle passe de 40.000 âmes en 1809 à plus de 52.000 en 1840, 97.000 en 1889, 115.000 au lendemain de la première guerre mondiale. Les Israélites

sont au nombre de 112.000 en 1930. En Nederlands Limburg, leur nombre varie selon un rythme différent. La croissance est régulière durant les deux premiers tiers du XIXe siècle : 465 personnes en 1808, 904 en 1830, 1.347 en 1859, 1.481 en 1867. Elle connaît ensuite un déclin progressif : 1.185 âmes en 1889, 960 en 1909, 787 en 1930.

Redevenu autonome en 1847, le rabinat du Limburg est une nouvelle fois jumelé à celui de Noord-Brabant en 1907. La diminution de la population israélite provoque la disparition de certaines communautés. Celle d'Eijsden est ainsi dissoute en 1935.

Les Juifs limbourgeois sont durement frappés par l'occupation allemande. Les déportations massives commencent en 1942. En avril 1943, la communauté de Maastricht cesse d'exister : 400 de ses 500 membres régulièrement enregistrés perdent la vie dans les camps. La synagogue est pillée et saccagée par les nazis.

Au lendemain de l'Holocauste, le judaïsme limbourgeois se reconstitue vaillamment. En 1954, il ne compte plus que 297 fidèles. Plusieurs communautés disparaissent. Jumelées dès avant 1877, celles de Gulpen et Vaals s'éteignent en 1947. En 1985, la *Hoofdsynagoge* de Maastricht ne compte plus que trois noyaux israélites, réunissant environ cent âmes et dotés d'un seul desservant. La cité mosane est le seul lieu d'implantation juive qui subsiste dans la partie néerlandaise de *Meuse-Moselle*.

2. LES SYNAGOGUES :

1) EIJSDEN

Établi à la fin du XVIIIe siècle, le sanctuaire d'Eijsden est situé, jusqu'à sa suppression, à l'étage d'une demeure particulière. Il est érigé en synagogue de cercle en 1816. Dans les années 1860-1870, la communauté connaît une scission temporaire, avec un second lieu de culte. Elle compte 22 fidèles en 1805, 60 en 1843, 27 en 1913. Elle s'éteint en 1935.

2) GULPEN

La communauté de Gulpen est dotée d'un sanctuaire dès la fin du XVIIIe siècle. Depuis 1816, elle dépend de la synagogue d'Eijsden, dont elle devient officiellement une annexe deux ans plus tard. Elle recouvre son indépendance en 1823. L'autorisation de bâtir une synagogue nouvelle lui est accordée par arrêté royal du 20-5-1820 et par décision de la commission centrale pour les affaires des Israélites du 4-3-1823. L'édifice est inauguré au cours de cette dernière année. Il est utilisé jusqu'à la seconde guerre mondiale et démolí après la suppression de la communauté, en 1947. Au nombre de 109 en 1839, les Juifs de Gulpen forment un groupe de 95 personnes en 1858, 82 en 1860, 73 en 1913, 44 en 1914.

3) MAASTRICHT

À la suite de la suppression des discriminations juridiques, les Juifs affluent dans la ville dès le début de l'occupation française. De la fin du XVIII^e siècle à 1840, le culte se célèbre à l'étage d'une habitation particulière, à la *Kleine Gracht*. Bientôt ce local devient tout à fait insuffisant. Vainement, la communauté sollicite, à plusieurs reprises, l'octroi d'un bâtiment plus approprié. Le 28-5-1838, le conseil communal lui octroie, sur intervention de Guillaume I^{er}, la concession gratuite d'un terrain sis *Bogaardenstraat*, pour la construction d'une synagogue. L'édifice est bâti en 1839-1840, avec l'aide de subsides d'État. Il est inauguré le 21-8-1840.

Durant la seconde guerre mondiale, l'occupant pille le mobilier de la synagogue, dont il dévaste l'intérieur. Le bâtiment est inutilisable à la Libération de Maastricht (14-9-1944). Sa réparation est achevée en 1952, année de la remise en service. Après restauration en 1964, l'édifice est consacré à nouveau le 24-9-1967.

Le nombre de Juifs établis dans la cité évolue comme suit : 22 en 1794, 203 en 1806, 215 en 1808, 330 en 1839, 418 en 1850, 474 en 1860, 501 en 1870, 387 en 1901, 317 en 1929, 247 en 1938, 515 (dont 267 étrangers) en 1941, 115 en 1952, 97 en 1965, environ 50 en 1982.

4) VAALS

La présence de Juifs est attestée à Vaals dès 1790. Une communauté autonome se forme après 1827. Dès avant 1877, elle est jumelée à celle de Gulpen. Jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, elle tient ses services religieux dans une pièce d'habitation particulière. Elle disparaît en 1947. Elle compte environ 40 membres en 1848, 36 en 1858, 27 en 1913.

testa
driou
afin d
sions
enqu

1. Pr

com
à 19
mèn

d'ob
ferts
grap
lisibi
testa
riable
priée
sant,

plan
au 3
sur l
ter c
prés
cons
tenté
réali

¹ L'ut
Dan
dist
² Sur
tom
sou
pré

COMMENTAIRE DE LA PLANCHE C.23

La planche C.23 de l'*Atlas historique Meuse-Moselle* est intitulée *Cultes protestants et israélite. Communautés reconnues (1985) et antécédents*¹. Nous voudrions commenter brièvement la manière dont cette carte a été conçue et réalisée, afin d'éclairer le lecteur sur ce qu'il peut en attendre. Nous tirerons ensuite les conclusions qui se dégagent de la cartographie des données réunies au cours de notre enquête.

1. Présentation générale de la planche

Initialement, nous projetions de dresser une carte visualisant l'évolution des communautés protestantes et israélites reconnues par les pouvoirs publics², de 1598 à 1985. À l'expérience, toutefois, nous avons constaté que l'instabilité des phénomènes étudiés empêche d'atteindre pareil objectif.

Au fil du temps, en effet, maintes paroisses protestantes ont connu des fusions d'obédiences, des démembrements et regroupements de circonscriptions, des transferts de siège. Parfois, ces mutations se sont succédé en cascade. Au plan cartographique, elles risquaient d'entraîner la multiplication des signes, au détriment de la lisibilité de la planche. Bien plus, les périodes et les durées au cours desquelles protestants et Israélites ont bénéficié de l'agrégation étatique ont été extrêmement variables. Techniquement, il était impossible de les doter chacune d'une teinte appropriée, pour toutes les églises et synagogues recensées. Notre projet, *a priori* séduisant, s'avérait irréalisable...

En lieu et place d'une carte évolutive, nous avons finalement dressé une planche qui représente la situation officielle des cultes concernés à une *date fixe*, soit au 31 décembre 1985. Nous y avons cependant ajouté des informations sélectives sur les implantations protestantes et juives qui, à cette même date, ont cessé d'exister ou perdu la reconnaissance des autorités publiques. Nous avons également représenté certains aspects de l'évolution confessionnelle durant les quatre siècles considérés, pour les communautés qui restent agréées en 1985. De la sorte, on a tenté de concilier les impératifs des contraintes techniques et la complexité de la réalité historique.

¹ L'utilisation du pluriel à l'adjectif « protestants » et du singulier au qualificatif « israélite » est délibérée. Dans l'espace *Meuse-Moselle*, les États ne reconnaissent, en effet, qu'un seul culte israélite, mais distinguent parfois plusieurs Églises protestantes, alors dotées chacune d'une organisation spécifique.

² Sur ce que nous entendons par « reconnaissance par les pouvoirs publics », voir les *Introductions* des tomes I et II du répertoire, qui en précisent les critères. Rappelons que les communautés tolérées sous l'Ancien Régime sont assimilées aux paroisses et synagogues formellement reconnues, vu l'imprécision des normes qui, avant 1801, régissent la politique culturelle de certaines autorités publiques.

Un commentaire de la légende de la carte permet d'appréhender son contenu et ses limites.

Les signes les plus grands — teintés de vert, de bleu, de rouge, d'orange ou de jaune — correspondent aux communautés protestantes et juives qui jouissent de la reconnaissance étatique au 31 décembre 1985. La forme des signes — triangle, losange, cercle — représente l'obédience — réformée, luthérienne, évangélique³ ou israélite — des églises et synagogues. À l'intérieur des signes, une teinte indique la période à laquelle ces groupes religieux ont, pour la première fois, reçu l'agrément des pouvoirs publics.

Les signes les plus petits, dont l'intérieur est blanc ou gris, correspondent aux communautés protestantes et juives qui, au 31 décembre 1985, ne bénéficient plus de la reconnaissance étatique. Le répertoire indique le sort que chacune d'elles a connu : extinction, suppression, absorption, réduction au rang d'annexe, maintien sans agrément des autorités politiques. À nouveau, la forme des signes désigne l'obédience. La teinte manifeste que, pour des raisons précisées dans le répertoire, la reconnaissance de l'État a pris fin, soit entre 1598 et 1800 (teinte blanche), soit entre 1801 et 1985 (teinte grise).

Il existe des paroisses protestantes dotées de deux sièges officiels. Chacun de ceux-ci figure sur la carte. Toutefois, la flèche noire qui les unit signifie qu'ils forment une seule et même circonscription.

Toutes les informations rassemblées dans le répertoire n'ont pas été cartographiées. Les seules communautés représentées sur la planche C. 23 appartiennent aux confessions protestantes⁴ et au culte israélite, pour autant qu'elles aient été reconnues par les pouvoirs publics⁵. Bien qu'ils soient signalés dans le tome XIII de la collection *Meuse-Moselle*, les sanctuaires anglicans, islamiques et orthodoxes — agréés seulement dans un des cinq pays considérés par la Fondation — ne figurent pas sur la carte. Les implantations protestantes et juives, qui ont disparu avant 1598 ou se sont formées à partir de 1986, n'ont été prises en compte ni dans l'inventaire publié en deux volumes, ni sur la planche C. 23.

Ne sont pas non plus représentées sur la carte :

- les communautés de réfugiés, qui effectuent un séjour de très courte durée dans les territoires couverts par l'*Atlas*⁶;
- celles qui n'ont ni temple, ni statut officiel d'église ou de synagogue⁷;

³ Cet adjectif désigne les églises protestantes au sein desquelles réformés et luthériens se sont « unis », spontanément ou à l'invitation du pouvoir civil. Par extension, il s'applique aux paroisses récentes ouvertes à tous les protestants.

⁴ À l'exception des mennonites, dont la situation, tout à fait particulière, est évoquée dans le répertoire.

⁵ Ou tolérées par l'autorité politique, durant la période 1598-1800.

⁶ Par ex., les réformés genevois et hollandais, de passage à Bruxelles à la fin du XVIII^e siècle.

⁷ C'est le cas, au XVII^e siècle, de la communauté réformée de Saint-André.

- celles qui, durant toute leur existence, sont de simples annexes ou sections de paroisses reconnues⁸;
- les vicariats protestants, lorsqu'ils ne donnent pas naissance à de véritables postes paroissiaux, mais demeurent desservis par les pasteurs attachés à d'autres églises⁹;
- les aumôneries militaires qui ne sont pas à l'origine de communautés civiles durables¹⁰;
- enfin, les établissements protestants ou juifs situés à la lisière de la carte, dans des localités trop partiellement inscrites dans la zone *Meuse-Moselle*¹¹.

Sur ces diverses communautés, on trouve néanmoins un aperçu succinct dans le répertoire.

2. Les problèmes particuliers

Envisageons à présent les problèmes cartographiques que posent certains cas particuliers. Ils requièrent des choix, parfois difficiles ou arbitraires. Ces questions concernent le type, le nombre et la localisation des signes, ainsi que la détermination des teintes correspondant aux périodes de reconnaissance par l'État.

a) Le type de signes

Quelle que soit leur obédience initiale (réformée, luthérienne, méthodiste, libérale...), les paroisses agréées placées sous l'autorité du Synode de l'Église Protestante Unie de Belgique sont assimilées aux communautés évangéliques. Il n'est dérogé à cette règle que pour la communauté luthérienne d'Ixelles, puisque, par exception, cette dernière garde une orientation confessionnelle « exclusive ».

b) Le nombre de signes

Lorsqu'il n'y a pas de continuité entre une église protestante d'Ancien Régime et une paroisse reconnue de la période contemporaine, toutes deux établies en un même lieu¹², la localité dont il s'agit est dotée de deux signes. Le plus petit se rapporte à l'église d'Ancien Régime, éteinte ou frappée d'interdit par le pouvoir civil. Le plus grand représente l'implantation ultérieure, qui s'opère *ex nihilo* et subsiste en 1985.

Des communautés protestantes, fondées en un même lieu, fusionnent quelquefois pour constituer ensemble une paroisse « unie » ou évangélique. Cette dernière

⁸ Telle est la situation des réformés à Herstal, Sainte-Menehould et Verdun.

⁹ En Moselle, il en est ainsi pour les vicariats de Devant-les-Ponts/Longeville, Hettange-Grande et de la Mine Charles-Ferdinand.

¹⁰ Namur fait exception à la règle, dans la mesure où les communautés militaires (reconnues) se prolongent sous la forme d'une église « civile » (non agréée). Seules les premières sont indiquées sur la carte, non la dernière.

¹¹ Lülisdorf (réformés), Dirmingen, Sankt Arnual, Sankt Johann, Uchtelfangen et Züsich (luthériens, puis évangéliques), Jägersfreude (évangéliques), Schaerbeek et Hellimer (Israélites).

¹² C'est le cas pour les communautés d'Euskirchen, Münstereifel et Schwalbach.

figure seule sur la carte, qu'elle demeure ou non reconnue en 1985. Ses antécédents ne sont représentés par aucun signe : *stricto sensu*, il ne s'agit pas d'églises éteintes¹³, réduites au rang d'annexes¹⁴ ou privées de l'agrément étatique¹⁵. Pour ces paroisses « unies » issues de fusions, le lecteur trouve, dans le répertoire, un bref historique sur chaque entité fédérée.

c) La localisation des signes

Si le siège d'une communauté fait l'objet d'un ou plusieurs transferts dans l'espace, le signe placé sur la carte indique uniquement la situation au 31 décembre 1985 ou la dernière en date. Les sièges antérieurs sont énumérés dans le répertoire¹⁶.

Lorsqu'il n'y a pas de correspondance absolue entre la localisation officielle d'une paroisse et la circonscription où s'exerce effectivement le ministère pastoral, seule la première est mentionnée sur la planche. La seconde est signalée dans le répertoire¹⁷.

d) Les teintes

À l'intérieur des signes les plus grands, on l'a vu, des teintes indiquent les périodes au cours desquelles les communautés en question, qui toutes subsistent en 1985, ont été reconnues par les pouvoirs publics. Encore faut-il s'entendre sur les indications chronologiques auxquelles on se réfère, lorsqu'elles sont multiples.

Pour les sanctuaires protestants, les dates prises en considération sont celles de l'érection officielle des paroisses agréées par l'État. Dans l'attribution des teintes, il n'est tenu aucun compte des stades antérieurs de la procédure, qu'il s'agisse de la création d'annexes, de vicariats ou de *Hilfspfarreien*.

Il en est de même, *mutatis mutandis*, pour les synagogues israélites. Toutefois, pour ce seul culte, deux exceptions — dues à des particularités évoquées dans le répertoire — méritent d'être relevées. D'une part, en Allemagne, la création d'une *Spezialsynagogengemeinde* est, au plan de la chronologie, assimilée à la constitution d'une *Synagogengemeinde* : généralement, en effet, les deux types de circonscriptions ne diffèrent que sur le papier, non dans la réalité. D'autre part, en Lorraine annexée, l'intervention financière du *Reich* en faveur des ministres de la religion juive

¹³ Au contraire, elles se perpétuent « en association », sous une autre forme, et revendiquent légitimement cette continuité historique.

¹⁴ Deux ou trois paroisses en forment une seule, sans qu'aucune des composantes ne soit « absorbante » ou « absorbée ».

¹⁵ Les décisions politiques relatives aux anciennes communautés fondent la reconnaissance de l'église unie.

¹⁶ Il en est ainsi, par ex., pour les paroisses protestantes d'Altenkessel (siège antérieur : Neudorf), de Hellenthal (siège antérieur : Kirschseiffen) et de Würselen (siège antérieur : Vorweiden). La communauté de Verviers-Hodimont, toujours connue sous ce nom, a eu pour sièges antérieurs Hodimont et Petit-Rechain. Actuellement, son temple est situé à Andrimont...

¹⁷ Cette situation se rencontre pour l'église Guido de Bres, dont le siège officiel est à Tervuren, mais dont les fidèles sont Bruxellois.

équivalait pratiquement à une reconnaissance par les autorités publiques. Elle est considérée comme telle pour la détermination des teintes.

Les principes énoncés ci-dessus paraissent simples. Ils posent toutefois problème à quelques reprises. Voyons ces difficultés et les solutions qui leur ont été apportées.

Il arrive que l'État accorde plusieurs agréations intermittentes à une même paroisse ou synagogue. En pareil cas, seule la première de ces décisions politiques donne lieu à une teinte sur la carte, quand bien même elle serait fort temporaire ou conférée à un groupe religieux dont la composition évolue par la suite¹⁸. Le plus souvent, en effet, les fidèles se prévalent de l'agréation la plus ancienne pour revendiquer et obtenir les reconnaissances ultérieures.

À quelle date faut-il se référer, lors de l'attribution des teintes, pour les paroisses « unies » ? Celles-ci, rappelons-le, sont issues de la fusion de plusieurs communautés établies en un même lieu et reconnues à des périodes différentes. La date la plus ancienne — celle à laquelle l'église la plus précocement reconnue est agréée — est ici considérée comme la plus importante. Les autres indications chronologiques figurent, de toute manière, dans le répertoire.

À quelle date s'attacher lorsqu'une paroisse reconnue donne naissance, comme par scissiparité, à plusieurs églises, elles aussi agréées ultérieurement ? La date de la reconnaissance initiale est attribuée au siège central de l'ancienne communauté démembrée, à condition qu'il garde le rang de paroisse. Pour les autres composantes, devenues autonomes, la date de leur accession à l'indépendance, avec l'assentiment du pouvoir politique, est seule prise en compte.

Qu'advient-il, enfin, lorsqu'une paroisse est reconnue avec deux sièges distincts qui, par la suite, au même moment, donnent l'un et l'autre naissance à une circonscription indépendante, agréée comme telle par l'État ? En pareille situation¹⁹, les deux entités devenant autonomes reçoivent la teinte correspondant à la première agréation : bien qu'elle leur soit commune, celle-ci leur confère déjà un statut officiel avec, en quelque sorte, le rang de « co-siège » paroissial²⁰.

3. Quelques conclusions

La représentation cartographique des communautés protestantes et israélites reconnues par les pouvoirs publics permet de formuler quelques constatations intéressantes²¹.

¹⁸ Tel est le destin de communautés majoritairement militaires, devenant purement civiles, ou de l'église de Creutzwald, reconnue d'abord comme poste réformé, puis comme paroisse luthérienne.

¹⁹ Elle se rencontre à Wadern-Lebach.

²⁰ Nous reconnaissons que pareil néologisme est peu élégant, mais il décrit la réalité effective, telle qu'elle est vécue sur le terrain.

²¹ Sur les subdivisions territoriales d'Ancien Régime auxquelles il est fait allusion *infra*, cfr *Organisation politique en 1621 et Organisation politique et judiciaire en 1718 (Atlas historique Meuse-Moselle, C.3 et C.16)*, Namur, 1975-1986.

Dans toutes les régions couvertes par l'*Atlas*, les protestants et les Juifs sont minoritaires, en 1985. Toutefois, la densité de leurs implantations a été et demeure extrêmement variable, d'une contrée à l'autre. Il est, en effet, des zones où réformés, luthériens, évangéliques et Israélites ont pu prendre pied solidement. Dans les bastions traditionnels du catholicisme, par contre, ils ne sont quasi pas représentés. De ce fait, ils n'y bénéficient guère de l'agrégation des autorités civiles.

Les « points forts » du protestantisme et du judaïsme, sur la planche C. 23, se concentrent en quelques poches : le Nord-Ouest, avec le Brabant et — dans une moindre mesure — le sillon Sambre-et-Meuse; l'espace compris entre Verviers et Maastricht, au Nord, avec ses prolongements jusque Aachen et Burtscheid; le Nord-Est, soit la portion du Nordrhein-Westfalen étudiée par la Fondation; enfin le Sud-Est, avec la Moselle et le Saarland. Pour l'Ancien Régime, il faut y ajouter le Sedanais, l'Argonne et sa périphérie.

Le centre de la carte est pratiquement vide. En Belgique, au Sud du sillon Sambre-et-Meuse, comme au Grand-Duché, la présence des protestants et des Juifs demeure très limitée. Il en est de même dans les parties de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle qu'englobe l'*Atlas*.

À l'Est, la portion du Rheinland-Pfalz incluse dans *Meuse-Moselle* connaît une situation intermédiaire. L'implantation israélite est ancienne, à Trier, et non négligeable autour de cette ville. Sauf à Dusemond (Brauneberg) et à Thalfang, le culte évangélique ne se diffuse dans la région qu'au XIXe siècle, avec un succès mitigé.

Examinons chacune des contrées où les densités protestante et juive sont les plus fortes (en fait, les moins faibles). Ces territoires présentent des traits assez différents du point de vue de l'histoire religieuse.

À Bruxelles, en Brabant wallon et dans le sillon Sambre-et-Meuse, les protestants et les Israélites n'ont, sous l'Ancien Régime, que de rares communautés. Ces dernières sont fort réduites et semi-clandestines. Les sanctuaires deviennent plus nombreux aux XIXe et XXe siècles, en partie à cause des flux migratoires. Il convient cependant de ne pas sous-estimer l'effort d'évangélisation mené dans les agglomérations industrielles, plus particulièrement en milieu ouvrier, par l'Église Chrétienne Missionnaire Belge et par d'autres obédiences protestantes. La plupart des paroisses et des synagogues sont agréées par les autorités après la seconde guerre mondiale, souvent même au cours du dernier quart de siècle envisagé dans cette étude (1961-1985).

Entre Verviers et Maastricht, par contre, les communautés protestantes organisées apparaissent en assez grand nombre dès le XVIIe siècle. Elles se constituent dans le duché de Limburg, dans les Pays d'Outremeuse et à Burtscheid, à la faveur des occupations militaires, avec l'appui ou sous l'impulsion des États Généraux. Elles se maintiennent généralement dans les territoires acquis par les Provinces-Unies. Sauf à Hodimont et à Eupen, elles sont éphémères dans les zones qui échappent à la mainmise néerlandaise. Les églises réformées et luthériennes des environs de Maastricht doivent une part de leur développement à l'arrivée de fonctionnaires et de

militaires hollandais, ainsi qu'à la présence de troupes étrangères, en garnison dans la cité mosane. Elles tirent également parti de l'établissement — temporaire ou durable — de réfugiés, persécutés pour leur foi dans la principauté de Liège et les Pays d'Outremeuse, à Aachen et Burtscheid. Au XVIIIe siècle, quelques localités du Nederlands Limburg voient se former des communautés israélites. C'est là une nouvelle manifestation de la tolérance religieuse, certes relative, que pratique le pouvoir politique dans la région.

Dans les territoires du Nordrhein intégrés à *Meuse-Moselle*, la présence juive remonte quelquefois à la fin du Moyen Âge. Elle se développe en grappes autour de la métropole de Köln, dans des cités commerçantes et même dans des localités rurales. Elle se manifeste aussi autour de Schleiden, aux confins du duché de Jülich, du duché de Luxembourg et du comté de Blankenheim, ainsi qu'entre Aachen et Düren. Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, ces communautés ont souvent tendance à s'affaiblir, à cause de l'exode des populations vers les grands centres urbains. Celles qui subsistent dans les années 1930 sont décimées par le régime nazi.

En Nordrhein toujours, les églises protestantes, essentiellement réformées, se multiplient dès le XVIe siècle, dans les duchés de Jülich et de Berg. Nombre d'entre elles se consolident à la faveur de l'imbroglio politico-religieux, qui fait suite à la mort du duc Jean-Guillaume (1609). Quelques paroisses luthériennes des XVIe et XVIIe siècles se maintiennent difficilement autour de Schleiden, à la lisière du Luxembourg. Dans l'ancien électorat de Köln, par contre, les communautés évangéliques reconnues sont beaucoup plus récentes. Quelques-unes apparaissent au XIXe siècle, avec le développement de l'industrie et des chemins de fer ou sous l'influence de notables. D'autres ne sont agrées qu'après la seconde guerre mondiale, lorsque leurs effectifs connaissent une croissance spectaculaire. Ce dernier phénomène s'explique par l'arrivée de nombreux réfugiés de l'Est dans la région.

Dans le comté de Saarbrücken, maintes communautés luthériennes et quelques églises réformées se constituent entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Cette principauté est, il est vrai, régie par des dynastes protestants. De nouvelles paroisses évangéliques s'ajoutent ultérieurement aux implantations anciennes, autour du chef-lieu du *Land* ou dans son agglomération. Dans les zones précédemment lorraines ou soumises à un régime de condominium à participation catholique, des communautés protestantes se forment assez tard : elles ne sont agrées par les autorités qu'au cours du XIXe et de la première moitié du XXe siècle. Les synagogues israélites du Saarland, incluses dans *Meuse-Moselle*, reçoivent les *Korporationsrechte* entre 1850 et 1930.

À Metz et dans la partie mosellane des Trois-Évêchés, la présence juive se développe dans le sillage de l'influence française (XVIe-XVIIe siècles). Il en est de même dans le duché de Lorraine, durant les périodes d'occupation militaire. Dans cette principauté toutefois, la tolérance relative des ducs envers les Israélites fait également sentir ses effets, avant l'annexion de 1766. Les anciennes églises réformées, supprimées par la Révocation de l'Édit de Nantes dans les terres contrôlées par les Français, ne renaissent qu'à Metz et Courcelles-Chaussy. Il faut attendre les XIXe-XXe

siècles pour qu'à la suite de l'industrialisation, du développement des mines, de l'immigration allemande et alsacienne, les paroisses réformées et luthériennes se multiplient en Lorraine. Le destin particulier que connaît cette région, au plan politique, permet au « régime concordataire » de s'y perpétuer, à l'avantage des principales confessions religieuses.

Enfin, dans l'actuel département des Ardennes, le protestantisme réformé est durement réprimé après la Révocation de l'Édit de Nantes. Aussi bien dans l'ancien Royaume de France qu'en Sedanais annexé, il est extirpé ou réduit à une stricte clandestinité. Les églises et synagogues, qui se forment ou se reconstituent dans la région, au XIXe siècle, ne sont plus subsidiées par l'État depuis la loi de Séparation, votée en 1905.

Tel est, dans les grandes lignes, l'aperçu composite qui se dégage d'un survol de la planche C. 23. Face à une telle mosaïque, l'attitude des pouvoirs politiques envers les cultes « non-catholiques » est un des rares fils conducteurs susceptibles de guider nos pas. Pareil angle d'attaque s'impose *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'appréhender les convergences et les différences les plus marquantes entre plusieurs réalités nationales. C'est là, précisément, l'ambition de la Fondation *Meuse-Moselle*.

Namur, le 24 avril 1991.

de l'im-
se mul-
olitique,
ncipales

rmé est
l'ancien
cte clan-
ns la ré-
paration,

n survol
olitiques
eptibles
d'appré-
eurs réa-
oselle.

ril 1991.

BIBLIOGRAPHIE*

* Lorsque diverses contributions ont été publiées dans un ouvrage collectif traitant *spécifiquement* du protestantisme ou du judaïsme, nous nous contentons de signaler le titre de cet ouvrage, non celui des différents articles, à moins que ceux-ci aient trait à des pays différents.

a) De
A. BC
J.S. C
V. CO
toriog
K.F. D
t. XXX
X. DE
litaire,
G. DE
in Har
M. HE
bis zu
chenre
Th. KL
ligieus
Paris,
K. KUF
B. MO
K. ME
ID., *Ev*
kirchlic
M. RE
chen,
B. REY
régime
K. SCH
L. SIEG
2. *Wel*
le IIIe
Bruxell
R. THA
1976.
E. WO

1. CULTES PROTESTANTS

a) Deutschland

- A. BOYENS et a., *Kirchen in der Nachkriegszeit*, Göttingen, 1979.
- J.S. CONWAY, *La persécution nazie des Églises 1933-1945*, Paris, 1969.
- V. CONZEMIUS, *Églises chrétiennes et totalitarisme national-socialiste. Un bilan historiographique*, Louvain, 1969.
- K.F. DAIBER, *Que devient l'Église Évangélique d'Allemagne ?*, dans *Social Compass*, t. XXXII, 1985, pp. 229-232.
- X. DE MONTCLOS, *Les chrétiens face au nazisme et au stalinisme. L'épreuve totalitaire*, Paris, 1983.
- G. DENZLER et V. FABRICIUS, *Die Kirchen im Dritten Reich. Christen und Nazis Hand in Hand ?*, Frankfurt, 1985, 2 vol.
- M. HECKEL, *Zur Entwicklung des deutschen Staatskirchenrechts von der Reformation bis zur Schwelle der Weimarer Verfassung*, dans *Zeitschrift für Evangelisches Kirchenrecht*, t. XII, 1966-1967, pp. 1-39.
- Th. KLINGEBIEL, *L'Allemagne du Refuge, tensions confessionnelles et réformes religieuses*, dans s. dir. M. MAGDELAINE et R. VON THADDEN, *Le Refuge huguenot*, Paris, 1985, pp. 97-109.
- K. KUPISCH, *Die deutschen Landeskirchen im 19. und 20. Jahrhundert*, dans s. dir. B. MOELLER, *Die Kirche in ihrer Geschichte*, t. IV, fasc. R2, Göttingen, 1975.
- K. MEIER, *Der Evangelische Kirchenkampf*, Halle-Göttingen, 1976-1984, 3 vol.
- Id., *Evangelische Kirche in Gesellschaft, Staat und Politik 1918-1945. Aufsätze zur kirchlichen Zeitgeschichte*, Berlin, 1987.
- M. REGENSBURGER et K. SCHOLDER, *30 Jahre Deutschland und die Kirche*, München, 1964.
- B. REYMOND, *Une Église à croix gammée ? Le protestantisme allemand au début du régime nazi (1933-1935)*, Lausanne, 1980.
- K. SCHOLDER, *Die Kirchen und das Dritte Reich*, Frankfurt-Berlin, 1977-1985, 2 vol.
- L. SIEGELE-WENSCHKEWITZ, *Die Evangelische Kirche in Deutschland während des 2. Weltkrieges 1939-1945*, dans *Les Églises chrétiennes dans l'Europe dominée par le IIIe Reich. Congrès de Varsovie 25 juin-1er juillet 1978, section IV*, Wrocław-Bruxelles, 1984, pp. 21-40.
- R. THALMANN, *Protestantisme et nationalisme en Allemagne de 1900 à 1945*, Paris, 1976.
- E. WOLF, *Die Evangelische Kirchen und der Staat im Dritten Reich*, Zürich, 1963.

*
* *

b) Rheinprovinz — Rheinland

- K. ABELS et P. DYCKMANS, *Niederrheinische Kirchengeschichte*, Kevelaer, 1965.
- M. BALDUS, *Französisches Staatskirchenrecht am Niederrhein*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. LXXXVII, 1970, pp. 411-418.
- D. BECK, *Die kirchlichen Simultanverhältnisse in der Rheinprovinz unter besonderer Berücksichtigung des Ryswicker Friedens*, Weimar, 1934.
- E. DEMMER, *Geschichte der Reformation am Niederrhein und der Entwicklung der Evangelischen Kirche daselbst bis zum Jahre 1885*, Düsseldorf, 1885.
- B. DUDA, *Die Organisation der Evangelischen Kirche des linken Rheinufer nach den Organischen Artikeln von 1802*, Düsseldorf, 1971.
- Evangelische Kirche im Rheinland. Geschichte, Zahlen, Landschaft*, Düsseldorf, 1985.
- W. FABRICIUS, *Erläuterungen zum Geschichtlichen Atlas der Rheinprovinz*, t. V, *Die beiden Karten der kirchlichen Organisation 1450 und 1610*, Bonn, 1909-1913, 2 vol.
- H. FORSTHOFF, *Rheinische Kirchengeschichte*, t. I, *Die Reformation am Niederrhein*, Essen, 1929.
- H. FRÖHLICH, *Das 19. Jahrhundert und die Evangelische Kirche im Rheinischen Oberland*, dans *Monatshefte für Evangelische Kirchengeschichte des Rheinlandes*, t. V, 1956, pp. 161-172.
- S. dir. E. GILMANN, *Unsere Kirche im Rheinischen Oberland*, Simmern, 1954.
- J. HASHAGEN, *Die Rheinische Kirche unter der französischen Herrschaft*, dans *Studium Lipsiense. Ehrengabe Karl Lamprecht*, Berlin, 1909, pp. 295-321.
- ID., *Der Rheinische Protestantismus und die Entwicklung der Rheinischen Kultur*, Essen, 1924.
- H. KLUGKIST, *Die Geschichte der Christlichen Kirche am Rhein*, Neunkirchen, 1955.
- G. LÜTTGERT, *Evangelisches Kirchenrecht in Rheinland und Westfalen*, Gütersloh, 1905.
- D. MAURER, *Die Augsburgische Religionsfriede und die Rheinlande*, dans *Monatshefte für Evangelische Kirchengeschichte des Rheinlandes*, t. IV, 1955, pp. 129-140.
- S. dir. J. MEHLHAUSEN, *Reformationsgedenken. Beiträge zum Lutherjahr 1983 aus der Evangelischen Kirche im Rheinland*, Köln, 1985.
- E. MULHAUPT, *Rheinische Kirchengeschichte. Von den Anfängen bis 1945*, Düsseldorf, 1945.
- S. dir. F. PETRI et H. DROEGE, *Rheinische Geschichte*, t. II, Düsseldorf, 1976.
- A. ROSENKRANZ, *Das Evangelische Rheinland. Ein Rheinisches Gemeinde- und Pfarerbuch im Auftrag der Evangelischen Kirche im Rheinland*, Düsseldorf, 1956-1958, 2 vol.
- ID., *Kurze Geschichte der Evangelischen Kirche im Rheinland bis 1945*, 2e éd., Neunkirchen, 1975.
- H. SCHÜLER, *Verzeichnis der Kirchenbücher der Archivstelle Koblenz des Archivs der Evangelischen Kirche im Rheinland*, Koblenz, 1971.

A. STEIN, *Kräfte und Gestalten in der Kirchenrechtsgeschichte des Evangelischen Rheinlandes vom 16. bis zum 18. Jahrhundert*, dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. XLI, 1977, pp. 218-230.

H. STORKEBAUM, *Die französische Fremdherrschaft und die Kirchenverfassung der Protestanten auf dem linken Rheinufer (1789-1814). Ein Beitrag zur Geschichte des Verhältnisses von Staat und Kirche*, Köln, 1923.

G. VAN NORDEN, *Die Evangelische Kirche in Rheinland und Westfalen 1933/34*, dans s.dir. K. DÜWELL et W. KÖLLMANN, *Rheinland-Westfalen im Industriezeitalter*, t. III, Wuppertal, 1984, pp. 98-115.

ID., *Der Kirchenkampf im Rheinland 1933-1939*, dans *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, t. XII, 1960, pp. 725-743.

S. dir. G. VAN NORDEN, *Kirchenkampf im Rheinland. Die Entstehung der Bekennenden Kirche und die Theologische Erklärung von Barmen 1934*, Köln, 1984.

ID., *Zwischen Bekenntnis und Anpassung. Aufsätze zum Kirchenkampf in Rheinischen Gemeinden*, in *Kirche und Gesellschaft*, Köln, 1985.

Verzeichnis der Kirchengemeinden, Kirchenkreise, Verbände, Ämter und Einrichtungen der Evangelischen Kirche im Rheinland und ihrer Amtsträger, Düsseldorf, 1973.

*
* *

c) Nordrhein — Westfalen

G. AMMER, *Akten zur Geschichte evangelischer Gemeinden in der Umgebung Aachens*, dans *Monatshefte für Rheinische Kirchengeschichte*, t. I, 1907, pp. 451-474.

W. BAX, *Aken*, dans *Het Protestantisme in het Bisdom Luik en vooral te Maastricht, 1557-1612*, La Haye, 1941, pp. 407-505.

J. BECKER, *Geschichte der Pfarreien des Dekanates Münstereifel*, Bonn, 1900.

J. BENDEL et H. KOCH, *Zweifall, Wald- und Grenzdorf im Vichttal*, Zweifall, 1968.

P.G. BERTRAMS, *Die Evangelische Kirche*, dans *Schleiden. Vergangenheit und Gegenwart*, Schleiden, 1975, pp. 150-154.

R. BRÄMIK, *Die Verfassung der lutherischen Kirche in Jülich-Berg, Cleve-Mark-Ravensberg in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, Düsseldorf, 1964.

A. BRECHER, *Die kirchliche Reform in Stadt und Reich Aachen von der Mitte des 16. bis zum Anfang des 18. Jahrhunderts*, Münster, 1957.

J.V. BREDT, *Die Verfassung der reformierten Kirche in Cleve-Jülich-Berg-Mark, Neukirchen bei Moers*, 1938.

M. CLASSEN, *Die konfessionelle und politische Bewegung in der Reichsstadt Aachen zu Anfang des 17. Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXVIII, 1906, pp. 286-442.

C.F.M. DEELEMAN, *De Hervorming te Aken*, dans *Jaarboekje der Limburgsche Protestantenvereeniging*, t. X, 1923, pp. 13-48.

ID., *Hoe de Gulikse gemeente Roetgen tot stand kwam*, *ibid.*, t. XII, 1925, pp. 131-145.

E.A. FISCHER, *Geschichte der Evangelischen Gemeinden Euskirchen und Flammersheim*, dans *Verhandlungen der Kreissynode Bonn in ihrer sechsten Versammlung in Bornheim am 20. Juni 1900*, Bonn, 1900, pp. 1-25.

R. FRICKENHAUS, *Geschichte der Evangelischen Gemeinde Brühl. Festschrift zur Jubelfeier ihres 50. jährigen Bestehens*, Brühl, 1901.

H. FRÖHLICH, *Zur Geschichte der Reformation in der Eifel*, dans *Monatshefte für Evangelische Kirchengeschichte des Rheinlandes*, t. X, 1961, pp. 199-203.

W. GÜNTHER, *Die Förderung des Luthertums in der Eifel durch Dietrich VI von Manderscheid-Schleiden*, *ibid.*, t. XII, 1963, pp. 129-150.

ID., *Das Schleidener Tal im 15. und 16. Jahrhundert und die Reformation unter den Manderscheidern*, *ibid.*, t. VIII, 1959, pp. 155-172.

ID., *Die Reformation und der Kampf um ihren Bestand in der Nordeifel, vornehmlich in den Kreisen Schleiden und Monschau*, Schleiden, 1933.

Handbuch des Erzbistums Köln, t. I, *Geschichtlicher Teil*, 26e éd., Köln, 1966.

J. HANSEN, *Die lutherische Gemeinde zu Aachen im Laufe des 16. Jahrhunderts*, dans *Beiträge zur Geschichte von Aachen*, t. I, Bonn, 1886, pp. 21-62.

W. HERMANN, *Hirt und Herde. 150 Jahre Evangelischer Gemeinde Kirschseiffen 1787-1937*, Aachen, 1937.

650 Jahre Stadt Euskirchen 1302-1952. Festschrift zum Stadtjubiläum, Euskirchen, 1952-1958, 2 vol.

K. JAITNER, *Die Konfessionspolitik des Pfalzgrafen Philipp-Wilhelm von Neuburg in Jülich-Berg von 1647-1679*, Münster, 1973.

W. KAEMMERER, *Ascivilare. Eschweiler in seiner Geschichte*, 2e éd., t. II, Mönchengladbach, 1977.

ID., *Zur Religionsgeschichte des Kreises Schleiden*, dans *Heimatkalendar des Eifelgrenzkreises Schleiden*, t. VI, 1956, pp. 41-46 et t. VII, 1957, pp. 67-73.

(Dr) KANSER et a., *Festschrift zur Jahrhundertfeier der Bekenntnisfreiheit und der Weihe des ersten Gotteshauses der Evangelischen Gemeinde zu Aachen am 17. Juli 1903*, Aachen, 1903.

K.L. KAUFMANN, *Die Entwicklung der Reformation in der Eifel*, dans *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein*, t. CVIII, 1931, pp. 59-71.

H. KORTH, *Gemeinde Aachen im Dritten Reich. Sitzungsprotokolle der kirchlichen Körperschaften von 1933 bis 1943*, Köln, 1980.

(Pfarrer) KORTH, LEHMANN et SIEBEL, *Gemeindebuch des Kirchenkreises Aachen*, Essen, 1959.

S. dir. F. KREIP, *Gemeindebuch des Kirchenkreises Jülich*, Essen, 1959.

G. LOHMAN et K. SCHLEICHER, *Geschichte der Evangelischen Kirchen in Stolberg und des Finkenberger Friedhofes*, Stolberg, 1957.

H.F. M
Aachen
H. M
meind
J.O. M
vier Ja
t. I., 1
ID., Zu
P. NEU
nehmli
ID., Re
lische
E. POE
chen, I
K. REM
Reform
J. RHE
Festsch
1879, I
H.J. RO
folgest
A. ROS
natshe
224.
W. RO
1629, c
W. SCH
chau. M
ID., Ge
V. SCH
25 Jah
A. SCH
Aachen
F. SIEB
wart, S
W. SIEE
politisc
1936.
O. WEI

H.F. MACCO, *Zur Reformationsgeschichte Aachens während des 16. Jahrhunderts*, Aachen, 1907.

H. MÜLLER, *Zur Erinnerung an das 300. jährige Jubiläum der Evangelischen Gemeinde Gemünd (Eifel) am 5. September 1909*, s.l., 1909.

J.O. MÜLLER, *Aus dem Leben der reformierten Gemeinde Düren während der ersten vier Jahrzehnte ihres Bestehens*, dans *Monatshefte für Rheinische Kirchengeschichte*, t. I., 1907, pp. 49-73.

ID., *Zur Geschichte der Reformation in der Grafschaft Schleiden*, Düren, 1916.

P. NEU, *Geschichte und Struktur der Eifelterritorien des Hauses Manderscheid, vornehmlich im 15. und 16. Jahrhundert*, Bonn, 1972.

ID., *Reformation und Gegenreformation in Schleiden*, dans *Monatshefte für Evangelische Kirchengeschichte des Rheinlandes*, t. XXIV, 1975, pp. 133-139.

E. POENSGEN, *Geschichte der Evangelischen Gemeinden Flammersheim und Euskirchen*, Bonn, 1978.

K. REMBERT, *Die « Wiedertäufer » im Herzogtum Jülich. Studien zur Geschichte der Reformation, besonders am Niederrhein*, Berlin, 1899.

J. RHEINHARDT, *Geschichte der Evangelischen (lutherischen) Gemeinde zu Düren. Festschrift zur hundertjährigen Feier der Einweihung ihrer Kirche am 14. Dezember 1879*, Düren, 1879.

H.J. ROGGENDORF, *Die Politik der Pfalzgrafen von Neuburg im Jülich-Klevischen Erbfolgestreit*, dans *Düsseldorfer Jahrbuch*, t. LIII, 1968, pp. 3-211.

A. ROSENKRANZ, *Eine Statistik lutherischer Gemeinden in Jülich und Berg*, dans *Monatshefte für Evangelische Kirchengeschichte des Rheinlandes*, t. X, 1961, pp. 223-224.

W. ROTSCHEID-LEHE, *Die reformierten Gemeinden im Herzogtum Jülich im Jahre 1629*, dans *Monatshefte für Rheinische Kirchengeschichte*, t. I, 1907, pp. 229-236.

W. SCHEIBLER, *Geschichte der drei Evangelischen Eifelgemeinden des Kreises Monschau. Monschau-Menzerath-Imgenbroich, Zweifall, Roetgen*, Monschau, 1955.

ID., *Geschichte der Evangelischen Gemeinde Monschau 1520-1939*, Aachen, 1939.

V. SCHMITZ et a., *Evangelische Kirchengemeinde Weisweiler 1961-1986. Die ersten 25 Jahre unserer Gemeinde. Eine Chronik*, Weisweiler, 1986.

A. SCHOOP, *Beiträge zur Schul- und Kirchengeschichte Dürens*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXVI, 1904, pp. 278-326.

F. SIEBEL, *Die Evangelische Gemeinde*, dans *Schleiden. Vergangenheit und Gegenwart*, Schleiden, 1975, pp. 114-134.

W. SIEBEL, *Die Evangelische Gemeinde Schleiden im Wandel der weltanschaulichen, politischen und wirtschaftlichen Mächte in vier Jahrhunderten, 1559-1932*, Schleiden, 1936.

O. WEISSER et a., *Gemeindebuch der Kreissynode Bonn*, Bonn, 1952.

A. WESSLING, *Die konfessionellen Unruhen in der Reichsstadt Aachen zu Beginn des 17. Jahrhunderts und ihre Unterdrückung durch den Kaiser und die Spanier im Jahre 1614*, Aachen, 1905.

W. WOLFF, *Beiträge zu einer Reformationsgeschichte der Stadt Aachen, hauptsächlich nach bisher unbenutzten Quellen*, dans *Theologische Arbeiten aus dem rheinischen wissenschaftlichen Prediger-Verein*, nouv. série, t. VI, 1903, pp. 95-109; t. VII, 1905, pp. 69-103; t. VIII, 1907, pp. 50-103.

*
* *

d) Rheinland-Pfalz

G. CYRUS, *Zu neuem Tag. Der Weg einer Gemeinde 1559-1817-1971*, Trier, 1979.

G. CYRUS et a., *Der Ehranger Diasporabezirk*, Ehrang, 1930.

B. DOHM, *Gerolstein in der Eifel. Seine Landschaft, Geschichte und Gegenwart*, Trier, 1953.

G. FRANZ, *Geistes- und Kulturgeschichte 1560-1794*, dans s. dir. K. DÜWELL et F. IRSIGLER, *2000 Jahre Trier*, t. III, Trier, 1988, pp. 204-209.

G. FRANZ et a., *Caspar Olevian (1536-1587). Evangelisch-reformierter Theologe aus Trier. Katalog einer Ausstellung der Stadtbibliothek Trier*, Trier, 1987.

E. Ch. FRÖHLICH, *Geschichte der Mark Thalfang. Jubiläumsschrift*, s.l., 1895.

A. GANSER, *Manderscheid und Oberkail. Eine historische Monographie*, Trier, 1876.

J.F.G. GOETERS et a., *400 Jahre Caspar Olevian 1559 und die Evangelische Gemeinde Trier 1959*, Simmern, 1959.

W. HOLTSMANN, *Caspar Olevian, Theologe der Reformationszeit*, dans *Kurtrierisches Jahrbuch*, t. XXV, 1985, pp. 73-89.

G. KENTENICH, *Beiträge zur Geschichte des Protestantismus in der Stadt Trier*, dans *Monatshefte für Rheinische Kirchengeschichte*, t. VIII, 1914, pp. 195-202.

R. LAUFNER, *Der Trierer Reformationsversuch vor 400 Jahren*, dans *Trierisches Jahrbuch*, t. XI, 1960, pp. 18-41.

A. MERTENS, *Geschichte der Herrschaft Züsch, namentlich auch der Vögte von Hunsstein als Herren zu Züsch, sowie der Evangelischen und der Katholischen Pfarrei Züsch*, Wiesbaden, 1904-1905.

H. MONZ, *Die konfessionellen Verhältnisse der Trierer Bevölkerung*, dans *Kurtrierisches Jahrbuch*, t. V, 1965, pp. 104-116.

P. NEU, *Geschichte der Evangelischen Kirche*, dans *Das Bitburger Land*, t. I, 1967, pp. 305-307.

F. PAULY, *Siedlung und Pfarrorganisation im alten Erzbistum Trier*, Bonn-Trier, 1957 sv.

ID., *Aus der Geschichte des Bistums Trier*, t. III, Trier, 1973.

W. PETTO, *Wann wurde in der Herrschaft Züsch die Reformation eingeführt ?*, dans *Neues Trierisches Jahrbuch*, t. IX, 1969, pp. 121-134.

ID., *Religionsstreit zu Züsch. Ein Kapitel aus der Hochwälder Konfessionsgeschichte des 18. Jahrhunderts*, *ibid.*, t. XII, 1972, pp. 94-108.

W. RAAB, *Toleranz im Kur- und Erzstift Trier*, dans s. dir. I.W. FRANK, *Toleranz am Mittelrhein*, Mainz, 1984, pp. 21-43.

G. SCHELLACK et W. WAGNER, *Festschrift zum 425. jährigen Reformationsjubiläum 1557-1982 (Mosel-Hunsrück-Nahe)*, Simmern, 1982.

E. ZENZ, *Geschichte der Stadt Trier in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts*, t. I, Trier, 1967, pp. 157-159 et t. II, Trier, 1971, pp. 291-292.

*
* *

e) Saarland

H.P. BUCHLEITNER, *Ludweiler-Warndt 1604-1954. Zum 350. jährigen Bestehen der ehemaligen Hugenottensiedlung. Eine Quellenstudie*, Saarbrücken, 1954.

S. dir. W. ENGEL, *375 Jahre Evang. Kirche an der Saar 1575-1950*, Saarbrücken, 1950. Eppelborn. *Geschichte der Pfarrei. Erinnerungsschrift anlässlich der Einsegnung der neuen Kirche St Pius zu Calmesweiler-Macherbach*, Eppelborn, 1964.

S.dir. H. FRANZ et H.W. HERRMANN, *Die Evangelische Kirche an der Saar gestern und heute*, Saarbrücken, 1975.

H.W. HERRMANN et a., *Geschichtliche Landeskunde des Saarlandes*, t. II, Saarbrücken, 1977.

F. KLOEVEKORN, *Geschichte der Evangelischen Kirchengemeinde Alt-Saarbrücken*, Saarbrücken, 1961.

H. KUHN, *Geschichte der Kirche und Pfarrei Völklingen. Festschrift anlässlich der Restaurierung der St Eligius-Kirche Völklingen*, Völklingen, 1973.

W. LICHNOCK, *Geschichte der Evangelischen Gemeinde St Johann*, s.l., 1907.

W. MOHNS, *Le Refuge huguenot à Ludweiler en Sarre*, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. CXV, 1969, pp. 479-486.

G. PFEIFFER, *Bilder aus der Vergangenheit der Evangelischen Pfarrgemeinde und Synode Ottweiler*, Ottweiler, 1925.

C.R. RICHTER, *Wie das Sargebiet evangelisch wurde. Reformation und Gegenreformation 1575-1690*, Saarbrücken, 1925.

A. RUPPERSBERG, *Geschichte der Evangelischen Gemeinde Alt-Saarbrücken*, Saarbrücken, 1924.

ID., *Geschichte der Evangelischen Gemeinde St Johann zu Saarbrücken (...)*, Saarbrücken, 1927.

G. SCHREIBER, *Die ersten 50 Jahre der Evangelischen Gemeinde Merzig. Festschrift zur Jubiläumsfeier*, s.l., 1901.

*
* *

f) Nederland

- J.N. BAKHUIZEN VAN DEN BRINK et W.F. DANKBAAR, *Handboek der Kerkgeschiedenis*, t. IV, La Haye, 1968.
- H. BOTS et R. BASTIAANSE, *Le Refuge huguenot et les Provinces-Unies. Une esquisse sommaire*, dans s. dir. M. MAGDELAINE et R. VON THADDEN, *Le Refuge...*, *op.cit...*, pp. 63-82.
- A. DE GROOT, *Sociocultureel en godsdienstig leven in de Noordelijke Nederlanden 1795-1813*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. IX, Haarlem, 1983, pp. 13-35.
- ID., *Sociocultureel en godsdienstig leven in de Noordelijke Nederlanden 1813- circa 1840*, *ibid.*, pp. 84-106.
- J. DE JONG et R.R. POST, *Handboek der Kerkgeschiedenis*, t. IV, Utrecht-Nimègue-Anvers-Bruxelles-Louvain, 1937.
- O.J. DE JONG, *De Kerken der Hervorming van 1517 tot 1813*, dans A.G. WEILER et a., *Geschiedenis van de Kerk in Nederland*, Utrecht-Anvers, 1962, pp. 81-165.
- ID., *Nederlandse Kerkgeschiedenis*, Nijkerk, 1972.
- ID., *Niederländische Kirchengeschichte seit dem 16. Jahrhundert*, dans *Die Kirche in ihrer Geschichte*, t. III, fasc. M2, Göttingen, 1975, pp.193-233.
- J.A. DE KOK, *Kerken en godsdienst : het uiteengaan van kerk en school*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. XII, Haarlem, 1977, pp. 232-250.
- ID., *Kerken en godsdienst : de school als motor van de verzuiling*, *ibid.*, t. XIII, Haarlem, 1978, pp. 145-155.
- ID., *Kerken en godsdienst : het uiteengaan van kerk en sociale voorzieningen*, *ibid.*, t. XIII, Haarlem, 1978, pp. 373-383.
- ID., *Nederland op de breuklijn Rome-Reformatie. Numerieke aspecten van Protestantisering en Katholieke Herleving in de Noordelijke Nederlanden 1580-1880*, Assen, 1964.
- ID., *Numerical relations between Catholics and Protestants in the Netherlands (1580-1880)*, dans *Social Compass*, t. XI, 1964, 3-4, pp. 37-40.
- J. Th. DE VISSER, *Kerk en Staat*, t. II et III, Leiden, 1926.
- De Gereformeerde Kerken in Nederland. Wat zijn dat voor Kerken ?*, Leusden, s.d.
- M. GROENENBERG, *De Nederlandse Hervormde Kerk. Ontstaan en gestalte*, dans *Een hand van de Kerk*, La Haye, 1978, n.p.
- S. dir. S. GROENVELD, J.P. JACOBSZON et S.L. VERHEUS, *Wederdopers, Menisten, Doopsgezinden in Nederland, 1530-1980*. Zutphen, 1980.
- Th. L. HAITJEMA, *De nieuwere geschiedenis van de Nederlandse Kerk der Hervorming. Van Gereformeerde Kerkstaat tot Christus-belijvende Volkskerk*, La Haye, 1964.
- O.V. HENKEL, *Drie eeuwen Protestantisme ten Zuiden van de Moerdijk*, La Haye, 1948.

R. JONES, *Reformed Church and Civil authorities in the United Provinces in the late 16th and early 17th centuries as reflected in Dutch state and municipal archives*, dans *Journal of the Society of Archivists*, t. IV, 1970-1973, pp. 109-123.

S. dir. M. JOSPIN, *Les Églises Wallonnes des Pays-Bas*, Amsterdam, 1963.

Article *Kerkelijke goederen*, dans s. dir. A.J. WIGGERS et a., *Grote Winkler Encyclopedie in 20 delen*, t. X, Anvers-Bruxelles, 1976, p. 791.

Articles *Kerkelijke goederen* et *Kerk en Staat*, dans s.dir. R.C. VAN CAENEGEM et a., *Grote Winkler Prins Encyclopedie in 25 delen*, t. XIII, Amsterdam-Bruxelles, 1981, pp. 51 et 54-55.

L. KNAPPERT, *Geschiedenis der Nederlandsche Hervormde Kerk gedurende de 16e en 17e eeuw*, Amsterdam, 1911.

ID., *Geschiedenis der Nederlandsche Hervormde Kerk gedurende de 18e en 19e eeuw*, Amsterdam, 1912.

L. KNAPPERT et A.A. BEEKMAN, *De Gereformeerde Kerk onder de Republiek omstreeks het midden der 18e eeuw* (Geschiedkundige Atlas van Nederland, X), La Haye, 1927.

F. LE CORNU, *Origine des Églises Réformées Wallonnes des Pays-Bas. Étude historique*, 2e éd., Utrecht, s.d.

R.F. LE GRAS, *Wallonisch-Reformierte Kirchengemeinden in den Niederlanden*, dans *Der Deutsche Hugenott*, t. XLVI, 1982, pp. 70-81.

J. LOOSJES, *Geschiedenis der Luthersche Kerk in de Nederlanden*, La Haye, 1921.

D. NAUTA, *Het Calvinisme in Nederland*, s.l., 1949.

Nieuw Kerkelijk Handboek (...), onder redactie van de Bond van Nederlandse Predikanten, Gouda, 1977.

W. NIJENHUIS, *De publieke Kerk veelkleurig en verdeeld, bevoorrecht en onvrij*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. VI, Haarlem, 1979, pp. 325-343.

ID., *Religiegeschiedenis 1621-1648 : Kerk in het meervoud*, *ibid.*, pp. 397-411.

D.F. POUJOL, *Histoire et influence des Églises Wallonnes dans les Pays-Bas*, Paris, 1902.

A.J. RASKER, *De Nederlandse Hervormde Kerk vanaf 1795. Haar geschiedenis en theologie in de negentiende en twintigste eeuw*, Kampen, 1974.

J. REITSMA et J. LINDEBOOM, *Geschiedenis van de Hervorming en de Hervormde Kerk der Nederlanden*, 5e éd., La Haye, 1949.

P.L. SCHRAM et a., *1886, jaar van de Doleantie (Documentatieblad voor de Nederlandse Kerkgeschiedenis van de negentiende eeuw, 22-23)*, Amsterdam, 1986.

M. Th. UITDENBOGAARD, *Godsdienstig leven in de 17de eeuw binnen het protestantisme*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. VIII, Haarlem, 1979, pp. 322-343.

J. VAN DEN BERG, *Godsdienstig leven binnen het protestantisme in de 18de eeuw*, *ibid.*, t. IX, Haarlem, 1980, pp. 331-344.

- N. VANDER ZIJP, *Geschiedenis der Doopsgezinden in Nederland*, Arnhem, 1980.
- W.J.C. VAN HASSELT, *Verzameling van Nederlandse Staatsregelingen en Grondwetten*, 16e éd., Alphen, 1979.
- C. Ch. G. VISSER, *De Lutheranen in Nederland tussen katholicisme en calvinisme, 1566 tot heden*, Dieren, 1983.

*
* *

g) Nederlands Limburg

- L. AALDERS, *De drie kerken der Reformatie in Vaals*, dans *Jaarboekje van de Limburgsche Protestantenvereeniging*, t. XIII, 1926, pp. 152-168.
- ID., *L'Église éteinte, dite l'Église wallonne réformée de Vaals*, dans *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises Wallonnes*, IVe série, n° 3, 1930, pp. 6-12.
- W. BAX, *Het Protestantisme in het Bisdom Luik en vooral te Maastricht, 1505-1557 et 1557-1612*, La Haye, 1937-1941, 2 vol.
- W. BAX et a., *Gedenboek der Nederlandsche Hervormde Gemeente van Maastricht, 1632-1932*, Maastricht, 1932.
- J.L. BLONDEN, *Lijst van veldpredikanten van het regiment Zwisters of Grisons*, dans *De Maasgouw*, t. L, 1930, p.7.
- H.J.L.M. BOERSMA, *Onderwijsperikelen te Eijsden. Schets van het openbaar lager onderwijs te Eijsden in de periode 1824-1860 (II)*, dans *Uit Eijsdens verleden*, n° 17, avril 1982, pp. 4-15.
- Th. G.A. BOS, *Genealogische gevolgen van het handelsverkeer over de Maas tussen Zuid-Limburg (vooral Eijsden) en Holland (vooral Dordrecht) in de 15e, 16e, en 17e eeuw*, *ibid.*, n° 12, décembre 1980, pp. 15-22.
- É.M. BRAEKMAN, *Les Églises protestantes du Limbourg au XVIIIe siècle, d'après les actes des Synodes wallons*, dans *Protestantisme aux frontières. La Réforme dans le duché de Limbourg et dans la principauté de Liège (XVIIe-XIXe siècles)*, Aubel, 1985, pp. 213-233.
- J.M.C. BRUINZEELS, *Inventaris van de archieven der Nederlands Hervormde Gemeente Maastricht 1632-1951*, Maastricht, 1985.
- S. COOLSMA, *Protestant zijn in Limburg*, dans *Met betrekking tot Limburg. Röntgenfoto van een gewest*, Amsterdam, 1966, pp. 365-379.
- A.P. CROM et a., *Anderhalve eeuw Gereformeerden in stad en land*, t. IX, *Noord-Brabant/Limburg*, Kampen, 1985.
- L. DE CRASSIER, *Dictionnaire historique du Limbourg néerlandais de la période féodale à nos jours*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, t. LXIX, 1933, pp. 299-301 et t. LXXI, 1935, p. 324.
- P. DERRICKS, *Het simultaneum*, dans *Limburg*, t. XXXVIII, 1959, pp. 166-168.
- J. Th. M. DE WIN, *De geschiedenis van Vaals*, Vaals, 1941.

H. DYSERINCK, *Naamlijst der predikanten der Waalsche gemeente te Maastricht (1633-1796)*, dans *De Maasgouw*, t. XLVI, 1926, p. 8.

ID., *De Waalsche gemeente en de oude Jesuïetenkerk te Maastricht*, *ibid.*, t. XLV, 1925, pp. 38-39.

F. ERENS, *Protestantse minderheid in Limburg*, dans *De Bronk*, t. V, 1957-1958, pp. 11-15.

F.H. GAGNEBIN, *Liste des Églises wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies*, dans *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises Wallonnes*, 1e série, t. III, 1888, pp. 97-101, 226 et 331-333.

Gids Protestants Maastricht, Maastricht, 1981.

J.A.K. HAAS, *De verdeling van de Landen van Overmaas 1644-1662. Territoriale desintegratie van een betwist grensgebied* (Maaslandse Monografie, 27), Assen, 1978.

Hervormd Limburg. Veertiendaagsch blad voor de Nederlandsch Hervormde Gemeenten in Limburg, années 1946-1971.

E. HUBERT, *Les Églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIIIe siècle. Étude d'histoire politique et religieuse* (Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et Classe des Beaux-Arts. Mémoires in-4°, 2e série, IV), Bruxelles, 1908.

ID., *Les États Généraux des Provinces-Unies et les protestants du duché de Limbourg pendant la Guerre de Succession d'Espagne. Étude d'histoire politique et religieuse* (Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, LXII), Bruxelles, 1903-1904.

Jaarboekje der Limburgsche Protestantenvereeniging, années 1914-1933.

Jaargids Contactraad Maastricht, Maastricht, 1980.

K. JANSSEN DE LIMPENS, *De Reformatie in de landen van Overmaze na het verdelingsverdrag van 1661*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, t. LXVI, 1930, pp. 39-52.

J. LEUNISSEN, *Van Wilre tot Wolder. Uit het verleden van het hoofddorp van de voormalige Vroenhof*, Maastricht, 1978.

H. LITJENS, *Protestantisme in Limburg*, dans *De Bronk*, t. X, 1962-1963, pp. 130-133.

H.M. MACCO, *Die evangelische Gemeinde in Vaals*, dans *Monatshefte für Rheinische Kirchengeschichte*, t. I, 1907, pp. 553-554.

H. MOSMANS, *Het Protestantisme te Wittem*, dans *De Maasgouw*, t. L, 1930, pp. 25-27.

W.A.J. MUNIER, *Aantekeningen bij de doop-, huwelijks- en overlijdensregisters van Breust-Eijsden in de Staatse tijd (1656-1795)*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, t. CXX, 1984, pp. 245-283.

ID., *De beginfase van het z.g. simultaneum in de kerk van de H.H. Nicolaas en Barbara te Valkenburg (1632-1687). Katholieken en protestanten in strijd om het bezit van een kerkgebouw*, Valkenburg, 1985.

- ID., *Het einde van het simultaneum in de kerk van de H.H. Nicolaas en Barbara te Valkenburg (1795-1819)*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, t. CXVIII, 1982, pp. 283-324.
- ID., *Kanttekeningen bij enkele lidmatenlijsten van de gereformeerde gemeente van Valkenburg in de Staatse tijd*, dans *De Maasgouw*, t. CIII, 1984, col. 127-140.
- ID., *Limburgse simultaan kerken*, dans *Documentatieblad voor de Nederlandse Kerkgeschiedenis van de negentiende eeuw*, n° 9, mars 1981, pp. 12-15.
- ID., *De protestantse aanwezigheid in een limburgs dorp. Kanttekeningen bij enkele zeventiende-eeuwse lidmatenlijsten van de gereformeerde gemeente van Eijsden (1656-1700)*, dans *Munsters in de Maasgouw. Archeologie en Kerkgeschiedenis in Limburg*, Maastricht, 1986, pp. 229-259.
- ID., *De toepassing van het Echreglement in de Landen van Overmaas en de neerslag ervan in de trouwregisters (1656-1683)*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, t. CXXI, 1985, pp. 69-103.
- ID., *De calvinisering van de colleges van schout en schepenen in de landen van Overmaas vanaf de verovering van Maastricht in 1632 tot aan het eind van de zeventiende eeuw*, *ibid.*, t. CXXIII, 1987, pp. 42-145.
- Noms des pasteurs qui ont desservi le Saint Ministère dans les Églises wallonnes de Maastricht et du Pays d'Outremeuse*, dans *De Maasgouw*, t. IV, 1882, pp. 810-811.
- H.J. OFFERHAUS, *Eenige bijzonderheden omtrent het simultaneum (...) en den bouw van vier Protestantse kerken te Meerssen, Beek, Gulpen en Heerlen*, dans *Jaarboekje der Limburgsche Protestantenvereeniging*, t. III, 1916, pp. 14-25.
- ID., *Kort overzicht van het ontstaan en de lotgevallen der Protestantse Gemeenten in de Provincie Limburg*, *ibid.*, t. II, 1915, pp. 14-28.
- De predikanten der Nederd. Hervormde Gemeente te Maastricht*, dans *De Maasgouw*, t. I, 1879, pp. 122-123.
- W.C. QUARLES VAN UFFORD, *L'Église wallonne de Maastricht*, dans *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises Wallonnes*, IVe série, n° 5, 1932, pp. 4-10.
- De Reformatie in de landen van Overmaze na het verdeelingsverdrag van 1661*, dans *Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg*, t. LXVI, 1930, pp. 39-52.
- L.J. ROGIER et M.G. SPIERTZ, *Limburg in de Franse tijd*, dans *Limburg's verleden. Geschiedenis van Nederlands Limburg tot 1815*, t. II, Maastricht, 1967, pp. 668-703.
- F.G. SCHEELINGS, *Inventaris van het archief van de Waals Hervormde Gemeente 1646-circa 1918*, Maastricht, 1983.
- P.H. SURINGAR, *Levensschets van Joachim Willem Suringar. Bijdrage tot de geschiedenis van het Protestantisme in Limburg*, dans *Jaarboekje der Limburgsche Protestantenvereeniging*, t. IV, 1917, pp. 13-80.
- ID., *De limburgsche predikantsweduwebeurs 1817-1917 et Aanvullingen en verbeteringen op de Levensschets van J.W. Suringar*, *ibid.*, t. V, 1918, pp. 13-33.

W.J.P. SURINGAR, *Bij de Herdenking van het 100 jarig bestaan van het kergebouw der Nederduitsch Hervormde Gemeente van Gulpen op 27-29 augustus 1937*, Bilthoven, 1937.

Ch. THEWISSEN, *Limburg van 1648 tot 1795*, dans *Limburg's verleden...*, op.cit., t. II, pp. 302-355.

P.J.H. UBACHS, *Het Echttreglement voor de Generaliteit in de eerste jaren*, dans *Munsters...*, op.cit., pp. 213-228.

ID., *Twee heren, twee confessies. De verhouding van Staat en Kerk te Maastricht, 1632-1673* (Maaslandse Monografieën, 21), Assen-Amsterdam, 1975.

J. VAN HAERINGEN, *Geschiedenis van de kerkhervorming in Noord-Brabant en Limburg tijdens de 16e en 17e eeuw*, Heusden, 1910.

G. VAN HOEVEN, *De zeven gemeenten. Beknopte geschiedenis van de Gereformeerde Kerken in Limburg*, Sittard, 1963.

A. VAN LOMMEL, *Twee Kerkvisitationen der hervormde gemeenten in de landen van Overmaas in 1694 en 1695*, dans *De Maasgouw*, t. VII, 1885, pp. 1085-1087.

F.W. VAN WIJK, *Schets eener geschiedenis van de Nederlandsche provincie Limburg*, dans *Jaarboekje der Limburgsche Protestanten-Vereeniging*, t. XI, 1924, pp. 17-136.

H.H.E. WOUTERS, *De Franse intermezzo te Maastricht 1673-1678*, dans *De Maasgouw*, t. XCII, 1973, pp. 132-165.

ID., *Het Limburgse Maasdal gedurende de Tachtigjarige- en de Dertigjarige oorlog, met inleiding en vervolg, 1543-1663*, dans *Limburg's verleden...*, op.cit., t. II, pp. 118-301.

2. CULTE ISRAÉLITE

a) Deutschland

U.D.A. ADAM, *Judenpolitik im Dritten Reich*, Düsseldorf, 1979.

H.G. ADLER, *Die Juden in Deutschland. Von der Aufklärung bis zum Nationalsozialismus*, München, 1960.

L'Allemagne nazie et le génocide juif. Colloque de l'École des Hautes Etudes en sciences sociales, Paris, 1985.

S. dir. W. BENZ, *Die Juden in Deutschland 1933-1945*, München, 1988.

M. BRUMLIK et a., *Jüdisches Leben in Deutschland seit 1945*, Frankfurt, 1986.

Ph. BURRIN, *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*, Paris, 1989.

E.L. EHRLICH, *Geschichte der Juden in Deutschland*, 3e éd., Düsseldorf, 1960.

S. dir. I. ELBOGEN et a., *Germania Judaica*, t. I, II et III-1, Tübingen, 1963-1987.

I. ELBOGEN et E. STERLING, *Die Geschichte der Juden in Deutschland. Eine Einführung*, Frankfurt am Main, 1966.

- H. FISCHER, *Judentum, Staat und Heer in Preussen im frühen 19. Jahrhundert. Zur Geschichte der staatlichen Judenpolitik*, Tübingen, 1968.
- G. FLEMING, *Hitler und die Endlösung. « Es ist des Führers Wunsch »...*, Wiesbaden-München, 1982.
- I. FREUND, *Die Rechtsstellung der Synagogengemeinden in Preussen und die Reichsverfassung. Ein Beitrag zur Revision der bisherigen Gesetzgebung*, Berlin, 1926.
- S. dir. H. GANTHER, *Die Juden in Deutschland 1951/52 – 1958/59. Ein Almanach*, Hamburg, 1959.
- H. HAMMER-SCHENK, *Untersuchungen zum Synagogenbau in Deutschland von der ersten Emanzipation bis zur gesetzlichen Gleichberechtigung der Juden (1800-1871)*, Tübingen, 1974.
- S. dir. A. HAVERKAMP, *Zur Geschichte der Juden im Deutschland des späten Mittelalters und der frühen Neuzeit*, Stuttgart, 1981.
- S. dir. E. JÄCKEL et J. ROHWER, *Der Mord an den Juden im Zweiten Weltkrieg. Entschlussbildung und Verwirklichung*, Frankfurt, 1987.
- W. KAMPMANN, *Deutsche und Juden. Die Geschichte der Juden in Deutschland vom Mittelalter bis zum Beginn des Ersten Weltkrieges*, Heidelberg, 1963.
- H.A. KROSE, *Statistik der Religionsgemeinschaften im Deutschen Reich, in den Ländern und Verwaltungsbezirken*, Köln, 1937.
- H. MAOR, *Über den Wiederaufbau der jüdischen Gemeinden in Deutschland seit 1945*, Mainz, 1961.
- L. POLIAKOV, *Le Ille Reich et les Juifs*, Paris, 1953.
- K.A. SCHLEUNES, *The twisted road to Auschwitz. Nazi policy toward the German Jews*, Urbana, 1970.
- R. THALMANN, *La normalisation du passé ? La République Fédérale d'Allemagne et le problème juif*, dans *Vingtième Siècle*, n° 16, octobre-décembre 1987, pp. 55-65.

*
* *

b) Rheinprovinz – Rheinland

- L. BAECK, *Die jüdische Religionsgemeinschaft*, dans s. dir. J. HANSEN, *Die Rheinprovinz 1815-1915. Hundert Jahre preussischer Herrschaft am Rhein*, t. II, Bonn, 1917, pp. 234-247.
- P. BUNDGENS, *Die Juden im Rheinland*, dans *Rurblumen*, année 1939, pp. 191-192.
- Dokumentation zur Geschichte der jüdischen Bevölkerung in Rheinland-Pfalz und im Saarland von 1800 bis 1945, herausgegeben von der Landesarchivverwaltung Rheinland-Pfalz in Verbindung mit dem Landesarchiv Saarbrücken*, Koblenz, 1972-1987, 9 t. en 12 vol.
- K. DÜWELL, *Die Rheingebiete in der Judenpolitik des Nationalsozialismus vor 1942. Beitrag zu einer vergleichenden zeitgeschichtlichen Landeskunde*, Bonn, 1968.

H. HEIDER, *Die Rechtsgeschichte des deutschen Judentums bis zum Ausgang des Absolutismus und die Judenordnungen in den rheinischen Territorialstaaten*, Bamberg, 1973.

S. dir. A. KOBER, *Aus der Geschichte der Juden im Rheinland*, 1ère éd., Düsseldorf, 1931 (2e éd. : s. dir. F. WIESEMANN, *Zur Geschichte und Kultur der Juden im Rheinland*, Düsseldorf, 1985).

S. dir. K. SCHILLING et K. HACKENBERG, *Monumenta Judaica. 2000 Jahre Geschichte und Kultur der Juden am Rhein. Handbuch*, Köln, 1963-1965, 3 vol.

*
* *

c) Nordrhein – Westfalen

J. BOHNKE et a., *Köln und das rheinische Judentum. Festschrift Germania Judaica 1959-1984*, Köln, 1984.

H. DAVERKOSEN, *Die Juden am Niederrhein, insbesondere im Herzogtum Jülich*, dans *Niederrheinischer Geschichts- und Altertumsfreund*, t. XXII, 1927, pp. 33-34.

O. DRESEMANN, *Die Juden in Aachen. Historische Übersicht*, Aachen, 1887.

R. HAHN, *Das «schändliche Decret» vom 17.3.1808 und seine Auswirkungen auf die rechtliche Stellung der Kölner Juden*, Köln, 1967.

G. HOFFMANN, *Die Juden im Erzstift Köln im 18. Jahrhundert, mit besonderer Berücksichtigung ihrer Stellung in der Hoffinanz*, Aachen, 1927.

L. HÜGEN, *Jüdische Gemeinden am Niederrhein – ihre Geschichte – ihr Schicksal*, Willich, 1985.

H. JAULUS, *Die Geschichte der Aachener Juden*, dans s. dir. A. HUYSKENS, *Aachener Heimatgeschichte*, Aachen, 1924, pp. 215-218.

J. KLEINEN, *Die Geschichte der Juden im Kreis Schleiden und ihre Friedhöfe*, dans *Heimatkalendar des Landkreises Schleiden 1965*, Schleiden, 1965, pp. 125-128.

A. KOBER, *Von den Juden in Bornheim. Aus einer kleinen Gemeinde im Rheinland*, dans *Zeitschrift für die Geschichte der Juden in Deutschland*, t. VII, 1936, pp. 53-56.

W. KOLVENBACH, *Münstereifels Juden. Ihr Schicksal durch 600 Jahre*, dans *Nachrichtenblatt des Vereins Alter Münstereifler*, t. XLIV, 1969, pp. 1-4.

E. PAULS, *Zur Geschichte der Juden in der Aachener Gegend*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XL, 1917, pp. 287-293.

A. PEREY, *Aus der Geschichte der Juden im Jülicher Land, vornehmlich im 17. und 18. Jahrhundert*, dans *Heimatkalendar der Heinsberger Lande*, t. IX, 1933, pp. 15-21.

K.H.S. SCHULTE, *Dokumentation zur Geschichte der Juden am linken Niederrhein seit dem 17. Jahrhundert*, Düsseldorf, 1972.

ID., *Von den ältesten jüdischen Familien aus dem Kreis Schleiden*, dans *Heimatsjahrbuch des Kreises Schleiden 1970*, Schleiden, 1970, pp. 71-75.

E. SIMONS, *Geschichte der jüdischen Gemeinden im Bonner Raum*, Bonn, 1959.

H. WEBER, *Die jüdische Bevölkerung im Regierungsbezirk Aachen*, dans *150 Jahre Regierung und Regierungsbezirk Aachen. Beiträge zu ihrer Geschichte*, Aachen, 1967, pp. 125-137.

*
* *

d) Rheinland – Pfalz

A. ALTMANN, *Das früheste Vorkommen der Juden in Deutschland. Juden im römischen Trier*, dans *Trierer Zeitschrift*, t. VI, 1931, pp. 104-131.

B. BRILLING, *Beiträge zur Geschichte der Juden in Trier*, dans *Trierisches Jahrbuch*, t. IX, 1958, pp. 46-50.

F. BURGARD, *Bilder aus der deutsch-jüdischen Geschichte. Katalog zur Ausstellung in der Kultur- und Tagungsstätte Synagoge Wittlich, Himmeroder Strasse, 44, vom 25. November bis 31. Dezember 1985*, Wittlich, 1985.

G. FRANZ, *Die jüdische Gemeinde*, dans s. dir. K. DÜWELL et F. IRSIGLER, *2000 Jahre Trier...*, op.cit., t. III, pp. 339-346.

ID., *Die Judenverfolgungen in Trier 1675 und der Arzt-Rabbiner Tewle Wallich*, dans *Kurtrierisches Jahrbuch*, t. XXVII, 1987, pp. 81-99.

K. FRECKMANN, *Die ehemalige Synagoge zu Wittlich*, dans *Jahrbuch 1978 für den Kreis Bernkastel-Wittlich*, Wittlich, 1978, pp. 57-62.

E. Chr. FRÖHLICH, *Geschichte der Mark Thalfang. Jubiläumschrift*, s.l.n.d.

F. HAUBRICH, *Die Juden in Trier*, Trier, 1907.

H. HAUPT, *Zur Geschichte der Juden im Erzstift Trier*, dans *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. XIII, 1894, pp. 143-149.

A. HAVERKAMP, *Die Juden im mittelalterlichen Trier*, dans *Kurtrierisches Jahrbuch*, t. XIX, 1979, pp. 5-57.

ID., *Die Juden in der spätmittelalterlichen Stadt Trier*, dans *Verführung zur Geschichte. Festschrift zum 500. Jahrestag der Eröffnung einer Universität in Trier (1473-1973)*, Trier, 1973, pp. 90-130.

J. JACOBS, *Existenz und Untergang der alten Judengemeinde der Stadt Trier*, Trier, 1984.

H.J. KANN, *Zwei jüdische Plomben der Spätantike aus Trierer Funden*, dans *Kurtrierisches Jahrbuch*, t. XXVI, 1986, pp. 31-37.

C. KASPER, *Die Emanzipation der Juden in Trier. Zur Geschichte der Trierer Judengemeinde im 18. und 19. Jahrhundert*, mémoire dactyl., Trier, 1979.

R. LAUFNER, *Die Geschichte der jüdischen Bevölkerung im Gebiet des heutigen Kreises Trier-Saarburg*, dans *Kreis Trier-Saarburg. Ein Jahrbuch*, Trier, 1979, pp. 166-175.

ID., *Jüdische Orienthandelsgesellschaft in Trier und Koblenz 1597 von Erzbischof und Kurfürst Johann VII. von Schöneberg privilegiert*, dans *Kurtrierisches Jahrbuch*, t. XII, 1972, pp. 45-53.

ID., I
66-78
ID., 2
G. LI
dans
R. NO
teljah
ID., M
Kurtri
R. NO
biblio
K. PA
J. RO
liche
E. ZEN
Trier,
ID., Dr
101-10
Th. ZIN
Neues

e) Saa
A. DIM
t. XXIII
Festsch
des Ge
K. HOF
W. KAS
ken, Sa
W. LA
– Hilb
A. MA
ten We
L. ROT
völkeru
1971, p
ID., Da
1938),

ID., *Die Trierer Judengemeinde im 17. und 18. Jahrhundert*, *ibid.*, t. XVIII, 1978, pp. 66-78.

ID., *Zu den alten Judenfriedhöfen in Trier*, *ibid.*, t. XXIV, 1984, pp. 105-114.

G. LIEBE, *Die rechtlichen und wirtschaftlichen Zustände der Juden im Erzstift Trier*, dans *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. XII, 1893, pp. 312-374.

R. NOLDEN, *Nachlese zur Ausstellung «Juden in Trier»*, dans *Landeskundliche Vierteljahrsblätter* (Trier), t. XXXV, 1989, pp. 33-38.

ID., *Neue Quellen zum Schicksal der Trierer Juden im Dritten Reich (1939-1943)*, dans *Kurtrierisches Jahrbuch*, t. XXIV, 1984, pp. 235-244.

R. NOLDEN et a., *Juden in Trier. Katalog einer Ausstellung von Stadtarchiv und Stadtbibliothek Trier, März – November 1988*, Trier, 1988.

K. PAULI, *Butzweiler und die Juden*, Butzweiler, 1988.

J. ROTH-LAUDOR, *Die Juden in der mittelalterlichen Stadt Trier*, dans *Landeskundliche Vierteljahrsblätter* (Trier), t. XXX, 1984, pp. 137-147.

E. ZENZ, *Geschichte der Stadt Trier in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts*, t. I, Trier, 1967, pp. 159-160 et t. II, Trier, 1971, pp. 292-294.

ID., *Die jüdische Gemeinde*, dans *Trier im 18. Jahrhundert 1700-1794*, Trier, 1981, pp. 101-104.

Th. ZIMMER, *Zur Geschichte der Juden in Trier am Beginn des 19. Jahrhunderts*, dans *Neues Trierisches Jahrbuch*, t. V, 1965, pp. 103-108.

*
* *

e) Saarland

A. DIWERSY, *Aus der Geschichte der jüdischen Gemeinde Merzig*, dans *Saarheimat*, t. XXIII, 1979, pp. 31 sv.

Festschrift der Synagogengemeinde Saarlouis anlässlich des 100. jährigen Bestehens des Gotteshauses in der Silberherzstrasse nr. 14, 1828-1928, Saarlouis, 1928.

K. HOPPSTÄDTER, *Der Jude in der Geschichte des Saarlandes*, Kaiserslautern, 1943.

W. KASEL, *Die jüdische Gemeinde*, dans *Saarbrücken. 50 Jahre Grossstadt Saarbrücken*, Saarbrücken, 1959, pp. 226-231.

W. LAUBENTHAL, *Die Synagogengemeinden des Kreises Merzig, Merzig – Brotdorf – Hilbringen 1648-1942*, Saarbrücken, 1984.

A. MARX, *Die Geschichte der Juden an der Saar. Vom Ancien Regime bis zum Zweiten Weltkrieg*, Saarbrücken, 1985.

L. ROTHSCHILD, *Jüdisches Schicksal an der Saar. Zur Geschichte der jüdischen Bevölkerung Saarbrückens*, dans *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, t. XIX, 1971, pp. 249-264.

ID., *Das Nachrichtenblatt der Synagogengemeinde des Kreises Saarbrücken (1928-1938)*, *ibid.*, t. XXI, 1973, pp. 141-145.

H. RUDNICK, *Nachforschungen über das weitere Schicksal der am 22. Oktober 1940 aus dem Saarland nach Gurs verschickten Juden und der Träger des Judensterns im Saarland*, dans *Jahrbuch für Westdeutsche Landesgeschichte*, t. I, 1975, pp. 337-372.

*
* *

f) Nederland

H. BEEM, *Historical aspects of small Jewish communities in the Netherlands*, dans *Studia Rosenthaliana*, t. XV, 1981, pp. 101-105.

H. BRUGMANS et A. FRANK, *Geschiedenis der Joden in Nederland*, Amsterdam, 1940.

J. CAHEN et a., *De Mediene. De geschiedenis van het Joodse leven in de Nederlandse provincie*, Amsterdam, 1984.

M.H. GANS, *Memorboek. Platenatlas van het leven der Joden in Nederland van de Middeleeuwen tot 1940*, Baarn, 1971.

A..H. HUUSSSEN, *De emancipatie van de Joden in Nederland : een discussiebijdrage naar aanleiding van twee recente studies*, dans *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. XCIV, 1979, pp. 75-83.

W.F. KLEIN et M. KOPUIT, *De Joden in Nederland : een beeld van hun leven na 1945*, Assen, 1969.

J. MICHMAN, *De emancipatie van de Joden in Nederland*, dans *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. XCVI, 1981, pp. 78-517.

S. dir. J. MICHMAN et T. LEVIE, *Dutch Jewish history. Proceedings of the symposium on the history of the Jews in the Netherlands, November 28-December 3 1982, Tel-Aviv - Jerusalem*, Jerusalem, 1984.

C. REYNDERS, *Van « Joodsche Natiën » tot Joodse Nederlanders. Een onderzoek naar getto- en assimilatieverschijnselen tussen 1600 en 1942*, Amsterdam, 1970.

I. SCHÖFFER, *The Jews in the Netherlands : the position of a minority through three centuries*, dans *Studia Rosenthaliana*, t. XV, 1981, pp. 85-100.

J.J.F.W. VAN AGT, *Synagogen. Monumenten van het Nederlands Jodendom*, dans *Spiegel Historiae*, t. V, 1970, pp. 477-484.

J.J.F.W. VAN AGT et E. VAN VOOLEN, *Nederlandse synagogen*, De Haan, 1984.

J. ZWARTS, *Hoofdstukken uit de geschiedenis der Joden in Nederland*, Zutphen, 1929.

Article *Netherlands*, dans *Encyclopaedia Judaica*, t. XII, Jérusalem, 1971, col. 973-993.

Article *Netherlands*, dans *The Jewish Encyclopedia*, t. IX, New-York/Londres, 1905, pp. 228-233.

Article *Niederlande*, dans *Jüdisches Lexikon*, t. IV, Berlin, 1930, col. 485-501.

*
* *

40
m
72.

g) Nederlands Limburg

C.P.F. ANDREAS, *Inventaris van de archieven van de Nederlands Israëlitische Gemeente te Maastricht, 1788-1960*, Maastricht, 1983.

H. BEEM et a., *Scolae Judeorum. De Joden in Limburg en hun synagogen* (overdruk van het *Bulletin van de Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond*, t. LXVI, 1967, 4-5), Maastricht, 1967.

ns
m,
er-
de

R.C. HEKKER, *Zeven eeuwen joods leven in Limburg*, dans *Cramignon. Bijdragen tot de Limburgse Volkskunde* (speciale uitgave van *Nederlands Volksleven*, t. XX, 1), Was-senaar, 1970.

J.C.G.M. JANSEN, *Continuïteit en discontinuïteit in de Joodse geschiedenis. Het Limburgs voorbeeld*, dans *Studies over de sociaal-economische geschiedenis van Limburg. Jaarboek van het sociaal historisch centrum voor Limburg*, t. XX, 1975, pp. 57-88.

ge
ef-
45,

ID., *Overheid en Joden in het huidige Limburg in de 18e en vroegere 19e eeuw*, *ibid.*, t. XXIII, 1978, pp. 1-62.

Monumenten, dans *Uit Eijdsens verleden*, t. II, 1978, 2, pp. 18-23.

A short history of the Jewish community of Maastricht, s.l., 1962.

J. ZWARTS, *Het Joods verleden van Maastricht* (overdruk van het *Nieuw Israëlitisch Weekblad*, t. LXVI, 1930), s.l., 1930.

ne-
517.
oo-
82,
aar
ree
ans
en,
993.
05,

Aach
Aache
17, 2
52, 5
92, 9
126,
134,
207,
Adena
Ahrdo
Ahrhü
Ahrwe
Alden
Alfter
Alsdor
Altenk
Alt-Sa
Amby
Amste
83, 1
Antwe
Argem
Arloff
Aschb
Aubel
Ausch

Bad G
Bad O
Badon
Bäsch
Baesw
Balkha
Barden
Barme
Beaum
Beckin
Beek :
Belzec
Bemel
Beres

INDEX DES NOMS DE LIEUX

- Aach : 78.
Aachen : 2, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16,
17, 22, 24, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 47,
52, 57, 59, 60, 62, 63, 68, 78, 89, 90,
92, 94, 97, 98, 103, 109, 112, 114, 122,
126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133,
134, 138, 139, 141, 160, 161, 182, 183,
207, 208, 209, 210, 212, 213.
Adenau : 103, 104, 140, 141.
Ahrdorf : 14.
Ahrhütte : 132.
Ahrweiler : 141.
Aldenhoven : 22.
Alfter : 138, 213.
Alsdorf : 128, 133, 134, 213.
Altenkessel : 104, 154, 155.
Alt-Saarbrücken : 36, 114, 119, 145.
Amby : 181.
Amsterdam : 47, 50, 51, 52, 57, 58, 61,
83, 171, 178, 183, 184, 231.
Antweiler : 135.
Argenteau : 57.
Arloff : 218, 219.
Aschbach : 37, 144.
Aubel : 57.
Auschwitz : 206, 207.

Bad Godesberg : 127, 135, 137.
Bad Oeynhausen : 120.
Badorf : 142.
Bäsch : 80.
Baesweiler : 128, 134.
Balkhausen : 142.
Bardenberg : 22, 31, 133, 134, 213.
Barmen : 108, 115, 116, 117, 123.
Beaumarais : 228, 229.
Beckingen : 157, 225, 226.
Beek : 162, 166, 179.
Belzec : 207.
Bemelen : 165.
Berescheid bei Dreiborn : 21.

Berg : 19, 27, 89, 137.
Bergerhausen : 142.
Berlin : 96, 102, 104, 107, 108, 109,
112, 113, 114, 115, 119, 123, 150, 151,
188, 190, 210.
Berschweiler : 144.
Berzdorf : 142.
Bettingen : 159, 193, 229.
Beuren : 150.
Bietschied : 38, 156.
Birkenau : 207.
Birkenfeld : 42, 43, 90, 93, 94, 150, 154.
Birresborn : 150.
Bitburg : 103, 104, 148, 151, 153, 209.
Blankenheim : 15, 26, 68, 130, 132.
Blatzheim : 72, 142.
Bleiberg bei Mechernich : 130, 132.
Bleibuir : 68, 217.
Blégnny : 55, 57.
Bliesheim : 218.
Blumenthal : 68, 217.
Bocholtz : 180.
Börfink : 154.
Bollendorf : 148.
Bollheim : 21, 22.
Bombaye : 56.
Bonn : 71, 72, 104, 110, 113, 127, 135,
136, 137, 138, 186, 188, 190, 193, 195,
213, 218.
Borgharen : 181.
Bornheim : 72, 104, 137, 138, 142, 213.
Bous : 158, 228.
Bouser Höhe : 159.
Boxmeer : 179.
Brand : 133.
Brauneberg : 44, 221.
Brebach : 147, 227.
Brenig : 213.
Breslau : 122.
Broich : 133.
Broichweiden : 128, 134, 140.

Brottdorf : 73, 82, 203, 225, 226.
Brüggen : 141, 142.
Brühl : 70, 71, 72, 104, 138, 141, 142,
143, 213.
Brunssum : 183.
Bruxelles : 166, 167, 179, 232.
Bubach : 159.
Buchenwald : 200, 204.
Buchsachen : 155.
Büdesheim : 150.
Büllingen : 217.
Buir : 132.
Burbach : 119, 145, 146, 147, 227, 228.
Burtscheid : 2, 12, 13, 14, 15, 16, 57,
62, 63, 89, 94, 98, 103, 109, 128, 129,
138, 161, 182, 183.
Buschhoven : 11, 25.
Butzweiler : 78.

Cadier : 56, 165, 179, 181.
Calmesweiler : 159.
Carling : 156.
Charnoux : 55.
Courcelles-Chaussy : 39.

Dachau : 121, 207.
Dahlem : 114, 119.
Dahlheim : 14.
Dalhem : 55, 56, 57, 58, 59, 164, 165,
178.
Damflos : 154.
Darmstadt : 103.
Darscheid : 150.
Daun : 103, 148, 149, 150, 151, 154.
Dedenborn : 47.
Den Haag : 53, 166.
Detzem : 78.
Deuselbach : 46, 152.
Deutz : 71, 72.
Dhronecken : 45, 46, 80, 81.
Diefferten : 228.
Diefflen : 228, 229.
Dillingen-Saar : 109, 119, 154, 155, 158,
203, 209, 224, 225.
Dilsburg : 38, 155.

Dirmerzheim : 217.
Dirmingen : 32, 36, 41, 94, 98, 104, 119,
144, 145, 147, 159.
Dockweiler : 14.
Dordrecht : 50, 52, 53, 166.
Dortmund : 18.
Drancy : 206.
Dreiborn : 22, 26.
Drove : 70, 214.
Dudweiler : 37, 39, 146, 147, 226, 227,
228.
Düren : 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26,
29, 31, 69, 70, 94, 97, 98, 103, 128,
130, 132, 138, 139, 140, 209, 213, 214.
Dürwiss : 17, 19, 21, 24, 29, 30, 140.
Düsseldorf : 18, 20, 47, 70, 96, 124,
141, 188, 190, 209.
Duisburg : 19, 97, 99, 141.
Dusemond : 44, 90.

Echtz : 22.
Eckdorf : 142.
Edingen : 78.
Ehrang : 148, 149, 153.
Eicks : 22, 132.
Eijs : 180.
Eijsden : 55, 56, 57, 58, 84, 85, 162,
164, 165, 166, 167, 178, 179, 181, 231,
232, 233.
Eilendorf : 128, 129, 133, 213.
Eindhoven : 180.
Einruhr : 12, 47.
Eisenach : 124.
Eiweiler : 33, 35, 37, 38, 155.
Elberfeld : 99.
Elsenborn : 160.
Elsig : 137.
Embken : 70, 214.
Emden : 10, 17, 22, 29, 52, 59, 141.
Emmersweiler : 156.
Engelsdorf : 27.
Enzen : 135, 137.
Epen : 180.
Eppelborn : 11, 144, 159.
Erberich : 140.

Ertf : 141.
Erp : 218.
Eschweiler : 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24,
29, 30, 70, 94, 98, 103, 138, 139, 140,
209, 214.
Esneux : 180.
Euchen : 17, 30, 31.
Euenheim : 137.
Eupen : 13, 55, 57, 63, 98, 103, 128,
130, 160, 162.
Euren : 78.
Euskirchen : 19, 20, 23, 24, 25, 26, 31,
69, 70, 104, 135, 136, 137, 215, 216,
219.
Fell : 78.
Felsberg : 228.
Feneur : 56.
Fenne : 159.
Filzen : 78.
Firmenich : 215.
Fischenich : 142.
Flamersheim : 19, 21, 25, 26, 72, 73, 94,
99, 104, 135, 136, 137, 215, 216, 218.
Forbach : 34.
Forst : 209.
Frankfurt am Main : 24, 123, 192.
Frauenberg : 70, 215.
Fraulautern : 228.
Frechen : 141.
Fremersdorf : 225.
Friedrichsthal : 226.
Friesheim : 72, 143, 216, 217, 218.
Fronhoven : 134, 140.
Fürstenhausen : 159.
Geislautern : 159.
Geleen : 64.
Gemünd : 15, 19, 21, 22, 23, 25, 26, 27,
28, 31, 47, 68, 70, 94, 97, 98, 103, 128,
129, 132, 138, 215, 216, 217.
Gennweiler : 144, 226.
Gerolstein : 104, 130, 148, 149, 150,
151, 153, 154.
Gersweiler : 32, 37, 39, 103, 145, 146,
147, 156.

Gey : 214.
Gilen : 22.
Gillendorf : 154.
Glehn : 72.
Godorf : 143.
Grand-Rechain : 55.
Gravenvoeren ('s) : 57.
Grefrath : 217.
Groningen : 52, 182.
Gronsveld : 179.
Grossbüllesheim : 19, 21, 24, 25, 31, 70,
94, 99, 135, 136, 215.
Grossrosseln : 35, 37, 41, 156.
Grube von der Heydt : 155.
Grünhaus : 149.
Güchenbach : 104, 119, 145, 154, 155,
156, 227.
Gürzenich : 70, 214.
Gulpen : 55, 56, 57, 58, 84, 85, 162,
164, 165, 166, 179, 180, 183, 231, 232,
233, 234.
Gurs : 206.
Gusterath : 200.
Gymnich : 72, 73, 143, 216, 217, 218.
Haaren : 133, 213.
Hallschlag : 150.
Hambach : 22.
Hamburg : 209.
Hamich : 140.
Harperscheid : 132.
Heer : 165, 181.
Heerlen : 56, 162, 166, 168, 179, 182,
183, 184, 232.
Hehlrath : 29, 30.
Heide : 142.
Heidstock : 159.
Heimbach : 27, 68, 130.
Heimerzheim : 72, 219.
Heinsberg : 97.
Heistern : 140.
Hellenthal : 68, 128, 130, 217.
Hemmerich : 138.
Hemmersdorf : 155.
Hermeskeil : 103, 148, 150, 151, 153.

Hermülheim : 142.
Herrensohr : 146.
Hersel : 138.
Hertogenbosch ('s) : 55, 180, 182.
Hertogenrade ('s) : 55, 56, 58.
Herve : 55.
Herzogenrath : 128, 129, 133, 213.
Hetzerath : 221.
Heugem : 181.
Heusweiler : 32, 35, 37, 38, 94, 98, 104,
119, 144, 145, 147, 154, 155, 156, 159.
Hilbringen : 73, 74, 225, 226.
Hillesheim : 150.
Hischbach : 155.
Hixberg : 156.
Hodimont : 55, 57, 162.
Höfen : 27, 131.
Höngen : 31, 128, 134, 140, 214.
Hollerath : 130.
Holz : 38, 104, 144, 154, 155, 159.
Hôpital (L') : 37, 156.
Horrem : 142.
Hosterhof : 144.
Houverath : 11, 15.
Hürth : 213.
Hüttersdorf : 76, 193, 229.
Hüttigweiler : 144.
Humes : 144.

Idar : 93.
Illingen : 144, 193, 203, 226.
Imgenbroich : 27, 28, 103, 109, 128,
131.
Immert : 46.
Irsch : 152.
Issel : 221.
Isselburg : 29.
Itteren : 181.
Ittersdorf : 228.
Itzbach : 225.

Jägersfreude : 109, 145, 146.
Jülich : 12, 13, 18, 19, 22, 23, 24, 25,
26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 89, 103, 127,
128, 138, 139, 140, 214.

Jünkerath : 26, 130, 149, 150, 217.

Kall : 68, 70, 130, 217.
Kalscheuren : 142.
Kalterherberg : 27, 131.
Karlsbrunn : 38, 94, 97, 98, 103, 104,
119, 145, 154, 156, 157.
Karlsruhe : 42, 43, 90.
Karthaus : 148, 151, 153, 157, 158.
Kasselburg : 14.
Kastellaun : 42, 93, 140, 141.
Keer : 181.
Keldenich : 143.
Kell : 150.
Kerlingen : 228.
Kerpen : 14, 141, 142, 150.
Kessenich : 72.
Kesternich : 27, 31, 47.
Kierberg : 142.
Kinzweiler : 21, 27, 134, 214.
Kirchberg : 93.
Kirchheim : 72, 73, 215, 216, 219.
Kirchseiffen : 11, 14, 26, 93, 94, 98, 103,
128, 130, 138, 217.
Kirm : 45, 46, 90, 103.
Kirspenich : 218, 219.
Klarenthal : 37, 109, 146, 154, 156.
Kleve : 18, 19, 21, 93.
Klüsserath : 78, 79.
Knapsack : 142.
Knorscheid : 38, 155.
Koblenz : 78, 79, 90, 95, 96, 97, 98, 99,
106, 107, 108, 113, 114, 124, 127, 140,
141, 186, 187, 209.
Kölln : 32, 35, 38, 40, 94, 98, 104, 119,
145, 154, 155, 156, 158.
Köln : 10, 12, 14, 15, 17, 23, 24, 29, 30,
52, 59, 65, 66, 70, 71, 72, 73, 76, 78,
83, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 104, 106,
114, 127, 136, 137, 141, 142, 161, 164,
181, 188, 190, 195, 208, 220.
Könen : 78.
Kohlscheid : 213.
Kommern : 132, 215, 218, 220.
Kommerscheidt bei Schmidt : 27, 31.

Konz
209.
Konz
Kord
Korn
213.
Kovn
Krefe
132,
188,
Kreu
Krieg
Kron
Krug
Kuch
Kuse
Kyllb

Lam
Lang
Lang
Lang
Lang
Laufe
Laure
Laure
Laute
Laute
Leba
159,
Lech
216,
Leeuv
Leide
Leipzi
Leiwe
Lemie
Liblar
Liège
Liese
Limbo
Linnic
Linzer
Lisdo
Litzm

Konz : 104, 148, 151, 153, 157, 158, 209.

Konzen : 131.

Kordel : 78.

Kornelimünster : 12, 73, 135, 209, 212, 213.

Kovno : 206.

Krefeld : 16, 47, 93, 94, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 138, 139, 141, 161, 186, 188, 193, 212, 213, 216, 231.

Kreuznach : 93, 94, 136, 141.

Kriegshoven : 138.

Kronenburg : 14, 26.

Krughütte : 37, 156.

Kuchenheim : 11, 25, 73, 216, 219.

Kusel : 93.

Kyllburg : 148.

Lammersdorf : 131.

Langendorf : 140.

Langerwehe : 22, 70, 214.

Langsur : 78, 149.

Langweiler : 31.

Laufeld : 14.

Laurensberg : 31.

Laurenzberg : 140.

Lauterbach : 156.

Lauterecken : 44.

Lebach : 103, 104, 154, 155, 156, 157, 159, 193, 229.

Lechenich : 70, 72, 73, 141, 142, 143, 216, 217, 218.

Leeuwarden : 231.

Leiden : 50.

Leipzig : 103.

Leiwen : 78, 79, 220, 221.

Lemiers : 183.

Liblar : 141, 142, 143, 218.

Liège : 90, 165, 232.

Lieser : 221.

Limbourg : 52, 55, 57, 59, 141.

Linnich : 17.

Linzenich : 137.

Lisdorf : 228.

Litzmannstadt : 206.

Lövenich : 137.

Löwenbrücken : 46.

Lohn : 140.

Lommersum : 135, 215.

Longuich : 78, 79.

Losheim : 157, 159, 203, 225, 226.

Lublin : 206, 207.

Ludendorf : 21, 25, 137.

Ludweiler-Warndt : 33, 35, 38, 39, 94, 97, 98, 104, 145, 154, 156, 157.

Lülsdorf : 19, 20, 21, 27.

Lürken : 24, 31, 98, 103, 128, 133, 134.

Lützelstein : 44.

Lützen : 103.

Lüxheim : 214.

Luxembourg : 90, 209, 232.

Maar : 222.

Maastricht : 2, 4, 12, 14, 16, 17, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 83, 84, 85, 93, 138, 141, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 171, 172, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 231, 232, 233, 234.

Maidanek : 207.

Mainz : 92, 93, 94, 106.

Malmedy : 103, 128, 130, 160, 217.

Malsbenden : 217.

Malstatt : 33, 37, 39, 40, 94, 98, 104, 119, 145, 146, 147, 154, 156, 227, 228.

Manderscheid : 14.

Margraten : 180.

Mariadorf : 134.

Marienborn : 137.

Mark : 19, 21.

Maubach : 214.

Mauthausen : 207.

Mayen : 140.

Mechelen : 180.

Mechernich : 68, 217.

Meckenheim : 72, 137, 218, 219.

Meerssen : 162, 165, 166, 179, 232.

Mehren : 150.

Mehring : 79, 200.

Meisenheim : 93.

Menzerath : 21, 26, 27, 28, 94, 98, 103,
109, 131, 138.
Merchweiler : 226.
Merkstein : 128.
Merlebach : 156.
Merode : 22.
Merödchen : 22.
Merten : 138.
Merzenich : 214.
Merzig : 73, 74, 82, 103, 104, 145, 151,
152, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 193,
203, 225, 226, 227.
Mesch : 179.
Meschenich : 142, 143.
Metternich : 138.
Mettlach : 151, 157, 158.
Metz : 34, 40, 78, 81, 82, 90, 186.
Mheer : 179.
Middelburg : 47, 52, 53.
Miel : 11, 25.
Miescheid : 139.
Minheim : 221.
Minsk : 206.
Mödrath : 142.
Moelingen : 57.
Moers : 93.
Monschau : 20, 26, 27, 28, 31, 47, 94,
97, 98, 103, 109, 112, 128, 131, 160.
Monzel : 78.
Moresnet (Preussisch -) : 103, 128.
Morsbach : 134.
Müggenhausen : 11, 25, 135.
Mülheim : 135.
Mülheim am Rhein : 19, 27, 89, 97, 99,
104, 136, 137, 141, 142, 153.
Mülheim an der Mosel : 44.
Münster : 10.
Münstereifel (Bad) : 19, 25, 28, 29, 69,
70, 135, 136, 218, 219.
Mürtenbach : 150.
Müstert : 221.
Muhl : 154.

Nalbach : 76, 155, 158, 228, 229.
Namur : 57.

Nassweiler : 35, 37, 156.
Neudorf : 104, 145, 147, 154, 156.
Neuenahr : 141.
Neuengamme : 207.
Neuerburg : 148.
Neu-Filzen : 44.
Neuhütten : 154.
Neulohn : 140.
Neumagen : 149, 221, 224.
Neunkirchen : 147, 193, 203, 226.
Neuss : 71, 141.
Neuwied : 101.
Nideggen : 22, 27, 214.
Niederbolheim : 142.
Niederemmel : 221, 224.
Niedersalbach : 156.
Nijmegen : 232.
Noorbeek : 180.

Oberehe : 150.
Oberemmel : 78.
Oberesch : 158.
Obergartzen : 215.
Oberkail : 14.
Obervölklingen : 159.
Oberwinter : 25.
Odenkirchen : 93.
Olne : 55, 56, 57.
Oost : 56.
Ormont : 14.
Orscholz : 152.
Osann : 78.
Ottenhausen : 37.
Ottweiler : 33, 34, 35, 36, 41, 93, 97,
125, 127, 143, 144, 145, 193, 226, 228.
Otzenhausen : 150.
Oud-Vroenhoven : 181.

Paland : 22, 24.
Palzem : 151.
Paris : 81, 90, 92, 125, 185, 186, 222,
231.
Pattern : 22, 24.
Perl : 103, 151, 157, 158.
Pesch : 22, 24.

- Petit-Rechain : 55.
 Pflugscheid : 156.
 Pier : 214.
 Pingsdorf : 142.
 Prüm : 11, 101, 103, 148, 150, 151, 153.
 Püttlingen : 155, 227.
 Pützlohn : 140.
 Pumpe : 140.
- Quint : 149.
- Rachtig : 221.
 Ralingen : 78, 149, 200.
 Ramscheid : 130.
 Randerath : 22.
 Ravensberg : 19, 21.
 Ravensbrück : 207.
 Rehlingen : 155, 158, 193, 225, 228.
 Reifferscheid : 26, 68, 217.
 Reisseiler : 33, 35, 39.
 Rengsdorf : 125.
 Rheinbach : 70, 72, 73, 135, 136, 137, 216, 218, 219.
 Richterich : 13.
 Riegelsberg : 155.
 Riga : 206.
 Rijckholt : 179.
 Ritterstrasse : 156.
 Rockershausen : 154.
 Rodenhof : 145, 147.
 Rodenkirchen : 143, 220.
 Röhe : 24.
 Rösberg : 138.
 Roetgen : 19, 29, 30, 94, 98, 103, 128, 131, 138.
 Röhgen : 24.
 Roggendorf : 103, 128, 130, 132.
 Rorodt : 46.
 Rosseln : 34.
 Rott : 132.
 Rotterdam : 231.
 Rumpen : 183.
 Rurberg : 47, 131.
 Russhütte : 147.
- Saarbrücken : 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 74, 75, 90, 91, 93, 94, 97, 98, 103, 104, 106, 112, 114, 116, 117, 118, 119, 125, 126, 127, 143, 144, 145, 146, 147, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 190, 193, 196, 203, 207, 208, 209, 227, 228, 229.
 Saarburg : 77, 79, 103, 104, 145, 148, 152, 153, 154, 157, 160, 221.
 Saarlouis : 81, 82, 101, 104, 145, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 193, 209, 226, 227, 228, 229.
 Saarwellingen : 32, 34, 35, 39, 40, 76, 158, 193, 209, 228, 229.
 Sachsenhausen : 121, 204, 207.
 Sankt Arnual : 32, 33, 40, 94, 98, 104, 145, 147.
 Sankt Barbara : 78.
 Sankt Johann : 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 75, 90, 93, 94, 98, 104, 114, 117, 125, 143, 144, 145, 146, 147, 154, 155, 159, 190, 227, 228.
 Sankt Jöris : 213.
 Sankt Matthias : 126.
 Sankt Nikolaus : 156.
 Sankt Vith : 103, 128.
 Sankt Wendel : 193, 228.
 Schaffhausen : 154, 158, 228.
 Scharm : 181.
 Schiffweiler : 226.
 Schleebach : 156.
 Schleiden : 3, 11, 14, 26, 68, 93, 94, 97, 98, 103, 117, 128, 130, 132, 138, 216, 217.
 Schmalkalden : 9.
 Schmelz : 43.
 Schnorrenberg : 130.
 Schönau : 13.
 Schönforst : 13.
 Schöenthal : 140.
 Schwadorf : 142.
 Schwalbach : 34, 35, 40, 41, 104, 145, 154, 156, 158, 228.
 Schweich : 78, 79, 149, 221, 222.
 Schweinheim : 72, 216, 219.
 Sechtem : 138.

Serrig : 152.
Setterich : 128.
Sierck : 157.
Siersburg : 155.
Siersdorf : 128.
Sievernich : 21, 25.
Simmerath : 47, 131.
Simmern : 93, 141.
Simpelveld : 180.
Sint-Geertruid : 179.
Sint-Martens-Voeren : 57.
Sint-Pieter : 181.
Sinzenich : 70, 220.
Sittard : 64, 232.
Slenaken : 180.
Sobenheim : 93.
Sobibor : 207.
Sötem : 43.
Soiron : 55.
Sotzweiler : 144.
Speicher : 224.
Speyer : 9, 65, 107.
Spiesen : 193.
Stadtkyll : 217.
Stangenmühle : 37.
Steinbach : 144.
Steinberg : 159.
Stevensweert : 162.
Stolberg : 13, 17, 19, 21, 23, 24, 26, 29,
30, 32, 61, 93, 94, 98, 103, 128, 129,
130, 131, 132, 133, 134, 138, 139, 140,
161, 209, 212, 213.
Strempt : 218.
Stromberg : 93.
Stuttgart : 124.
Stutthof : 207.
Sürth : 220.
Sulzbach : 226, 227, 228.
Swisttal : 135, 177.

Talling : 80.
Tawern : 151.
Tetz : 22.
Thalfang : 43, 46, 80, 81, 90, 94, 98,
101, 102, 148, 152.

Theresienstadt : 206.
Thiergarten : 154.
Tholey : 193.
Trarbach : 42, 43, 93, 97, 98, 141, 148,
152.
Treblinka : 207.
Trembleur : 56.
Treysa : 123, 124.
Trier : 2, 11, 56, 76, 77, 78, 79, 80, 90,
97, 98, 101, 103, 106, 120, 126, 127,
148, 149, 151, 152, 153, 154, 157, 160,
186, 188, 189, 193, 194, 206, 207, 208,
209, 222, 223, 228.
Tritenheim : 221, 223.
Türnich : 142, 217.

Uchtelfangen : 32, 34, 36, 41, 104, 144.
Udenbreth : 14, 130.
Überherrn : 34, 35, 37.
Überhofen : 155.
Uedelhoven : 14.
Ülpnich : 137.
Üxheim : 14.
Untermaubach : 70, 214.
Unterrur : 97, 103, 138.
Urexweiler : 144.
Urfeld : 138, 220.
Utrecht : 182.

Vaals : 2, 13, 14, 16, 49, 51, 56, 57, 61,
62, 63, 84, 128, 129, 161, 162, 164,
165, 166, 167, 168, 179, 180, 182, 183,
231, 232, 233, 234.
Valkenburg : 55, 56, 162, 179, 180.
Velbert : 124.
Veldenz : 44, 90, 221.
Venlo : 162, 166, 168, 179, 182, 184.
Verken : 22.
Vernich : 72.
Vettweiss : 214.
Vijlen : 183.
Viktoriaschacht : 157.
Vlissingen : 59.
Vochem : 142.
Völklingen : 32, 34, 35, 37, 38, 39, 40,
41, 94, 98, 102, 104, 125, 127, 144,

145, 147, 148, 152, 154, 155, 156, 158,
159, 227, 228.

Vorweiden : 13, 17, 19, 21, 24, 30, 31,
94, 98, 103, 128, 133, 134, 138.

Vossenack : 131.

Vussem : 132.

Wachendorf : 19, 24, 31.

Wadern : 103, 104, 152, 153, 154, 155,
157, 159.

Wadgassen : 34, 38, 40, 41.

Wannsee : 207.

Wahlschied : 33, 38, 104, 144, 154, 155,
159.

Walberberg : 142.

Walheim : 132.

Wallerfangen : 81, 190, 228.

Walpershofen : 156.

Warden : 22, 31, 134.

Wartburg : 9.

Wasserliesch : 78.

Wehr : 22.

Wehrden : 159.

Weiden : 22, 31, 133.

Weidenbach : 150.

Weidesheim : 135.

Weiler : 135.

Weilerswist : 72, 143, 215, 219.

Weisweiler : 24, 70, 139, 140, 214.

Wenau : 140.

Wesel : 52.

Wesseling : 70, 109, 141, 142, 143, 220.

Wetzlar : 127.

Wichterich : 135.

Wiebelskirchen : 226.

Wiesbach : 144.

Wiesgen : 217.

Wijlre : 180.

Wilhelmsbrunn : 33, 35, 41.

Wilre : 55, 57, 64.

Wilingen : 78.

Wintrich : 221.

Wisskirchen : 70, 215.

Wittem : 180.

Wittenberg : 9, 114.

Wittlich : 79, 103, 148, 149, 150, 151,
153, 154, 224.

Wolder : 64.

Wolf : 101, 148, 152, 153, 154.

Wolfersweiler : 93, 94.

Worms : 65, 66.

Würselen : 128, 133, 134, 212, 213.

Wustweilerhof : 144.

Xanten : 20.

Zettingen : 221.

Zewen : 149.

Zolle : 231.

Zülpich : 11, 70, 71, 72, 73, 135, 137,
215, 218, 220.

Züsch : 42, 43, 90, 94, 98, 148, 150,
154.

Zurlauben : 78.

Zweibrücken : 39, 42, 44.

Zweifall : 21, 23, 27, 31, 32, 94, 98, 103,
128, 134, 135, 138.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : ANCIEN RÉGIME	7
A. Cultes protestants	9
I. Allemagne	9
1. La Réforme au XVIe siècle	9
2. Diversité des politiques religieuses	10
3. Ville impériale d'Aachen	12
4. Comté de Blankenheim	14
5. Terre de Burtscheid	15
6. Duchés de Jülich et de Berg	16
7. Comtés de Saarbrücken et d'Ottweiler	32
8. Comté de Sponheim	41
9. Comté de Veldenz	44
10. Wild- und Rheingrafschaft	45
11. Addendum au tome I : comté de Schleiden	47
II. Nederlands Limburg	49
1. Les Églises et l'État dans les Provinces-Unies	49
2. Le Synode wallon de l'Église Réformée	52
3. À Maastricht et dans les Pays d'Outremeuse	54
4. Les communautés protestantes en Nederlands Limburg	57
B. Culte israélite	65
I. Allemagne	65
1. Les Juifs en Allemagne : vue d'ensemble	65
2. Ville impériale d'Aachen	68
3. Confins des comté de Blankenheim, duché de Jülich et duché de Luxembourg	68
4. Duchés de Jülich et de Berg	69
5. Électorat de Köln	70
6. Abbaye de Kornelimünster	73
7. Condominium de Merzig-Saargau	73
8. Comté de Saarbrücken	74
9. Seigneurie de Saarwellingen	76
10. Électorat de Trier	76
11. Wild- und Rheingrafschaft	80
12. Addendum au tome I : Saarlouis et duché de Lorraine	81

II. Nederlands Limburg	83
1. Les Juifs à Maastricht et dans les Pays d'Outremeuse	83
2. Les synagogues	84
DEUXIÈME PARTIE : XIX^e et XX^e SIÈCLES	87
A. Cultes protestants	89
I. Allemagne	89
1. La situation à la fin de l'Ancien Régime	89
2. 1794 - 1814	90
3. 1814 - 1835	95
4. 1835 - 1918	101
5. 1918 - 1933	106
6. 1933 : se soumettre ou résister ?	110
7. 1934 : naissance de l'Église confessante	115
8. 1935 - 1945	119
9. 1945 à nos jours	122
10. Les églises de la zone <i>Meuse-Moselle</i> : cercle d'Aachen, 128 - cercle de Bad Godesberg, 135 - cercle de Bonn, 137 - cercle de Jülich, 138 - cercle de Koblenz, 140 - cercle de Köln-Süd, 141 - cercle d'Ottweiler, 143 - cercle de Saarbrücken, 144 - cercle de Trier, 148 - cercle de Völklingen, 154 - églises de garnison, 160.	
II. Nederlands Limburg	161
1. 1795 - 1815	161
2. 1815 - 1830	162
3. 1830 - 1839	165
4. 1840 - 1849	167
5. 1849 - 1890	169
6. 1890 - 1945	171
7. 1945 à nos jours	174
8. Situation juridique et traitements d'État	176
9. Les églises de la zone <i>Meuse-Moselle</i>	178
B. Culte israélite	185
I. Allemagne	185
1. 1794 - 1814	185
2. 1814 - 1847	187
3. 1847 - 1870	191
4. 1871 - 1933	194
5. 1933 - 1938	197
6. L'annexion de la Sarre et ses suites immédiates	201
7. 1938 - 1945	203
8. 1945 à nos jours	207

9. Les synagogues reconnues : Nordrhein-Wesfalen, 212 - Rheinland-Pfalz, 220 - Saarland, 224.	
II. Nederlands Limburg	231
1. L'évolution de l'organisation culturelle	231
2. Les synagogues	233
COMMENTAIRE DE LA PLANCHE C. 23	235
BIBLIOGRAPHIE	243
INDEX DES NOMS DE LIEUX	265
TABLE DES MATIÈRES	275

BUMP



0 0 7 7 6 9 6 8 4

=SA08719/015

MEUSE-MOSELLE

Codification des divisions administratives

121	Belgique	Brabant	Bruxelles	401	G.-D. de Luxembourg	Diekirch	
124	"	"	Leuven	402	"	Grevenmacher	
125	"	"	Nivelles	403	"	Luxembourg	
152	"	Hainaut	Charleroi	511	France	Marne	Châlons
156	"	"	Thuin	513	"	"	Reims
161	"	Liège	Huy	515	"	"	Ste-Menehould
162	"	"	Liège	541	"	Meurthe et Moselle	Briey
163	"	"	Verviers	"	"	"	Toul
164	"	"	Waremmes	544	"	"	Bar-le-Duc
171	"	Limburg	Hasselt	551	"	Meuse	Commercy
173	"	"	Tongeren	552	"	"	Verdun
181	"	Luxembourg	Arlon	553	"	"	anc. Montmédy
182	"	"	Bastogne	554	"	"	Boulay
183	"	"	Marche	571	"	Moselle	Forbach
184	"	"	Neufchâteau	573	"	"	Metz (V. et C.)
185	"	"	Virton	574	"	"	Sarreguemines
191	"	Namur	Dinant	576	"	"	Thionville (E. et O.)
192	"	"	Namur	577	"	"	Charleville-Mézières
193	"	"	Philippeville	581	"	Ardennes	Rethel
200	Nederland	Limburg	Maastricht	582	"	"	Sedan
301	Deutschland	Saarland	Merzig-Wadern	583	"	"	Vouziers
302	"	"	Saarlouis	584	"	"	anc. Rocroi
303	"	"	Saarbrücken	585	"	"	
304	"	"	Neunkirchen				
305	"	"	St-Wendel				
351	"	Nordrhein	Aachen Stadt				
352	"	"	Aachen Kreis				
353	"	"	Düren				
354	"	"	Euskirchen				
355	"	"	Rhein-Sieg				
356	"	"	Köln Kreis				
357	"	"	Bergheim				
371	"	Rheinland	Trier Stadt				
372	"	"	Trier-Saarburg				
373	"	"	Bitburg-Prüm				
374	"	"	Wittlich-Berncastel				
375	"	"	Daun				
376	"	"	Cochern				
377	"	"	Mayen				
378	"	"	Ahrweiler				

Base 1975

Le premier chiffre indique l'Etat.

Le second chiffre indique le Département, le Land ou la Province.

Le troisième chiffre indique l'Arrondissement, le District ou le Kreis.